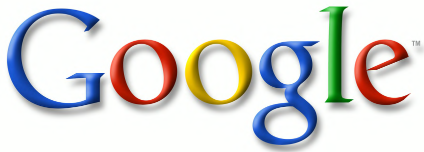




A 822,732

LE

CABINET NOIR

LOUIS XVII — NAPOLÉON — MARIE-LOUISE

DU MÊME AUTEUR

Étude sur la Chine Contemporaine (1864).

L'Esprit Chinois et l'Esprit Européen (1868).

La Réforme des Humanités (1872).

Description générale de l'Ancien Bourbonnais (1875).

Relation d'une Mission Archéologique en Tunisie (1881).

L'Expédition de Chine, d'après la correspondance confidentielle du Général Cousin de Montauban, comte de Palikao Ouvrage mis sous séquestre par « raison d'État », puis acquis par le Ministre de la Guerre (1883).

Journal d'un Officier d'ordonnance (Juillet 1870 à Février 1871). 53e édit., 1 vol. grand in-18. . . 3 fr. **50**

Journal d'un Interprète en Chine, 28e édition (1 vol. grand in-18° . . . . 3 fr. **50**

Irisson d'Hérisson, Maurice, [illegible]
= comte d'

LE CABINET NOIR

LOUIS XVII — NAPOLÉON — MARIE-LOUISE

PAR

LE COMTE D'HÉRISSON

DOUZIÈME ÉDITION



PARIS
PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR
28 *bis*, RUE DE RICHELIEU, 28 *bis*

1887

Il a été tiré de cet ouvrage vingt Exemplaires sur papier de Hollande, numérotés à la presse (n° 1 à 20).

PRÉFACE

Le Cabinet noir, dont tous les gouvernements ont nié l'existence, a au contraire, depuis qu'on écrit des lettres, existé sous tous les gouvernements.

Aujourd'hui même, en dépit de tout ce qu'i plaît aux intéressés de dire ou d'écrire à ce sujet, aucune correspondance tant soit peu importante n'échappe à l'inquisition administrative. La police fait son profit de ce qu'elle apprend de la sorte; elle s'en sert pour contrôler le rapport des agents qu'elle recrute dans toutes les classes de la société, et qu'elle paie en proportion de leur rang et des services rendus.

C'est surtout en matière de politique que le Cabinet noir fonctionne avec activité : souvent en effet il est pour une nation d'un intérêt capital de connaître les instructions de tel ambassadeur ou le contenu de ses dépêches.

Celui-ci a bien recours à un *chiffre* pour assurer le secret de ses communications; mais au Cabinet

noir on a une telle habitude de toutes les cryptographies qu'on *déchiffre* sa missive comme si elle était *en clair*, pour me servir d'une expression du métier.

C'est afin d'échapper à ces petits inconvénients que connaissent tous les gouvernements, puisque tous usent de la même surveillance occulte, que les ambassadeurs ont coutume d'envoyer les dépêches d'une importance exceptionnelle par des agents spéciaux, nommés courriers diplomatiques.

La précaution, quoique bonne, n'est pas d'une application assez générale pour que la richesse du Cabinet noir en documents précieux s'en trouve de beaucoup diminuée; et pour qui serait admis à jeter un coup d'œil curieux sur ces *dessous de l'histoire,* quelles découvertes inattendues, quels traits de lumière éclairant tout à coup des mystères jusqu'ici impénétrables... Or un hasard des plus heureux m'a rendu possesseur d'un nombre considérable de ces pièces, provenant du portefeuille d'un directeur de la Police sous la Restauration, le baron Mounier, et le lecteur me saura gré, j'espère, d'avoir voulu le faire jouir des révélations piquantes ou étranges qu'elles contiennent.

Le baron Mounier était fils du Mounier de la Constituante, illustré par le serment du Jeu de Paume, qui passa comme un météore à travers le monde politique d'alors, mais dont la profonde intégrité et les talents ont laissé dans l'histoire une trace glorieuse. Il fut pendant dix ans se-

crétaire de Napoléon Ier, puis intendant du domaine de la Couronne. Élevé à trop bonne école pour démériter de son père, il eut une carrière politique qui fut un modèle de rectitude et d'honneur. Il se rallia aux Bourbons lors de l'abdication de Fontainebleau, leur fut fidèle pendant le règne éphémère des Cent Jours, devint, sous la seconde Restauration, le bras droit du duc de Richelieu et le Directeur général de la Police départementale en France.

Ses papiers, qu'il avait conservés avec le plus grand soin, sont, je le répète, par un heureux hasard, tombés en ma possession. Ce sont des *souvenirs* écrits de sa main au jour le jour, quelques milliers de Rapports de Police, autant de lettres interceptées et copiées par le Cabinet noir, un grand nombre de lettres originales particulières : j'en ai extrait la matière de ce volume. Mon rôle, fort modeste, s'est borné à choisir et à rattacher les uns aux autres les plus intéressants de ces documents, ceux qui permettent le mieux de juger hommes et choses sous leur véritable jour.

Malgré tout ce qui a été écrit sur Napoléon, j'ai considéré comme une bonne fortune de pouvoir publier quelques appréciations d'un de ses secrétaires, restées inédites jusqu'ici. Elles sont formulées avec l'impartialité d'un homme qui joignait à une grande justesse d'esprit une remarquable indépendance de caractère.

J'ai transcrit de curieuses lettres de Sainte-Hé-

lène, peu connues, éditées à Londres pour la première fois en 1817, et j'ai été amené aussi à citer, comme transition ou comme éclaircissement, divers passages des manuscrits de mon père, lequel n'ayant jamais servi aucun gouvernement, n'ayant eu de sympathie particulière pour aucune cause, sinon pour la cause de la liberté, était encore plus indépendant que le baron Mounier. Le lecteur en jugera.

Un mot encore : ces quelques pages provoqueront plus d'un étonnement, plus d'une colère peut-être. Qu'on y songe cependant, leur éditeur n'en est pas responsable.

Appuyées sur des preuves matérielles irrécusables, ces révélations si peu révérencieuses pour certaines idoles ne sont pas son fait : c'est l'implacable sévérité de l'histoire.

Comte D'HÉRISSON.

Avril 1887.

LE CABINET NOIR

CHAPITRE PREMIER

LES NAUENDORFF

La bague de Jules Favre. — Nauendorff. — Louis XVII et la Hollande. — Ressemblances fatidiques. — Parti-pris de la duchesse d'Angoulême. — Lettres et déclarations de M. et de Mme Marco de Saint-Hilaire. — Opinion de la berceuse du Dauphin.

Jules Favre venait de signer la convention d'armistice dans la maison qu'habitait le chancelier de fer, 18, rue de Provence, à Versailles, et qui était la propriété de Mme Jesse [1]. Nous revenions tous deux, tristes et abattus, dans la modeste voiture qui nous ramenait au pont de Sèvres, pour reprendre la barque qui nous servait à traverser le fleuve.

Nous causions du drame effroyable dont le dernier acte venait de s'accomplir, ne laissant plus d'espérance à nos cœurs meurtris. Nous parlions de l'inci-

1. Voir le *Journal d'un officier d'ordonnance*, Paris, P. Ollendorff, 1885.

dent qui s'était produit quelques heures auparavant, lorsque, après avoir signé et revêtu les conventions de son sceau, M. de Bismarck avait engagé Jules Favre à en faire autant.

— Mais... je n'ai pas apporté de sceau, Excellence, avait dit Jules Favre.

— Qu'à cela ne tienne, avait répondu le chancelier; mettez à côté de votre nom votre cachet, ce que vous voudrez... L'empreinte de la bague que vous avez au doigt suffira amplement.

Jules Favre avait en effet ôté sa bague, et en avait apposé l'empreinte à côté de sa signature.

Causant donc de l'incident, et du moment de gêne où il s'était trouvé par suite de son oubli, Jules Favre me dit :

— La bague dont je me suis servi a une curieuse histoire. Vous savez sans doute que j'ai assisté Nauendorff de mes conseils, et que je me suis efforcé pendant des années de faire jaillir la lumière en faveur de cet honnête homme injustement persécuté. J'ai même plaidé pour lui en 1852. Comme je n'ai jamais voulu accepter d'honoraires, et que cependant Nauendorff tenait à me témoigner sa reconnaissance, il m'a donné cette bague, que j'ai toujours portée depuis.

— Alors c'est l'empreinte de la bague du prétendu petit-fils de Louis XVI qui contresigne la convention d'armistice?

— Comme vous dites.

J'ai lu, depuis ces tristes événements, dans un

journal, toute une histoire fort dramatique sur *Bismarck et l'anneau de Jules Favre.* Il est dit dans ce récit, — qui pour avoir quelque valeur aurait dû provenir de la plume d'un des acteurs ou d'un des témoins de la scène, — que la bague offerte à Jules Favre portait les trois fleurs de lis de l'écusson de France. Il n'en est rien, l'affirmation est aussi fantaisiste que les détails donnés par le signataire de l'article. Jules Favre aurait trouvé, avec raison, très ridicule de porter au doigt les armes des Bourbons.

La gravure représentait simplement une Renommée ou une Victoire : c'était un antique sobrement enchâssé dans un mince cercle d'or.

— Voulez-vous me permettre une question? dis-je au ministre, qui semblait désireux de chasser par une diversion quelconque les idées fort sombres dont son esprit était obsédé. Je sais que le devoir d'un avocat est souvent de défendre des gens sur la culpabilité desquels il n'a aucun doute, et dont il doit néanmoins s'efforcer de prouver l'innocence. Mais en ce qui concerne Nauendorff, avez-vous cru et croyez-vous réellement encore qu'il soit le petit-fils de Louis XVI?

— J'en ai la ferme conviction. Et j'ai plaidé sa cause, non par devoir professionnel ni par intérêt, cela tombe sous le sens, mais par amour de la vérité.

— Vos sentiments républicains n'étaient pas affectés de la tâche que vous aviez entreprise?

— Pourquoi? la vérité n'a pas d'opinion politique; lorsque je crois une chose vraie, je la proclame telle envers et contre tous.

J'avoue que cette conversation me fit singulièrement réfléchir, et je ne fus pas surpris, en 1873, de voir Jules Favre demander de nouveau aux tribunaux français, sans toutefois pouvoir l'obtenir, une enquête sur les prétentions des Nauendorff. Malgré son talent et son autorité, malgré sa confiance dans le bon droit de ses clients, malgré les services que le vice-président du gouvernement de la Défense nationale avait rendus à la République, l'enquête fut refusée.

Pourquoi? je me le demande encore. Une enquête ne devrait jamais être refusée, surtout dans un cas comme celui-là, où la lumière que l'on ferait jaillir servirait soit à confondre un imposteur, soit à réhabiliter un honnête homme.

Je sais bien que si l'on avait découvert, prouvé d'une façon indéniable que Nauendorff était le petit-fils de Louis XVI, cela aurait jeté une grande perturbation non seulement en France, mais dans la plupart des Cours européennes. Je sais que si l'on prouvait que Louis XVII n'est pas mort au Temple, qu'il s'est évadé, qu'il a vécu, cela gênerait bien des gens. Mais la justice doit-elle se préoccuper des conséquences de ses arrêts? Est-ce que des magistrats intègres, exerçant librement leur mandat sous un gouvernement républicain et supposé par cela même échapper à toute influence despotique, devraient s'inquiéter de savoir si les sentences qu'ils sont appelés à rendre gêneront, dans leurs

petites combinaisons, Leurs Majestés telles ou telles?

Le directeur fort autorisé d'une feuille monarchique parisienne me disait il n'y a pas longtemps :

— Si l'on prouvait les droits de Nauendorff, ce serait une calamité; mieux vaudrait nier l'évidence. Le malheur d'un seul est préférable au malheur d'un grand nombre.

Quand on pense et parle de la sorte, il faut admettre que tout est possible. L'intérêt que Jules Favre m'avait inspiré pour son client et sa famille, m'a conduit à lire avec grand soin ses émouvants plaidoyers; je dois avouer que plusieurs points m'ont spécialement frappé dans cette cause célèbre.

Comment se fait-il, en premier lieu, qu'à la mort de celui qui se prétendait le Dauphin de France, le gouvernement hollandais, froid, sceptique et très peu accessible au merveilleux, ait autorisé que l'acte de décès lui reconnût la qualité de fils de France? Comment a-t-on laissé reposer en terre sainte, sous l'épitaphe suivante, celui dont la vie avait été en butte à d'effroyables persécutions, qui, parlant toujours sans pouvoir se faire entendre, écrivant sans pouvoir se faire lire, a pu être une sorte de Masque de Fer à visage découvert, errant à travers la vie, victime de la cupidité et de la mauvaise foi de ses parents les plus proches :

ICI REPOSE
LOUIS XVII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
CHARLES-LOUIS, DUC DE NORMANDIE
NÉ A VERSAILLES LE 27 MARS 1785
DÉCÉDÉ A DELFT, LE 10 AOUT 1845

Voici l'acte de décès :

CONSULAT
DES PAYS-BAS

PROVINCE
HOLLANDE
Méridionale

TRADUCTION

COMMUNE
DE
DELFT

ÉTAT-CIVIL

Extrait d'un des registres de l'État civil de la commune de Delft.

L'an mil huit cent quarante-cinq, le 12 du mois d'août, à six heures du soir, ont comparu devant nous, Daniel van Kœtsveld, Echevin, officier de l'état civil de la ville de Delft, Charles-Edouard de Bourbon, âgé de vingt-quatre ans, particulier, et Modeste Gruau, comte de la Barre, âgé de cinquante ans, ancien procureur du Roi près du Tribunal de première instance à Mayenne, en France, tous deux demeurant ici, le premier fils, le second, ami du défunt ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré que le dix août de la présente année à peu près à trois heures du soir, dans la maison sise ici quartier deux, numéro soixante-deux, rue dite Oude Delft, est décédé : Charles-Louis de Bourbon, duc de Normandie (Louis le dix-sept), ayant été connu sous les noms de Charles-Guillaume Nauendorff, né au château de Versailles en France, le vingt-sept mars dix-sept cent quatre-vingt-cinq, en ainsi âgé de plus de soixante ans, demeurant dans cette ville, fils de feu Sa Majesté Louis le seize, Roi de France, et de Son Altesse Impériale et Royale Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, Reine de France, tous deux décédés à Paris, époux de Madame la duchesse de Normandie née Jeanne Einert, demeurant ici.

Après lecture les déclarants ont signé le présent acte avec nous. — Signé : M. Gruau comte de la Barre, Charles-Edouard de Bourbon, D. Van Koetsveld.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Delft, le 10 décembre 1886.

L'officier de l'État civil,

(Signé) A. VAN DER LEEUW.

POUR TRADUCTION CONFORME AUDIT EXTRAIT :

Paris, le 13 décembre 1886.

Le consul des Pays-Bas,

VAN LIER.

Si l'on était convaincu que Nauendorff fût un imposteur, pourquoi n'avoir pas accordé la fameuse enquête? pourquoi n'avoir pas fait ainsi entrer à tout jamais sa légende dans le domaine de l'oubli ? A-t-on craint, donnant officiellement tort au gouvernement hollandais, de le pousser à produire certaines pièces qui établissaient d'une façon péremptoire les droits de Nauendorff à la succession de Louis XVI ? C'est sur la connaissance de ces pièces, de ces documents, que la Hollande avait sans aucun doute assis sa conviction, et admis parmi les officiers de son armée, sous le nom de *Bourbon*, des membres de cette famille.

En tout cas, il est évident que l'on n'a pas voulu tirer les choses au clair; toute personne impartiale et de bonne foi le reconnaîtra aisément.

Lorsque les Nauendorff sont venus tout dernièrement à Paris, j'ai comme bien d'autres désiré les voir. Le fils de celui qui repose à Delft a hérité de la ressemblance paternelle avec le « roi martyr ». Il est

bien entendu que je n'ai ni la prétention ni le désir de plaider la cause des Nauendorff; je raconte simplement ce que j'ai vu et ce qui m'a frappé. Peu m'importe au reste que ce que j'ai vu et ce qui m'a frappé plaise ou déplaise à tel parti politique.

Je n'ai qu'un but : dire la vérité.

Avoir dans sa famille le type bourbonien, ressembler à Louis XVI, cela ne veut pas dire grand'chose. Qui n'a remarqué, faisant son service il y a quelques années autour du lac du Bois de Boulogne, un gardien qui ressemblait d'une façon surprenante à Napoléon III? Ce souverain avait également un sosie parmi les habitués de la Bourse. Aucun des deux, que je sache, n'avait la prétention d'appartenir à la famille impériale : les ressemblances les plus frappantes sont souvent un effet du hasard.

Notre dernier empereur a eu deux fils naturels : le comte de la Benne, mort depuis peu, et le comte d'Orx, aujourd'hui fort bien portant. Tous deux ressemblaient trait pour trait à leur père, et le comte d'Orx n'a pas seulement sa figure, mais sa tournure, sa démarche et sa voix. Si les enfants étaient *naturels*, la ressemblance était *légitime*; d'autre part le hasard a voulu que le prince impérial, pour qui cette ressemblance eût été si précieuse, n'eût rien en lui qui rappelât son père [1].

Je me disais donc, en regardant Nauendorff, que sa

1. L'Empereur aimait beaucoup le comte d'Orx; l'enfant venait journellement aux Tuileries, jusqu'à la naissance du prince impérial. A dater de ce moment, l'Impératrice fit cesser les visites.

ressemblance, à lui aussi, pouvait bien être toute fortuite. Mais ce qui devient une coïncidence bien étrange, c'est que la fille de celui qui s'est dit le Dauphin, — la princesse Amélie, comme on l'appelle dans son entourage, — ressemble de son côté d'une façon extraordinaire, non pas à Louis XVI, mais à Marie-Antoinette, — un tout autre sang, celui de sa prétendue grand'mère. Dans certains cas, le hasard peut perdre son nom d'aventurier, et devenir une manifestation de la Providence.

Quels que soient ses ancêtres, la princesse Amélie est une femme instruite, très distinguée; elle parle plusieurs langues, et ses manières sont nobles, majestueuses, pleines de grâce et de bienveillance. Les yeux, qu'elle a dû avoir fort beaux dans sa jeunesse, sont fatigués par les larmes; elle a beaucoup souffert.

Jules Favre m'avait parlé de certaines lettres curieuses produites au cours de sa plaidoirie, qui avaient été adressées à la duchesse d'Angoulême par d'anciens serviteurs de la famille royale.

Ces lettres avaient pour but d'engager la duchesse à recevoir, ne fût-ce qu'un instant, celui qui se disait son frère. En les lisant, on est surpris qu'elle soit restée impassible devant les prières qu'on lui adressait. En effet, la duchesse d'Angoulême, — ceci est du domaine de l'histoire, — *n'a pas vu au Temple son frère mort*. Elle pouvait donc tout supposer. Elle apprend qu'un homme se dit son frère; que loin de craindre d'être confronté avec elle, il sollicite la grâce, la faveur d'être admis en sa présence : « Que ma sœur

« me dise elle-même que je ne suis pas son frère, et « je me retire à jamais dans une profonde retraite ; « mais qu'elle me le dise en face... »

Et la duchesse, qui d'un mot peut démasquer l'intrigue et faire rentrer sous terre l'imposteur, s'agite, s'émotionne, écrit au Roi, mais en dépit des instances de ceux qui ont élevé le Dauphin et qui l'ont reconnu, se refuse à le recevoir.

Madame Marco de Saint-Hilaire lui adresse la lettre qu'on lira plus loin ; elle reste sans effet. Madame de Rambaud ne se contente pas d'écrire ; malgré son âge, malgré ses infirmités, elle trouve, dans l'amour de la vérité que stimule sa conscience, la force d'entreprendre un voyage qui, à l'époque dont nous parlons, était bien autrement difficile et dangereux que de nos jours.

Elle veut se jeter aux pieds de la duchesse d'Angoulême ; elle n'a qu'une grâce à lui demander, — recevoir l'enfant chéri qu'elle a bercé sur ses genoux, qu'elle a retrouvé homme, qu'elle a reconnu. Mais la duchesse ne tient aucun compte de sa démarche. Non seulement elle ne recevra pas celui dont on vient lui parler, mais elle ne veut même pas admettre en sa présence cette pauvre vieille femme, toute tremblante d'émotion, de faiblesse et de fatigue. Bien plus, elle lui fait consigner sa porte, et le lendemain un ordre de la police lui enjoint de quitter Prague dans les vingt-quatre heures.

Que pouvait faire de plus la duchesse d'Angoulême pour laisser croire qu'elle craignait véritablement de

se trahir, en présence de celui qui l'aurait dominée par toute la force de la vérité, et qu'elle aurait peut-être été obligée, malgré sa volonté contraire, malgré tous les intérêts en jeu, toutes les convenances politiques, de reconnaître comme son frère, l'héritier légitime du trône?

Voici les déclarations et les lettres de M. et de Mme Marco de Saint-Hilaire, ainsi que celles de Mme de Rambaud.

Déclaration de Madame Marco de Saint-Hilaire.

A l'époque où le bruit de la mort du fils de Louis XVI s'était répandu dans Paris, j'en fus d'autant plus surprise qu'à peine si j'avais entendu dire qu'il fût malade. Une de mes amies, dont l'espace de temps qui s'est passé m'a fait oublier le nom, vint me prévenir de n'ajouter aucune espèce de foi ni confiance à la mort du fils de Louis XVI; *qu'elle avait la certitude qu'il avait été enlevé, que je le reverrais un jour*, mais d'en garder le secret. Depuis cette époque j'avais donc conservé dans mon cœur le sentiment de son existence. Toutes les faussetés qui ont été mises en avant ne pouvaient être faites sans but; et selon ma pensée, c'était la certitude de l'existence du dauphin ; mais que l'on avait l'intention de faire disparaître et d'entortiller la vérité de manière à ce qu'elle ne pût jamais être connue, en s'emparant de tout ce que le véritable fils de Louis XVI pouvait avoir en sa possession; ce qui, d'après les impostures des divers pouvoirs, devait nécessairement rendre la reconnaissance impossible ; ce qui arrive aujourd'hui.

J'avais souvent entendu parler de différens faux dauphins résidant à Paris, sans que j'aie jamais eu un seul instant

le désir de les connaître, persuadée comme je l'étais que la première chose que ferait le fils de Louis XVI serait de rechercher ceux qui avaient été attachés à son père et à sa mère, et qui avaient pu le connaître dans son enfance.

Lorsque M. Geoffroy, habitant Niort, vint me voir le 14 août 1833, il m'annonça qu'il existait à Paris dans ce moment un individu se disant fils de Louis XVI; qu'il s'informait à tout le monde des personnes qui pouvaient exister encore, ayant appartenu à sa famille, et désirait ardemment trouver *Pauline de Tourzel*, avec qui il avait été élevé. Cette dame est aujourd'hui Mme de Béarn, et sa mère était à la cour de Louis XVI gouvernante des Enfants de France. Ce désir me parut mériter attention; et pour réussir dans le projet que j'avais, sans vouloir néanmoins me compromettre dans une intrigue ou une fausseté, j'écrivis un petit mot à Mme de Rambaud mon amie, pour accompagner M. Geoffroy et juger par elle-même de la vérité du personnage; personne plus qu'elle ne pouvant s'en assurer, puisqu'elle ne l'avait pas quitté depuis sa naissance jusqu'au 10 août.

Mme de Rambaud le reconnut, lui parla de nous, et me l'amena, le 19 août 1833, me donnant l'assurance que c'était bien lui. Elle entra chez moi la première, en m'annonçant qu'il me serait impossible de ne pas le reconnaître.

Effectivement, mon mari et moi nous ne tardâmes pas à reconnaître dans ce personnage, malgré une grande timidité, un peu de gêne, et sa difficulté à parler le français, qu'il avait tous les traits réunis de son père et de sa mère, particulièrement le regard de Louis XVI, tellement frappant que pour nous il nous semblait avoir le roi en notre présence.

Plus tard, le prince ayant pris plus de confiance, ayant trouvé des amis sûrs, dévoués, sa timidité et sa gêne disparurent entièrement; alors toutes les manières de son père se déployèrent chaque jour plus visiblement.

Il était facile de reconnaître, dans sa structure physique, ce même enfant que j'avais vu jouer si souvent sur la ter-

rasse où donnaient les fenêtres de la princesse à laquelle j'avais l'honneur d'appartenir. J'engageai mon prince à venir me voir, et à prendre ma maison pour asile, jusqu'à ce qu'il eût trouvé mieux : c'est là, dans des conversations particulières, longues et réitérées souvent, *que le prince m'a rappelé des situations, des circonstances d'intimité entre sa famille seule, et que je savais par le rapport que m'en faisait ma princesse.*

Le prince m'a rappelé tout l'ameublement de l'appartement de sa mère ; les meubles et leur position ; la structure et la couleur des instruments de musique dont la Reine se servait, enfin de ces détails qui n'ont pu être sus ni connus de personne que de ceux qui approchaient intimement la famille royale, et qui n'ont plus été à même de les revoir eux-mêmes depuis les 5 et 6 octobre.

Après la certitude entière, l'examen le plus scrupuleux, je ne pus douter un seul instant de la vérité tout entière; c'est alors que je crus devoir écrire à Mme la Dauphine, pour la prévenir que nous avions eu le bonheur de retrouver son frère. Notre famille était trop connue de Charles X, pour risquer une démarche semblable. Si nous n'avions pas été persuadés, M. de Saint-Hilaire et moi, de la vérité que j'attestais, nous n'eussions pas risqué de tromper la famille royale dans une affaire aussi importante; et ils pouvaient eux-mêmes être bien convaincus que nous étions incapables d'entrer dans une intrigue.

F. MARCO DE SAINT-HILAIRE.

Versailles, ce 10 juillet 1836.

Déclaration de M. Marco de Saint-Hilaire.

Je soussigné, Marco de Saint-Hilaire, âgé de 76 ans, ancien huissier ordinaire de la chambre du roi (Louis XVI), servant

près de S. A. R. Madame Victoire de France, déclare et certifie devant Dieu et devant les hommes :

1° Que le prince *Charles-Louis*, duc de Normandie, né le 27 mars 1785 de Louis XVI et de Marie-Antoinette, est *existant*, et que depuis *seize mois* que je l'ai vu habituellement j'ai été à même de m'en convaincre;

2° Que maintenant, et à raison du laps de temps qui s'est écoulé depuis la mort de l'infortuné Louis XVI, il serait difficile de trouver d'anciens officiers de la maison du roi, qui puissent constater l'identité de ce prince avec son auguste père, parce qu'il ne suffit pas pour cela, d'avoir vu Louis XVI, mais qu'il faut encore l'avoir vu *journellement* et *dans son intérieur* ce dont les fonctions de ma place me donnaient la facilité ;

3° Que le prince *Charles-Louis* a tous *les traits de sa famille, les manières, les habitudes, les goûts*, de son auguste père, qu'il en a également toutes les vertus, et que quiconque l'a vu une seule fois, et a eu le bonheur de s'entretenir avec lui, ne peut, s'il n'a pas perdu tout souvenir de ses augustes parents, et s'il est de bonne foi, mettre en doute son *identité ;*

4° Qu'au nombre de ses souvenirs d'enfance, le prince m'a rappelé différentes dispositions et constructions qui existaient dans le parc de Versailles et qui ont été détruites immédiatement après la mort du Roi et dont les personnes *actuellement âgées de* 40 *ans* n'ont jamais eu connaissance ;

5° Qu'enfin ma conviction est telle qu'il n'est au pouvoir de personne de la détruire ;

6° Qu'en faisant cette déclaration, j'atteste en mon âme et conscience que je ne suis mû par aucun autre sentiment que celui de rendre hommage à la vérité et à la justice.

MARCO DE SAINT-HILAIRE

Versailles, le 17 décembre 1831.

A. S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême.

MADAME,

Depuis l'année 1795, je n'ai cessé d'entendre dire que le malheureux dauphin, fils de Louis XVI, avait été sauvé du Temple, et qu'un autre enfant y fut introduit à sa place. Cet espoir qui était nourri dans le cœur de tout bon Français était devenu une croyance religieuse ; elle fut entretenue pour moi à une époque où je fus placée auprès de *Joséphine, femme de Bonaparte.* J'acquis alors la certitude que sa bonté, son respect et son attachement à la famille royale des Bourbons, l'avaient portée, de convention avec *le ministre Fouché,* à soustraire le malheureux reste du sang de nos rois, des cruelles mains de son époux qui avait prononcé sa perte.

Je pense, Madame, que ces bruits seront arrivés jusqu'à Votre Altesse Royale. Mais la Providence ayant permis que depuis quinze ans il se présentât plusieurs faussaires, suscités par une police trop coupable, la vérité n'était pas encore parvenue jusqu'à vous, malgré tous les renseignements que Votre Altesse Royale a cherché à obtenir.

Si je prends, Madame, la très respectueuse liberté de vous adresser aujourd'hui cette lettre, c'est que j'ai la conviction d'avoir retrouvé ce prince si regretté des Français. La Providence a permis que je me trouvasse en rapport avec lui ; et pour tous ceux qui ont eu l'honneur de connaître le Roi votre auguste père et la Reine votre trop malheureuse mère, il est impossible de méconnaître Louis XVII à la ressemblance frappante que ses traits offrent avec ceux des augustes auteurs de sa vie.

Votre Altesse Royale, qui jusqu'à présent n'a point été à portée de trouver la vérité, peut être assurée que Dieu a permis, qu'après tant d'années de recherches, nous soyons enfin parvenus à la trouver.

C'est aux pieds de Votre Altesse Royale que je la supplie, avec tout le respect que je lui dois, de me pardonner la lettre que je prends la liberté de lui adresser; mais *Dieu, ma conscience et le salut de mon âme* m'imposent l'obligation de la prévenir que son malheureux frère existe, et qu'il est avec nous. J'ose assurer Votre Altesse Royale *que je crois à l'identité de ce malheureux prince, comme je crois en Dieu et à son divin Fils Sauveur du monde.*

Je suis bien peu de chose, Madame, mais le feu sacré de mon amour et de ma reconnaissance pour votre auguste et trop malheureuse famille, n'a jamais cessé de brûler dans mon cœur. Malgré tous les malheurs qui m'ont été personnels, je suis encore disposée à sacrifier le reste de ma triste existence, si elle peut être utile au fils de votre auguste père, que Dieu, dans sa sainte miséricorde, semble m'avoir fait retrouver, pour me dédommager à la fin de ma vie de toutes les douleurs que j'ai ressenties par la perte cruelle de mes augustes maîtres.

Je suis, Madame, avec le plus profond respect,

de Votre Altesse Royale,

la plus soumise, la plus obéissante et la plus humble servante,

MARCO DE SAINT-HILAIRE

née BESSON.

Anciennement attachée à Madame Victoire de France, tante du roi.

Versailles, le 9 septembre 1833.

Déclaration de Madame Veuve de Rambaud, attachée au service du dauphin, duc de Normandie, depuis le jour de sa naissance jusqu'au 10 *août* 1792.

Dans le cas où je viendrais à mourir avant la reconnaissance du prince, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, je crois devoir affirmer ici par serment, devant Dieu et de-

vant les hommes, que j'ai retrouvé, le 17 août 1833, Monseigneur, duc de Normandie, auquel j'eus l'honneur d'être attachée depuis le jour de sa naissance jusqu'au 10 août 1792; et comme il était de mon devoir d'en donner connaissance à S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême, je lui écrivis dans le courant de la même année. Je joins ici la copie de ma lettre.

Les remarques que j'avais faites dans son enfance sur sa personne ne pouvaient me laisser aucun doute sur son identité partout où je l'eusse retrouvé.

Le prince avait dans son enfance le col court et ridé d'une manière extraordinaire. J'avais toujours dit que si jamais je le retrouvais ce serait un indice irrécusable pour moi. D'après son embonpoint, son col ayant pris une forte dimension est resté tel qu'il était, aussi flexible.

Sa tête était forte, son front large et découvert, ses yeux bleus, ses sourcils arqués, ses cheveux d'un blond cendré, bouclant naturellement. Il avait la même bouche que la reine et portait une petite fossette au menton. Sa poitrine était élevée; *j'y ai reconnu plusieurs signes alors très peu saillants, et un particulièrement au sein droit.* La taille d'alors était très cambrée et sa démarche remarquable.

C'est enfin identiquement le même personnage que j'ai revu, à l'âge près.

Le prince fut inoculé au château de Saint-Cloud, à l'âge de deux ans et quatre mois, en présence de la reine, par le docteur Joubertou, inoculateur des Enfants de France, et de la Faculté, les docteurs Brunier et Loustonneau. L'inoculation eut lieu pendant son sommeil, entre dix et onze heures du soir, pour prévenir une irritation qui aurait pu donner a l'enfant des convulsions, ce qu'on craignait toujours. Témoin de cette inoculation, j'affirme aujourd'hui que ce sont *les mêmes marques* que j'ai retrouvées, auxquelles on donna la forme *d'un croissant.*

Enfin j'avais conservé, comme une chose d'un grand prix pour moi, un habit bleu que le prince n'avait porté qu'une

fois. Je le lui présentai en lui disant, pour voir s'il se tromperait, qu'il l'avait porté à Paris. — « Non, Madame, je ne l'ai porté qu'à Versailles, à telle époque. »

Nous avons fait ensemble des échanges de souvenirs qui, seuls, auraient été pour moi une preuve irrécusable que le prince actuel est véritablement ce qu'il dit être : l'orphelin du Temple.

V[ve] DE RAMBAUD.

Attachée au service du Dauphin, duc de Normandie, depuis le jour de sa naissance jusqu'au 10 août 1792.

Lettre de Madame Veuve de Rambaud à Son Altesse Royale Madame, duchesse d'Angoulême.

MADAME,

Celle qui aurait donné sa vie pour vos illustres parents prend aujourd'hui, par devoir de conscience, la respectueuse liberté de vous écrire pour vous assurer de l'existence de votre auguste frère. Mes yeux l'ont vu, reconnu ; des heures passées avec lui m'en ont donné la plus entière conviction. Une si précieuse conservation vient de la toute-puissance de Dieu : c'est à genoux que je lui en rends grâces, en me disant sans cesse que s'il a bien voulu le conserver par sa volonté même, c'est pour en faire un être de pacification générale et de bonheur pour tous : cette conviction, comme l'espérance, vient de lui seul. Ses longs malheurs, sa résignation aux volontés de la Providence, et sa bonté sont au delà de tout.

Celle de Votre Altesse Royale ne m'est pas moins nécessaire pour m'assurer que je n'ai point trop osé, en exprimant ce que mon cœur sent si bien pour ses souverains si légiti-

mement aimés de tous ceux qui ont conservé un cœur fidèle.

C'est avec respect que je suis,

De Votre Altesse Royale

La très humble et très obéissante servante,

Vve DE RAMBAUD.

P. S. — Madame sait que j'ai eu l'honneur d'être attachée au berceau de son auguste frère, depuis le jour de sa naissance jusqu'au 10 août 1792.

CHAPITRE II

LE MYSTÈRE DU TEMPLE

Substitution d'enfant. — Le coffre à linge de Louis XVI. — Les faux Dauphins. — Notes du Directeur de la Police. — Martin de Gallardon. — La Rochejacquelein et le docteur Martin.

Le Dauphin s'est-il évadé du Temple? Nauendorff était-il ce Dauphin? Ce sont là deux questions absolument différentes. Ceux qui voudront les approfondir et savoir si, sacrifiant Nauendorff à des intérêts de famille, Louis XVIII et Charles X n'ont jamais voulu reconnaître en lui un neveu, ni la duchesse d'Angoulême un frère, — ceux-là n'ont qu'à lire les plaidoiries de Jules Favre dont j'ai parlé plus haut; elles abondent en documents, et bien mieux que je ne pourrais le faire, les mettront à même d'asseoir leur jugement.

Quant à l'évasion du Dauphin, je pense que c'est un fait indéniable. Il y a eu substitution d'enfant; et comme le médecin du « petit Capet », le docteur Desault, s'en était aperçu et n'avait pu s'empêcher de

communiquer sa découverte à son ami le pharmacien Choppart, tous deux meurent subitement, en pleine santé, d'une maladie inexplicable.

La dernière visite du docteur Desault au Temple avait eu lieu le 30 mai. Choppart et lui meurent le 1er juin, huit jours avant la mort ou l'évasion, comme on l'aimera mieux, de l'enfant scrofuleux qui était venu remplacer le fils de Louis XVI.

Du reste, le docteur Desault avait eu le pressentiment de ce qui allait lui arriver. Car n'ayant pu cacher sa surprise lorsque les gardiens du Temple lui présentèrent un enfant qui n'était pas celui auquel il avait l'habitude de donner ses soins, il se rendit chez son ami Choppart et lui dit :

— Je n'ai pas été maître de moi-même, je viens de signer mon arrêt de mort.

Ce qu'il n'avait pas prévu, c'est qu'il signait également, par cette confidence, l'arrêt de mort de son ami.

Le docteur Abeillé, qui était alors un des élèves du docteur Desault, pense prudent de quitter la France, se rend en Amérique, et là ne craint pas de divulguer la cause de ces deux cas foudroyants d'apoplexie politique.

On a prétendu que le Dauphin s'était évadé dans un coffre à linge qu'apportait et que remportait régulièrement la blanchisseuse, on a dit aussi qu'il avait quitté le Temple dans un cercueil. Enfin l'on a affirmé que la blanchisseuse l'avait emporté dans un grand paquet de linge sale. Cette dernière version, quoi-

que la moins poétique, me paraît la plus probable.

Les charges de blanchisseurs du Roi, de la Reine et des Enfants de France, s'achetaient alors comme on achète aujourd'hui des charges de notaires, d'avoués ou d'huissiers.

Lorsque la famille royale fut enfermée au Temple, les blanchisseurs apportaient dans leurs coffres le linge propre, qu'ils échangeaient contre le linge sale. Leur service continua ainsi d'une façon assez régulière jusqu'à une époque précédant de fort peu la mort du roi. Un beau jour qu'ils se présentaient à la porte du Temple, le gardien leur dit :

— Citoyens, j'ai l'ordre de vous inviter à vous retirer pour ne plus revenir.

Le blanchissage fut fait, à dater de ce jour, par le service de la prison.

D'ailleurs les coffres qu'apportaient ces blanchisseurs, — en admettant même qu'ils eussent continué leur service, — n'étaient pas de dimension à permettre à un enfant de dix ans d'y prendre place. A partir du moment où ils furent congédiés, le linge entrait au Temple et en sortait par gros paquets : il est donc fort admissible que le pauvre enfant se soit évadé blotti dans l'un d'eux.

Le coffre qui servait spécialement au Roi, et dont Louis XVI avait forgé les cuivres dans son atelier des combles de Versailles, a été conservé avec soin ; j'en ai relevé exactement les dimensions.

Constat.

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le trois novembre, à neuf heures et demie du matin.

Je, Henri Ernest Potage, huissier près le tribunal civil de Versailles, y demeurant rue Satory 27, soussigné.

Sur la réquisition de Monsieur le comte d'Hérisson, propriétaire, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris faubourg Saint-Honoré, numéro 223, et assisté de lui.

Me suis transporté à Versailles, rue Gambetta 5, en une propriété où est installée la Bibliothèque dite Municipale, et dans une pièce au troisième étage à gauche, à usage de musée dit municipal et en présence de M. Poulain, surveillant dudit, j'ai constaté qu'à droite en entrant dans cette pièce, existe une malle, recouverte en peau de veau et dont les ferrures sont en cuivre ayant le dessus convexe, ladite malle longue de soixante-six centimètres, large de quarante-un et haute de trente-six centimètres, et sur laquelle se trouve sur un morceau de cuir rouge y collé, long de vingt-six centimètres et large de dix-huit centimètres, l'inscription suivante :

« Coffre dans lequel Mme Despagne, blanchisseuse en charge
« du corps du Roi, porta le linge du roi Louis XVI dans sa
« prison du Temple jusqu'au moment où on le lui défendit,
« les Gardiens du Roi s'en chargeant eux-mêmes. Donné
« par M. Despagnes Maximilien, médecin à Versailles, son
« petit-fils. »

Dont acte fait et dressé pour servir et valoir ce que de droit.

Le coût est de onze francs 55 centimes.

POTAGE.

Despagne, blanchisseur du corps du Roi, était natif du Mesnil-Saint-Denis, non loin de Versailles. Il

avait épousé la fille de Vigneron, qui fournissait en linge fin et en dentelles la maison de Saint-Cyr. Il a laissé un petit-fils, mort il y a quelques années à Versailles, et ce dernier a lui-même laissé une veuve, aujourd'hui fort âgée, qui a bien voulu me dire en détail comment se faisait le service de la lingerie du Roi et de la maison royale.

Un des arguments, une des armes dont se servent tous ceux qui prétendent que Nauendorff était un imposteur, — c'est que plusieurs faux Dauphins se sont révélés, et qu'il n'y a pas de raison de croire les prétentions de Nauendorff mieux fondées que les leurs.

Pour le gros public, pour la masse toujours bête, ceci peut être en effet un raisonnement capable de frapper l'imagination; mais pour qui se donne la peine de réfléchir et ne forme pas son opinion d'après les on-dit, il est facile de se rendre compte que l'arme est à deux tranchants, tout aussi dangereuse pour ceux qui s'en servent que pour ceux qu'elle atteint.

Il faut en effet qu'on ait prodigieusement craint en haut lieu que Louis XVII ne vînt un jour revendiquer ses droits à la couronne et traiter comme il convenait ceux qui avaient usurpé son trône, pour qu'on ait cherché à annihiler d'avance ses prétentions, en les ridiculisant, en lui suscitant des sosies.

Mais le monde se fait vieux, — notre civilisation tout au moins, — et avec la décrépitude l'expérience arrive. Nous savons aujourd'hui ce que sont les agents

provocateurs, le rôle qu'on leur fait jouer, et tout le parti que les gouvernements savent en tirer.

L'idée était bonne, le plan bien conçu; impossible de trouver un moyen plus efficace pour entacher de ridicule, d'imposture même, le vrai fils de Louis XVI. Il fallait qu'il fût mort, sinon de fait, du moins moralement, — on était à la jolie époque des *morts civiles,* — et comme il devenait alors facile de répondre à ses revendications lorsqu'elles viendraient à se produire :

— Ce que vous venez nous dire, ce que vous réclamez, un autre nous l'a dit et réclamé avant-hier. Il se prétend comme vous fils de Louis XVI; un autre encore a fait valoir les mêmes prétentions la semaine dernière... Entendez-vous au moins entre vous! Tout le monde ne peut pas être le fils du Roi.

Il était curieux de savoir ce que dirait de Louis XVII le journal du Directeur de la Police.

On a raconté samedi dernier chez M. Pasquier que, pendant que le roi Charles X était à Rambouillet, il avait envoyé M. de La Rochejacquelein *s'informer* auprès de *Martin,* que celui-ci avait répondu que le Roi n'avait qu'à se retirer au plus vite, attendu qu'il était reprouvé de Dieu pour avoir usurpé le trône de Louis XVII; que cette réponse avait accéléré le départ; et que là-dessus M. de La Rochejacquelein s'était rendu à Vienne afin d'y rechercher le Roi légitime, qu'il venait de trouver dans un couvent de Bohême. Il y a trois mois que M. Sosthène de la Rochefoucauld me dit :

« Vous seriez bien étonné si vous voyiez reparaître Louis XVII!

— Je suis encore plus étonné que vous admettiez cette supposition, répondis-je.

Bastard m'a assuré ce matin qu'il avait la certitude que

M. de La Rochejacquelein était allé de Rambouillet parler à Martin. M. de Pradel, à qui j'ai demandé ce qu'il en était (il se trouvait à Rambouillet avec le Roi) m'a répondu qu'il croyait le voyage véritable, mais qu'il ignorait si c'était par ordre du Roi, qu'il pensait plutôt que c'était une fantaisie de M. de La Rochejacquelein lui-même, personnage de beaucoup d'exaltation et de peu de sens.

Charles X a donc attaché de l'importance aux avis de Martin, et il n'est pas douteux que M. de La Rochejacquelein n'ait agi d'après ses ordres.

Il est également hors de doute, d'après ce que le Directeur de la Police a consigné de sa propre main — fait capital — que M. Sosthène de La Rochefoucauld, le brillant ministre de Charles X, le père du duc de Bisaccia actuel, savait parfaitement que Louis XVII était vivant.

Martin, le paysan de Gallardon qui a joué un rôle si bizarre, cet envoyé de la Providence, avocat illettré des droits de l'opprimé, qui devait entretenir Louis XVIII, conseiller Charles X, puis revenir modestement dans son village prendre le manche de sa charrue et toucher ses bœufs, — Martin était un honnête homme.

En effet, si cet étrange prophète n'avait pas été sincère, si lui aussi eût été un imposteur, qui pouvait mieux que le Roi le confondre et le démasquer? Loin de là, il vient parler au souverain avec ce langage familier des hommes de la campagne, et le Roi avoue qu'il lui révèle des choses que Dieu seul pouvait connaître.

Les quelques lignes citées plus haut au sujet de Martin m'ont semblé avoir une importance toute particulière. Elles sont le résultat d'une conversation qui a frappé l'esprit de leur auteur; j'ai voulu approfondir ce qu'était ce paysan admis aux honneurs de l'audience royale.

Martin se nommait Thomas-Ignace. Il était, comme je viens de le dire, natif de Gallardon, et il a été obsédé par des apparitions qui lui ordonnaient d'aller dire au Roi qu'il usurpait le trône de son neveu.

C'est ce qu'il fit en effet.

S'il avait été un fourbe, il eût naturellement tenté de faire tourner cette fourberie à son profit. L'a-t-il fait? Jamais.

Il n'a pas cherché un seul instant à se prévaloir des choses extraordinaires qu'il disait se passer en lui, ne les a pas divulguées, n'en a pas tiré avantage. Il refusait tous les dons qu'on lui offrait, dès qu'il leur soupçonnait quelque rapport avec les événements auxquels il avait été mêlé.

Il n'a jamais essayé de se faire des partisans. Il est revenu dans son village aussi simple et aussi peu prétentieux qu'auparavant, ne parlant jamais de lui, ni même de ce qui lui était arrivé; en un mot, naturel, discret et désintéressé.

Le *Journal de France* dit à la date du 20 janvier 1817 que les médecins ont reconnu « qu'il est impossible de jouir d'une santé meilleure: et cet état s'est soutenu jusqu'à la fin (fin de son séjour à Paris) sans

présenter aucune altération. Cette dernière observation, faite par des maîtres de l'art, sur tout ce qui tient à l'état physique et moral dans la personne de Martin, nous porte à conclure qu'il ne reste aucun prétexte pour supposer que ce villageois ait pu être l'objet de l'illusion des sens ou de son imagination. »

D'ailleurs, le brave homme qui reprocha à Louis XVIII son usurpation, qui osa lui dire également qu'un jour à la chasse, dans la forêt de Saint-Hubert, dans une circonstance et à un endroit déterminés, il avait eu la pensée de tuer son frère Louis XVI et n'en avait été empêché que par une branche d'arbre, révélation qui avait provoqué les larmes du monarque, — ce brave homme n'était pas arrivé directement aux Tuileries; il avait dû, avant d'être reçu par le roi, subir l'examen de bien des gens, être encouragé par les uns, bafoué et rebuté par les autres.

C'est d'abord Laperruque, curé de Gallardon, un digne ecclésiastique de soixante ans, auquel il raconte ses visions. Le curé le fait examiner par le maire; celui-ci le conduit à Versailles chez l'évêque Mgr Charrier de la Roche, ancien évêque constitutionnel, qui, à cause de son passé, croit nécessaire, avant d'aller plus loin, de scruter lui aussi le cas de Martin avec un soin tout spécial. Il en fait une affaire de police, prévient Decazes, et expédie le pauvre homme au comte de Breteuil, préfet d'Eure-et-Loir.

Le comte est un homme vertueux et doux, d'un tempérament très calme. C'est à son tour d'interroger Martin; puis il charge M. André, lieutenant de gen-

darmerie à Chartres, de le conduire à Paris. Decazes, alors ministre de la Police, le reçoit; toutes les intimidations policières et gouvernementales sont mises en jeu, mais leur effet est nul devant la persistance avec laquelle Martin déclare que son devoir lui impose de parler au Roi, au Roi seul.

On lui demande ce qu'il a à dire. Il n'en sait rien, les paroles doivent lui venir en sa présence.

Le médecin adjoint à Charenton étudie son état mental. Les docteurs Pinel et Royer-Collard en font autant; tous trois ne peuvent que déclarer que Martin est aussi sain d'esprit que de corps.

Alors le grand-aumônier de France, le vénérable cardinal de Périgord, veut le voir; il le reçoit, et, plus encore que tous ceux qui l'ont déjà vu, est tellement frappé de la nature de l'obsession à laquelle cet homme est en proie, qu'il lui fait ouvrir enfin, aux Tuileries, la porte du cabinet du roi de France.

On sait le reste, mais ce qu'il me semble intéressant d'ajouter, c'est que, peu avant que l'audience de Martin fût terminée, Louis XVIII lui demanda quelques conseils sur la façon dont il devait régner.

Voyez-vous ce paysan et ce roi causant ensemble comme deux camarades?

Martin fut très sobre. Il dit simplement au Roi de faire selon ses précédents avis, de se méfier de ceux qui l'entouraient, surtout d'un de ses ministres, qui, disait-il, serait dans la suite accusé d'un horrible forfait. Enfin, comme le Roi insistait toujours, il lui dit en le quittant :

— Ne vous faites jamais sacrer, vous mourriez pendant la cérémonie.

Louis XVIII en effet ne s'est jamais fait sacrer.

Au cours de mes recherches sur Martin, j'ai fait une découverte à laquelle j'étais loin de m'attendre.

J'ai trouvé son fils.

Le docteur Martin est un beau vieillard de soixante-dix ans, dont la tête est entourée de cheveux argentés. Tout enfant, — il avait alors quatorze ans, — il a assisté à l'entretien de son père avec M. de La Rochejacquelein, lorsque ce dernier lui fut envoyé par le roi Charles X.

J'ai donc pu causer avec un des témoins auriculaires de l'entretien dont j'ai parlé plus haut. J'ai profité de la bonne fortune qui me mettait en rapports avec un homme dont le père a joué dans notre histoire un rôle si étrange et si peu connu, qui est lui-même revêtu d'un caractère de très haute honorabilité, pour lui demander si un document manuscrit que je possède émanait véritablement de lui. Il me l'a confirmé, m'en a déclaré et signé l'authenticité; je le donne textuellement. Le lecteur en appréciera l'importance.

A Monsieur le comte Gruau de la Barre.

Fils de Thomas Martin, de Gallardon, je viens, en cette qualité, vous apporter un témoignage de la plus haute importance, en faveur de l'auguste famille qui nous est si chère à tous, et pour laquelle vous avez consacré votre existence.

Je tiens ce précieux témoignage de la bouche même du

général La Rochejacquelein, dans une circonstance tout à fait imprévue. C'était à Orléans, le 18 février 1857; le général était chez son neveu, le Marquis de La Rochejacquelein, sénateur; il apprit par son protégé, le capitaine Blon, parent de Cathelineau, que j'étais à Orléans de passage.

Alors le général saisit cette occasion pour m'envoyer chercher par son domestique, m'invitant de passer le plus tôt possible chez lui. Je répondis verbalement à l'envoyé : « Dites au général que n'ayant que quelques heures à voir mes amis, je ne puis me rendre à ses désirs. »

Immédiatement après, le même domestique m'apporta un petit mot du général, me priant de lui donner un rendez-vous, dans la soirée, n'importe l'heure, parce que, disait-il, il avait une affaire très importante à me communiquer. Je lui assignai huit heures du soir, chez M. Breton, beau-père du capitaine Blon, rue de Bourgogne.

Le général fut fidèle au rendez-vous. Il se plaignit en entrant que je n'avais d'égards ni pour son âge ni pour ses jambes. C'était là que je l'attendais, car j'avais depuis longtemps une dent contre lui, et l'occasion était favorable pour lui dire ma façon de penser ; je lui dis, d'un ton sec : « Moi aussi, général, j'ai à me plaindre de vous, et je tiens à le faire constater ici devant tous. (Nous étions à table, où il y avait environ dix à douze personnes.) Vous avez été très injuste envers mon père; vous avez été faux dans vos paroles, vous avez tenu des propos injurieux et mensongers sur son compte. Mais patience, ces mensonges retomberont sur ceux qui les commettent. — Comment cela? Comment cela? me dit-il, moi jamais! » Je repris : « Général, vous avez dit dans les salons que vous fréquentiez à Paris et ailleurs, lorsqu'on vous questionnait sur votre démarche auprès de mon père, à Gallardon, que jamais vous n'aviez été chez Martin, ni de votre chef, ni envoyé de Charles X, alors que vous demandiez à mon père (c'était dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1830) de la part du Roi, ce qu'il fallait faire, dans les circonstances fâcheuses où il se trouvait

à Rambouillet, et si ma mémoire est bien fidèle, vous étiez trois hommes. — Non, me dit-il, il n'y avait que mon aide de camp et moi. — Il me semble pourtant, lui dis-je, qu'il y avait trois chevaux et trois hommes. — Ah! oui, c'était mon brave domestique. — Et je me rappelle très bien, en parlant du Roi, mon père vous disait que son temps était fini, qu'il serait responsable devant Dieu du sang versé inutilement, s'il résistait. » Le général reprit : « Tout cela est vrai, bien vrai, mais il y avait des convenances à garder, mais... — Oui, oui, lui dis-je, vous vouliez vous ménager une porte d'entrée ou de sortie avec M. de Chambord. » J'étais encore sous cette fâcheuse impression de colère, lorsque le général me tira à part et me dit : « Avez-vous des nouvelles de Louis XVII? Savez-vous où il est? — Non, je n'en sais rien; mais je le saurais, que je ne le dirais pas; vous vous êtes rendu indigne d'une telle cause, et ce n'est pas à vous qu'il est réservé de la faire réussir. — Allons, allons, me dit-il, ne vous emportez pas ainsi; lorsque vous saurez l'importance de ma démarche, vous m'écouterez avec attention. » Le général continua :

« Madame la Dauphine me fit appeler à son lit de mort, et me dit, d'une voix presque éteinte : « Général, j'ai un fait grave, très grave à vous révéler; c'est le testament d'une mourante : mon frère n'est pas mort; c'est le cauchemar de toute ma vie..... promettez-moi de faire toutes démarches nécessaires pour le retrouver. Voyez le Saint Père, voyez les enfants de Martin, courez par terre et par mer pour trouver quelques vieux serviteurs ou leurs descendants, car la France ne sera heureuse et tranquille que lorsqu'il sera sur le trône de ses pères. Jurez-moi (ici des larmes abondantes) que vous ferez tout ce que je vous demande. Je vais mourir au moins tranquille, et il me semble que le poids que j'ai sur la poitrine est moins lourd. » Le général pleurait en me racontant cette scène si émouvante, mais il était trop tard... Cependant je dis au général : « Je suis heureux d'apprendre de vous cette suprême révélation; cela confirme

encore les paroles de mon père, qui avait dit, à plusieurs reprises, que la duchesse d'Angoulême serait la plus opiniâtre et la dernière à le reconnaître.

Agréez, Monsieur le comte, mes très humbles et respectueuses salutations.

ANTOINE MARTIN.

Je soussigné certifie que le document ci-dessus est authentique, qu'il émane de moi, et je le déclare avec plaisir à Monsieur le comte d'Hérisson pour en faire l'usage qu'il jugera convenable; il pourra le publier au besoin.

Paris, le 20 novembre 1886.

ANTOINE MARTIN.

Vu pour certification matérielle de la signature Martin apposée d'autre part.

Paris, le 22 novembre 1886.

Le Commissaire de police du VIe arrondissement de Paris.

(Illisible.)

CHAPITRE III

LA CLEF DU MYSTÈRE

La gravure occulte. — Le secret des Bourbons. — Les médailles de Louis XVII. — La Chapelle Expiatoire. — Louis XVIII et M. Perlet. — La mission de M. Cathelin.

La gravure de médailles est un art tout spécial, et demande, pour la composition du sujet, presque autant de soin et de préparation qu'en exige le travail matériel lui-même : il faut que l'artiste s'inspire de ce sujet, qu'il fasse du nouveau tout en se soumettant aux traditions.

Un grand nombre de médailles ont un double sens : celui qui apparaît aux yeux du vulgaire, et celui qui n'est compris que des initiés. Quelques-unes sont de véritables rébus, il faut, pour les déchiffrer, être un docteur ès-grimoires.

Il est du reste fort intéressant, lorsque l'étude se porte non sur une médaille déterminée, mais sur des séries correspondant à des époques, à un règne ou à

un même individu, de voir les points de corrélation qu'elles ont entre elles, et l'influence très nette et très déterminée de la tradition dont je parlais tout à l'heure. Rien n'est beau comme le médaillier des grandes époques de notre histoire.

Tout ce qui touche au règne de Louis XIV est gracieux et grandiose à la fois. Il en est de même pour le règne de Napoléon Ier. L'œuvre subit l'influence du milieu où l'artiste se meut; et pour peu qu'il appartienne à une de ces associations occultes qui ont guidé la politique des deux cents dernières années, il trouve souvent moyen de démentir ce qu'il est chargé d'affirmer, et de donner la clef mystérieuse des événements qu'il doit immortaliser. Tel souverain qui fait frapper une médaille en son honneur ne se doute pas qu'elle porte en soi le blâme de son règne.

Tout ce qui a été frappé au sujet de Louis XVII est non seulement bizarre, énigmatique, à double sens, mais ce double sens est particulièrement apparent. Les médailles qui nous proviennent de l'étranger sont, entre autres, d'une transparence telle que les moins clairvoyants peuvent y lire les preuves de l'évasion du Temple.

Celles qui datent de la Restauration, qui avait tout intérêt à affirmer la mort de Louis XVII, n'en portent pas moins l'affirmation de son existence et témoignent que le trône était usurpé.

La médaille frappée à l'occasion de la naissance du duc de Normandie est charmante : le Roi et la Reine sont heureux, la France est supposée l'être, et la

médaille, si je puis me servir de cette expression, est honnête. Toutes les autres sont absolument différentes; elles respirent l'inquiétude, les tortures de la vérité, et dévoilent, autant qu'il est possible de le faire à moins de l'écrire en toutes lettres, *le Secret des Bourbons.*

Le Dauphin est enfermé au Temple; on est avisé à Berlin qu'une substitution d'enfant doit avoir lieu, et Loos s'empresse de prendre date, en consignant sur le bronze le fait mystérieux dont on parle plus librement à l'étranger qu'en France.

La pensée de l'auteur est-elle assez claire? D'un côté les deux enfants prisonniers, de l'autre une grande draperie qui cache le mystère. Au-dessous :

QUAND SERA-T-ELLE LEVÉE?

Comme le Dauphin, dont l'acte mortuaire n'a été qu'une comédie, cette médaille a un état civil des plus douteux. Personne ne connaît la date exacte de sa naissance. Lenormand, dans le *Trésor numismatique et de glyptique*, l'attribue à l'année 1793. Hennin déclare qu'elle est classée dans le catalogue de Loos à la date de 1793, mais qu'il la croit de la fin de 1794. En un mot, rien de positif, et l'on est moins avancé, après que les savants ont parlé, qu'auparavant, — ce qui arrive dans bien des cas.

Puis vient encore une médaille de Loos; elle est censée destinée à perpétuer la date de la mort du Dauphin; mais non moins curieuse et explicite que

la précédente, elle affirme au contraire l'évasion. On lit sur un des côtés :

LOUIS, SECOND FILS DE LOUIS XVI,
NÉ LE 27 MARS 1785

Le revers porte le même rideau qui cachait tout à l'heure un mystère, et qui maintenant est levé. Un ange écrit avec un burin :

REDEVENU LIBRE LE 8 JUIN 1795

L'ange est debout; un de ses pieds pose sur une torche allumée, et la flamme qui s'en échappe représente la Vie; l'autre s'appuie sur un cercueil auquel est adossé un livre ouvert où l'on peut lire :

LOUIS, (*le premier dauphin*)
LOUIS XVI, — ANTOINETTE — ÉLISABETH

Ce sont les noms des quatre membres de la famille royale qui sont déjà morts. Le cercueil en est le témoignage. La date du 8 juin rend la liberté au second Dauphin, grâce à la mort de l'enfant substitué. Indépendamment des mots « redevenu libre le 8 juin 1795 », cette pensée est de nouveau reproduite par le soin qu'a eu l'auteur, en opposant la *vie* à la *mort*, d'indiquer aussi clairement qu'il était en son pouvoir, sans toutefois le dire par trop ouvertement, que le Dauphin survivait à son frère, à son père, à sa mère et à sa tante.

Et le rideau levé laisse voir quatre morts et le Dauphin vivant.

Voici maintenant une médaille frappée en Angleterre; elle est de William Manwaring. Elle porte d'un côté la tête de Louis XVII, et dans le champ :

SITOT QU'IL HAIT UN ROI,
DOIT-ON CESSER DE L'ÊTRE?

Un fleuron au-dessous, 1793. Peut-on imaginer quelque chose de plus étrange et de plus troublant?

Ce fut au château de Ham que les frères de Louis XVI apprirent sa mort, à laquelle cette médaille fait allusion.

Ils proclamèrent Louis XVII; Monsieur prit alors le titre de régent, et nomma le comte d'Artois lieutenant général du royaune.

En 1794, les Vendéens portaient une médaille avec bélière en guise de décoration, sur laquelle était gravé d'un côté :

VIVE LOUIS XVII, ROI DE FRANCE! 9 T^{or} 1794

et au revers une grande fleur de lis presque semblable à celle des armes de la ville de Florence, avec ces mots:

LOUIS XVII, ROI DES FRANÇOIS

Après la mort prétendue du Dauphin, un grand nombre de royalistes portaient en 1795, dans le midi

de la France, une médaille décoration sans revers, aujourd'hui presque introuvable, représentant un aigle renversé sur le dos, les ailes déployées, les pattes en l'air, et au-dessus :

A BAS L'ANARCHIE! VIVE LOUIS XVII!

Puis vinrent les frappes officielles de la première Restauration, 1814-15. Le double sens, pour être mieux caché, n'en existe pas moins. C'est d'abord une tête de Louis XVII dont le revers porte un lis brisé avec l'inscription :

CECIDIT UT FLOS, VIII JUNII MDCCLXXXXV

(*Il est tombé comme une fleur*, 8 *juin* 1795.)

Seulement l'artiste a eu bien soin de représenter une fleur qui n'est pas morte, qui est au contraire absolument vivante, et qui, loin de vouloir mourir, cherche à se redresser.

Les fleurs s'étiolent et se dessèchent, mais rien ne justifiait dans la mort apparente du Dauphin, que les certificats des médecins attribuèrent aux scrofules, le caractère violent que représente une fleur brisée. L'artiste avait besoin de cette composition pour conserver à son sujet, qui devait représenter officiellement la mort, une vitalité symbolique.

Dire que le Dauphin est mort, se faire payer pour cela par Louis XVIII, et graver une médaille qui prouve le contraire, — la tâche n'était pas facile. Voici com-

ment s'en est tiré l'artiste pour la médaille suivante :

Il a représenté, toujours bien entendu la tête du fils de Louis XVI; et sur le revers une composition d'un caractère plutôt franc-maçonique. Trois inscriptions séparées semblent avoir chacune un sens distinct, quoique la traduction littérale en soit impossible. La première, sur la face : *Regni tantum jura;* les deux autres, sur le revers, au-dessus et au-dessous d'un génie qui s'envole de la prison du Temple avec une couronne : 1° *Quam reddat hæredi;* 2° *Ludovicus XVII in vinculis occumbit.*

Réunies, ces inscriptions donnent :

LUDOVICUS XVII IN VINCULIS OCCUMBIT QUAM REDDAT HÆREDI REGNI TANTUM JURA

La seule traduction possible de cette légende au point de vue grammatical est : « Louis XVII meurt en prison plutôt qu'on rende à son héritier seulement les droits royaux. »

Il en résulte clairement qu'à l'époque où fut frappée la médaille — 1815, — Louis XVII, vivant et emprisonné, avait offert de renoncer à ses droits, pourvu qu'on rendît à son fils *jura regni,* le droit de régner, — offre qui fut refusée.

L'artiste a placé sur le monument funéraire trois lis morts, qui représentent trois victimes royales; il en aurait mis quatre, s'il avait voulu indiquer que Louis XVII était mort aussi. Ce sont les trois victimes pour lesquelles est élevée la Chapelle Expiatoire, sans que, dans cette dernière non plus, il soit

question de Louis XVII. Enfin Depaulis, le graveur royal, a résumé toute l'étrangeté de la médaille qu'il avait ordre d'exécuter, en plaçant, sur le sarcophage où est censé Louis XVII, les armes de France en ordre faux. C'est absolument comme si, chargé de représenter le *Fluctuat nec mergitur* de l'écusson des armes de Paris, il eût mis les mâts en bas et la quille en l'air. Depaulis a eu soin de dissimuler sa flèche du Parthe à l'œil nu, et il faut le désir sincère de découvrir la vérité pour l'apercevoir.

Plusieurs cours d'Europe ont dans leurs archives secrètes la preuve incontestable de l'évasion de Louis XVII. Pie VII savait fort bien à quoi s'en tenir, et si l'on y était autorisé, il serait du plus haut intérêt d'examiner, à Rome, la curieuse correspondance qui s'échangea au sujet de la Chapelle Expiatoire, lorsque sur la proposition de Chateaubriand les Chambres décidèrent, en janvier 1816, l'érection d'un monument en mémoire de la mort de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Madame Élisabeth, et de Louis XVII. J'ai demandé plusieurs fois, dans la capitale du monde chrétien, sans pouvoir l'obtenir, la permission de jeter un coup d'œil profane dans le *sanctum sanctorum*. Je souhaite qu'un autre soit plus heureux.

Le pape fit quelques observations à Louis XVIII, qui, de son autorité privée, modifia par un décret royal les décisions de la Chambre. Le décret consacre la Chapelle Expiatoire exclusivement à la mémoire de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Madame Élisabeth.

Rien dans ce monument commencé sous Louis XVIII,

terminé sous Charles X, ne fait allusion à Louis XVII. Le pape aurait dit qu'il n'entendait pas autoriser la célébration de prières mortuaires en faveur d'un vivant. Passent les compromissions politiques, mais il ne pouvait permettre une comédie sacrilège.

La cour de Berlin a possédé, et possède encore sans aucun doute, les preuves irrécusables de l'évasion du Dauphin. Elle a certain coffret qui fut soustrait à Louis XVIII lors de son départ de Mitau, dans lequel se trouvent toutes les preuves requises, ainsi que celles de l'existence du malheureux enfant qui était alors devenu un homme.

C'est lorsqu'il était à Mitau que celui qui devait être un jour Louis XVIII tâchait de soudoyer, d'acheter et de pousser à la trahison le plus grand nombre possible de généraux français. Les bâtons de maréchaux, qu'il promettait généreusement, étaient dans son esprit les degrés de l'échelle qui lui permettrait d'escalader le trône. Le duc d'Avaray était la cheville ouvrière de toutes ces négociations, de ces machinations; je reproduis ici quelques lettres, dont j'ai les originaux entre les mains, qui disent plus dans leur laconisme qu'un volume entier d'appréciations personnelles. M. Perlet, leur signataire, en savait, lui aussi, très long sur Louis XVII, et on lui a fermé la bouche vraiment à bien bon compte.

A Son Excellence Monsieur le comte Siméon,
ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous adresser franc de port par ce courrier, une brochure imprimée contenant ma justification complète ; si vous vous donnés la peine de la lire, vous serez convaincu de ma parfaite innocence, et vous verrés que je suis entièrement victime de mon constant dévouement pour le Roi et pour son auguste famille.

Aucune puissance sur la terre ne peut révoquer en doute que c'est moi *seul* qui ai sauvé d'une mort certaine l'infortunée fille de Louis XVI : Madame, duchesse d'Angoulême, me doit le jour qu'elle respire ! Ayez l'extrême bonté, Monsieur le comte, de lire la 1re note, page 30, contenant l'article que j'ai publié dans mon journal du 16 juin 1795 : la Convention nationale, forcée par l'opinion publique manifestée avec force par cet article, rendit 14 jours après un décret qui a amené la liberté à cette princesse et aux autres personnes de sa famille, dont Madame la duchesse d'Orléans Douairière faisait partie. Le Roi n'a connu ce dévouement qu'au mois de mai 1806. Sa Majesté me fit écrire alors par M. le comte d'Avaray à ce sujet en me communiquant ces paroles sacrées du Roi : *qu'il conservait dans son cœur le souvenir d'un pareil service jusqu'au jour des récompenses*. Le Roi m'a confirmé ces promesses royales de sa propre bouche à *Gorfield Sussex*, en ajoutant qu'il prendrait soin de ma famille si j'étais victime de mon zèle : par quelle fatalité suis-je oublié, et pourquoi mes justes réclamations ne peuvent-elles parvenir jusqu'à sa personne? Je n'ai reçu aucune récompense, je n'en réclamerais pas si je n'étais pas dans le besoin ; ma conduite a toujours été loyale et désintéressée, j'en ai donné des preuves.

Lorsque je me suis dévoué pour sauver Madame, je n'ai

consulté que mon zèle, j'ai éprouvé à cet égard les plus grandes persécutions, et si je n'ai pas succombé, c'est un miracle. On a accordé des récompenses royales à toutes les personnes qui ont concouru à arrêter l'exécrable assassin de Monseigneur le duc de Berry, et celui qui a réellement sauvé Madame reste dans l'oubli !...... Je suis si fortement convaincu que le Roi n'est pas instruit de cet oubli dont je suis victime, que je suis prêt à lui sacrifier le reste de ma vie, et *peut-être lui en donnerai-je des preuves avant peu!*

Malgré la pénurie extraordinaire où je me trouve et les pressantes sollicitations qui me sont faites, je n'ai pas voulu *encore* rendre publique la brochure imprimée que j'ai l'honneur de vous adresser ; tous les exemplaires sont dans un lieu secret, et rien ne pourra en empêcher la publicité si j'y suis forcé : il y a plus, je suis possesseur de toute la correspondance de M. le comte d'Avaray et autres seigneurs, dans laquelle se trouvent *en entier* toutes les pièces émanées du Roi relatives à la négociation secrette qui eut lieu alors pour gagner le prince Berthier : si mon attachement pour le Roi n'était pas poussé jusqu'à l'excès, j'aurais publié toutes ces pièces qui peuvent former un fort volume in-8 dont on m'a offert une bonne somme ; cela ne peut vous étonner, Monsieur le comte.

Il faut enfin que mon sort se décide.

J'offre de remettre toutes ces pièces et tous les exemplaires de mes mémoires imprimés, si on veut me faire compter *de suite*, c'est-à-dire dans quinze jours, une modique somme de six mille francs : je m'en rapporterai ensuite à la justice du Roi, qui ne peut me refuser des moyens d'existence, puisque j'ai perdu, par mon dévouement à son auguste personne, une très grande fortune et la santé ; que j'ai été condamné à mort à l'époque du 13 vendémiaire; déporté à Cayenne le 18 fructidor, emprisonné, etc., etc., et que j'offre de justifier toute ma conduite qui n'a jamais eu d'autre but que le service du Roi. Qu'on y fasse attention, Monsieur le comte, cette affaire

n'est pas une affaire ordinaire, elle est de la plus haute importance dans les circonstances présentes, je ne me pardonnerais jamais d'avoir donné lieu de servir les ennemis du Roi !

Je m'honore, Monsieur le comte, d'avoir partagé avec vous la proscription du 18 fructidor, vous avés eu le bonheur de vous soustraire à l'exécution du décret, moi j'ai été conduit à Cayenne où je suis resté vingt mois.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur le Comte,

De Votre Excellence,
Le très humble et très dévoué serviteur.

PERLET.

rue des Belles-Filles, n° 12, à Genève.

Genève, 31 mars 1820.

P. S.— Si je suis honoré d'une réponse vous pourrez, Monsieur le comte, la faire adresser chez MM. Sestié fils et Cie, imprimeurs-libraires de Genève, à *Ferney-Voltaire.*

Lettre à M. le comte Simeon, ministre de l'Intérieur.

MONSIEUR LE COMTE,

Il y a huit jours que j'ai eu l'honneur de vous écrire une lettre de la plus haute importance, accompagnée d'un mémoire imprimé, franc de port par la poste ; je sais que je ne puis encore espérer de réponse ; mais je suis tourmenté par deux fortes raisons : la première par le besoin d'argent où je me trouve, la seconde par *la crainte de faire quelque chose qui puisse nuire au Roi;* car si je livre les manuscrits dont *je suis possesseur, dont une partie émane du Roi pendant son séjour à Mittau,* il n'y a nul doute qu'on en fera un mauvais usage, surtout dans la crise où

nous nous trouvons ! je résiste autant qu'il est en moi, mais, Monsieur le comte, je me trouve dans une position extraordinaire : les personnes qui m'ont secouru depuis quatre ans que, par la plus grande injustice, j'ai été obligé de me réfugier dans cette ville, me sollicitent vivement de m'acquitter, ou de leur livrer mes mémoires et manuscrits ! La somme qu'il me faut est bien légère, elle évitera un désagrément qui deviendra irréparable ! *J'aurais des choses de la plus haute importance à vous communiquer, mais...* J'ai obtenu avec bien de la peine douze jours de délai.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur le Comte,

De Votre Excellence,
Le très humble et très dévoué serviteur,

PERLET,

Chez M. Sestié fils et Cie, imprimeurs-libraires de Genève,
à Ferney-Voltaire.

Genève, 7 avril 1820.

Lettre à M. Cathelin, logé aux Balances, n° 7, à Genève.

Genève, le 19 avril 1820.

MONSIEUR,

J'ai à vous remercier en particulier de la manière honnête avec laquelle vous vous êtes présenté chez moi, et de la bonté que vous avés bien voulu avoir de m'écouter dans mes justes réclamations. Le ministre ne pouvait pas confier une mission aussi importante à un homme plus convenable pour la remplir : puisque vous avés été envoyé par Son Excellence le ministre comte Siméon, je devais m'attendre que vous me compteriés six mille francs; je ne m'en serais pas départi sans la discussion que nous avons eue

ensemble, et sans ma répugnance invincible à faire quelque chose qui soit déplaisant au Roi, pour lequel je donnerais jusqu'à la dernière goutte de mon sang : je vous ai remis deux cahiers *de la plus haute importance*, et qui auraient fait la base d'un gros volume qui aurait été publié avant un mois ; je vous ai remis de plus tous les exemplaires de mon mémoire et la notice concernant M. Pasquier. J'ai bien voulu accepter les quinze cents francs que vous m'avés offerts ; en les acceptant j'ai sacrifié 6000 francs qui m'étaient offerts pour livrer les papiers que je vous ai remis! le dénuement absolu où je me trouve me forçait d'accepter cette somme, malgré ma répugnance ; ç'aurait été la première fois que j'aurais fait quelque chose contre les intérêts du Roi, mais la nécessité et l'oubli dont je suis victime, étaient mon excuse! vous avés combattu cette idée et vous m'avés gagné, j'ai cédé! j'ai reçu les quinze cents francs et j'ai signé un engagement que je tiendrai : mais, Monsieur, dans quelle position me laissés-vous? en proie à des créanciers avides, qui savent que je pouvais m'acquitter en livrant mes manuscrits! que leur dirai-je? rien au monde n'est plus pénible que ma position ; je crois parfaitement que vous n'avés pu faire mieux, il serait pénible pour moi de penser autrement! mais en vous aidant à remplir votre mission de la manière la plus avantageuse pour le Roi, je n'ai point renoncé à faire de justes réclamations. Vous allés partir, vous rendrés compte à Son Excellence, de votre mission, vous lui remettrez les pièces *très importantes* que je vous ai remises, et j'espère qu'Elle me fera passer *de suite* le complément des 6000 francs que vous ne vous êtes pas cru assés autorisé à me compter ; en vous remettant ces pièces j'ai fait un nouveau sacrifice au Roi, car en les livrant aux personnes qui m'en offraient 6000 francs, je donnais matière aux ennemis du Roi à publier un ouvrage....... je vous ai fait voir ma répugnance : mais si Son Excellence ne me fait pas passer ce complément, que deviendrai-je?.....................

Vous m'avés dit que ce sacrifice serait apprécié, je l'espère! vous avés eu la bonté de vous charger de tous les papiers qui me concernent personnellement ; j'ose espérer que Son Excellence confiera à une personne de son choix tous ces papiers qui composent ma justification entière, et qu'après une entière conviction, elle voudra bien en parler au Roi, de qui je ne réclame aucune grâce, mais qui me doit justice.

Toute ma vie a été employée à donner des preuves de mon dévouement pour le Roi et son auguste famille, rien n'a pu ébranler ce dévouement. Il est maintenant à la plus rude épreuve!

Vous avés eu la bonté de me dire que mon sort allait changer, il est nécessaire que cela arrive promptement. Je compte, Monsieur, sur les promesses que vous m'avés faites, et vous prie de croire que j'en suis d'avance très reconnaissant.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement votre dévoué serviteur.

PERLET.

Cette lettre est annotée de la façon suivante de la main de M. Cathelin :

J'ai promis à M. Perlet d'intéresser en sa faveur (autant qu'il serait en moi) l'autorité dont je tenais ma mission, en mettant sous ses yeux l'assurance réitérée qu'il m'a donnée de son dévouement aux intérêts de Sa Majesté ; je lui ai dit que la loyauté qu'il mettrait dans cette circonstance, me paraissait être le meilleur moyen de lui ménager des protections, mais je n'ai eu garde de lui promettre autre chose.

CATHELIN.

M. Cathelin faisait parvenir en même temps au ministre le reçu des premiers quinze cents francs, et peu

après comptait à M. Perlet le complément des six mille.

Je soussigné, reconnais avoir reçu la somme de quinze cents francs, déclarant, sur mon honneur, avoir fidèlement et exactement remis, entre les mains de M. Cathelin, toutes les pièces relatives à une correspondance de M. d'Avaray, dont j'étais possesseur, et reconnaissant que si j'en avais retenu une, ou plusieurs, ou que si je publiais quelque écrit qui pût avoir le moindre rapport avec les susdittes pièces, j'aurais violé ma parole d'honneur, et me serais rendu indigne de la protection de tout gouvernement quelconque.

PERLET.

Genève, le 19 avril 1820.

CHAPITRE IV

LA MORT DU DUC DE BERRY

Pourquoi le duc de Berry fut-il assassiné? — Louvel et le duc Decazes. — Documents du Cabinet noir. — Opinion des diplomates étrangers. — Un roi usurpateur et un ministre sans scrupules. — Le duc de Reichstadt empereur de Buenos-Ayres. — Les cordons bleus.

Nauendorff écrivit, à la fin de 1819, à presque tous les membres de la famille royale de France : on ne répondit à aucune de ses lettres. Le duc de Berry seul aurait été désireux d'éclaircir le mystère que son correspondant s'engageait à lui dévoiler ; et l'on assure, — malheureusement les assurances sans preuves justificatives n'ont en matière d'histoire qu'une valeur très minime, — qu'il y eut à ce sujet une scène des plus violentes entre Louis XVIII et le duc de Berry.

Je dois avouer néanmoins que le fait me semble assez probable. Le duc avait un grand cœur, comme on en rencontre trop rarement sur les marches des trônes. Et tout porte à croire que s'il eût véritablement retrouvé

Louis XVII, il n'eût pas hésité à devenir son plus vaillant défenseur, à se déclarer son premier sujet.

L'assassinat dont il fut victime, l'attentat de Louvel, devait faire disparaître dans la tombe ses généreuses révoltes, rendre à jamais silencieuse cette bouche de laquelle pouvaient sortir des paroles de reproche et de sublime abnégation.

Ce crime, Louvel en était le bras, mais toute la France désignait la tête, — le duc Decazes, — et malgré les apaisements qu'apporte le temps, l'histoire n'a pu le laver du soupçon.

Un tel état de choses devait-il faire perdre au favori les bonnes grâces royales? En aucune façon. Renversé du ministère et chassé de France par l'opinion publique, — un courant auquel la royauté elle-même ne peut résister, — le duc est momentanément exilé dans un poste d'honneur et de profit, l'ambassade d'Angleterre. Mais le roi trouve que ce n'est pas assez pour se faire pardonner du favori l'éloignement qu'il est obligé de lui imposer : il le crée duc, lui fait allouer, grâce à son influence royale, une somme considérable que Decazes réclamait en vain, et lui envoie l'ordre du Saint-Esprit.

Il n'est pas sans intérêt de feuilleter ici le Cabinet noir, pour se rendre compte de ce qu'on pense à cette époque de celui qui reviendra bientôt plus puissant que jamais.

Le duc Decazes, après avoir soulevé l'indignation de l'Angleterre par une trame ourdie dans le but de placer sur un trône de l'Amérique du Sud le duc de

Reichstadt, portant un préjudice des plus graves au trafic anglais, va devenir l'allié de l'Angleterre. D'accord ils combattront sourdement la monarchie dite légitime, et s'efforceront de placer sur le trône de France le fils du régicide Philippe-Égalité, le prince dont l'assassinat du duc de Berry facilitait l'accès au trône.

Rappòrt du comte de Goltz au roi de Prusse. — N° 10.

Paris, le 19 février 1820.

SIRE,

Les journaux du ministère et des deux partis renferment tous les détails connus jusqu'ici sur l'assassinat de S. A. R. le duc de Berry. Je crois devoir m'abstenir de les répéter dans le présent rapport. Ce que l'on dit, au reste, des premiers interrogatoires de Louvel est incertain encore, et le procès, dont l'instruction vient de commencer à la chambre des Pairs, constituée en haute cour de justice, pourra seul mettre un terme aux incertitudes à cet égard. La complicité morale du crime, que partagent tous les révolutionnaires et ultra-libéraux, n'est que trop évidente, mais le monstre n'a avoué encore aucune complicité matérielle, et comme il sait que rien ne peut le sauver du supplice, il mourra peut-être sans faire cet aveu. *Il paraît hors de doute cependant qu'il a menti en déclarant que le crime avait été médité par lui seul* depuis plusieurs années, car le duc de Berry ayant l'habitude de se rendre presque tous les jours, de grand matin et accompagné d'un seul domestique, à Bagatelle, et se donnant si souvent le plaisir de la chasse, l'assassin aurait pu trouver mille occasions favorables pour accomplir son dessein. Les témoins oculaires de la scène déchirante qui s'est passée dans l'intérieur de l'Opéra après que le malheureux prince fût frappé du coup mortel, m'ont affirmé le

récit touchant qu'en a fait le *Journal des Débats*; les fables mêmes de la tragédie grecque n'offrent rien qui puisse être comparé à l'affreuse réalité des maux qui n'ont cessé de peser sur cette famille royale. Voilà, dans le court espace de vingt-sept ans, le huitième de ses membres qui termine ses jours par une mort violente.

J'ai saisi mardi dernier l'occasion d'une rencontre avec le baron de Vincent chez le général Pozzo di Borgo, encore malade, pour engager ses deux collègues à délibérer avec nous. Cette délibération confidentielle ayant eu lieu, nous avons cru devoir coucher par écrit les conclusions suivantes : « Que la mort du duc de Berry augmente les « probabilités naturelles et politiques de voir sortir la cou- « ronne de France de la branche des Bourbons essentielle- « ment anti-révolutionnaire;

« Que dans ce cas, la couronne passant au duc d'Orléans, « l'élévation de ce prince au trône sera considérée en France « comme le complément de la révolution, parce qu'il est le « fils d'un régicide, et que, quoiqu'il en soit innocent, son « appel à la souveraineté aura été facilité par un assassinat;

« Que la monarchie française, sous un pareil chef et avec « des antécédents semblables, se trouvera nécessairement en « opposition avec tous les trônes et avec la paix publique. »

La proposition développée de M. Clausel de Coussergues de mettre le comte Decazes en état d'accusation, a été déposée sur le bureau de la Chambre. Elle ne sera probablement pas prise en considération, mais c'est un scandale de plus.

Rapport du comte de Goltz au roi de Prusse. — N° 11.

Paris, 22 février 1820.

SIRE,

Je m'empresse de saisir l'occasion que m'offre le départ d'un courrier, pour annoncer à Votre Majesté que mes conjectures

sur l'impossibilité où me paraissait à présent se trouver le comte Decazes de se maintenir au ministère, n'ont pas tardé à se réaliser.

Elle daignera voir, par les ordonnances royales qu'a publiées le *Moniteur* d'hier et d'aujourd'hui, que le comte Decazes a donné sa démission des postes de Président du Conseil des Ministres et de Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur; mais que S. M. T. Ch. la lui a accordée d'une manière extrêmement gracieuse, en l'élevant à la dignité de duc et en le nommant son ambassadeur près la Cour de Londres.

Les termes des deux ordonnances relatives au duc Decazes, et même de celle qui concerne le duc de Richelieu, indiquent que le premier a conservé toute la faveur du roi; et cependant ils ne donnent encore qu'une faible idée de la prédilection presque passionnée que ce souverain a montrée pour lui, au moment où les instances réunies des membres de la famille royale et la force des circonstances l'ont décidé enfin à se séparer de ce ministre.

Post-Scriptum. — Je reviens dans ce moment de Saint-Cloud, où les membres du corps diplomatique et toutes les personnes des classes élevées vont s'informer de l'état de la santé de Madame la duchesse de Berry. L'intérieur de ce château ressemble à présent à un tombeau, par le silence qui y règne, et par le profond deuil de ses habitants. J'y ai revu les deux Princes et Madame la duchesse d'Angoulême, lorsqu'ils sortaient du cabinet de la veuve infortunée. *Monsieur* n'est presque pas reconnaissable; son visage est excessivement pâle; il m'a serré affectueusement la main, sans pouvoir proférer une seule parole.

J'ai appris à cette occasion, par la duchesse de Reggio, que S. A. R. le duc de Berry avait toujours cru qu'il serait assassiné un jour; qu'il l'avait même dit, quelques jours avant sa mort, à M. de Mesnars, l'un de ses aides de camp, en lui faisant observer qu'on l'en avertissait par des lettres anonymes; mais que ce prince avait ajouté qu'il ne voulait

pas prendre des précautions probablement inutiles, et qui feraient croire qu'un Bourbon pouvait craindre la mort.

Rapport du général Walterstorff à M. de Rosenkrantz.

Paris, le 27 février 1820.

MONSIEUR,

Votre Excellence voudra bien me permettre de l'entretenir un moment de M. le duc Decazes.

Tant que ce ministre était à la tête des affaires, j'ai rarement parlé de lui, ne voulant pas avoir l'air de me vanter de l'amitié dont il m'honorait. A présent que la calomnie, la méchanceté et toutes les passions haineuses le poursuivent, je me fais gloire de lui rendre justice, et je désire que les archives de la Légation conservent du moins un faible témoignage de l'estime que je lui porte, et de l'amitié que je lui ai vouée pour la vie.

M. le duc Decazes, après avoir pris congé du roi hier au soir, s'est mis en route avec sa famille pour une de ses terres dans les environs de Bordeaux. Son ami, M. Mirbel, naguère maître des requêtes et secrétaire général du ministère de l'Intérieur, et qui a donné sa démission de toutes ses charges, l'accompagne et restera quelque temps auprès de lui, avant que d'entreprendre le voyage qu'il se propose de faire en Italie.

Bien que j'aie passé trois fois chez M. Decazes depuis qu'il a quitté le ministère, je ne l'ai pas trouvé. Mais Son Altesse Royale, Monseigneur le duc de Holstein-Augustenbourg, qui l'a vu vendredi dernier, et un de mes amis qui l'a rencontré il y a quelques jours chez M. de Richelieu, m'ont dit l'avoir trouvé extrêmement changé, et sa santé leur a paru très mauvaise, au point qu'ils craignent qu'il n'ait la poitrine attaquée, je partage ces craintes. Il y a une autre crainte pour la vie du duc, dont il est difficile de se défendre en voyant les préventions que quelques journa-

listes cherchent à inspirer contre lui. Je sais que d'honnêtes bourgeois ont demandé à des personnes de leur connaissance : « Dites-moi, Monsieur, est-il vrai que M. Decazes ait assassiné le duc de Berry? — Comment pouvez-vous croire une telle absurdité? — Mais, Monsieur, comment oserait-on l'imprimer si cela n'était pas vrai? » Au surplus, M. le duc Decazes a reçu des lettres semi-anonymes dans lesquelles on lui fait des menaces. On lui dit dans une de ces lettres : « Savez-vous bien que votre vie est entre nos mains? »

Les journaux soi-disant ultras affectent une grande modération à l'égard du nouveau ministère, et cependant ils écrivent, surtout le *Drapeau Blanc*, les plus grandes infamies contre celui qui naguère fut le collègue des ministres actuels, et qui est leur ami.

Je ne me permets pas de croire que le changement qui vient d'avoir lieu dans sa position ait changé l'amitié et l'estime qu'ils professaient pour lui. Je sais qu'il leur était sincèrement attaché et qu'ils étaient du nombre des personnes qu'il était bien aise de rencontrer lorsqu'il me faisait l'amitié de venir dîner chez moi.

Il parlait toujours avec le plus grand respect de M. le duc de Richelieu, et lorsque je lui dis quelquefois que j'espérais qu'il était bien avec ce ministre, il me répondit toujours : « Il est parfait pour moi. »

MM. les comtes Siméon et Portalis, et le baron Mounier, ainsi que M. de Rayneval, étaient du nombre des personnes qu'il consultait avec le plus de confiance. Comment se fait-il qu'un homme dont on ne peut citer un seul trait de méchanceté, soit poursuivi avec tant d'acharnement, par de misérables pamphlétaires?

Trop d'exemples semblent excuser en politique les moyens peu délicats qu'on emploie quelquefois contre un ministre pour le supplanter; mais le calomnier d'une manière atroce après qu'il a quitté le timon des affaires, prêcher pour ainsi dire contre lui l'assassinat, c'est ce qu'aucun code politique moral n'autorise.

Quelles que soient les fautes que M. le duc Decazes peut avoir commises pendant son ministère (et qui n'en aurait pas commis à sa place?) l'histoire rendra justice à ses talents, à sa loyauté, et aux excellentes qualités de son cœur.

Je suis, etc.

WALTERSTORFF.

Si le duc de Berry était prévenu qu'il serait assassiné, il n'est pas douteux que la police secrète n'ait elle-même averti le ministre que l'attentat était prochain. Voici, à la date du 3 mars, un Rapport d'où il ressort clairement que le ministre avait été en effet instruit des préparatifs du crime :

Rapport de police du 3 *mars* 1820.

Nous avons fait respectivement notre devoir, en donnant des renseignements qui pouvaient prévenir de grands malheurs.

Maintenant il s'agit de savoir si l'on peut convaincre l'auteur des propos dont vous avez connaissance.

Nous vous avons démontré l'impossibilité d'en faire la preuve, par la raison qu'ils ont été tenus à des personnes qui pensaient comme celui qui les tenait, et qui sont coupables pour ne pas les avoir révélés, et qui, par conséquent, ont le plus grand intérêt à tout nier.

....Quoiqu'on ne puisse faire la preuve des faits dont il s'agit, nous n'en aurons pas moins fait notre devoir et prouvé notre attachement à Sa Majesté et à son auguste famille.

JULLIEN.

Revenons aux documents émanés du Cabinet noir :

TRADUIT
de
L'ANGLAIS
Livré
par le courrier anglais

Paris, 16 mars 1820.

Lettre sans signature adressée à M. J. H. Ward, membre du Parlement à Londres.

J'ai peu de choses à vous dire, en fait de nouvelles, mon cher Ward. Les badauds déploient toujours beaucoup d'activité ici, mais jusqu'à présent ils n'ont point encore épuisé l'éternel sujet de Louvel, son complot et l'assassinat. On a arrêté beaucoup de monde, mais aucune personne marquante; l'assassin persiste à nier qu'il ait des complices.

Avant-hier les restes de l'infortuné Duc ont été déposés dans le caveau de ses ancêtres, à Saint-Denis. La cérémonie a été des plus imposantes; vous en trouverez le récit dans les journaux. Le Roi était présent, et paraissait moins affecté que toute autre personne. On dit qu'il a déjà un autre favori dans la personne d'un médecin dont j'ai oublié le nom. On fait mille anecdotes ridicules sur son affection pour Decazes, et sur son désespoir en le perdant; ne dirait-on pas que c'est Decazes qui est mort? En voici quatre qui sont données pour vraies :

Il y avait dans la chambre du Roi un très beau portrait de François Ier. Sa Majesté causa beaucoup de surprise au duc d'Avaray, gentilhomme de la Chambre, en lui disant un matin : « Monsieur le duc, je vous fais cadeau de ce beau « portrait de mon aïeul. » Ce portrait fut aussitôt transporté chez le duc, et le même soir, celui de Decazes fut mis à la place.

Voici la seconde : le roi de France donne tous les jours le mot d'ordre, qui se compose du nom d'un saint et de celui

d'une ville de province. Le jour du départ de M. Decazes, le mot d'ordre donné par le roi était *Élie* (prénom de M. Decazes) et *Chartres*, le nom de la ville où M. Decazes devait coucher le soir. — Voici la troisième : M. Lally-Tollendal a fait un touchant discours à la chambre des Pairs en faveur de Decazes. Le Roi l'en a complimenté, il y a quelques jours, publiquement aux Tuileries, en lui disant : « C'est digne de « vous, M. de Lally, d'être toujours fidèle à l'amitié malheu-« reuse. » — Enfin voici la quatrième anecdote : Monsieur a voulu dernièrement parler de nouveau au Roi des fautes de M. Decazes, Sa Majesté lui a répondu vivement : « Mon frère, « ne parlons plus de cela ; ses fautes sont les miennes, puisque « j'ai tout connu ; nous vivons dans des temps bien difficiles. « Depuis que M. Decazes est parti, les choses vont-elles « mieux ? peut-être serons-nous bien heureux de le retrouver « un jour. »

D'après ces différentes anecdotes, il est évident que le Roi a conservé toute son affection pour Decazes, et que le rôle politique de celui-ci n'est certainement pas encore fini.

Rapport du comte de Goltz à Sa Majesté le Roi de Prusse.

N° 16.

Paris, 18 mars 1820.

SIRE,

J'ai eu l'honneur de recevoir le rescrit N° 10, que le ministère de Votre Majesté m'a adressé, en date du 11 de ce mois.

. . . .

Le duc de Richelieu m'a confié qu'il avait vu la lettre que le roi actuel d'Angleterre avait écrite de sa main propre au Roi de France, pour l'assurer de tout le plaisir qu'il éprouverait de recevoir le duc Decazes comme ambassadeur à la Cour, et que cette lettre contenait, entre autres, la phrase extraordinaire : « Qu'il recevrait non seulement avec « bienveillance, mais même avec *cordialité* le duc Decazes. »

TRADUIT DE L'ANGLAIS

Extrait d'une lettre sans signature au comte Arcourt (sous couvert de Robert William, esquire).

Paris, 20 mars 1820.

. . . .

C'est en vain qu'on a cherché à établir que cet acte diabolique (l'assassinat du duc de Berry) est l'effet d'une conspiration. Je ne puis le comparer qu'à l'assassinat de M. Perceval. On doit convenir cependant que le poignard de l'assassin a été aiguisé, et que sa main a été fortifiée, par la lecture constante d'écrits irréligieux et infâmes. La grande circulation de ces écrits est tout ce dont on peut accuser Decazes dans cette horrible tragédie. Assurément il les encouragea et les permit comme pour les opposer à quelques ouvrages royalistes puissants dans lesquels son administration fut fortement attaquée. Ce parti lui causait tant de craintes et excitait tant sa haine, qu'une branche principale de la police n'avait d'autre objet que de surveiller les royalistes et de protéger sa propre personne. Cette branche est abolie; quelques-uns des membres *radicaux* de la dernière administration ont déjà été remplacés. Je veux parler de ces individus qui ont le rang de vos sous-secrétaires d'Etat et qui avaient beaucoup de poids aux yeux de Decazes. Il n'y aura point d'autres changements avant que les lois que l'on discute aient reçu la sanction royale.

En considérant la chose sous un point de vue général, je ne puis m'empêcher de penser que l'assassinat du duc de Berry a fortifié la cause de la royauté.

Decazes est allé dans ses terres, près de Bordeaux, et nous craignons son retour à Paris. Loin d'avoir perdu les faveurs de son maître royal, il paraît en être sincèrement

regretté : son portrait a été placé dernièrement dans le cabinet du Roi. Comme sa démission a été de son propre acte, nous craignons que son retour ne soit en son pouvoir.

C'est en vain que *Monsieur* et la duchesse d'Angoulême demandèrent à genoux, ou plutôt implorèrent la destitution du favori; rien ne peut ébranler l'amitié et la confiance du Roi.

Police secrète. Rapport du sieur Guyon.

29 mars 1820.

..... Madame la duchesse d'Angoulême a eu une explication très vive avec Sa Majesté relativement à M. Decazes, au rappel duquel elle s'oppose fortement, et à un tel point que Sa Majesté s'est emportée et a défendu à ses gardes de laisser pénétrer qui que ce soit auprès d'Elle sans son ordre, en ajoutant avec son ton sévère :

« *Gardes, m'entendez-vous?* »

Monseigneur le comte d'Artois a dit au Roi qu'il quitterait la France si M. Dezazes était rappelé; cette menace a produit peu d'effet, et Sa Majesté n'y a fait aucune attention.

Le duc de *Fitz-James*, qui paraît être l'ennemi déclaré de M. Decazes, a dit qu'il le tuerait s'il revenait à Paris, et qu'il le forcerait à se battre.

Rapport du général Walterstorff à M. de Rosenkrantz.
N° 67.

Paris, ce 7 juillet 1820.

....M. le duc Decazes partira décidément demain, la plupart de ses effets sont emballés; il a eu, hier, une conférence de près de quatre heures avec le ministre des Affaires

étrangères. Quelques-uns de ses amis, particulièrement parmi les Pairs, auraient voulu qu'avant son départ il montât à la tribune, et exposât qu'ayant l'honneur d'appartenir à un corps si distingué, et une accusation aussi absurde qu'atroce ayant été portée contre lui dans la Chambre des députés, sans qu'il ait les moyens de forcer son accusateur à donner de la suite à son accusation, il croyait de son devoir de déclarer publiquement que M. Clausel de Coussergues est un calomniateur. Mais on assure que le Roi lui aurait écrit une lettre dans laquelle Sa Majesté dit : « Que « *comme son roi il lui ordonne, et comme son ami il le prie* « de ne donner aucune suite à cette affaire, et d'empêcher « ses amis d'y donner suite. »

Rapport du comte de Goltz au roi de Prusse. — N° 37.

8 juillet 1820.

. . . .

Le duc Decazes, qui a continué de se rendre tous les soirs chez le roi, doit enfin partir pour Londres demain soir ou après-demain matin. Il me paraît fort à regretter que S. M. T. Ch. n'ait pas senti qu'elle se plaçait dans la plus fausse position aux yeux du public, et qu'elle nuisait à ses propres intérêts, en donnant à présent à l'ex-président du Conseil des marques aussi distinguées, *et peut-être aussi peu méritées*, d'une bienveillance toute particulière.

Dépêche du comte de Munster au comte de Grote, à Paris.

Londres, le 11 juillet 1820.

. . . .

....Depuis son acceptation trop précipitée du duc Decazes comme ambassadeur de France, notre souverain a déjà

désiré plus d'une fois de trouver un prétexte pour refuser ce ministre suspect. L'intrigue dernièrement découverte, et qui avait pour but de fonder pour les Bonapartes un royaume dans l'Amérique du Sud, était un motif bien suffisant, puisque l'on voulait certainement anéantir l'influence et le commerce anglais dans cette partie du Nouveau Monde; mais on a malheureusement négligé de se servir de cette occasion.

. . . .

...M. Clausel de Coussergues a dit qu'il s'engageait à prouver la vérité de son accusation, que dans l'intervalle de la session de 1820 à 1821, il publiera les faits sur lesquels elle se fonde, que son ouvrage sera imprimé dans l'intervalle des deux sessions; qu'un exemplaire en sera distribué à chacun des membres; qu'il en avait déjà des épreuves, et il les a montrées.

Rapport du comte de Goltz au roi de Prusse. — N° 38.

Paris, 15 juillet 1820.

(*Chiffres*) . . . .

Votre Majesté aura sans doute appris, par sa mission à Londres, quel tripotage politique le ministère français, sous la présidence du duc Decazes, s'est permis ici, avec des députés non accrédités de Buenos-Ayres, pour placer le fils de l'Infante Marie-Louise, duchesse de Lucques, comme souverain de Buenos-Ayres, sous la condition d'une liberté de commerce presque exclusive entre la France et l'Amérique du Sud. Sir Charles Stuart n'en a eu lui-même, à sa grande surprise, connaissance que depuis une huitaine de jours par son Cabinet.

Une pareille conduite de la part d'une cour médiatrice, et au milieu des négociations qui ne devaient avoir que les intérêts et la réconciliation de l'Espagne et du Portugal pour but, est certainement aussi rare que blâmable, et il

est à supposer qu'elle vaudra au duc Decazes, à Londres, un accueil bien moins agréable qu'il ne s'en était flatté.

M. de Joinville au comte de Munster à Londres.

Paris, 1er septembre 1820

..... M. de Coussergues vient de dévoiler que M. Decazes est un des instruments les plus dangereux de la secte incendiaire, attendu qu'il jouit de la confiance du Roi de France. Cependant M. Decazes n'est qu'un homme comme un autre, pour les rois, les ministres et les ambassadeurs. Il est à Londres avec ses espions et ses trésors, aussi bien que le serait un honnête homme, fidèle sujet de son maître. En France la police, qui lui est dévouée, parce que c'était celle de Buonaparte, est conduite pendant son absence par sa créature Anglès. *On sait que c'est cette police qui a escamoté les papiers qu'on a trouvés chez Louvel,* sous le prétexte qu'ils étaient insignifiants ; on sait qu'elle est informée de tout, et que cependant la justice n'a jamais pu découvrir un fil pour parvenir aux chefs directeurs de tous les crimes politiques qui ont été commis dernièrement.

21 septembre 1820

.... La suspension du procès de la reine vous donne un peu le temps de respirer ; mais cela va se renouveler de plus belle. Au reste, je crois que le gouvernement est en meilleure position depuis que la reine, par ses réponses aux adresses, a laissé apercevoir son intention de révolutionner. Tout ce qui a quatre sous à conserver doit se réunir à l'autorité contre cette mégère. Je ne serais pas étonné que ses amis les radicaux ne l'enfournent au point de se rendre coupables de rébellion et dignes de l'échafaud.

Trois femmes, députées des dames de la Halle de Bor-

deaux, ont apporté un berceau pour le futur enfant de la duchesse de Berry. Elles ont été chez le roi, l'ont embrassé, et dans l'effusion de leur tendresse, elles lui ont dit : « Vous êtes entouré de coquins, il faut les chasser »; mais le roi a fait la grimace à ces mots.

Lettre de M. l'abbé Ledanois au comte Georges Adam Starhemberg, à Vienne.

Londres, le 27 septembre 1820.

..... Nous avons pour ambassadeur ici le fameux Decazes; personne ne le voit. Il a pris une maison de campagne à Harron The Hill, d'où il vient rarement à Portland-Place. Jusqu'à présent personne, excepté Lord Castlereagh, ne l'a invité...

Lettre de M. de La Tour du Pin à sir Charles Flint, à Londres.

Paris, 2 octobre 1820.

Mon cher sir Charles,

Ce n'est pas pour vous apprendre la grande et excellente nouvelle de la naissance du duc de Bordeaux que je prends la plume (vous la savez d'ailleurs), mais je dois m'en réjouir avec vous. Nous avons pleuré ensemble la mort cruelle du Père qui vous aimait; chantons, célébrons à l'envi l'heureuse entrée du fils dans ce monde. C'est vendredi, jour de Saint-Michel, *Patron de la France*, à trois heures un quart du matin, que la duchesse de Berry est accouchée presque sans douleur. A cinq heures, je venais de m'éveiller, et j'eus le plaisir de compter les 24 coups de canon qui nous annonçaient un prince. Le cœur me battait aux 12 premiers : l'intervalle du douzième au suivant me

parut long, et les battemens étaient redoublés. Enfin le treizième tant désiré se fit entendre, et me jeta dans un calme parfait qui me permit de compter jusqu'au dernier. Vous sentez mieux, mon bon ami, et beaucoup mieux que je ne pourrais vous l'exprimer, ma part de bonheur dans ce grand événement. Tous les détails vous en sont connus, et vous avez admiré comme moi la présence d'esprit de la Princesse qui n'a voulu être entièrement délivrée qu'en présence des Maréchaux et autres grands officiers de la Couronne, et même des gardes nationaux de service. Mais peut-être vos papiers ont-ils passé sous silence l'expression énergique d'un grenadier national, qui, après avoir examiné de près le nouveau-né, s'est écrié en termes techniques : « Ho ! pour celui-là il ne lui manque rien. — Tais-toi donc, « lui dit son voisin. — Ma foi, répliqua-t-il, le mot est lâché ; « et puis, c'est que cela est très vrai, regarde plutôt. »

Mon fils sort de chez moi, et me prie de vous présenter ses respectueux compliments. Il vient de m'annoncer une nombreuse promotion de *Blue Ribbons*. Quatre prélats et trente et un chevaliers.

Entre autres :

Le duc de Laval Montmorency.

Le duc de Luxembourg.

Le duc de la Châtre.

Le duc d'Aumont.

Le duc de Maillé.

Le maréchal de Dioménil.

Le marquis de Latour-Maubourg.

Le maréchal Macdonald.

Le comte de Blacas.

Le comte François d'Escars, et puis :

M. Lainé !

Le baron Pasquier ! ! !

M. de Serre ! ! ! ! !

Le maréchal Suchet ! ! ! ! ! ! !

Enfin le duc Decazes ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !

Je vous laisse sur la bonne bouche, qui ne vous empêchera pas de savourer délicieusement un des faisans les plus gras que nous avons tirés aujourd'hui pour la première fois de l'année.

Adieu, mon cher sir Charles, mettez-moi aux pieds de vos adorables, etc.

Rapport du comte de Goltz au roi de Prusse. — N° 52.

Paris, 7 octobre 1820.

Le *Moniteur* du 1er de ce mois a publié l'ordonnance par laquelle le Roi a distribué trente-cinq ordres du Saint-Esprit. Il aurait été à désirer, à mon avis, que plusieurs personnes qui l'ont reçu ne figurassent point sur la liste, et que Sa Majesté ait fait attendre certaines autres, au moins quelques années encore, avant de le leur conférer. Le maréchal Suchet avait d'abord été un peu choqué de ce que Mme la duchesse de Berry l'avait fait appeler de préférence, lorsqu'elle fut accouchée; mais le cordon bleu et les choses flatteuses qu'on lui a dites, à la suite de l'admiration qu'il avait hautement manifestée pour le grand caractère que cette princesse a montré, l'ont, à ce qu'il paraît, parfaitement satisfait pour le moment.

On peut facilement s'imaginer que Monseigneur le duc d'Orléans ne partage pas la satisfaction de la Cour, mais il est digne de remarque, quoique ce soit assez commun dans ce pays, qu'il n'y a eu avant-hier, jour de réception chez le prince, que des étrangers et pas un seul Français. Il a reçu à sa maison de campagne de Neuilly, où l'on trouve d'ailleurs très souvent des hommes marquants du côté gauche des deux Chambres.

Lettre de Mme ... au comte de Munster, son frère, à Vienne.

Bordeaux, 1820.

.....Nous avons à Paris, dans les deux Chambres, des orateurs bien éloquents. Enfin, ils ont foudroyé l'ex-ministre de l'Intérieur. Que de crimes on lui impute! Toujours chéri et protégé par le Roi, on craint qu'il n'ait pas quitté pour toujours le timon des affaires.

Puisse M. de Chateaubriand avoir raison, disant de lui : « *Il a glissé dans le sang, et ne se relèvera plus.*

Le nouveau duc, après avoir gouverné despotiquement la France, s'est retiré dans son château; il vante les plaisirs de la vie des champs, et affecte une simplicité extrême. Il me rappelle ce qu'on racontait d'un Gascon qui, en tombant de cheval, s'écria : « Aussi bien voulais-je descendre! »

Le château du duc est tout près d'ici.

CHAPITRE V

POLICE SECRÈTE

Le lieutenant de police du Rhône et le sieur Antinori. — Un agent de Murat. — La politique secrète. — Perplexités d'un Directeur de la Police.

Les documents que l'on vient de lire établissent d'une façon rigoureusement impartiale l'état des esprits en 1820, tant chez les particuliers que chez les hommes d'État; ils permettent au lecteur de former son jugement en toute connaissance de cause sur cette époque si curieuse et encore si peu connue de notre histoire.

Je tiens à compléter le dossier par la production de quelques pièces qui proviennent non du Cabinet noir, mais des Archives de la police secrète, et qui n'en sont pas moins intéressantes pour cela. Il me semble que tout ce qui peut démontrer que le crime de Louvel n'a pas été imprévu, n'a pas été le fait d'un assassin isolé,

mais bien d'un parti puissant qui lui à mis le poignard à la main, est bon à faire connaître.

Le sieur Joseph Antinori a prévenu le ministre de la Police, quelques semaines à l'avance, que l'assassinat du duc de Berry allait avoir lieu. La correspondance échangée entre lui et le Département central de la Police est fort instructive, et indique qu'il avait connaissance de l'existence de Louis XVII. Ses premières lettres n'attirent pas l'attention; mais il insiste, envoie des Rapports; et comme il en savait fort long sur bien des choses, celui qu'on traitait au début d'aventurier, de chevalier d'industrie et d'escroc, est enfin mandé à Paris, où il aura été sans aucun doute grassement payé pour parler de certains faits, plus grassement encore pour se taire sur certains autres.

Le lieutenant de police à Lyon écrit au ministre de l'Intérieur:

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR

5e DIVISION
Bureau particulier

N° 3389

Lyon, le 21 janvier 1820.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence qu'un nommé *Joseph Antinori*, natif de Naples, m'a été signalé par M. le consul général de Sa Majesté le Roi de Sardaigne à Lyon, comme un homme suspect.

J'ai découvert cet individu; je fais observer sa conduite et

ses démarches avec l'activité et les circonspections convenables : au premier jour, Monseigneur, je m'empresserai de vous adresser un rapport détaillé à son sujet.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur,

De votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Le Lieutenant de Police,

PERMON.

Nouvelle lettre le jour suivant.

A M. le Consul général de Sa Majesté le Roi de Sardaigne à Lyon.

Lyon, le 22 janvier 1820.

MONSIEUR,

J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois, la copie ci-jointe d'une notice ministérielle donnée par ordre de Sa Majesté le Roi de Bavière, concernant un nommé *Joseph Antinori* né à Naples.

Cet individu est arrivé le 12 de ce mois à Lyon : il venait de Genève; il est descendu à l'hôtel du Nord; il était porteur d'un passeport délivré à Rome le 25 août 1819 par Son Éminence le cardinal *Consalvi* avec destination pour Turin.

J'ai retenu ce passeport, que je vais adresser à Son Excellence le ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur. Le passeport de tout étranger entrant en France doit être déposé à la frontière, et ledit étranger reçoit en échange une passe provisoire.

Depuis son arrivée à Lyon, *Antinori* n'a pas pris le titre de duc de *Brindisi*. Il vit d'une manière retirée : on ne lui

connaît pas de relations particulières. Il ne fréquente que son hôtel, la table d'hôte, deux cafés et un libraire établi dans le quartier qu'il habite. Son apparition à Lyon n'a aucun motif déterminé : la cause apparente est d'être venu en cette ville, pour y *goûter les plaisirs du Carnaval*. Ce prétexte me paraît spécieux.

Au surplus, il sera possible, au moyen d'une surveillance à la fois active et circonspecte, de parvenir à découvrir le but d'un pareil voyage.

J'ai l'honneur, etc. etc.

Le Lieutenant de Police.

PERMON.

Antinori, prévenu qu'il est surveillé, qu'on le suit, se rend chez M. de Permon. Celui-ci le reçoit, cause avec lui et lui demande un rapport, qu'il adresse à Paris.

Rapport Antinori[1].

Attaché à Murat par mes principes, par mes emplois, et par ses bienfaits qui réparaient ma fortune détruite par les nouveaux systèmes, je me fis un devoir de correspondre à la confiance intime dont il m'honorait, en remplissant avec énergie, et je puis dire à son entière satisfaction, les différentes commissions politiques et délicates dont il voulut bien me charger, dont une des plus difficiles fut la suivante :

Murat, averti par ses agens secrets que la Reine Caroline de Sicile avait entamé et presque conclu une négociation avec Napoléon par le moyen de l'archiduchesse Marie-Louise son épouse, — par laquelle il consentait à lui rendre le royaume de Naples, à condition de chasser les Anglais de

1. Le lecteur n'oubliera pas que le sieur Antinori était Italien.

Sicile, et d'y recevoir garnison française, en se réservant de placer Murat sur un autre trône, — et peu content de ce projet qui ne lui convenait pas, en fit donner avis au gouvernement anglais par le moyen de lord Bentink, et par cela en le faisant échouer fut la cause de l'exil et des malheurs de la Reine Caroline. Mais il n'eut de repos qu'il ne se fût emparé de la correspondance entre la même et Napoléon; ayant réussi avec beaucoup de peine à m'en emparer et à la mettre dans ses mains, il la fit remettre au Congrès de Vienne au moment que la Reine Caroline intriguait contre lui. Ce fut un coup de foudre pour elle, qui apprit dans le même temps par l'indiscrétion bien connue de Murat, que c'était à moi qu'il en était redevable, et elle inspira sa vengeance au Prince Léopold son fils, qui était auprès d'elle.

Après la catastrophe de Murat, la perte de mes emplois et les services que je lui avais rendus ne me permettant pas une existence bien agréable dans ma patrie, je pris le parti d'en sortir pour offrir mes services à quelque puissance Européenne, le manque de fortune ne me permettant pas de vivre indépendant. Je crus que l'étendue de mes rapports et de mon influence en Italie pouvait être d'une très grande utilité à l'Autriche. Ce fut donc au Prince de Metternich, que je m'adressai, qui accueillit très bien mes offres; mais malheureusement pour moi, l'Empereur son maître, à l'occasion du mariage du Prince Léopold de Naples avec sa fille, lui demanda des renseignements sur mon compte; qui, donnés par le Prince dans un esprit de vengeance et de prévention, furent cause que, malgré la bonne volonté du Prince de Metternich et la protection du général Rubna, je fus éconduit, et souffris des persécutions injustes et indignes de la grandeur et de la gloire d'un si grand souverain.

Rebuté par l'Autriche, j'offris mes services par le moyen de M. le Comte Capo d'Istria à la Russie, et ils furent agréés : j'ai donc agi dans ses vues et dans ses intérêts, et je me

flatte avec raison qu'on est très content de moi et de mes opérations.

La volonté ferme et décidée de l'Empereur de Russie, malgré tout ce que ses ennemis pourront dire, est que l'Europe jouisse d'une paix inaltérable; mais il est convaincu que, pour obtenir ce but-là, il est nécessaire qu'aucune innovation ne se fasse, et que les grandes Puissances surtout ne puissent opprimer les petites, ni empiéter sur leur organisation ou sur leurs droits. Partant de ce principe qui est incontestable, l'Empereur Alexandre ne peut voir avec indifférence les menées de l'Angleterre et de l'Autriche, qui lui sont parfaitement connues; et si sa modération l'empêche d'éclater, et de prendre un ton analogue à sa puissance, mais contraire à ses principes pacifiques et modérés, elle ne l'empêche pas pourtant de prendre des mesures pour conserver la paix de l'Europe, autant que possible, et pour s'opposer avec succès à l'ambition de toute puissance qui voudra s'écarter des principes adoptés.

C'est pourquoi j'ai décidé la cour de Rome à s'opposer au projet de Confédération italique proposé par l'Autriche, qui tendait à mettre l'Italie entière en son pouvoir; et que j'ai réussi à lui donner le courage nécessaire pour rejeter même le traité de navigation sur le Pô, dont l'Autriche voulait se rendre la maîtresse abolue. C'est pourquoi j'ai agi avec le plus grand succès avec le cabinet de Turin, pour opposer une barrière insurmontable aux projets de l'Autriche sur l'Italie malgré l'influence de la Reine.

C'est pourquoi j'ai voulu connaître à fond la position et la politique de la cour de Bavière, dont je connais parfaitement le système et tous les ressorts les plus secrets pour en tirer tout le parti qu'on voudra quand l'occasion l'exigera : sans compter l'étendue incalculable de mes rapports en Italie, qui non seulement m'a mis dans le cas de connaître et la mission du duc de Saint-Aignan à Milan, et les projets communiqués par Son Altesse Royale le duc d'Angoulême au Roi de Sardaigne ; et les intelligences du duc de Ressex, et les

motifs du voyage de M. Hamilton à Rome ; et les intrigues de lord Bentink; mais encore les trois partis ou sectes des Carbonari, des Adelphes, et des Consistoriaux, qui partagent l'Italie; leur esprit, leur but, leurs rapports et leurs moyens; avec tout ce qui peut donner la connaissance la plus précise et la plus précieuse sur sa position politique et sur tout ce qui la regarde à l'intérieur et à l'extérieur; mais l'importance de mes négociations et le *secret des lettres violé* a donné l'alarme à l'Autriche, qui, connaissant mon activité et mes moyens, a découvert, quoique en partie seulement, d'où venaient les échecs qu'elle a éprouvés et les obstacles insurmontables qu'elle voit s'élever à ses projets; et mesurant du présent tout ce qu'elle a à craindre pour l'avenir, a mis en œuvre ses grands moyens pour contrecarrer mes démarches.

En conséquence, ayant su que de Munich où je m'étais rendu, j'allais passer à Pétersbourg; elle n'a pas fait de difficulté de demander avec les plus vives instances au gouvernement Bavarois non seulement de me faire sortir de ses États, sous prétexte que mon passeport n'était pas en règle, mais encore de ne me point donner de passeport pour l'intérieur de l'Allemagne, et spécialement pour la Russie, pour m'obliger de revenir sur mes pas et perdre ainsi mon temps peut-être bien précieux pour elle ; je suis poussé à croire d'après les craintes que je lui inspire, qu'elle fera son possible pour me perdre dans l'esprit de l'Empereur Alexandre, et je ne puis prévoir quel sera le résultat de ses démarches et de ses offices.

C'est dans cette position que, arrivé à Genève, je n'ai pas balancé à écrire avec ma franchise ordinaire au prince de Metternich et au général Rubna, pour leur demander d'une manière énergique l'explication d'une conduite que je trouve étrange et inconvenante ; et je leur ai indiqué Lyon, séjour plus agréable que Genève, pour m'adresser les réponses que j'attends d'un moment à l'autre. Mais peu de jours après mon arrivée ici, une de mes connaissances m'a confié que

j'étais surveillé : je n'ai pas hésité donc à me présenter avec confiance à une des premières autorités du gouvernement, M. de Permon, pour éclaircir des doutes d'autant plus désagréables que ni mes commissions ni mes opérations n'ont aucun rapport avec la France, et que je ne connais ni ne vois âme vivante à Lyon, où je viens pour la première fois.

J'ai cru donc convenable de lui faire un rapport confidentiel et exact de la position où je me trouve, pour le prier de le soumettre à Son Excellence le premier ministre Mgr le comte Decazes, et attendre ses ordres s'il veut m'en honorer : et je suis prêt à entrer dans toutes les explications qu'on exigera sur ce que je viens de confier, et sur bien d'autres rapports politiques de la plus grande importance, qui sont à ma portée et à ma connaissance, vu les relations que je conserve dans différentes parties du Globe.

J'espère dans le même temps et je compte que le secret me sera religieusement gardé, et que ma confiance et ma franchise ne seront pas compromises.

JOSEPH ANTINORI.

Lyon, le 23 janvier 1820.

Les entretiens continuent à Lyon entre Antinori et le lieutenant de police, qui a reçu des instructions confidentielles de la capitale.

Antinori se rend à Lausanne, il s'engage à écrire à M. de Permon, et lui adresse en effet la lettre suivante en date du 31 mars 1820.

Lausanne, le 31 mars 1820.

MONSIEUR DE PERMON.

Je vous avais promis de vous écrire, Monsieur, et je tiens ma parole; mais comme je ne me soucie pas de m'attirer l'inimitié d'un homme qui va paraître sur la scène plus puis-

sant que jamais, ainsi vous me permettrez, jusqu'au moment où je pourrai être positivement sûr de la discrétion et du secret indispensable queles affaires exigent, de vous parler avec circonspection et prudence.

Vous êtes, croyez-moi, sur le bord d'un précipice qui menace de vous engloutir : l'insurrection de l'Espagne qui ne s'arrêtera pas en si beau chemin, et celle qui va éclater dans deux mois, et pas plus tard, dans une autre partie de l'Europe, vous mettra entre deux foyers, dont on tirera le feu qui servira à vous embraser; c'est à cette époque et pas avant, que vous serez joliment travaillés et que vous verrez l'accomplissement de mes paroles : Mina a parlé; et si vous saviez tout ce qu'il a dit, si je pouvais vous communiquer une correspondance surprise, vous frémiriez d'horreur, vous verriez votre ruine inévitable : mais je vous le répète, l'inimitié d'un homme qui va devenir plus puissant que jamais, et qui, je ne sais par quelle magie, *a fasciné les yeux* les plus clairs-voyants, ne m'accommode pas du tout et n'entre pas dans mes vues : et il faudrait que je fusse sûr d'une discrétion à toute épreuve, pour entrer dans des détails de la plus grande importance.

Je me flatte, Monsieur, que vous approuverez une réserve indispensable dans ma position, et que vous agréerez les sentiments de la plus haute estime etc.

ANTINORI.

Antinori écrit une seconde lettre à la date du 4 avril; elle reste comme la première sans réponse, M. de Permon se conformant aux instructions du directeur général de l'Administration départementale et de la police. Mais il en avise son chef à la date du 13 mai, et lui fait parvenir en même temps la dernière lettre reçue du sieur Antinori.

DIRECTION GÉNÉRALE
de l'administration
DÉPARTEMENTALE
et de la police

BUREAU PARTICULIER

N° 3945

Lyon, le 13 mai 1820.

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Conformément à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 avril dernier, en réponse à celle que je vous avais adressée le 5 dudit, je me suis abstenu de répondre aux communications du sieur Antinori.

Je reçois de lui une nouvelle lettre dont je m'empresse de vous adresser ci-joint copie.

S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême n'était plus à Lyon lorsque cette lettre m'est parvenue.

D'après vos instructions, je ne fais aucune réponse au sieur Antinori.

Toutefois, comme ces éveils qu'il donne ont quelque coïncidence avec divers rapports qui parviennent de plusieurs points, je suis attentivement sur mes gardes pour déjouer les tentatives de la malveillance.

Je suis, etc., etc.

PERMON.

Pièce jointe.

Lausanne, le 8 mai 1820.

A MONSIEUR DE PERMON.

Votre silence, Monsieur, après ma lettre du 4 avril, devrait me dispenser de vous écrire encore une fois; mais mes sentiments qui vous sont connus, et l'importance extrême d'une chose qui peut avoir les plus funestes conséquences pour votre tranquillité, me donnent la conviction que *les révélations que je pourrais faire directement à Son Altesse Royale*

Monseigneur le duc d'Angoulême à son passage par Lyon, ou ailleurs, s'il veut m'accorder l'honneur de m'admettre en sa présence, lui seraient non seulement utiles, mais j'ose dire indispensables à la sûreté de son royaume et à la gloire et au bonheur de son auguste famille.

Je vous prie donc, Monsieur, de me faire connaître si Son Altesse Royale agrée mes offres, dans lequel cas je me rendrai immédiatement où ses ordres m'appelleront; et dans le cas contraire, en m'abstenant de vous importuner, je me bornerai à faire des vœux peut-être impuissans pour la tranquillité et le bonheur de la France, et pour la gloire de la dynastie régnante.

Ma position et l'étendue immense de mes rapports *me donnent la clef de bien des mystères*, et la confiance de vous parler avec franchise. Agréez donc, Monsieur, etc.

ANTINORI.

Comme plus tard Mmes de Rambaud et Marco de Saint-Hilaire, l'ancien agent de Murat auquel Joseph Bonaparte a confié un secret dont, dit-il, dépend le bonheur de la France et la gloire de la famille royale, — ce secret n'est autre que l'existence de Louis XVII, — Antinori veut parler à la duchesse d'Angoulême; c'est à elle qu'il veut révéler l'existence de son frère, ou à son défaut, au duc lui-même. Mais l'ordre supérieur est de ne pas répondre à ses demandes.

Quoi qu'il en soit, on voudrait bien savoir aux Tuileries ce qu'il peut connaître, sans toutefois se compromettre; M. de Permon reçoit l'ordre de se remettre en communication avec lui.

Il n'y a plus à hésiter.

Le duc de Berry a été assassiné, la police était pré-

venue. Antinori a également annoncé le nouvel attentat qui devait compromettre les jours de l'enfant que la duchesse de Berry portait dans son sein, et M. de Permon avise le Directeur général de l'exécution de ses ordres.

DIRECTION GÉNÉRALE
de l'administration
DÉPARTEMENTALE
et de la Police

BUREAU PARTICULIER

Lyon, le 17 juin 1820.

N° 4160

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Conformément à la lettre confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 mai dernier en réponse à celle que je vous avais adressée le 13 dudit, j'ai écrit le 5 du courant au sieur Antinori, une lettre dont je joins ici copie.

Je reçois par le courrier de ce jour la réponse de ce particulier, que je joins également à la présente.

D'après vos instructions, je me borne à vous référer le tout, et je m'abstiens de toute correspondance ultérieure avec cet étranger, mais je vous écris aujourd'hui par télégraphe.

Je suis avec respect, etc.

PERMON.

Lyon, le 5 juin 1820.

A Monsieur Antinori, poste restante à Lausanne.

MONSIEUR,

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous êtes libre de m'adresser par écrit les

renseignements que vous m'annoncez avoir à fournir : je pourrai alors apprécier leur importance.

Mais si vous vous refusez à employer cette voie, vous m'autoriserez à en conclure que vos offres sont chimériques.

Recevez, etc.

Le Lieutenant de Police,
PERMON.

Lausanne, le 12 juin 1820.

A Monsieur de Permon,

Convenez de bonne foi, Monsieur, que sans les récents événements de Paris, que je vous avais annoncés il y a deux mois, vous n'auriez pas eu la bonté de répondre *en date du 5 juin* à mes deux anciennes lettres.

Événements, qu'on aurait pu prévenir si vous aviez communiqué ma dernière lettre à Son Altesse Royale, événements qui ne sont que le prélude de votre ruine inévitable et prochaine : mais je suis trop rompu aux affaires pour pouvoir accéder à votre demande de vous communiquer ce que je ne pouvais communiquer qu'à Son Altesse Royale directement, ou tout au plus dans ce moment aux ministres de Sa Majesté. *Vous n'avez qu'un moment pour vous sauver, et je vous en offre les moyens, dont je réponds sur ma tête;* ce moment passé, vous êtes perdus irrémissiblement ; mais je ne communiquerai le danger que *verbalement* aux ministres de Sa Majesté, et sur leur invitation positive et directe de me rendre à Paris à cet objet.

C'est à vous, Monsieur, d'après ces données et d'après *l'échantillon que je vous ai donné,* d'examiner ce qu'il vous convient de faire : pour moi je vous servirai si vous voulez, je vous plaindrai dans le cas contraire; mais tout en gémissant sur vos malheurs et sur votre ruine, je ne cesserai d'être personnellement avec les sentiments de la plus parfaite estime et considération,

Votre très humble, etc.

ANTINORI.

P. S. Si vous n'avez pas la bonté, Monsieur, de répondre poste courante, je vous préviens que je me considère comme dégagé de toutes mes promesses; d'autant plus que sans un motif décisif je ne compte pas rester longtemps ici.

Le lieutenant de police du département du Rhône invite alors son correspondant à se rendre à Paris. Nous n'avons pas sa lettre. Elle a dû rester entre les mains d'Antinori, et M. de Permon n'en a pas fait parvenir copie au Directeur général; mais elle lui attire la réponse suivante en date du 26 juin 1820.

Lausanne, le 26 juin 1820.

MONSIEUR DE PERMON,

Si j'étais difficile, ou moins bien intentionné, je pourrais, monsieur, faire des observations sur la manière dont vous m'invitez à me rendre à Paris, et sur la personne à qui vous m'adressez : mais je ne regarde que votre danger *imminent*, et j'embrasse sans balancer l'occasion de vous en garantir; mais vous êtes trop raisonnable pour exiger qu'en s'agissant de vous rendre un service *essentièl* et *inappréciable*, ce soit moi qui doive supporter les frais de voyage de translocation : je ne demande des récompenses que quand on aura apprécié mes communications et profité de mes services; mais mes finances ne me permettant pas de faire des avances, vous ne trouverez pas mauvais, monsieur, si j'attends que vous ayez la bonté de m'envoyer un ordre de cinquante louis pour me mettre en route à l'instant même que je les recevrai.

Vous auriez tort, monsieur, si vous pouviez douter que votre gouvernement puisse jamais regretter cette petite somme, puisqu'il s'agit de son salut, dont je réponds sur ma tête, mais je vous prie de m'excuser si je ne puis m'en

passer, et vous pouvez compter sur mon exactitude et mon empressement à vous convaincre de mes promesses; c'est pourquoi je vous remets mon reçu, dont vous ferez l'usage convenable.

Votre réponse, monsieur, décidera du moment de mon départ, et j'ose vous assurer positivement que mes révélations sont de nature à sauver par leur importance votre patrie des dangers affreux qui la menacent, et à assurer sa tranquillité et son bonheur, et dans le même temps je ne dois pas vous cacher que les instants sont précieux au delà de ce qué vous pouvez imaginer.

J'ai l'honneur, etc.

ANTINORI.

Le Département de la Police ne veut plus perdre un instant : il faut faire venir à Paris ce trouble-fête, ce prophète de malheur. Naturellement on lui paie son voyage, en attendant qu'on lui paie son silence.

Il adresse son premier reçu.

J'ai reçu de M. de Permon, lieutenant général de Police à Lyon, cinquante louis d'or, que je lui ai demandés pour me rendre de Lausanne à Paris, où je promets d'être le... de ce mois de juillet; à l'effet de me présenter chez Son Excellence le Directeur général de l'Administration départementale et de la police du Royaume, en exécution du contenu de mes lettres adressées au dit M. de Permon.

ANTINORI.

Lausanne, juillet 1820.

De passage à Lyon, Antinori va présenter ses hommages à M. de Permon. Il ne lui dévoile pas ses secrets, mais il lui inspire une sainte frayeur; l'expression en est répercutée de collines en collines par les grands

bras du télégraphe, qui s'élevant dans les airs, gesticule avec effarement.

TÉLÉGRAPHIE

LIGNE
D'ARGONE

DÉPÊCHE

télégraphique de Lyon, transmise à Paris le 27 juillet 1820.

Lieutenant de police à Lyon

A M. le Directeur général de l'Administration départementale et de la Police.

Le sieur Antinori est arrivé à Lyon, il partira aujourd'hui pour se rendre à Paris. Il doit se présenter à vous à son arrivée. Je vous prie de le recevoir sans retard.

Pour copie,
CHAPPE.

Lyon, 29 juillet.

Antinori se rend en effet à Paris. Il est reçu par le Directeur général de l'Administration départementale, par le ministre de la Police; il indique les dangers que court le Roi, ce qu'il faut faire pour les éviter; il aura même, sans aucun doute, offert son aide pour mettre ces moyens à exécution, et, sa mission terminée, se sera retiré dans quelque bonne ville d'Italie, où, sous un ciel toujours bleu et grâce à un printemps éternel, il aura fait souche d'honnêtes gens et de bons patriotes.

CHAPITRE VI

L'ENQUÊTE

L'Impératrice Joséphine complice de l'évasion du Dauphin. — Une page de Louis Blanc. — Son père et la liste civile. — L'enquête de Louis XVIII. — Qu'en pense le comte Anglès? — Une lettre de Jules Favre.

L'Impératrice Eugénie disait, il y a quelques mois, à une de ses anciennes dames d'honneur, qu'il était de tradition dans la famille des Bonapartes que Joséphine avait contribué à l'évasion du Temple, et que sa mort si soudaine, si étrange, pouvait bien avoir pour cause ce qu'elle avait eu l'imprudence de révéler à ce sujet.

Nauendorff était-il véritablement le fils de Louis XVI? Ceci est, je le répète, une question qu'il ne m'appartient pas de résoudre. Je suis simplement convaincu que le Dauphin n'est pas mort au Temple, mais ceux qui déniaient à Nauendorff son identité, auraient dû — c'était élémentaire, — établir son véritable état civil. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait? Car lorsqu'on

parcourt les nombreux documents réunis par Jules Favre, il faut être de mauvaise foi ou bien borné d'esprit pour ne pas reconnaître en Nauendorff un personnage politique. Il était donc doublement intéressant, — et pour la police ce devait être un jeu d'enfant, — de trouver son père. Pourquoi encore ne l'a-t-on pas fait?

Je tiens à produire une dernière attestation qui confirme de la façon la plus absolue et la plus authentique le fait dont a parlé l'Impératrice Eugénie.

Aujourd'hui, le 6 juillet 1840, par devant Me John Sise Venn, notaire public à Londres, dûment admis et juré, se trouvant à Camberwell Green, n° 8, près Londres, et les deux témoins soussignés, qui ont attesté l'identité de la comparante, fut présente Mme Catherine Hyde, marquise de Broglio-Solari, laquelle comparaissant en présence de moi, notaire, et desdits témoins, a déclaré solennellement comme suit, savoir :

Moi, Catherine Hyde, marquise de Broglio-Solari, anciennement attachée au service de Sa Majesté Marie-Antoinette et connue sous le nom de *la petite Anglaise*, je déclare ce qui suit :

1° Que me trouvant à Bruxelles avec mon mari, le marquis de Broglio-Solari, ministre de la République de Venise, pendant l'hiver de 1803, nous fûmes invités à dîner chez *Barras*, un des ex-Directeurs de la République Française.

Bonaparte étant devenu le sujet de la conversation entre mon mari et Barras, ce dernier, un peu échauffé par le vin, s'écria : « Il ne réussira pas dans ses projets ambitieux, *car le fils de Louis XVI existe.* » Ceci se passait en 1803. A cette époque, le préfet Pontécoulant avait reçu l'ordre de ne laisser visiter Barras que par des étrangers.

2° Que mon mari et moi, nous étions présents à la vente

que fit cet ex-Directeur au général Moreau, de la terre de Grosbois, *anciennement appartenant au comte de Provence*, fait que je cite ici comme une preuve de l'intimité de Barras avec mon mari, qu'il appela à signer au dit contrat de vente.

3° Qu'ayant passé quelque temps avec *Hortense*, reine de Hollande, à Augsbourg, vers l'année 1819 à 1820, elle me confirma dans plusieurs conversations l'évasion du Dauphin du Temple, et qu'entre autres choses elle me dit que, lorsque l'empereur Alexandre et le roi de Prusse allèrent visiter Joséphine, ils lui dirent : « *Qui mettrons-nous sur le trône de France?* » et Joséphine leur répondit : « Naturellement le fils de Louis XVI. »

4° Qu'ayant appris à Londres qu'un personnage, demeurant à Camberwell, se disait être le fils de Louis XVI, je sollicitai une audience, et, l'ayant obtenue, j'acquis la ferme et parfaite conviction, par les faits qui sont venus à ma connaissance et par les preuves que Son Altesse Royale m'a données, que lui, Charles-Louis, duc de Normandie, *autrefois connu sous le nom de Naüendorff*, est le véritable fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Je m'empresse donc d'offrir à Son Altesse Royale cette présente déclaration, affirmant devant Dieu et devant les hommes que tout ce qu'elle contient est l'exacte vérité.

En foi de quoi j'ai signé :

CATHERINE HYDE,

Marquise de Broglio-Solari, native d'Angleterre.

Ce témoignage de la marquise de Broglio-Solari, dont je n'ai pas à faire ressortir tout l'intérêt, toute l'importance, car la femme du ministre de la République de Venise était aussi digne de foi que Mmes de Rambaud et Marco de Saint-Hilaire, — ce témoignage est doublé de celui de M. Labreti de Fontaine, biblio-

thécaire de la duchesse douairière d'Orléans. On trouve dans *Révélations de l'existence de Louis XVII*, page 25 :

En avril 1814, l'impératrice Joséphine reçut au château de la Malmaison la visite du roi de Prusse et de l'empereur Alexandre ; Joséphine les implora en faveur de Louis XVII.

Le roi de Prusse ne promit rien.

L'empereur Alexandre promit de faire des efforts pour que tout restât en France dans un état provisoire, jusqu'à ce qu'on eût découvert le fils de Louis XVI, à qui il ferait rendre justice. Quelque secrète qu'ait été la conférence, il paraît qu'il en transpira quelque chose, car peu de jours après, Joséphine mourut *presque subitement*, et l'Europe entière nomma l'auteur de ce décès prématuré.

Parmi les historiens dont l'autorité est indiscutable, on peut citer Louis Blanc en première ligne, sans crainte d'être démenti. Or non seulement il a admis l'évasion du Temple, mais il a cherché à expliquer les raisons qui avaient pu contribuer à ce qu'elle fût tenue secrète, et à ce que Louis XVII n'eût jamais été à même de faire valoir ses droits.

Il s'exprime ainsi dans l'*Histoire de la Révolution Française*, édition de 1869, tome XIII, page 100 :

On se demandera sans doute comment il se peut, s'il est vrai que le fils de Louis XVI ne soit pas mort au Temple, que son existence n'ait pas été reconnue, depuis, d'une manière certaine, et son identité solennellement constatée. Il y a effectivement lieu de s'en étonner. Et toutefois l'étonnement diminuera si l'on considère :

Qu'à l'époque indiquée comme celle de l'évasion le Dauphin n'avait pas encore 9 ans ;

Qu'il était conséquemment livré sans défense à toutes sortes d'embûches;

Que dans ce temps-là l'Europe entière vivait dans un état d'effroyable confusion;

Que le parti royaliste était un foyer d'intrigues, que ses principaux meneurs ne voyaient dans le rétablissement de la Monarchie qu'une proie à dévorer, et, entre des prétentions rivales, se tenaient prêts à soutenir celles qui leur promettraient une large part dans la curée des emplois;

Que le comte de Provence, appelé à ceindre la couronne faute d'héritier direct, joignait à une astuce profonde le plus violent désir de régner ;

Qu'il avait un intérêt puissant à laisser dans l'ombre dont les événements l'avaient enveloppée, la destinée de son neveu...

Comme tous ceux qui écrivent sans l'arrière-pensée de favoriser un parti au détriment des autres, Louis Blanc a été attaqué par tous. Mais ceux qui lui ont le moins pardonné de rechercher la vérité pour elle-même, ce sont sans contredit les royalistes. Ne pouvant combattre l'écrivain, on a voulu frapper l'homme privé, et l'on s'est efforcé de porter atteinte à son honneur, — sans toutefois y parvenir, — en répandant l'opinion que Louis Blanc aurait dû être plus réservé dans ses jugements sur les Bourbons, car son père acceptait une pension que lui servait la liste civile.

Charles Blanc, son père, était en effet porté sur la liste de ceux auxquels la royauté accordait des secours; mais Louis Blanc a voulu se soustraire à toute reconnaissance, à toute compromission morale, en faisant cesser le bienfait. Les lettres que l'on va lire

rétablissent les faits sous leur véritable jour : elles ne nous semblent pas en dehors de notre sujet, car elles ne peuvent que rehausser le caractère d'un écrivain dont nous respectons et invoquons l'impartialité.

A M. le baron Mounier.

8 février 1841.

MONSIEUR,

J'apprends que mon père touche de temps en temps des secours sur les fonds destinés aux anciens pensionnaires de la liste civile.

Cela me paraît peu convenable, mes convictions m'imposant le devoir de combattre le gouvernement actuel.

Mon père est pauvre, je suis pauvre aussi; mais enfin la moitié de ce que je gagne par mon travail lui a jusqu'ici assuré une pension annuelle de douze cents francs. C'est assez pour que nous soyons l'un et l'autre à l'abri de l'extrême misère.

Je vous prie donc instamment, monsieur, de vouloir bien rayer de la liste de ceux qui reçoivent des secours M. Charles Blanc (de l'Aveyron).

Toutefois, comme il ne serait pas juste que mon père souffrît des susceptibilités de son fils, je vous demanderai, monsieur, la permission de vous remettre pour lui, aux époques voulues, la petite somme qu'il a coutume de recevoir.

Il importe que mon père ignore complètement cette démarche : en la lui laissant ignorer, vous aurez acquis des droits à ma reconnaissance.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

LOUIS BLANC.

A M. Louis Blanc.

13 février 1841.

Vous m'avez écrit, Monsieur, pour m'engager à rayer M. Blanc, votre père, de l'état des secours accordés aux pensionnaires de l'ancienne liste civile.

Il ne me serait pas possible d'accéder à une pareille demande. M. Blanc satisfait aux conditions prescrites ; il a droit dès lors de participer aux mesures prises pour adoucir la position de ces pensionnaires.

Je ne vous ai pas répondu plus tôt, parce que votre lettre ne me faisait point connaître votre adresse.

J'ai l'honneur, etc.

Baron MOUNIER.

J'ai dit plus haut que M. Sosthène de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, savait à quoi s'en tenir sur la prétendue mort du Dauphin. Il n'était pas le seul, dans l'entourage de Louis XVIII, pour qui l'existence de celui-ci ne fût pas un mystère, et le Roi, avisé par la police que, pour ne pas le faire ouvertement, on n'en parlait pas moins jusque dans son entourage, eut alors la pensée, non pas de mépriser ces malveillants propos, mais de les combattre. Le fidèle Decazes fut chargé de mener la campagne. Ancien serviteur de la famille impériale, il confie au comte Anglès, qui est passé comme lui armes et bagages au service des Bourbons, le soin d'ouvrir une enquête dont le but avoué est, dit-on, de récompenser les dévouements qui ont pu se produire au Temple en faveur du royal enfant. Mais l'enquête bien conduite

ment fantaisistes; mais le but que se proposait le Roi était de prouver la mort de son neveu, la légitimité de son règne... et l'enquête fut conduite à cet effet. Tous les témoins que l'on trouva encore vivants de cette sombre et mystérieuse tragi-comédie dont le Temple avait été la scène, furent récompensés en proportion de leurs affirmations en faveur de la mort. Les uns devinrent chevaliers de la Légion d'honneur, les autres reçurent de l'argent, des emplois; mais, malgré toute l'adresse déployée par le comte Anglès, l'histoire considérera toujours Simon et sa femme comme d'abominables gredins. Et vous-même, cher lecteur qui me faites l'honneur de parcourir ces lignes, aviez-vous connaissance de l'enquête de Louis XVIII, et pensez-vous sérieusement que la femme Simon ait été une seconde mère pour le petit Capet?

Le comte Anglès était non seulement un préfet de Police très précieux, mais, chose non moins rare, un homme foncièrement honnête.

Ce qu'il pensait du rôle qu'on lui faisait jouer et du gouvernement qui lui imposait ce rôle, il va nous le dire lui-même.

A M. le baron Louis.

3 décembre 1827.

.....Ce sont les amertumes et toutes les persécutions que j'ai éprouvées pendant sept ans, parce que je n'ai jamais voulu partager les passions d'un parti et en être l'instrument.

Je connaissais trop bien toutes ses manœuvres odieuses et perfides, et je prévoyais aussi bien que qui que ce soit, — peut-être mieux, par suite de ma position, — quels maux il pouvait attirer sur la France. Aussi n'hésitai-je pas à me retirer en même temps que M. le duc de Richelieu. Je fus à cette époque le seul fonctionnaire public occupant un poste élevé qui eut assez de caractère pour donner sa démission.....

Comte ANGLÈS.

M. Chantelauze ajoute, page 234 :

... Mais, sur la demande qu'adressa le Conseil général de la Commune, le 8 janvier 1794, au comité de Salut Public, pour qu'il exprimât « son vœu sur la nomination du citoyen qui devait remplacer Simon, gardien du petit Capet » le comité, avec la plus coupable imprévoyance et sans se rendre compte de la portée et des suites déplorables de sa décision, déclara « *qu'il regardait comme inutile la mission de Simon, et pensait que les membres du Conseil devaient seuls surveiller les prisonniers du Temple* ». C'était en quelque sorte renoncer à toute espèce de contrôle sur le régime intérieur de cette prison, c'était permettre tacitement et lâchement que les enfants de Louis XVI, bien que considérés encore par la Convention comme prisonniers d'État, puisqu'on les maintenait dans une prison spéciale, fussent traités sur le même pied que les assassins et les voleurs, qu'ils eussent la même nourriture qu'eux, qu'on les privât comme eux de tout serviteur; c'était, en un mot, les livrer sans défense à la brutalité et à la férocité des bandits de la Commune. Nous verrons bientôt de quelle atroce manière, pour mettre sa responsabilité à couvert, celle-ci usa des pouvoirs sans limites qui lui étaient confiés.

En attendant, son conseil général prit un arrêté en vertu duquel quatre de ses membres seraient envoyés chaque jour au Temple en qualité de *commissaires*, pour y séjourner pen-

dant vingt-quatre heures et pour y exercer à l'avenir une surveillance immédiate sur les prisonniers.

On ne pouvait prendre des mesures plus efficaces en vue d'une évasion.

Un enfant qui n'a pas de serviteurs spéciaux à la discrétion desquels on soit obligé de se remettre, visité chaque jour par des personnes différentes... Rien de plus facile que de le faire évader sans qu'on s'en aperçoive, en mettant pendant quelques heures un autre enfant à sa place.

On en choisit un très malade; il meurt... *Des étrangers qui n'ont jamais vu le Dauphin* viennent constater qu'ils ont vu un enfant mort *qu'on leur a dit être le petit Capet*[1], — et le tour est joué.

Il est du reste bien étonnant que le corps du jeune Dauphin n'ait jamais été retrouvé. Toutes les recherches ordonnées par Louis XVIII afin de découvrir ses restes dans le cimetière de Sainte-Marguerite sont restées sans résultat. Une police assez bien faite pour établir que Simon et sa femme étaient d'honnêtes gens, — bien plus, des gens vertueux! — aurait dû, ce semble, en dépit de tous les obstacles, retrouver le cercueil; mais il paraît que si cette police était prodigue d'affirmations, les preuves réelles et matérielles de la mort étaient plus difficiles à produire.

Il faut avouer que le Roi jouait de malheur : si l'on avait exhumé le corps de son neveu, les mauvaises

1. *Procès-verbal de la mort de Louis XVII.*

langues qui osaient prétendre que ce neveu était vivant, n'avaient plus qu'à se taire.

M. Chantelauze a, dit-on, des papiers fort importants, qui prouveront, dans une des prochaines éditions de l'ouvrage dont j'ai parlé plus haut, que le corps du Dauphin a été retrouvé en... 1846.

Pourquoi le bon Louis-Philippe n'a-t-il pas décoré, pensionné lui aussi, ceux qui, par une telle découverte, lavaient d'un odieux soupçon la mémoire des souverains dont il avait si galamment, à son tour, usurpé le trône? Et pourquoi a-t-on attendu quarante ans pour nous promettre la révélation d'un fait aussi capital de notre histoire?

J'ai dû, pour réunir les différents documents qu'on vient de lire, me mettre en rapports avec bien des gens; quelques-uns m'ont dit, lorsque je leur rapportais l'opinion que m'avait exprimée Jules Favre sur le bien-fondé des réclamations de Nauendorff:

« Je ne mets en doute ni la sincérité de vos affirmations, ni l'exactitude de votre mémoire. Mais soyez persuadé qu'au fond Jules Favre savait à quoi s'en tenir sur les prétentions de ses clients. »

Je tiens à répondre à ceux qui m'ont parlé de la sorte, et pense ne pouvoir mieux le faire qu'en reproduisant la dernière lettre que l'éminent avocat et l'ami fidèle a adressée à ceux pour lesquels il n'a pu obtenir la justice d'une enquête.

A Madame la princesse Amélie de Bourbon.

2 janvier 1880.

CHÈRE PRINCESSE,

Je suis vivement touché de votre fidèle souvenir, et en échange de vos vœux je vous offre l'expression sincère de tous ceux que je forme pour votre bonheur. La Providence vous a donné un port après les violents orages qui ont agité votre cœur. Vous y trouverez le suprême trésor d'une loyale et pure affection, le commerce, toujours nouveau, d'une belle intelligence digne de s'associer à la vôtre et d'en partager les nobles espérances. Que Dieu vous garde longtemps cette félicité, et surtout qu'il vous réserve comme récompense de votre foi pieuse et de votre filiale constance, une manifestation éclatante et inattendue de la vérité. A vrai dire je la souhaite sans l'espérer : je crois comme vous qu'en dépit des résistances et des ambitions humaines, peut-être même en raison de leurs efforts, l'opinion est suffisamment éclairée pour servir de flambeau à l'histoire. C'est là votre recours, et le livre éloquent que vous m'avez adressé y aidera puissamment.

Je vous remercie de cette communication qui m'a profondément touché, car je demeure et je demeurerai jusqu'à la fin l'avocat de votre héroïque défaite; je suis enseveli sous les débris de votre cause, et plus que jamais convaincu de sa justice.

Veuillez, je vous prie, offrir tous mes compliments à M. de la Prade, et croire, chère Princesse, à l'assurance de mes sentiments de respect et de dévouement.

JULES FAVRE.

Je me suis borné, au cours de cette étude, à présenter des faits, à produire des témoignages dans toute



leur intégrité. Je n'ai pas eu à juger les Nauendorff, qui ont toujours été, m'assure-t-on, — bien qu'une impression contraire semble ressortir de cette lettre de Jules Favre, — d'une profonde ingratitude envers ceux qui les ont servis.

Ce phénomène est tout bourbonien : si les Nauendorff n'appartiennent réellement pas à la famille royale, ils sont donc tout au moins bien dignes d'en être.

CHAPITRE VII

LES PREMIERS BONAPARTES

Le berceau des Bonapartes de Corse. — Sarzane, San Miniato, Florence. — Tombeaux et monuments. — Le culte des ancêtres.

Plusieurs historiens ont placé Sarzane, la petite ville d'où les Bonapartes de Corse sont originaires, en Toscane : c'est une erreur[1].

Sarzane, dont j'ai fait il y a quelques années le but d'un pèlerinage historique, est une coquette petite ville du territoire de Gênes, à laquelle son pavage propre et régulier donne un certain air de fête. Si intéressantes que soient ses archives, elles ont été fort peu fouillées. J'ai voulu y recueillir tout ce qui est relatif aux Bonapartes, et j'ai été grandement aidé par Mgr Podesta, auquel je tiens à adresser ici tous mes remercîments.

1. Le colonel Yung, entre autres, dit (*Bonaparte et son temps*, vol. I. p. 30) : « La famille Bonaparte était originaire de Sarzane en Toscane. »

Je recevais en effet, le 19 août 1885, la lettre suivante :

Sarzane, 17 août 1885.

MONSIEUR,

En réponse à votre honorée du 5, je me fais un devoir de vous envoyer le mémoire ci-joint sur la famille Bonaparte.

Ce mémoire m'a été gracieusement fourni par Monseigneur Louis Podesta, archidiacre de la cathédrale, qui joint à une exquise courtoisie une profonde connaissance des choses qui intéressent notre pays.

Heureux de pouvoir encore vous rendre ce petit service, j'ai l'honneur d'être

Votre très dévoué,

FIORI,
Maire.

Notice sur la branche de la famille Bonaparte résidant autrefois à Sarzane, et qui depuis s'est établie en Corse.

« Bonaparte de Cianfardo, notaire impérial et du Sacré Palais, ayant été chassé de Florence pendant les guerres de factions, se réfugia avec sa famille dans la Lunigiana vers le milieu du XIII[e] siècle ; peu après, s'étant transporté à Sarzane, il y établit définitivement sa résidence. Il ressort de deux actes consignés au manuscrit Pelavicino des Archives Capitulaires pour l'année 1270, et concernant un procès entre ledit Bonaparte de Cianfardo et l'évêque de Luni, Guillaume, — qu'il était déjà depuis quelque temps propriétaire de terres et de maisons.

« Gerini est d'avis que ce Bonaparte vint à Sarzane

entre 1260 et 1264, et cite à l'appui les pages 16 et 17, vol. I du vieux registre des Archives communales. Mais un acte enregistré à la page 199, vol. I du Pelavicino, ferait supposer au contraire qu'il s'y trouvait déjà depuis 1250. C'est la copie certifiée conforme d'un acte de 1180, à la fin duquel on lit : *Ego Bonapars, S. Palacii Notarius, autenticum hujus exempli vidi et legi, in quo inveni ut in isto scripsi, nihil addens vel minuens quod mutet sensum aut variet intellectum, et hoc fecit auctoritate et de mandato domini Benetti, Vicarii in Lunigiana pro comuni Pisano, mihi facto Sarzana sub anno currenti MCCL Ind. VIII die Mercurii IX mensis Martii* [1] !

« L'abbé Conti, très érudit curé-doyen de San Miniato, mort il y a peu d'années, recueillit sur la famille Bonaparte beaucoup de notes et de documents afin de compléter un travail qu'il avait l'intention de publier, — mais je ne sais s'il en eut le temps; il se proposait de démontrer que cette illustre famille était originaire de San Miniato, et que de cette souche commune étaient nées les branches des Bonapartes de Florence, de Sienne, de Trévise et de Sarzane.

« Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que le rameau qui a pris racine à Ajaccio provenait des Bonapartes de Sarzane. Cela ressort clairement, non seulement des

1. Moi Bonaparte, notaire du sacré Palais, j'ai vu et lu l'original de cette copie, dans laquelle j'ai retrouvé ce que j'y ai écrit moi-même, sans rien ajouter ni retrancher qui puisse en changer le sens ou l'esprit; ce que j'ai fait par autorité et par mandat du seigneur Benetti, vicaire dans la Lunigiane pour la commune de Pise.

Fait par moi à Sarzane en l'année courante 1250. Ind. VIII. Mercredi 9 mars.

attestations des membres de la famille, mais encore d'actes authentiques, — attestations et actes cités dans les Mémoires historiques sur la Lunegiane de l'auteur susnommé. (Voyez page 70 et suivantes.)

« Le premier des Bonapartes qui alla en Corse et s'y établit avec sa famille fut Francesco di Giovanno, envoyé dans ce pays avec un emploi honorable par la République de Gênes vers l'an 1512.

« Il avait pour femme une certaine Catherine de Se Guidi, parente des Calandrini, comme en témoigne un acte de 1512 faisant partie des Archives de Sarzane, ainsi que le dit Gerini, sans cependant nous faire connaître ni le numéro des archives ni le nom du notaire.

« Voici le fragment qu'il reproduit de cet acte :

*Cum alias domina Jacominetta olim uxor domini Ambrosini de Calandrinis, disposuerit per instrumentum publicum, quod Caterina q*m *Ser Guidi de Castelletto nepote ipsius dominæ Jacomettæ habere deberet, et sic sibi dedit pro suis dotibus unam possessionem* 30 *terræ campivæ, — Cumque dicta Caterina nupta fuerit Francisco olim Johannis de Bonaparte de Sarzana, et ad matrimonium transducta et ex qua ipse Franciscus habuit et habet filios legitimos et naturales et pro dotibus suis predictis consecutus fuerit in una parte ducatos quinquagenta auri, exactos per dominum Cesarem et Franciscum fratres et filios dicti olim Johannis de Bonaparte*[1].

1. ...Parmi d'autres choses la dame Jacominetta, ci-devant femme du sieur Ambroise de Calandrini, disposa par acte public que Catherine, de feu Ser Guidi de Castelletto, nièce de ladite

« Le même écrivain transcrit deux autres fragments d'actes différents, l'un de 1529, l'autre de 1567, dans le but de prouver le départ pour la Corse de François Bonaparte de Sarzane, et la résidence de ses descendants dans ce pays.

« Il affirme qu'ils appartiennent aux Archives du Notariat. Voici le premier :

Cum sit et fuerit quod alias reverendissimus dominus Cesar Bonaparte Canonicus Lunen-Sarzanen : in proprio nomine et nomine et vice ejus fratris Francisci... absentis a civitatis Sarzane et in Insula Corsicæ, ut asseritur, stipendiarius... dederit in solutem et titulo pro soluto ser Francisco q^m Antonii Montani pro parte doctium et nomine partis dotis, domine Antonie filie q^m Francisci Bonapartis neptis dicti domini Cesaris, et uxoris proeratis ser Francisci Montani, etc. [1].

« Suit le second :

Cum ser Franciscus Montanus Sarzanensis tanquam

dame Jacominetta, devait avoir, et en effet lui donna pour sa dot une propriété de 30... de terres et champs. Quand ladite Catherine épousa François, de feu Jean de Bonaparte de Sarzane, de laquelle ledit François eut et a des enfants légitimes et naturels, il eut pour sa dot d'une part cinquante ducats d'or, reçus par les sieurs César et François, frères et fils dudit feu Jean de Bonaparte.

1. Qu'il soit et paraisse entre autres choses que le révérendissime M. César Bonaparte, chanoine de Luni-Sarzane, en son nom propre et aux nom et place de son frère François... absent de la ville de Sarzane et employé public dans l'ile de Corse, à ce que l'on dit,... donna décharge et à titre de reçu au sieur François, de feu Antoine Montani, pour une part de dots et en particulier de dot appartenant à la dame Antoinette, fille dudit feu François Bonaparte, nièce dudit sieur César et femme du sieur François Montani, etc.

debitos Gabriellis q^m^ Francisci de Bonapartis, habitatoris Aiacii Insulæ Corsicæ de scutis centum quinquaginta auri pro integro pretio domus et inrium alienatorum per dictum Gabriellem dicto ser Francisco Montano, etc.[1].

« Les membres de cette très honorable famille Bonaparte de Sarzane qui se distinguèrent le plus dans leur patrie d'adoption, tant par les services qu'ils lui rendirent que par les charges honorifiques qu'ils occupèrent, sont, outre Bonaparte de Cianfardo, qui fit partie des conseillers de la Commune : son fils Jean, également notaire impérial et conseiller municipal de la Commune, qui la représenta comme ambassadeur à Lucques en 1296 pour y traiter de la paix des Sarzanais avec les habitants de Carrare, Moneta, Castelpoggio, Serravalle, Sottignano, et fut encore chargé d'autres affaires fort importantes.

« Jacques, fils dudit Jean, fut nommé en 1324 maire de la Commune, et en 1327, Sarzane l'envoyait avec d'autres notables citoyens prêter serment de fidélité à l'empereur Ludovic le Bavarois, qui se trouvait alors à Pise. L'année suivante, 1328, nous le voyons vicaire de Castruccio Castracane en Amelia et Barbazano.

« Nicolas, fils du précédent, remplit lui aussi l'office de notaire impérial, comme beaucoup d'autres de sa

1. ... Comme le sieur François Montani de Sarzane, en tant que choses dues à Gabriel de feu François de Bonaparte, habitant Ajaccio dans l'île de Corse, de cent cinquante écus en or pour prix total de la maison et autres propriétés aliénées par ledit Gabriel audit sieur François Montani, etc.

maison et de son nom. En 1367 il fut nommé Procurateur du marquis Obbizino Malaspina.

« Il donne naissance à *Jean* et *Jacques*. Le premier est élevé en 1405 à la dignité de curé-doyen de la cathédrale de Sarzane; le second, ayant épousé en 1391 Isabelle Calandrini, cousine du cardinal Philippi, fut en 1404 envoyé par la Commune comme ambassadeur auprès de Gabriel-Marie Visconti à Milan, au père duquel, Jean-Galéas, la ville de Sarzane s'était donnée depuis 1385. Il avait pour mission d'obtenir, en faveur du pays qu'il représentait, des conditions plus avantageuses que celles qui avaient été précédemment obtenues de Galéas. C'est à la suite de cette mission que Visconti le nomma son vicaire ou commissaire dans la province de Lunégiane.

« César, fils de Jean ci-dessus nommé, ayant été élu Prieur des Anciens dans le Conseil communal, rendit de grands services, et contribua notamment à obtenir à Sarzane le titre de cité et à la doter d'un palais épiscopal pour la résidence des évêques, qui jusque-là n'y restaient que temporairement.

« De César et de son épouse Appollonia Malaspina, descendante des marquis de Verrucola et Fivizzano, naquit Jean Bonaparte, quatrième du nom, à Sarzane, lequel fut père de César, chanoine de la cathédrale, et de François, qui, envoyé à Ajaccio par la République de Gênes, comme il a été dit plus haut, devint la souche des Bonapartes de Corse.

« Il existe encore plusieurs actes de 1293, 1296 et 1305, contrats de mariage et autres, concernant les

alliances des Bonapartes. Nous y voyons les noms de Vita Pasqualino de Sarzane et de Jeanne Sacchetti.

« Il y a encore dans les archives d'autres actes de 1322 et 1327, qui mentionnent Jean, fils d'un autre Jean, et frère de Jacques susnommé ; un acte de 1366, dans lequel on fait mention de Nicolosio et d'Angelino Bonaparte, fils de Jacques ; un acte de 1387, dans lequel sont nommés Jacques et Jean, fils dudit Nicolosio (Nicolas) ; une renonciation par acte public, faite le 26 juillet 1448 par Appollonia Malaspina, femme de César Bonaparte, de ses droits sur une maison située dans Sarzane, et qui garantissait une petite partie de sa dot.

« A ces différents documents on peut ajouter des délibérations municipales des années 1319, 1324, 1327, 1328, 1404, 1465, 1485 relatives aux ambassades et autres charges importantes confiées par la commune à certains membres de la famille Bonaparte.

« Ce qui est en tout cas fort surprenant, c'est qu'il n'y ait à Sarzane aucun monument sépulcral, aucune inscription relative aux Bonapartes. Comme il faut néanmoins penser qu'il en existait, on peut supposer que leurs tombeaux étaient dans Saint-Dominique, et qu'ils ont été détruits avec cette église. »

Il n'en est pas de même à San Miniato, comme on peut le voir par la lettre que m'adressait à la date du 12 novembre 1886 le doyen du Chapitre de la cathédrale.

« San Miniato, 12 novembre 1886.

« MONSIEUR LE COMTE,

« Le chevalier Joseph Conti, qui écrivit plusieurs généalogies de la famille *impériale* des Bonapartes, ne put les publier, étant mort le 6 novembre 1866. Conti envoya de son vivant copie de ces généalogies manuscrites à l'Empereur Napoléon III; elles doivent aujourd'hui faire partie des archives privées de l'Impératrice Eugénie.

« La famille Conti de San Miniato possède les manuscrits originaux, mais elle les cache avec un soin jaloux.

« Nous avons dans la cathédrale un monument élevé à la mémoire de Jacques Bonaparte, le poète philosophe et historien qui naquit à San Miniato en 1470. Il a publié le *Sac de Rome,* œuvre relative au pillage qui fut fait par les troupes de Charles-Quint et pendant lequel mourut le connétable de Bourbon.

« Cette tombe antique existe dans la cathédrale depuis quatre siècles. Elle porte l'inscription :

NOBILIUM DE BONAPARTE SEPULCRUM.

« San Miniato possède également, dans la grande église de Saint-François, un autre tombeau des Bonapartes, plus le testament de Messer Giovanni Buonaparte en date du 2 septembre 1441, contenant ce passage :

« *Joannes quondam D. Jacobi D. Mocci Bonaparte de San Miniato...*

« *Item elegit sui corporis sepulturam in Ecclesia San Francisco de San Miniato ante aevam San Miniatis ubi sepulta fuit Costantia ejus filia...*, *etc.* »

« Conti lut ce testament dans les Archives des Pères Franciscains, avant que le gouvernement italien promulguât la loi qui supprimait les corporations religieuses.

« Il est reconnu et prouvé que la famille *impériale* Bonaparte est originaire de San Miniato, car Moccio Bonaparte institua en 1780 Charles Bonaparte de Corse, père de l'empereur Napoléon Ier, son légataire universel.

« Veuillez agréer, etc.

« MATTEO MATTEI,
« Doyen du Chapitre. »

Florence, où les Bonapartes jouèrent un rôle important, renferme, elle aussi, des traces de leur passage, et le recteur de Santa-Croce m'a fait à son tour l'honneur de m'envoyer les renseignements suivants relatifs aux membres de la famille ensevelis dans cet admirable monument.

« Florence, Santa-Croce, 10 août 1885.

« MONSIEUR LE COMTE,

« En réponse à votre estimée du 5 courant, voici ce que je puis vous dire sur la chapelle Bonaparte, qui se trouve dans cette église de Santa-Croce.

« Le patronat de ladite chapelle, appartenant autrefois à la famille Guigni, fut acheté par Joseph Bonaparte vers 1840, et il choisit celle-ci de préférence à tant d'autres qui sont dans cette église, parce que, dans les souterrains qui correspondent à ladite chapelle, se trouvent les armes de la famille Bonaparte de 1300.

« Le prince Joseph fut enseveli dans ce même souterrain ; et le 12 juin 1863, par ordre de l'Empereur, on exhuma son corps et on le transporta à Paris.

« Une fois que le prince Joseph eut acquis le patronat de la chapelle, il fonda une rente annuelle de 88 fr. 20 pour la célébration de douze messes annuelles qu'on doit y célébrer le 7 de chaque mois, et pour l'huile de la lampe qu'on y doit tenir toujours allumée. Ce legs était hypothéqué sur une maison appartenant à M. Gaëtan Sbigoli, et celui-ci paya exactement les arrérages jusqu'en 1878. Mais ensuite ayant vendu la maison à un certain Mario Vanucci, et celui-ci à son tour à M[me] Tigli, les engagements ne furent plus tenus depuis 1878, et le but du fondateur ne fut plus rempli.

« Voici maintenant les inscriptions qui se trouvent dans la chapelle sous l'autel :

CET AUTEL EST CONSACRÉ
A LA VIERGE CONSOLATRICE DES AFFLIGÉS
PAR JULIE-CLARY BONAPARTE
EN MÉMOIRE DE SA FILLE CHÉRIE
QUI REPOSE DANS CETTE CHAPELLE, 1839.

« Un petit marbre sur le mur du côté de l'Evangile porte l'inscription suivante :

MARIE-THÉRÈSE-ALBERTINE
NÉE LE 12 MARS
DE CHARLES ET ZÉNAIDE BONAPARTE
PRINCES ROMAINS
MOURUT LE 1er JUIN 1842
BIENHEUREUX
QUI REPOSE AU PREMIER PAS
DE LA VIE

« A droite et à gauche de l'entrée de la chapelle, sont placés deux monuments. Sur le premier :

A JULIE CLARY BONAPARTE
NÉE A MARSEILLE LE 26 DÉCEMBRE 1779
MORTE A FLORENCE LE 7 AOUT 1845

« Sur le second :

ICI REPOSE
CHARLOTTE NAPOLÉON BONAPARTE
DIGNE DE SON NOM
1839
NÉE A PARIS 31 OCTOBRE 1802

« J'espère avoir satisfait à vos désirs, en répondant aux questions que vous m'adressez dans votre lettre du 5.

« Veuillez, etc.

« Frère ANTONIO MATASTONI
« Recteur. »

Les armes antiques des Bonapartes dont parle le révérend Recteur ne sont pas les seules qui existent à Florence.

Dans le cloître de l'église San Spirito, parmi toutes les inscriptions et les armes scellées dans la muraille, j'ai retrouvé celles-ci, en descendant le petit escalier, à une dizaine de pas.

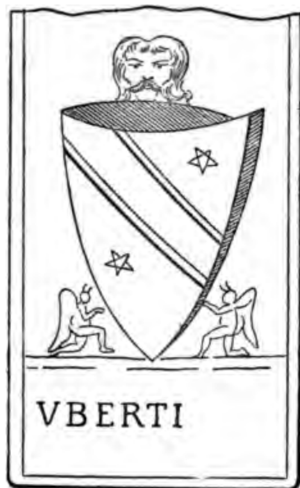


DI BENEDETTO
DI PERO DI GIOVA
NI BVONAPARTE E
SVA DESCENDENTI

Un peu plus loin, tournant dans la galerie à gauche, en face du sixième pilier, on voit celles des Uberti, qui étaient une branche de la famille.

Alle Strinche, monument appelé aussi *il Bargello*, parce que le chef de la police y a fait longtemps sa résidence, on trouve également les armes des Bonapartes. Ce palais, le premier qu'aient habité les princes

de Toscane, fut construit par Arnolfo, père d'Arnolfo de Lopo, qui naquit en 1230.



La cour par laquelle on entre en venant de la rue Ghibellina, est fort intéressante, et montre l'architecture dans son enfance. Parmi les cartels sculptés qui couvrent les murs, et qui portent les armes des divers podestats de Florence, j'ai relevé l'écusson reproduit à la page suivante.

Un autre écusson, toujours des Bonapartes, se distingue par une variante assez étrange : au lieu du prêtre qui surmonte ces sortes de queues de salsifis, se trouve un mouton; celui-ci tient un ruban qui de sa bouche passe au-dessus de son dos et porte une

légende indéchiffrable. C'étaient sans doute deux branches ennemies [1].



Il est difficile de voir, au point de vue des sépultures, une famille souveraine plus éparpillée que celle des Bonapartes.

1. A la fin du xv[e] siècle, Jacques Bonaparte, qui, croit-on, fut la tige des Bonapartes de San Miniato, encore existante en 1803, vivait à Florence. Pour se mettre à l'abri des persécutions, il cacha son nom et changea les armes de sa famille. Les descendants de Florence suivirent son exemple.

N'est-il pas curieux de trouver dans les armes de ces Bonapartes les fleurs de lis des Bourbons et les trois couleurs nationales de la France?

Le grand immortel repose dans son tombeau de porphyre sur les bords de la Seine, ainsi qu'il l'a voulu. La reine Hortense, Joséphine, sont à Rueil. Charles, père de Napoléon Ier, Louis son fils, père de Napoléon III, sont, avec les deux frères de ce dernier, dans la crypte de Saint-Leu. Le roi de Rome, sa tante Élisa et sa mère Marie-Louise, sont en Autriche. Madame Mère, Joseph, Lucien, Jérôme, Pauline et Caroline sont dispersés en France et en Italie. Napoléon III, le prince Impérial sont en Angleterre... Et qui sait où iront ceux qui restent?

Le culte des ancêtres, que Confucius avait imposé à ses disciples comme un moyen de moralisation par excellence, n'est malheureusement pas aussi honoré en Europe qu'en Chine; si l'on ne peut trop en vouloir aux Bonapartes de partager l'indifférence générale, il faut néanmoins les blâmer de ne pas entourer leurs morts d'un peu plus de vénération : lorsque les membres de leur famille ont joué leur rôle, ils les laissent tomber trop vite dans l'oubli. Ceux qui bénéficient des gloires acquises, doivent entourer la mémoire des défunts, qui ont su les conquérir, de tout le respect imaginable; et comment parvenir à ce résultat moral s'ils s'affranchissent des devoirs matériels qui les lient à la dépouille mortelle?

J'ajouterai que lorsqu'on appartient à une famille qui a produit un homme tel que Napoléon, on doit à ses partisans, à ceux qui l'ont servi, qui se sont fait tuer pour sa cause, de raviver autant que possible les souvenirs du passé. Les d'Orléans ont au moins cette

qualité : ils honorent les leurs, et savent fort bien qu'en les grandissant ils se grandissent eux-mêmes. Pour les Bonapartes, je le répète, il n'en est point ainsi; et si, perdu dans la foule immense des Français jaloux des gloires de leur pays, je n'avais, dans une bien modeste mesure, aidé le digne curé de Saint-Leu à entretenir la chapelle du fondateur de la dynastie et du père de Napoléon III, je crois vraiment qu'elle serait tombée en ruines.

Je me suis efforcé à plusieurs reprises de porter à la connaissance de qui de droit ce fâcheux état de choses; malheureusement mes démarches sont restées sans résultats, et ma bonne volonté a été impuissante. Comme j'entends appuyer chaque chose que j'avance d'un document probant, j'enregistre la lettre suivante :

« Napoléon-Saint-Leu, 25 décembre 1886.

« Monsieur le comte,

« Vous êtes vraiment un homme aimable et généreux. Je vous remercie beaucoup de la bonne offrande que vous avez encore eu l'obligeance de m'envoyer. En vérité il se passe de curieuses choses en ce monde ! Vous êtes étranger à la famille impériale, et c'est vous qui venez à mon aide pour la réparation de la chapelle et des caveaux des Napoléons, qui sont dans un état de délabrement qui me serre constamment le cœur.

« Dieu sait si je me suis ménagé pour arriver à un bon résultat. Il y a des années que j'ai écrit à M. Bassano, le chambellan de l'Impératrice Eugénie, et je n'en ai pas même reçu un petit mot de réponse!!!

« Dans la belle saison, il vient encore un bon nombre de visiteurs.

« Agréez, Monsieur le comte, l'assurance de ma considération distinguée.

« Votre tout dévoué en N. S.

« A. VÉRO,

« Curé titulaire de Napoléon-Saint-Leu. »

CHAPITRE VIII

MŒURS INTIMES

Faiblesses d'un grand homme. — L'âge de Bonaparte. — Comment on écrit l'histoire. — Les confidences de Pauline. — Fantaisies impériales. — Les héroïnes de la Légion d'honneur.

Ce qui a le plus embarrassé les nombreux écrivains qui ont entrepris d'écrire l'histoire de Napoléon, c'est la disparition d'une quantité de documents sans lesquels ils ne pouvaient parler que par on-dit, par à peu près.

Napoléon a eu grand soin de supprimer nombre de pièces relatives à *Bonaparte*. Quel intérêt pouvait donc le pousser à agir de la sorte? Voulait-il que la postérité, les siècles futurs, n'ayant pas sous les yeux les preuves matérielles de ses transformations, en fissent un être fantastique, qui, sorti des flots, après avoir pris terre sur une petite île de la Méditerranée, devait, avant de rentrer dans le surnaturel, terminer

sa carrière humaine sur un autre rocher perdu dans l'Océan ?

Toujours est-il qu'il détruisit ou fit détruire beaucoup d'actes relatifs à sa famille; ne se contentant pas de décréter la victoire par avance, il voulait refaire le passé.

Remarquez avec moi combien cette manière d'agir a porté ses fruits, et combien, si rapprochée que soit l'époque qui nous occupe, il est difficile de faire jaillir la lumière sur un grand nombre de points pourtant fort intéressants.

Il a fait disparaître systématiquement, entre autres, tout ce qui avait rapport à sa mère, et les lettres de celle-ci, sans être aussi rares que celles de Molière, dont on ne connaît pas un seul spécimen, n'en sont pas moins considérées comme des documents de haute curiosité.

Lœtizia Ramolino, aussi intelligente que belle, douée d'une énergie et d'un courage exceptionnels, mariée à quinze ans, — si elle n'a pas été le seul homme de la famille — pour lui appliquer le mot que devait dire plus tard son fils en parlant de M[me] la duchesse d'Angoulême, — n'en a pas moins été l'âme virile et le génie protecteur. C'est dans ce corps aux formes sculpturales que le grand génie universel, que le phénomène monstrueux qui devait s'appeler Napoléon Bonaparte, avait puisé les sources de la vie.

Le comte de Marbeuf était, comme on sait, gouverneur de Corse, grand protecteur de la famille Bonaparte. D'aucuns, — ceux-là sont nombreux, — pré-

tendent qu'il avait pour Madame Lœtizia des sentiments beaucoup plus tendres que ne le sont en général ceux d'un administrateur envers une administrée. Après avoir obtenu pour Eliza d'être élevée à Saint-Cyr, il procura à Bonaparte une bourse à l'école de Brienne; et il est aujourd'hui hors de doute qu'une des premières falsifications de l'état civil, dont la famille de Napoléon devait donner dans la suite pas mal d'autres exemples, date de cette époque.

Pour entrer à Brienne, il fallait avoir moins de dix ans; or Bonaparte, né en 1768, avait près de onze ans lorsque, en 1779, M. de Marbeuf lui obtint la bourse d'admission. Madame Lœtizia, qui avait tous les courages, et qui pensait sans doute que le monde est ici-bas aux adroits, n'hésita pas à envoyer son fils à Brienne avec l'acte de naissance de son frère.

Napoléon dut forcément être mis au courant de cette supercherie; mais, malgré son jeune âge, il était d'un tempérament à garder un secret, surtout un secret auquel était attaché son avenir. Comme je suppose qu'il ne suffisait pas de montrer un acte de naissance en entrant à Brienne, mais qu'on était inscrit sous le nom que contenait ledit acte, en changeant d'âge avec son frère, Napoléon a dû également changer de nom.

Il me semble que ceci est aussi clair que net et précis; et l'on comprend que dans la suite, ayant si bien profité de ce petit tour de passe-passe, l'Empereur ait pris goût, non seulement à remanier l'état civil, mais à supprimer, en toutes circonstances, ce qui le gênait.

Voyons ce que dit Mounier sur l'âge de celui dont il a été le secrétaire, et dont pendant dix ans il a partagé les travaux et les fatigues.

« J'avais cru que l'histoire de la falsification de la date de naissance de Napoléon n'était qu'une petite invention en dénigrement. Mais l'autre jour, M. Séguier m'a dit qu'ayant été présenté au Premier Consul, et persuadé que celui-ci était né en 1768, il lui avait répondu, à la question habituelle de l'âge, — le Premier Consul ayant l'air de le trouver trop jeune — : « J'ai le même âge que Votre Majesté, je suis né en 1768; » et que le Premier Consul s'était tourné vers Caulaincourt, en lui disant avec humeur :

« — Comment donc sait-il mon âge? »

M. Séguier a lui-même rapporté cette anecdote dans ses Mémoires; mais il l'a légèrement arrangée, et j'ai tout lieu de croire que les choses se sont passées comme Mounier les relate. Il ajoute encore :

« Quelques années après, M. Séguier en prit pied pour tenir un pari contre Hamelin, — le mari de la célèbre Mme Hamelin, — qui faisait naître Napoléon en 1769. M. Séguier gagna, au moyen de l'acte de naissance annexé à l'acte de mariage déposé aux Archives des actes civils. »

Une des conséquences les plus bizarres de ces interversions, dans lesquelles les frères Bonaparte de-

vaient se perdre, c'est que, s'efforçant de marcher sur les traces du chef de leur famille et arrangeant les actes à leur convenance, trois d'entre eux arrivèrent à se déclarer nés en 1768, ce qui vraiment eût été difficile, si féconde que fût Madame Lœtizia.

Le colonel Yung s'est livré à de très sérieuses recherches dans les Archives du ministère de la Guerre ; il est d'avis, dans son remarquable ouvrage *Bonaparte et son temps*, que Napoléon est né en 1768, et que c'est son frère Joseph qui est né le 15 août 1769.

Charles Bonaparte aurait eu un premier fils en 1765, mort jeune; en 1767, il lui naquit une fille qui mourut également âgée de quelques mois. Enfin, le 7 janvier 1768, un troisième enfant vint au monde, et fut baptisé sous le nom de *Nabulione*. Ses parrain et marraine étaient Thomas Arrighi de Casanova et Marie de Casanova. L'acte de naissance portait que Nabulione Buonaparte était né à Corte.

Du reste, en se reportant à l'âge que Napoléon s'est donné dans deux ou trois lettres que l'on possède, il est clairement établi qu'il est né en 1768. Par conséquent, la fameuse fête impériale du 15 août célébrait tout ce qu'on voudra, excepté sa naissance.

J'ajoute, pour en finir avec cette question, qu'il existe bien un acte de naissance au ministère de la Guerre établissant que Napoléon Bonaparte est né en 1769, mais ce document est sans autorité : entaché de toutes sortes d'irrégularités, il est de plus rédigé en italien, non en latin, ce qui est absolument contraire aux usages de l'Église.

Napoléon traitait la vérité comme les nations ennemies, elle devait plier devant lui ; et pour le satisfaire on détruisait, forgeait, falsifiait nombre de documents.

« L'Empereur, dit Mounier, avait fait transcrire sur de magnifiques registres, par le cabinet topographique sous la direction de Clarke, toutes les pièces qu'il avait conservées provenant de son état-major des armées d'Italie et d'Orient. Il avait indiqué ou marqué lui-même ce qui devait être transcrit et ce qui ne devait pas l'être.

« Quand je fus nommé secrétaire du cabinet, il me chargea de m'assurer si les transcriptions étaient achevées. Elles l'étaient, et les registres étaient reliés en maroquin rouge.

« Je les lui présentai. Alors il se fit apporter les originaux à l'Elysée ; et là, en ma présence, il les brûla tous dans sa cheminée avec le plus grand soin, ne quittant la pièce que quand tout fut consumé.

« Il est évident qu'il y avait beaucoup de choses non transcrites dont il voulait détruire le souvenir.

« En 1815 il demanda ces registres, et il fut ordonné de les lui adresser à Rochefort. Ils ont été soustraits à l'occasion de cette translation, et ayant passé, je ne sais comment, entre les mains de Panckoucke, ces registres ont été publiés comme œuvre et comme correspondance de Napoléon[1]. »

1. *Manuscrit III*, p. 132.

Un point assez scabreux, sur lequel plusieurs historiens ont cherché à jeter la lumière, sans toutefois s'expliquer catégoriquement, touche les mœurs privées de Napoléon. On a prétendu qu'il traitait toujours les femmes en despote ; que, si belles, si attrayantes qu'aient été ses maîtresses, il n'avait jamais été l'esclave d'aucune d'elles; on a prétendu encore qu'il avait existé entre ce grand homme et ses sœurs, entre ce grand homme et sa belle-fille, des liaisons par trop intimes.

Les uns, Madame de Rémusat par exemple, ont écrit dans le sens affirmatif; d'autres, comme Bourienne, dans le sens négatif; je n'aurais aucune opinion à formuler sur cette question, si Mounier ne me fournissait des documents pour la résoudre, et si Pauline Bonaparte n'avait fourni, elle aussi, au Cabinet noir des preuves de son manque absolu de sens moral.

Mounier ne croit pas, ou tout au moins n'a jamais rien su, qui pût lui faire supposer qu'une liaison coupable se fût établie entre Napoléon et sa sœur Caroline. Quant à sa sœur Pauline et à sa belle-fille Hortense, il est convaincu que les bruits qu'on a fait courir étaient fondés, et, je le répète, Pauline en a elle-même donné les preuves.

Napoléon aurait pu inventer la maxime de M. de Bismarck : « La force prime le droit », en y ajoutant : « Le bon plaisir des puissants est au-dessus des lois de la nature et des conventions sociales. »

Voici donc ce que dit Mounier :

« Bourienne a cru prouver dans ses Mémoires qu'il n'y avait eu aucune liaison amoureuse entre Napoléon et sa belle-fille, — cela me paraît tout à fait faux.

« M. Lespérut m'en a souvent parlé comme d'une chose *reconnue*. Il en était de même dans la maison impériale.

« On regardait généralement le fils — prétendu — de Louis, comme l'enfant de Napoléon. Il voulait l'adopter et le désigner pour son successeur. Je me rappelle avoir vu moi-même Napoléon, au commencement de 1806, le tenant par la main et traversant la galerie de Saint-Cloud. La satisfaction et l'orgueil se peignaient sur sa figure. L'enfant était beau, et lui ressemblait évidemment. Tant que cet enfant a vécu, les projets de divorce ont été repoussés parce qu'il y avait un héritier.

« M. Capelle m'a raconté ces jours derniers que Joséphine ayant passé depuis sa chute quelques mois à Genève, il avait eu avec elle de longues causeries: dans l'une d'elles, elle lui avait avoué que sa fille avait eu des rapports intimes avec son mari. A cette occasion M. Capelle m'a aussi raconté que Joséphine lui avait dit à la même époque que Napoléon avait voulu jouer un tour à son frère Jérôme en se substituant à lui pour recevoir sa fiancée; qu'à cet effet il avait arrangé les choses de manière que la princesse de Wurtemberg devait se trouver seule avec lui; un itinéraire mensonger avait été donné à Jérôme; mais celui-ci, *soupçonnant* la fraude et le projet, était parti à temps et avait joint sa fiancée, qu'il n'avait plus quittée.

« L'histoire me semble difficile à croire, mais elle montre l'opinion que Joséphine avait ou voulait qu'on eût de Napoléon.

« Je me souviens que des gens de la maison impériale m'avaient dit, du temps de l'Empire, que Napoléon avait voulu adopter le petit Louis et le proclamer son héritier, mais que son frère Louis avait déclaré que si cela se faisait, *il se jetterait dans la Seine.*

« Cette anecdote me paraît fondée.

« Quant aux rapports intimes de Napoléon avec ses sœurs, MM. Lespérut et Capelle n'en doutaient point, ni M. Beugnot, qui, chargé de la police immédiatement après l'Empire, s'est occupé de tout cela, ne fût-ce que pour amuser le Roi. Du reste M. Lespérut nous avait avoué la chose dès 1807.

« M. de Sémonville m'a conté que Pauline Bonaparte, alors Mme Leclerc, lui avait dit peu après le 18 brumaire :

« — Je suis très bien avec mon frère. Il a déjà couché deux fois avec moi.

« M. de Sémonville avait été un des mille amants; il était resté en très bons termes avec elle. Il a ajouté :

« — Nous étions cinq de la même maison qui partagions ses faveurs, avant son départ pour Saint-Domingue.

« Il ne les a pas nommés; mais je suppose que lui, Macdonald et Montholon en faisaient trois.

« Pour Macdonald, il nous a dit que Pauline en avait été très éprise; qu'ils s'étaient enfermés tous deux pendant trois jours à Saint-Leu avec des provi-

sions choisies *ad hoc*, et sans ouvrir la porte à âme vivante.

« Peu après ils se brouillèrent.

« M. de Sémonville nous parlait comme de chose courante des rapports de Napoléon et de Pauline, qu'il disait être la plus grande et la plus séduisante coquine qui se puisse imaginer.

« Le mariage avec Leclerc a été fait ainsi :

« Le général Bonaparte travaillait dans son cabinet, à Milan. Leclerc était officier d'état-major, et profita d'un paravent pour exprimer un peu trop cavalièrement son amour à Pauline.

« Le général Bonaparte entend du bruit, se lève et voit. Le mariage fut célébré sans perdre un moment.

« M. Decazes possède une médaille que lui a donnée cette princesse.

« D'un côté, sa tête à la grecque, et pour légende :

ΠΑVΛΙΝΑ ΣΕΒΑΣΤΟV ΑΔΕΛΦΗ

« De l'autre, les trois Grâces, légende :

ΗΜΩΝ ΚΑΛΗ ΒΑΣΙΛΕVΕ[1]

« Chacune des Grâces représente la princesse dans

1. « Belle Pauline, sœur d'Auguste, règne sur nous. » Les trois sœurs de Napoléon, ainsi que la reine Hortense, s'étaient fait frapper des médailles du même module. Elles avaient toutes quatre des inscriptions grecques. Pauline, la médaille dont nous venons de parler; celle de Caroline était frappée d'un côté à son effigie, et portait de l'autre une Victoire couronnant un taureau

une attitude différente, ou plutôt vue d'un côté différent : de dos, de face, et de profil. C'est Denon qui a fait la médaille d'après le dessin de Canova, lequel avait travaillé d'après le nu complet.

« C'est à ces séances que s'applique le mot célèbre...

« Beugnot m'a conté à Gand que, pendant qu'il était chargé de la police de 1814 à 1815, on avait intercepté des lettres écrites de l'île d'Elbe par Pauline. On y lisait :

« *Envoie-moi du Bob de Laffecteur. Depuis que je*
« *suis ici, je n'ai affaire qu'à ce vieux pourri*[1]. »

Par un sentiment d'intérêt personnel assez compréhensible, Louis XVIII faisait exercer une surveillance des plus actives tant sur le prisonnier de l'île d'Elbe que sur tous ceux qui avaient joué un rôle pendant son règne. La préoccupation constante dont l'obsédait Bonaparte était doublée d'une curiosité égoïste; et chaque fois que sa police lui dévoilait une intrigue quelconque qui n'était pas à l'honneur de son puissant prédécesseur, il en éprouvait un réel plaisir.

La police fut chargée d'envisager les choses non seulement au point de vue politique, mais encore sous leurs côtés les plus mesquins.

à tête humaine. Elisa avait, sur le revers de la sienne, une femme à demi couchée soutenant une roue d'une main, et au-dessous : 4, Via da Lucca a Pisa.

Enfin, la médaille de la reine Hortense avait d'un côté sa tête charmante, et de l'autre les attributs des arts auxquels elle était adonnée, la peinture et la musique.

1. Mounier, *Manuscrits II et III*, p. 192 et 135.

On fit des rapports sur les liaisons amoureuses qu'avait eues Napoléon, et c'est ainsi que Louis XVIII se fit adresser un travail tout spécial sur ses désordres de famille.

Celui qui arrivait aux Tuileries avec les preuves bien établies d'une des faiblesses humaines du demi-dieu déchu, était sûr d'y trouver bon accueil. Le Roi riait, et quand un roi a ri, il est bien près d'accorder grâces et faveurs.

Toutes les lettres qui s'échangeaient entre l'île d'Elbe et le continent étaient soigneusement interceptées, ouvertes et copiées par les soins du Cabinet noir. Les plus intéressantes étaient envoyées aux Tuileries, où Louis XVIII les communiquait à quelques intimes, en faisait des gorges chaudes, mais ses ministres s'empressaient néanmoins de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts et assurer la sécurité du règne de ce nouveau *Désiré*.

En 1814, la correspondance de l'île d'Elbe se faisait par l'intermédiaire d'Évain, plus tard ministre du roi des Belges, alors chef de bureau au ministère de la Guerre. Il adressait les paquets à une de ses sœurs, directrice du bureau d'Angers, qui les transmettait à son tour, tout simplement par les courriers ordinaires, au Directeur des postes à Toulon.

Les choses se passèrent ainsi régulièrement, jusqu'au jour où, par un hasard assez singulier, M. de Sainte-Fère en fut instruit par une chouanne, servante de la famille Évain. Cette brave fille, très attachée à ses maîtres, ne l'était pas moins à la

cause royale; de sorte qu'elle voulut se décharger, en confiant son secret à M. de Sainte-Fère, qu'elle connaissait par une parenté avec un de ses domestiques, et qu'elle croyait en position d'informer le Roi.

Il fit part de ces révélations à M. Ferrand, directeur général des Postes, et il fut constaté que le maréchal Masséna connaissait avec connivence les communications du directeur de Toulon avec l'île d'Elbe. C'est à cette circonstance, dont naturellement le Roi fut avisé le premier, qu'il faut attribuer la disgrâce du maréchal, à la suite des Cent Jours.

Toutes les lettres, sans exception, qu'écrivait Pauline, étaient soigneusement copiées, envoyées au Roi; c'est grâce à plusieurs d'entre elles que, comme on vient de le voir, les secrets de sa conduite incestueuse furent dévoilés.

Les lettres d'une importance particulière, qu'on supposait destinées à produire au point de vue politique une sensation troublante, étaient non seulement décachetées et copiées, mais encore interceptées.

C'est vraiment une bien belle invention que la poste!

L'Empereur était d'une grande générosité. On sait comment ses maréchaux furent comblés de bienfaits, et comment, lorsque la fortune l'abandonna, la plupart d'entre eux ne pensèrent plus qu'à se reposer et à jouir de leur bien-être.

Tous ceux qui le servaient ou servaient la patrie

étaient largement récompensés. Il pensait ce que, cinquante ans plus tard, son neveu Napoléon III devait dire :

« Les nations dégénérées marchandent seules des récompenses. »

D'un caractère difficile, violent, autoritaire, entrant souvent dans des fureurs dont il riait quelques instants après, il rendait fort pénible le service de ceux qui l'entouraient; mais il avait par moments des bontés si touchantes, des attentions si délicates, que les grands dévouements qu'il a inspirés s'expliquent d'eux-mêmes.

Très large envers ceux dont les fonctions les rapprochaient de sa personne, il a doté, anobli, couvert d'honneurs les gens de sa maison[1]. Mais en fait de récompenses, et même d'avancement dans l'armée, il ne se soumettait à aucune règle : l'intérêt de la patrie, le sien propre ou son bon plaisir étaient ses seuls guides.

Voici deux anecdotes relatives à sa façon de récompenser.

L'Empereur, après la bataille d'Eckmühl, demandait aux colonels, devant le front du régiment :

— Quel est le plus brave officier du corps?

Et le gratifiait immédiatement du titre de baron. Le colonel Lozac était présent, et le régiment de cavalerie qu'il commandait était attaché à une brigade

1. Détail peu connu : tous ceux faisant partie de la Maison impériale qui furent anoblis, portaient dans un coin de leur écusson un château, ou plutôt une maison.

comprenant le 17e régiment d'infanterie, colonel Vasserot. — L'empereur ayant demandé le plus brave capitaine, le colonel en nomma un ; il s'élança aussitôt des rangs un petit capitaine gascon qui avait été perruquier à Paris, et qui s'écria :

— Ce n'est pas vrai ! c'est moi qui suis le plus brave soldat du régiment !

Personne n'osa soutenir le contraire ; l'Empereur interrogea le colonel, et celui-ci de répondre en balbutiant :

— Mais... oui..., je n'avais pas eu le temps de comparer..., etc.

Et l'Empereur accorda au capitaine les faveurs qui, sans son assurance gasconne, auraient passé à un autre.

Pendant cette même bataille, Napoléon aperçut un sergent qui faisait des prodiges de valeur. Le soir, il le fit mander pour lui remettre la croix. Mais le sergent était déjà chevalier. Impossible d'en faire un sous-lieutenant, le brave garçon étant absolument illettré. Lui conférer la croix d'officier était également impossible : c'eût été violer les statuts de l'Ordre et établir un fâcheux précédent.

L'Empereur fit une chose que lui seul pouvait faire : il épingla tout bonnement la croix qu'il tenait à la main sur la poitrine du sergent tremblant d'émotion, plaçant ainsi une seconde croix de chevalier à côté de la première.

Voulant enregistrer le nom de ce brave, je me suis adressé à la Légion d'honneur.

— Rien dans les archives, m'a-t-il été répondu, ne

témoigne d'une double nomination de chevalier en faveur de la même personne. Mais ce n'est pas une raison pour qu'elle n'ait pas eu lieu. Dans plusieurs circonstances l'Empereur a distribué des décorations sans que la Grande Chancellerie ait été appelée à régulariser les nominations, ni à les inscrire sur ses registres matricules.

Du reste, pour peu qu'ils veuillent se reporter aux souvenirs de leur enfance, les hommes de ma génération se rappelleront sans doute une vieille femme estropiée, ancienne cantinière de la Grande-Armée, qui vendait des pommes et des gâteaux à la mare d'Auteuil, à l'époque où le bois de Boulogne était encore un bois.

La brave femme avait été blessée au champ d'honneur et décorée de la main de l'Empereur. La Grande Chancellerie, bien qu'elle n'eût pas de brevet, lui laissait porter sa décoration, qu'on savait légitimement acquise.

Toutes les femmes décorées avant 1852 se sont trouvées dans le même cas. La première qui ait été régulièrement inscrite au livre d'or, et qui ait ouvert une porte par laquelle, depuis cette époque, une trentaine d'autres ont passé, est Madame Abicot de Ragis.

Que le lecteur me pardonne ici une nouvelle anecdote, digression hors de mon sujet; mais il est bon de rappeler comment fut gagnée par une femme cette première croix officielle.

M. Abicot était maire d'Oizon, et logeait, ainsi que

sa femme, au-dessus de la pièce où étaient réunies les archives de ses administrés. Je ne sais en raison de quelle circonstance, une famille de la localité avait grand intérêt à s'approprier des documents concernant une autre famille.

Le maire le savait et surveillait ses cartons avec soin.

Une nuit, M. Abicot de Ragis avait été obligé de s'absenter, sa femme entendit du bruit, des pas, un certain remue-ménage dans la pièce inférieure. Elle était seule, la mairie isolée. Appeler eût été inutile : elle prit un bougeoir, s'arma d'un revolver et descendit.

Elle avait à peine ouvert la porte qu'un grand gaillard, jetant à terre un carton qu'il tenait à la main, se précipita sur elle. Sans lui donner le temps d'approcher, elle fit feu, l'homme tomba foudroyé à ses pieds.

Mais il n'était pas seul ; et son compagnon, aux allures d'hercule forain, se précipitant à son tour sur la pauvre femme, encore tout émue de l'action qu'elle venait de commettre, lui plongea un poignard dans la poitrine ; puis ramassant les papiers qui étaient à terre, il enjamba l'appui de la fenêtre et sauta dans le jardin.

Madame Abicot de Ragis, inondée de sang, eut cependant la force de se traîner jusqu'à la croisée, et de tirer, avant de tomber à terre, un nouveau coup de revolver au hasard, dans la direction qu'avait prise le bandit en s'enfuyant.

Lorsque vint le petit jour et qu'on pénétra dans la

mairie, on trouva, à côté d'un homme qui avait été tué raide, Mme Abicot de Ragis donnant encore quelques signes de vie. Dans le jardin, le second voleur, atteint entre les deux épaules, était, lui aussi, mort sur le coup.

A quelque temps de là, Louis-Napoléon, alors président de la République, faisant son métier de prétendant, et son tour de France dans le but de se recruter des partisans, entendit parler de cette vaillante femme, il désira qu'elle lui fût présentée, et lui donna la croix.

Des croix gagnées de la sorte honorent non seulement ceux qui les donnent, ceux qui les reçoivent, mais l'Ordre lui-même.

La dernière femme admise dans cette phalange tout exceptionnelle, l'a été il y a quelques semaines seulement. C'est Madame Dieulafoy. M. Dieulafoy fut chargé d'une mission scientifique en Perse; sa femme l'accompagna habillée en homme, s'exposant aux ardeurs du soleil, aux fatigues et aux hasards journaliers; c'est un autre genre de courage.

CHAPITRE IX

L'ILE D'ELBE

Les craintes du Gouvernement provisoire. — Bibliothèque d'exilé. — Les bottes de *Monsieur*. — L'île d'Elbe en 1827. — O'Méara. — Coups de pied d'ânes. — Correspondance de Sainte-Hélène.

Lorsque après les victoires et les gloires de l'Empire arrivèrent les désastres, quand Napoléon devint *Buonaparte*, le Gouvernement provisoire et celui de Louis XVIII mirent impitoyablement à l'écart tout ce qui pouvait rappeler son souvenir. Une des premières mesures que prit l'administration des Domaines, fut de faire disparaître, en quelques heures, écussons, chiffres, emblèmes impériaux. C'est, paraît-il, la préoccupation dominante de tout gouvernement qui se constitue. Si futile que semble la chose au premier abord, il faut admettre néanmoins qu'elle ait une certaine importance, et qu'aucun souverain ne puisse reposer paisiblement sous des lambris agrémentés du chiffre de son prédécesseur, puisque tous

les gouvernements commettent les mêmes petitesses, sans en excepter la République, qui est pourtant un régime de nature essentiellement impersonnelle. Napoléon lui-même poussa les choses si loin, qu'en 1810 Rovigo ordonna à Goulu, le graveur de l'Henri IV de Porbus, de briser la planche, et que M. Portalis eut beaucoup de peine à obtenir que cette planche et ses épreuves fussent simplement mises sous scellés. Elles y restèrent jusqu'en 1814.

D'ailleurs ce n'étaient pas seulement les emblèmes impériaux, c'était Bonaparte qu'on aurait voulu voir anéanti; tout vaincu qu'il fût, la crainte qu'il inspirait était telle, que le Gouvernement provisoire d'avril 1814 s'attendait à chaque instant à voir sauter tous les monuments, et à sauter lui-même avec l'Élysée ou les Tuileries.

Le conservateur du Musée d'artillerie et l'architecte du Louvre furent chargés d'examiner si en effet le palais des Tuileries n'était pas miné. Voici leur procès-verbal.

« Ce jourd'hui 11 avril 1814, nous Maillard de Lescourt, major d'artillerie; Edme Régnier, conservateur du Musée d'artillerie; Prosper-Hector Chanal, chargé de l'administration du mobilier de la Couronne, et Pierre-François-Léonard Fontaine, architecte des palais du Louvre et des Tuileries, en exécution des ordres supérieurs qui nous ont été communiqués par M. le baron Mounier, commissaire pour l'intendance générale de la Couronne, nous nous sommes trans-

portés au château des Tuileries et l'avons visité dans le plus grand détail, particulièrement les caves, souterrains et pièces de rez-de-chaussée.

« Nous avons reconnu qu'il n'a été fait aucun dérangement aux pavés ou constructions, et que rien ne présente des indices de mouvements récents ou autres dispositions extraordinaires.

« Nous n'avons rien aperçu qui puisse donner des craintes pour la sûreté du lieu ou des personnes, en foi de quoi nous avons signé le présent.

« MAILLARD DE LESCOURT. « E. REGNIER.
« CHANAL. « FONTAINE. »

Le même jour, 11 avril, l'intendant de la liste civile recevait une lettre du bibliothécaire de la Couronne, qui demandait s'il devait joindre aux livres que l'on emballait dans les appartements de l'impératrice Marie-Louise, ceux que l'Empereur avait choisis et se proposait d'emporter.

L'intendant avait été prévenu du choix qu'avait fait Napoléon, par une lettre précédente du 13 mars. Je les reproduis toutes deux, ainsi que la liste des ouvrages que Napoléon avait retirés lui-même des rayons et jetés sur le sol, comme il avait l'habitude de faire de ses papiers, journaux, cartes et livres, laissant à ses secrétaires le soin de les ramasser. Il me semble intéressant d'indiquer à quel genre de lecture Napoléon voulait se livrer à l'île d'Elbe.

« MONSEIGNEUR,

« En ma qualité de bibliothécaire du palais de Fontainebleau, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que l'Empereur a fait, dans son cabinet et dans la grande bibliothèque, un petit choix de livres qu'il se propose d'emporter. Si vous avez, Monseigneur, quelques ordres à me donner à cet égard, je prie Votre Excellence de me les transmettre le plus tôt possible, attendu que le départ paraît très prochain. J'aurais voulu du moins avoir une pièce quelconque pour mettre ma responsabilité à couvert; mais M. Fain, à qui je me suis adressé, m'a dit que la chose n'en valait pas la peine, et que dans toutes les circonstances il déposerait en ma faveur. Au surplus, Monseigneur, les livres qui ont été choisis n'excèdent pas, à ma connaissance, la valeur de deux ou trois mille francs, — sans compter, cependant, celle des articles qui pourraient être soustraits dans le cabinet par une foule de gens qui s'y introduisent journellement; car dans ces derniers jours, c'est un désordre dont personne n'est le maître.

« Je suis, etc.

« CH. NÉMARD,
« Bibliothécaire du Palais de Fontainebleau.

« Ce 13 mars 1814. »

« Paris, 11 avril 1814.

« MONSIEUR LE BARON,

« Au moment où M. Bathoucy fait encaisser d'après vos ordres tous les ouvrages qui se trouvent dans les

appartements de Sa Majesté l'Impératrice Marie-Louise, j'ai l'honneur de vous consulter sur la question de savoir si je dois joindre à ces livres ceux que j'étais chargé de garder et dont voici le catalogue :

État des ouvrages choisis dans la grande bibliothèque et dans le cabinet du Palais de Fontainebleau par l'Empereur Napoléon avant son départ.

		Vol.
1.	Traités de paix, de Koch et Martens, in-8.	7
2.	Système du Monde, par Laplace, in-4. . . .	5
3.	Astronomie anc., mod. et indienne, par Bailly, in-4.	5
4.	Polybe et Folard, in-4	6
5.	Opérations militaires, par Jomini, in-4. . .	4
6.	Histoire ancienne, de Rollin, in-12.	13
7.	Voyage d'Anacharsis, in-4.	5
8.	César, de Turpin de Crissé, in-4.	3
9.	Histoire romaine, de Rollin, in-12	16
10.	Décadence de l'empire romain, par Ferguson, in-8.	7
11.	Hommes illustres de Plutarque, trad. par Ricard, in-12.	13
12.	Abrégé de l'Histoire du bas Empire, par Royon, in-8	4
13.	Abrégé chronologique de Mézeray, in-4 . .	4
14.	Satire Ménippée, in-8.	3
15.	Mémoires de Bassompierre, in-12.	7
16.	Histoire de France au XVIIIe siècle, par Lacretelle, in-8.	6

		Vol.
17.	Essais sur Paris, de Saint-Foix, in-12. . . .	7
18.	Anarchie de Pologne, in-8.	4
19.	Histoire philosophique, de Raynal, in-4. . .	5
20.	Cérémonies religieuses, in-fol.	9
21.	Collection de décrets, du Bulletin des Lois.	
22.	Le Moniteur.	
23.	Biographie moderne, in-8.	4
24.	Histoire de l'art, par Winkelmann, in-4. . .	3
25.	Plans des ports, par Ayrouard, in-4	1
26.	Voyage autour du Monde, par Fleurieu, in-4.	3
27.	Atlas du voyage de La Peyrouse, gr. in-fol. .	1
28.	Voyage en Suisse, par Coxe, in-8	3
29.	Le Lycée, de La Harpe, in-8.	17
30.	L'Arioste, in-12	10
31.	Boileau, de Saint-Marc, in-8	5
32.	Télémaque (Didot Jne), gr. in-8	2
33.	Racine, de Luneau de Boisgermain, in-8 . .	7
34.	Théâtre de Dancourt, in-12	12
35.	Fables et contes de La Fontaine, in-8. . .	4
36.	Gil Blas, in-8	4
37.	Don Quichotte, in-12.	6
38.	Œuvres de Saint-Evremond, in-12.	12
39.	— de Voltaire, in-8.	70
40.	Lettres de Pline, in-12.	3
41.	Lettres juives, chinoises, etc., in-12	21
42.	Géographie de Mentelli et Malte-Brun, in-8, Atlas.	17
43.	Géographie de Busching, in-8.	16
44.	Annales des voyages, in-8.	9
45.	Neptune français, in-fol. all.	1

Vol.

46. Hydrographie française, id.. 2
47. Atlas de Danville, in-fol. 1
48. Iles Britanniques, in-fol. 1
49. Comptes des Finances et du Trésor, in-4 et in-fol. . . . .
50. Voyage en Égypte, par Denon, in-fol. 2
51. Description de l'Égypte. 7
52. Manuel du Libraire, in-8 3

« *N. B.* — Le conservateur de la bibliothèque de Fontainebleau enverra un état plus détaillé.

« Je suis, etc.

« Pour copie conforme

« BARBIER,

« Bibliothécaire de la Couronne. »

Il paraît qu'en effet les palais impériaux étaient alors au pillage. Prenait qui voulait ce que bon lui semblait : le Conservateur du palais de Fontainebleau se plaint amèrement dans ses lettres que le premier venu pût pénétrer jusque dans le cabinet de l'Empereur, et que les objets les plus précieux disparussent sous ses yeux sans qu'il daignât le remarquer ni tenter d'arrêter le pillage.

Les intérêts et l'esprit de l'Empereur étaient ailleurs qu'à ce désordre précurseur de la fin ; et il avait trop l'habitude des champs de bataille pour s'étonner de voir apparaître les oiseaux de proie avant même que les blessés ne fussent morts.

Napoléon devait reprendre encore une fois posses-

sion de tous ses palais; mais pour si peu de temps, que c'est à peine s'il y laissa des traces de sa présence. Louis XVIII, rentrant aux Tuileries, se félicita que rien n'y fût changé. Il retrouvait son appartement tel qu'il l'avait quitté. Sur diverses tables étaient encore les objets qu'il se rappelait y avoir laissés.

— Cet homme, dit-il plus tard, n'avait touché à rien, ni à mes livres, ni à mes papiers. Mon modeste bureau d'Hartwel était encore dans un coin de mon cabinet. J'eus peu de peine à tout remettre en ordre. J'aurais voulu que, dans le reste de la France, il fût aussi facile de remédier aux maux causés par son rapide et funeste passage.

Voici un curieux Rapport de police sur le baron de Vitrolles, où l'on relate comment la nouvelle du débarquement à Cannes fut portée à la connaissance du Roi.

Rapport de Police sur le baron de Vitrolles.

« .....On en était là lorsque la conversation a tout à coup changé de direction; à propos de prétendues nouvelles d'Angleterre venues par la voie du télégraphe, M. le baron de Vitrolles a raconté un fait et des circonstances se rapportant au 20 mars, et dignes en quelque sorte de l'intérêt de l'histoire.

« Il a dit qu'étant chargé à cette époque de recevoir et d'ouvrir toutes les dépêches télégraphiques, il vit arriver un matin, sur les onze heures, le sieur

Chappe, directeur du télégraphe, tout essoufflé et la figure altérée, qui lui dit: *Je vous cherche depuis plus d'une heure, monsieur le baron, voici une nouvelle de la plus haute importance et qu'il ne faut pas laisser ignorer une seule minute au Roi.*

« — Vous avez l'air de la savoir, reprit M. de Vitrolles. Est-ce que le traducteur vous l'aurait dite ?

« — Non, répondit le sieur Chappe. *Mais il ne m'a pas laissé ignorer qu'il y allait de la sûreté du Roi et de sa famille, et qu'ainsi il n'y a pas un moment à perdre.*

« Sur ce M. de Vitrolles, ignorant lui-même le contenu de la dépêche, se rendit de suite dans le cabinet du Roi et la lui remit : Sa Majesté l'ouvrit, la lut sans que sa figure éprouvât la moindre altération, et la rejetant sur une table qui était devant lui, se borna à dire avec calme :

« — *Bonaparte* est débarqué en France, lisez vous-même la nouvelle.

« M. de Vitrolles s'écria alors :

« — Sire, c'est une position qu'un seul fait doit décider : si à la première rencontre les soldats français tirent sur Bonaparte, il est perdu. Dans le cas contraire, il arrivera jusqu'à Paris.

« — Voyez de suite, reprit le Roi, le ministre de la Guerre : qu'on avise à ce qu'il y a à faire, et qu'on garde jusqu'à nouvel ordre le silence le plus absolu sur cet événement.

« M. de Vitrolles se rendait en toute hâte au ministère de la Guerre, lorsqu'il rencontra le ministre lui-même (le maréchal Soult) sur le pont Royal, se ren-

dant à pied aux Tuileries. Il fait arrêter le maréchal, ouvre la portière de sa voiture, et lui présentant la dépêche télégraphique qu'il tenait à la main, la lui fait lire ; le maréchal doute de la nouvelle, monte dans la voiture, et tous deux arrivent chez le Roi. Le maréchal entre seul dans le cabinet, en ressort au bout de quelques minutes et remet à M. de Vitrolles une réponse à la dépêche qu'il a écrite dans le salon qui précède le cabinet du Roi ; cette réponse portait qu'on doutait de la nouvelle, qu'on en attendait la confirmation, mais que dès le lendemain on ferait passer des ordres ; la dépêche était adressée au général Brayer, qui commandait la division du côté de Lyon.

« M. de Vitrolles alla ensuite auprès de *Monsieur*, non pour lui donner la nouvelle, mais pour savoir si Son Altesse l'avait apprise de la bouche du Roi.

« *Monsieur* était en ce moment à vêpres. M. de Vitrolles l'attendit environ une demi-heure ; enfin *Monsieur* arriva et fit entrer M. de Vitrolles dans son cabinet. La conversation roula pendant un assez long temps sur des objets indifférents ; enfin *Monsieur*, comme rappelant ses souvenirs, dit à M. de Vitrolles :

« — *Vous savez la nouvelle? Bonaparte est débarqué en France...*

« — Oui, Monseigneur, je le sais. Et là-dessus M. de Vitrolles explique tous les dangers que court la famille royale, à quelle espèce d'ennemi l'on a affaire ; combien il est actif, dangereux ; combien il est nécessaire de prendre des mesures ; qu'il serait même nécessaire que Monsieur marchât à sa rencontre et

fit prononcer les troupes. *Monsieur* écoutait depuis quelques minutes et ne répondait rien ; enfin il dit : « *Oui, je conçois qu'il faut graisser mes bottes.* — Plus que cela, Monseigneur, il faut à l'instant même partir, après avoir pris les ordres du Roi. — *Hé bien ! je vais chez le Roi,* reprit *Monsieur ; vous, Monsieur de Vitrolles, faites tout préparer pour mon départ.* »

Si Napoléon laissa dans ses palais peu de traces matérielles de son règne des Cent Jours, il ne devait guère en laisser davantage de son exil à l'île d'Elbe. En 1827 mon père, visitant cette île, le constatait dans les pages que j'extrais de ses nombreux manuscrits.

. . . .

« Nous sommes reçus par M. Mellini, natif de l'île. Cet officier supérieur du génie a concouru à l'édification de la forteresse d'Alexandrie, dont il a été longtemps l'inspecteur. Il défendit vigoureusement Bastia contre les Anglais en 1815, quitta l'île d'Elbe avec Napoléon, le suivit jusqu'à Waterloo, et ne parle de son héros, qui de tout temps fut son bienfaiteur, que les larmes aux yeux.

« Nous allons prendre de bonne heure le café chez M. Bonbillet, dans la maison que Napoléon avait fait arranger pour ses courses à Torre di Rio ; un contrôleur de village ne s'en accommoderait pas.

« Le colonel Mellini est un vieux républicain, qui raconte avec enthousiasme les prodiges des armées

françaises pendant les premières campagnes d'Italie. Puis son amour de la liberté, qui n'avait pas de base bien solide, se convertit en admiration pour Napoléon, dont les bienfaits produisirent chez lui un dévouement de cœur des plus purs. Il était à l'expédition de l'île d'Elbe, lorsque, après une captivité de treize mois dans ce misérable pays, l'Empereur fit sa merveilleuse conquête de la France. Ce vieux soldat, couvert de blessures, mais encore beau sous ses cheveux blancs, nous raconte avec tant de feu, d'expression et d'attendrissement, la première rencontre que Napoléon fit à Sisteron d'un régiment qui s'opposa quelques minutes à son passage, mais dont le colonel ne put soutenir la présence de l'Empereur sans trembler et tomber évanoui, — que mon compagnon de voyage pleure comme une biche, et moi...

« M. Mellini nous montre un charmant portrait de son grand patron, miniature ravissante qu'il tient de Madame Mère. L'empereur est représenté en son temps du Consulat, et ce portrait est si parfait, qu'il lui ressemble même dans les derniers temps de sa puissance impériale, plus qu'aucun de ceux que j'ai jamais vus. Il est d'Augustin.

« Enfin nous quittons ce brave homme, qui nous dit adieu en faisant des vœux pour la liberté ou pour un Napoléon, et par un signe expressif montrant ses cheveux blancs, il regrette de ne point être de ceux qui jouiront de ses bienfaits.

« Porto-Ferrajo m'a inspiré une tristesse et un ennui que je n'ai pu vaincre, peut-être parce que les

idées que j'avais se sont trouvées fausses. J'espérais y voir je ne sais quoi, et je n'ai rien vu. L'Empereur n'y a laissé quasi trace de son passage, et la ville, qui ne fait aucun commerce, a par elle-même un air de tristesse qui se communique facilement.

« San Martino, villa à trois milles de Porto-Ferrajo, que Napoléon fit construire, est une petite maison des plus simples, de laquelle on a enlevé tout ce qui pourrait rappeler son séjour. Il y a seulement dans le salon un buste en marbre de l'insignifiant marchand Bacciochi, et un pendant de la Bacciocha, sœur de l'Empereur. Ils sont sur une cheminée des plus communes, dont le dessus est en mauvais bois, mal peint, et par un contraste assez piquant, les chambranles et le manteau sont en mosaïque de Rome fort bien faite, qui représente des oiseaux, et d'autres oiseaux sur des feuillages qui s'enlacent avec assez de grâce.

« La grande salle est peinte à fresque; quelques petites figures sont touchées avec esprit; elles représentent des sujets pris dans les mœurs égyptiennes. Toutes les gravures qui sont restées au *Palais Impérial* de Porto-Ferrajo rappellent aussi l'Égypte. Il semble que Napoléon voulût se préparer, par le souvenir de son hasardeux retour d'Égypte, à celui qu'il méditait.

« Plus d'une fois, en regardant ces peintures, il a dû sourire à sa fortune, pensant qu'elle ne l'abandonnerait pas dans une occasion si solennelle. Elle fut constante; mais pour en recueillir tous les fruits, il fallait autre chose que de la témérité: revenir de l'île d'Elbe républicain, comme républicain il était revenu

d'Égypte, et ne pas tromper aussi lâchement un peuple qui l'accueillit en 1815, non comme un empereur et roi, mais comme un souverain qu'une année de réflexions dans une telle solitude aurait dû éclairer sur la seule divinité à laquelle les Français veulent sacrifier.

« Cette propriété, dont dépendent des vignes et plusieurs collines qui ne produisent que des arbustes et des plantes sauvages, fut achetée, embellie des deniers de l'Empereur, et appartient à son fils. Cette campagne qui n'a point de jardin, pas un arbre, — si, un olivier sur la terrasse, — et cependant deux mille arpents de terrain; qui remplaçait Versailles, Saint-Cloud, Rambouillet, Compiègne, Saint-Germain, Fontainebleau, Trianon, — est louée à M. Corsi, de Porto-Ferrajo, moyennant 300 écus du pays.

« En repassant à Porto-Ferrajo, nous retrouvons le colonel, qui nous raconte :

« J'étais à côté de Napoléon lorsque, après le passage du Tagliamento, pouvant renverser à tout jamais les souverains d'Autriche, au lieu de poursuivre vigoureusement l'armée vaincue, il se rendit en partie aux prières du prince Charles, et dit :

« — Je donnerai seulement ordre que mon armée s'avance doucement. »

« Adieu la République ! — n'ai-je pu m'empêcher de dire à mon tour. Cela m'a valu un an d'une espèce de disgrâce.

« Nous avons entendu avant de partir un amusant étymologiste qui veut tout expliquer. Il prétend que

Napoléon vient en droite ligne d'*Apollon :* « En effet disait-il, mettez un point après l'N ; effacez seulement la tête de l'E, pour ne laisser qu'une seconde L ; vous aurez N. Apollon, c'est-à-dire Nicolas Apollon, dont les ignorants bedeaux d'Ajaccio ont fait *Napoléon.* »

« Il ajoutait encore : « Si l'on écrit *Napoléon* en caractères grecs, prenant soin de faire disparaître progressivement la première lettre, on a les mots suivants : Ναπολεων, Απολεων, Πολεων, Ολεων, Λεων, Εων, Ων, qui peuvent être ainsi traduits : *Napoléon étant le lion des peuples, allait détruisant les cités.* »

La police, encore composée des hommes qui avaient servi Bonaparte, fit sous Louis XVIII, comme je l'ai déjà dit, un service des plus actifs. Tout ce qui provenait d'abord de l'île d'Elbe, plus tard de Sainte-Hélène, — lettres, papiers, etc., — était intercepté et livré au Cabinet noir. Si quelque chose échappait aux investigations, c'était un véritable désespoir ; et le 10 avril 1820, le comte Anglès exprimait ses regrets d'avoir manqué l'année précédente le courrier d'O'Méara, de Balcambe et de la famille Bonaparte.

10 avril 1820.

MON CHER AMI,

Voici une note relative à la surveillance exercée sur M. de Lafayette. Elle renferme un fait digne de toute votre attention. L'officier de paix Benard est un employé que Foudras assure être véridique et incapable de tromper l'autorité. Il a eu le billet de Cointereau, qui est évidemment un des agents de correspondance du parti.

Il est très vraisemblable qu'il emportera les lettres de Benjamin Constant, de Sauquière Souligné et de Lafayette, car tout le parti est dans le travail de l'enfantement du plan révolutionnaire, à l'heure qu'il est.

Laisserons-nous échapper cette occasion d'avoir quelque chose de positif et des preuves de conviction, comme on a laissé échapper l'année dernière l'Anglais Holmer, ayant la correspondance d'O'Méara, de Balcambe, et de la famille Bonaparte?

Foudras pense, — je partage son opinion, — qu'il faut, sous quelque prétexte, faire la saisie de tous les papiers de Cointereau au moment où il montera en voiture. Écrivez-moi le plus tôt que vous pourrez; consultez votre voisin, il est de si bon conseil et il a si bien le tact de ce qui peut être utile.

Mon domestique attendra votre réponse, ou envoyez-la moi, si vous ne pouvez la faire tout de suite, par quelqu'un de très sûr.

Renvoyez-moi le rapport.

Comte ANGLÈS.

Manquer la correspondance d'O' Méara! C'était grave; on n'était pas habitué à de tels insuccès, et tout ce qui émanait de ce médecin, familier de l'Empereur, était l'objet de convoitises toutes spéciales. Des agents français résidant en Angleterre guettaient l'arrivée des bateaux de Sainte-Hélène, s'attachaient avec persistance aux passagers. Lorsque O' Méara revint en Europe, il fut, lui aussi, espionné, traqué; une trame habile fut ourdie afin de lui soustraire les précieux documents dont il était porteur.

Voici comment s'exprime sur ce retour la *Biblio-graphie universelle* :

« Partez, dit Napoléon, le crime se consommera plus vite; j'ai vécu trop longtemps pour eux. Votre ministère est bien hardi : quand le pape était en France, je me serais plutôt coupé le bras que de signer un ordre pour éloigner son chirurgien. Quand vous serez arrivé en Europe, vous irez vous-même trouver mon frère Joseph; vous lui direz que je désire qu'il vous donne le paquet de lettres particulières et confidentielles qui m'ont été écrites par les empereurs Alexandre et François, le roi de Prusse, etc., que je lui ai confié à Rochefort; vous les publierez pour couvrir de honte ces souverains, et découvrir au monde les vils hommages que ces vassaux me rendaient lorsque j'étais puissant. Ils briguaient alors ma protection et l'honneur de mon alliance; ils léchaient la poussière de mes pieds. Maintenant ils m'oppriment lâchement et me séparent de ma femme et de mon enfant.....

« Faites ce que je vous recommande; publiez leur infamie..... »

Dès qu'il fut de retour en Europe, O' Méara s'empressa de suivre les ordres de Napoléon et de les faire connaître à son frère; mais il n'était plus temps, la précieuse correspondance avait été confiée à des mains infidèles, et déjà elle était livrée aux divers souverains, qui avaient tant d'intérêt à la faire disparaître.

L'ambassadeur de Russie près la Cour de Londres avait donné à lui seul, pour son maître, une somme de deux cent cinquante mille francs, les autres

avaient payé dans la même proportion, de manière que rien n'en était resté, ce qui est très fâcheux pour l'histoire.

Je tiens à transcrire maintenant une série de lettres envoyées de Sainte-Hélène, non signées, et attribuées par les uns à O'Méara, par les autres au docteur Stoke; on s'est rallié plus généralement à la dernière opinion, ainsi que l'indique la note de la page 205, que j'ai copiée textuellement sur l'une d'elles.

Ces lettres, fort peu connues, sont en réalité de Mr. Warden, docteur du *Northumberland*, qui accompagna Napoléon jusqu'à Sainte-Hélène.

J'ai cru devoir les reproduire, réunies et classées par chapitres, après avoir rectifié les incorrections et les négligences de la traduction, tout en respectant le style primitif. Elles me semblent écrites avec un laisser-aller, une simplicité qui inspire la plus entière confiance dans la véracité et la bonne foi de leur auteur.

Les notes qui les accompagnent ne figurent pas sur le manuscrit. Elles sont presque toutes de la main du baron Mounier, secrétaire de l'Empereur.

CHAPITRE X

EN MER

CORRESPONDANCE DU DOCTEUR WARDEN

A bord du *Northumberland*. — Portrait de Napoléon. — Les impressions du comte et de la comtesse Bertrand. — Compagnons d'exil. — Ney à Waterloo. — Fouché et l'abdication de l'Empereur.

..... De onze heures à midi tout se trouva prêt pour recevoir Napoléon à bord. Lord Keith, par égard, je pense, pour la situation et la disposition d'esprit où il devait être, refusa le cérémonial qui appartenait à son rang, et ne voulut permettre d'autres honneurs que ceux qu'on allait rendre à l'ex-Empereur comme général, ce titre mettant tout ce qui est militaire au même niveau de gouvernement à gouvernement. Les gardes de la marine anglaise attendaient en bataille sur la poupe avec ordre de présenter les armes, et aux tambours de faire trois roulements, — salut d'usage pour tout officier général dans le service britannique.

Ma chaloupe joignit le *Northumberland* peu de minutes après avoir quitté le *Bellérophon*. Notre tillac était

couvert d'officiers et même d'une foule d'individus de toutes classes, que la curiosité avait amenés. La chaloupe portait, — outre l'objet de l'attention générale, — lord Keith et sir George Cockburn, le maréchal Bertrand qui avait partagé toutes les chances de fortune de l'Empereur son maître, et les généraux Montholon et Gourgaud, qui avaient été ses aides de camp, et en conservaient le titre.

A l'approche de la chaloupe, on distingua sur-le-champ la figure de Napoléon, que tout le monde reconnaissait pour l'avoir vue, toujours très ressemblante, étalée aux vitrines des marchands d'estampes. A l'arrivée, il régna un silence universel, et à la poupe, où étaient en bataille les gardes-marine, et sur le tillac, où étaient les officiers. Tous les spectateurs avaient une contenance grave mais étonnée, ce qui, dans mon opinion et dans celle de bien d'autres, n'ajoutait pas peu à ce que cet événement avait d'importance.

Le comte Bertrand monta à bord le premier, il s'éloigna de quelques pas pour faire place à celui qu'il ne cessait de regarder comme son maître, et à qui il rendait toujours les hommages respectueux qu'il lui croyait dus. Tout l'équipage était dans une attention extraordinaire, personne ne respirait. Lord Keith sortit le dernier de la chaloupe, et je ne puis mieux faire, pour vous donner une idée juste de l'attention exclusive qui se concentrait sur la figure et sur la personne de Napoléon, que de vous assurer que personne de nous ne regardait le moins du monde lord Keith, quel-

que haute que fût sa dignité dans l'armée navale, tout amiral qu'il était de la flotte du Canal, en grande tenue, et revêtu de tous ses ordres. On ne voyait que Napoléon !

Bonaparte monta lentement à bord, et quand il eut pris pied sur le tillac, il salua en ôtant son chapeau : Les gardes de la marine lui présentèrent les armes, et le tambour battit. Les officiers du *Northumberland* se tenaient en avant, la tête nue; il s'approcha d'eux et les salua avec la plus grande politesse. Il s'adressa ensuite à sir George Cokburn, et, sur-le-champ, voyant qu'il ne parlait pas français, s'adressa successivement à plusieurs autres, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à un officier d'artillerie qui lui répondit dans cette langue. On lui présenta lord Lowther et M. Littleton. Au bout de quelques instants, il témoigna le désir d'être conduit dans la cabine qui lui était destinée; il y resta environ une heure.

Il avait l'habit de général d'infanterie française en activité, un uniforme vert avec des revers blancs, veste et culotte blanche, des bas de soie blancs, des souliers bien faits, et des boucles ovales en or. Il portait pour décorations un cordon rouge, une étoile et trois ordres suspendus à sa boutonnière : la couronne de fer et les deux grades de la Légion d'honneur. Il était pâle : on voyait qu'il n'avait pas dû bien reposer la nuit précédente. Sa tête était couverte de cheveux. Ils sont noirs, et l'on ne distingue pas un cheveu blanc. Il a les yeux gris, continuellement en mouvement, et se portant rapidement sur tous les objets l'un après l'autre.

Ses dents sont belles et bien rangées, et ses épaules sont de la plus belle proportion, quoiqu'il ait un peu trop d'embonpoint; sa figure est vraiment remarquable par sa beauté.

On trouvera peut-être que je suis minutieux dans les détails qui concernent un si célèbre personnage, mais j'ai pensé que c'est ce que vous attendez de moi, et que je devais satisfaire à la curiosité que je vous connais.....

Mettez que j'aie fait avec vous le petit Lavater au sujet du ci-devant empereur de France et roi d'Italie; je ne vous ennuierai plus de mes observations oiseuses.

Bonaparte, revenu sur le tillac, causa une heure avant le dîner avec lord Lowther, M. Littleton, et sir George Bingham. On dit qu'il se plaignit de la sévérité avec laquelle on le traitait, — le condamner à passer ses jours sur le *roc de Sainte-Hélène*, battu par les vents et au milieu d'un océan immense! Il ne comprenait pas la politique et les craintes de l'Angleterre, refusant un asile à un homme dont la carrière politique était finie. Il parla avec beaucoup de vivacité sur ce ton, s'adressant surtout à M. Littleton : mais toujours fort poliment, comme on devait l'attendre de sa part.

Dans une conversation que j'eus personnellement avec le comte Bertrand le lendemain, il se plaignit aussi avec beaucoup de force de la vie cruelle qui les attendait. « Car enfin, me dit-il, l'Empereur — toute sa suite lui donnait toujours ce titre, — l'Empereur ne

s'est mis à la discrétion de l'Angleterre que sur la pleine et entière confiance qu'il trouverait chez elle un asile. » Il me demanda ce qui serait arrivé de pire à son maître, s'il avait été pris sur le vaisseau américain à l'aide duquel il aurait pu essayer de se sauver. Il motivait ensuite toutes les probabilités du succès qu'aurait eu cette entreprise, et ajoutait : « Faut-il que nous ayons sujet de nous repentir de n'avoir pas couru cette chance? »

Il allait plus loin.

— L'Empereur, disait-il, ne pouvait-il pas aller se mettre à la tête de l'armée de la Loire? Doutez-vous qu'elle eût mis sa gloire à se ranger sous ses drapeaux? N'est-il pas possible, n'est-il pas probable, que nous aurions été rejoints par nos nombreux amis du Nord, du Midi et de l'Est[1]? On ne peut donc pas nier

1. C'était montrer beaucoup de confiance. Napoléon n'a pas été seulement trahi par la fortune, déçu dans ses illusions sur la générosité de ses ennemis, mais encore trahi par Murat, son propre beau-frère, abandonné par ceux qui lui devaient tout.

M. Pasquier m'a conté à l'occasion de la querelle de Grouchy et de Berthyem ce qui suit :

Après Waterloo, il était de la plus haute importance de faire déclarer pour le roi l'armée de Grouchy, de sorte qu'on aurait pu arrêter les étrangers en leur disant que, le roi rétabli sur son trône, leur marche sur Paris était sans objet.

Je partis avec Girardin (Alex.) pour aller trouver Grouchy, *dont nous connaissions les dispositions favorables*. Nous comptions le trouver à Soissons.

Sur la route, Girardin, apercevant un courrier de l'armée allant de Paris au quartier général de Grouchy, l'appelle et se fait remettre les dépêches.

Elles annonçaient que Grouchy n'avait plus le commandement. — Alors, il fallut renoncer à notre projet, et pour ne pas rentrer

qu'il ne dépendait que de lui de se mettre dans une position à dicter d'autres conditions que celles qu'on lui impose.

« C'est pour éviter l'effusion du sang que l'Empereur s'est jeté dans vos bras; il a cru à l'honneur d'une nation justement célèbre pour sa générosité et sa justice, et ce n'aurait pas été un déshonneur pour l'Angleterre d'admettre au rang de citoyen Napoléon Bonaparte. Il ne demandait qu'à être reçu dans la dernière de vos corporations. Il ne demandait que votre ciel pour abri, et votre sol pour y reposer sa tête en sûreté. Est-ce donc trop pour un si grand homme? Assurément non. Un si grand homme n'aurait jamais pu penser que dans l'adversité, si par impossible l'adversité l'avait atteint, une pareille place lui serait refusée. N'eût-ce pas été plutôt un motif d'orgueil pour les Anglais de penser que celui qui avait conquis presque toute l'Europe, en exceptant l'Angleterre, ne formait d'autre désir dans son malheur que de passer le reste d'une vie qui avait formé l'époque la plus brillante du siècle, retiré dans le coin le plus reculé de son territoire, si elle daignait le lui accorder? »

Il convenait que Napoléon l'avait consulté pour

à Paris au jour, nous nous dirigeâmes vers Ermenonville, où nous passâmes le reste de la journée pour ne rentrer que dans la nuit.

M. Pasquier avait déjà reçu les pouvoirs de Grouchy.

La chose a été complètement secrète. — Ce devait être le 28 ou le 29 juin. M. Pasquier ajoute que le matin même de sa rentrée à Paris, il trouva Grouchy chez *Vitrolles*. Grouchy assista à la séance de la Chambre du *1er juillet*.

savoir s'il pouvait compter sur la magnanimité du gouvernement anglais, et que sur ses instances, il lui avait répondu :

— Je me refuse à donner mon opinion à Votre Majesté, non pas que je sois prévenu d'une manière injurieuse contre la nation anglaise[1] ; pour la première fois je ne puis vous obéir. Je n'ai pas la hardiesse d'oser vous donner des conseils dans une circonstance aussi critique, qui doit avoir une si grande influence sur votre sort et l'honneur de votre nom. Ce n'est nullement l'idée de ce qui peut m'advenir personnellement qui m'effraye; je n'ai pas l'ombre de

1. Je rappelle ici les termes de la lettre qu'écrivit l'Empereur, et n'ai pas besoin d'appuyer sur la *générosité* que montrèrent en effet les Anglais en conséquence d'une politique que lord Chatham exposait cyniquement ainsi :

« *Si nous agissions de bonne foi et avec justice envers la France, l'Angleterre n'aurait pas un quart de siècle d'existence.* »

Rochefort, 18 juillet 1815.

ALTESSE ROYALE.

En butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des plus grandes Puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique, et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir sur les foyers du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de Votre Altesse Royale comme le plus puissant, le plus constant et le plus généreux de mes ennemis.

NAPOLÉON.

Il est au moins curieux de constater encore le fait suivant rapporté par M. de Laizer au baron Mounier :

Dumouriez, qui depuis son bannissement de France s'était fixé en Angleterre et recevait une pension du gouvernement britannique, Dumouriez, qui devait livrer des plans aux Anglais pendant la guerre d'Espagne et aux Alliés en 1814, — se rendit dans le plus grand incognito, la veille de la bataille d'Austerlitz, à l'état-major de l'armée russe. M. de Laizer était alors aide de camp de Berningten.

crainte à cet égard; mais je pense que vous pouvez compromettre votre liberté par la résolution que vous allez prendre...

« Et, en effet, la voici compromise.

« J'étais si agité tour à tour par mes craintes et par mes espérances, que je me bornai à lui demander de recevoir le serment sincère que je le suivrais partout; mais c'était à lui seul de décider dans quel chemin il voulait qu'on le suivît. Je ne saurais vous exprimer combien je me félicite de n'avoir point donné le conseil que l'Empereur a pris de lui-même. Car si j'avais été pour quelque chose dans la démarche qui l'a réduit au déplorable état où je le vois, je ne trouverais de ma vie un moment de repos. »

Les expressions dont il se servait et les inflexions de sa voix venaient à l'appui de tout ce qu'il éprouvait intérieurement. Il avait dans son langage une manière toute militaire, qui montrait qu'il avait pris son parti; mais je voyais percer la profonde affliction de son cœur. Etant aussi loyal que je le suis, comme Anglais; étant aussi fier que doit être tout homme né dans notre glorieuse patrie, quoique je n'entrasse nullement dans les sentiments et les opinions que son enthousiasme lui faisait manifester, je ne pus refuser mon admiration à ce fidèle et sensible *Frenchman.*

Les lamentations de Mme Bertrand n'avaient pas le même caractère ni le même langage que les regrets de M. le comte, son mari. Son maintien et ses manières affligées admettaient quelques moments de distraction.

— Que pensez-vous, me dit-elle un jour, de ma triste position? Peut-on être plus à plaindre? Puis-je trouver des mots pour rendre tout ce qu'a de pénible ce que j'éprouve? Quel contraste pour une jeune femme qui a tenu le premier rang dans la Cour la plus gaie et la plus brillante de l'Europe! Moi qui voyais mille adorateurs attendre un sourire de moi, et se vanter quand ils l'avaient obtenu!... Moi, la femme du comte Bertrand, grand maréchal du palais de l'Empereur de France, me voir aujourd'hui avec trois enfants, condamnée à accompagner dans son exil mon mari, et dans une île déserte encore, où les agréments de la société, tous mes rêves de plaisir, vont être remplacés par une vie de prison, avec les ennuis qui l'accompagneront, malgré les attentions et les bontés qu'on nous promet... Et toute cette perspective au milieu d'un Océan sans bornes!

Elle était curieuse de savoir ce que les Anglais pensaient de son mari. Je lui dis alors, qu'autant que j'en pouvais juger on avait meilleure opinion de lui que de tous les autres maréchaux, que son dévouement à Napoléon avait quelque chose de romanesque qui trouvait des apologistes en Angleterre.

Il résulta des inquiétudes de Mme Bertrand qu'il lui prit une velléité de suicide. Elle offrit dans son désespoir de se jeter à la mer. Il paraît que ce fut le soir du jour où Bonaparte apprit que son sort était fixé, et au moment où cet affligeant arrêt parvint à sa connaissance.

Les petits Bertrand sont des enfants intéressants. Le

plus jeune a trois ou quatre ans. L'aîné est né à Trieste, pendant que son père était gouverneur des provinces Illyriennes; l'autre est une petite fille vive et qui annonce de la disposition à être violente. Les inclinations militaires dominent déjà dans le caractère de ces petits hérissons. Ils sont occupés depuis le matin jusqu'au soir à faire des armes, à faire l'exercice, à marcher ou à galoper comme s'ils étaient à cheval, le tout sous le commandement d'un petit garçon français qui paraît être né sous quelque tente.

Lorsque je dis à Mme Bertrand qu'on croyait généralement qu'elle avait le projet de rester en Angleterre pour l'éducation de ses enfants, elle me répondit avec une espèce de sécheresse qui ne lui était pas habituelle, mais qui inspirait quelque intérêt :

— Pourquoi, monsieur, laisserais-je mon mari dans une circonstance pénible? C'est un sacrifice qui coûterait trop à mon cœur. Peut-être dans un an me déciderai-je à revenir.

Comme je lui dis alors qu'elle pourrait profiter du retour du *Northumberland*, il me parut qu'elle ne repoussait pas la proposition éventuelle.

Ni le comte ni la comtesse de Montholon ne parlent anglais. C'est un joli homme, petit, et elle une très jolie femme. Ils ont une consolation commune, à laquelle ils sont très sensibles, ce sont leurs charmants petits enfants.

Quand Bonaparte quitta le *Bellérophon*, on l'avertit de désigner les trois personnes dont il désirait être accompagné à Sainte-Hélène. On croyait alors que

Bertrand serait nominativement exclu par le gouvernement anglais; mais il paraît que lord Keith prit sur lui de faire comprendre un ami si fidèle au nombre de ceux qui accompagnaient l'ex-Empereur. Les autres furent le comte de Las Cases, officier de l'ancienne marine et homme de lettres; le général Montholon et le général Gourgaud, les deux aides de camp de Bonaparte qui s'étaient attachés à sa fortune. Ces deux derniers l'avaient suivi en Russie, et racontaient toutes les horreurs de cette campagne d'hiver[1]. Ils portaient aux nues la cavalerie russe; ils disaient que les Cosaques se mettaient facilement en fuite. Ils ne parurent pas faire grand cas des Prussiens, mais ils les mettaient cependant au-dessus des Autrichiens. Ils ne dissimulaient pas l'étonnement que leur avait causé l'infanterie anglaise à Waterloo[2]; mais ils décidaient que la cavalerie s'abandonnait trop; ils l'a-

1. Voici l'état des pertes du 4e régiment :

En passant le Rhin il avait 2150 hommes présents; 850 recrues rejoignirent à Moscou, Smolensk et Wilna; total 3000 hommes. — De ces 3000 hommes 200 sont rentrés à la paix — perte 2700 ou les 9/10e officiers 116 tués — morts dans la retraite ou prisonniers, 40; prisonniers dont beaucoup blessés 20 — blessés 40 — ni blessés ni prisonniers, 10; rentrés en France 50, dont 40 blessés.

2. Le matin de la bataille de Waterloo le duc de Wellington dit au général Pozzo di Borgo (a) : « J'ai trente mille Anglais, cinq à six mille Hanovriens qui ont fait la guerre d'Espagne. Bonnes troupes. Le reste n'est pas éprouvé. Les Belges ont mal fait avant-hier; je ne peux pas m'y fier. Mais vous pouvez écrire à l'Empereur Alexandre que si la bataille est perdue, pas un de ces habits rouges, — il montrait les Anglais, — ne sera debout.

(a) Le général Pozzo di Borgo, l'ennemi acharné de Napoléon, qui fut pendant longtemps au service de la Russie, était le fils d'un berger Corse qui apportait les œufs et le lait à la famille Bonaparte. L'enfant fut élevé aux frais de Madame Mère.

vaient apparemment trouvé ainsi à leurs dépens, dans cette glorieuse journée.

Dans une conversation avec le comte Bertrand, qui roula quelques instants sur ce sujet, il ne put me cacher son sentiment. Le peu qu'il me dit, il le dit avec douleur, avec franchise, avec une amertume marquée.

— Nous combattions ce jour-là pour la couronne de France; vous avez gagné la bataille, et nous avons tout perdu.

Je lui demandai s'il avait lu la lettre du maréchal Ney au duc d'Otrante, apologie de sa conduite dans cette journée. La publication n'en était apparemment pas connue, car lorque je lui appris de quelle manière le maréchal jugeait et censurait la conduite de l'Empereur son maître, l'accusant publiquement de n'avoir fait que des fautes :

— Bien, bien, dit-il, si j'avais commandé le corps du maréchal Ney, j'aurais peut-être fait plus mal que lui : quoi qu'il en soit, je le trouve très blâmable; mais le comparer à Bonaparte!...

Et il levait et baissait les yeux en s'écriant :

— Il y a autant de différence entre eux qu'il y a de distance de la terre au ciel[1].

1. Ney était aussi brave, aussi courageux que difficile à discipliner. Je reproduis une de ses lettres inédites adressée au maréchal Masséna, et qu'a bien voulu me communiquer M. Napoléon Ney :

Ciudad Rodrigo, 14 mai 1809.

Monsieur le Maréchal,

Je suis duc et maréchal d'Empire comme vous : quand (*sic*) à votre titre

Par mes entretiens avec eux, j'ai appris que l'abdication de Bonaparte n'a jamais été bien connue dans ses causes et ses détails en Angleterre. Je vais essayer de les rapporter. Si ce qu'on m'a dit est juste, — et je ne crois pas qu'on ait cherché à m'en imposer gratuitement, — ce serait *une rouerie de l'invention de Fouché* pour tromper l'Empereur, et il a réussi.

Le nom de ce rusé politique et audacieux révolutionnaire, est, parmi les membres qui composent la société que nous avons à bord, toujours accompagné des imprécations les plus choisies et les plus neuves. Talleyrand lui-même n'en est pas aussi chargé que cet archi-traître, ainsi qu'on l'appelle avec raison.

C'est l'opinion de tous nos exilés que Fouché voudrait faire pendre Talleyrand, que Talleyrand voudrait faire pendre Fouché, et que celui qui les pendrait tous les deux, au même gibet, donnerait un bon exemple au public en prouvant qu'il a puni les deux plus

de prince d'Essling, il n'a d'importance qu'aux Tuileries. Vous me dites que vous êtes le général... Je ne le sais que trop... Aussi, lorsque vous ordonnerez à Michel Ney de conduire ses troupes à l'ennemi, vous verrez comme il vous obéira. Mais lorsqu'il vous plait de bouleverser l'état-major de l'armée formé par le prince de Neufchâtel, vous comprenez que je n'écoute pas plus vos ordres que je ne crains vos menaces !...

Adieu, Monsieur le Maréchal, je vous estime et vous le savez... vous m'estimez, et je le sais... Que diable ! n'allons pas mettre la zizanie entre nous pour un caprice. Car, enfin, comment voulez-vous savoir si votre petit homme lance une bombe mieux que ma vieille moustache, qui est, je vous l'assure, un solide garçon ? On dit que le vôtre danse bien, tant mieux pour lui : mais ce n'est pas une raison pour qu'il fasse danser les enragés d'Espagnols — et c'est ce qu'il nous faut.

MICHEL NEY.

M. Pasquier, pendant qu'il était préfet de Police, ayant eu une difficulté avec Ney au sujet du balayage, fut obligé d'en parler à l'Empereur. Celui-ci lui dit : « Vous ne savez pas ce que c'est que d'avoir à gouverner deux hommes comme Soult et Ney. »

grands scélérats, les deux plus fieffés coquins qui aient gouverné et scandalisé l'ordre social. Je reviens à l'anecdote de l'abdication.

Quand Napoléon revint à Paris après la défaite de Waterloo, on pouvait le supposer fort inquiet et fort incertain sur ce qu'il allait faire.

Le duc d'Otrante lui mit sous les yeux une lettre qu'il était censé avoir reçue tout récemment du prince de Metternich, ministre d'Autriche. Elle était datée du mois d'avril précédent : le ministre y établissait comme la volonté immuable de l'empereur d'Autriche, son maître, la condition que Napoléon Ier descendrait du trône de France, et qu'il laisserait au libre choix de la nation française à se décider pour la monarchie sous Napoléon II, ou pour la République. L'Autriche déclarait qu'elle n'avait ni le droit ni l'intention de dicter des lois à la nation française; que l'expulsion solennelle et irrévocable du *traître* (c'est l'expression) était tout ce que l'Autriche demandait à la France.

Napoléon mordit à l'appât, il abdiqua tout de suite en faveur de son fils; mais il n'eut pas plus tôt fait cette faute, qu'il découvrit la double fourberie que Fouché avait employée. Il apprit que la lettre était supposée, et que l'empereur d'Autriche n'avait pas plus le désir que le pouvoir de faire jouer un rôle à son petit-fils.

Au premier instant de son séjour au milieu de nous, Bonaparte marqua beaucoup d'empressement à connaître le contenu des papiers anglais : il était très cu-

rieux de savoir comment son caractère, sa conduite, les événements étaient jugés dans nos journaux; et on avait le soin de lui en éviter la connaissance.

Le comte de Las Cases lui promit de le mettre en quinze jours en état de savoir assez l'anglais pour lire et entendre les journaux lui-même, et il offrit de lui prouver que cela serait aisé ; mais il ne put jamais déterminer son maître à devenir son écolier.

— Je sais très bien, lui dit Bonaparte, que vous me croyez un garçon fort habile; quoi qu'il en soit, je ne puis pas tout savoir, et l'une des choses que je ne saurai jamais, c'est l'anglais en quinze jours.

CHAPITRE XI

SOUVENIRS ET ANECDOTES

SUITE DE LA CORRESPONDANCE DU DOCTEUR WARDEN

Napoléon à table. — Ses questions. — Talleyrand. — La fortune des maréchaux. — Le comte Bertrand et le retour de l'île d'Elbe. — Les anecdotes du général Gourgaud.

Je reprends mon occupation, que je ne puis suivre qu'à bâtons rompus.

Le premier jour de son arrivée, notre passager montra un grand appétit. Je remarquai qu'il aimait beaucoup qu'on lui donnât du bordeaux à son repas. Il passa la soirée sur le tillac, où la musique du 53e se réunit pour son amusement.

Il lui demanda de jouer le *God save the King* et le *Rule Britannia.* Dans les intervalles, il causait et avait l'air de plaisanter avec les officiers qui savaient le français. J'ai observé que dans toutes ces occasions il affectait de garder toujours la même attitude, soit calcul, soit par l'habitude qu'il avait aux Tuileries de donner ainsi ses audiences à ses maréchaux ou à ses

10.

officiers : il n'ôtait jamais ses mains de sa veste que pour les porter à sa tabatière, et une circonstance qui tenait à la dignité qu'il s'était fait une règle de garder, c'est qu'il n'offrait jamais de tabac à la personne qui causait avec lui.

Le lendemain il déjeuna à onze heures, il mangea de la viande, but du bordeaux et prit du café. A dîner, il choisit de préférence des côtelettes de mouton ; je vis qu'il les mangeait sans se servir de couteau ni de fourchette.

Il passa la plus grande partie de la troisième journée sur le tillac et me parut avoir singulièrement soigné sa tenue. Il ne recevait des officiers du vaisseau que les marques ordinaires de déférence qu'on rendrait à un simple particulier, et je crois qu'il n'en attendait et n'en désirait pas d'autres. Il se contentait des hommages que lui rendaient les gens de sa suite, qui ne paraissaient jamais devant lui que le chapeau à la main, et à une distance si respectueuse, qu'on pouvait croire que c'était absolument la même qu'au palais de Saint-Cloud.

Le soir il jouait aux cartes, — c'était un *Whist*, — et il perdait toujours...

Dans son bagage il y avait deux lits de camp qui l'avaient presque constamment suivi dans ses campagnes. L'un, dont la destination primitive était très probablement différente, était à bord l'un des meubles essentiels de sa chambre ; l'autre était juste aussi long qu'il fallait pour qu'un général pût y prendre quelques heures de repos au milieu du tumulte de la guerre. Il

servait à Mme Bertrand, devenue une héroïne de mer. Il m'est arrivé quelquefois de m'y asseoir, mais jamais sans penser à ces sanglants combats de Wagram, d'Austerlitz [1], de Friedland, etc.

Cependant le vent s'éleva, et il commença à y avoir un roulis considérable. Bonaparte se montra sur le pont vers trois ou quatre heures du matin, et s'amusa à faire des questions à l'officier de quart; il lui demanda combien le bâtiment ferait de lieues à l'heure; quelle espèce de figure était sculptée sur l'avant du *Northumberland*; mille questions enfin qui prouvaient qu'il aimait à tout savoir; mais je ne pouvais m'empêcher de sourire, quand je voyais le même homme qui récemment se tenait si fièrement, qui foulait d'un pied si superbe les peuples et les empires conquis, chancelant à chaque pas sur le pont de notre

1. Le plan de la bataille d'Austerlitz fut conçu par Napoléon au château de Pont-de-Briques, à quelques kilomètres de Boulogne-sur-Mer, qu'il habita à plusieurs reprises. L'Empereur avait choisi pour sa chambre à coucher la plus petite pièce du château. On avait oublié dans une armoire un de ses « petits chapeaux » le comte de Clocheville vient tout dernièrement d'en faire hommage au musée de Boulogne. Il y a dans le parc de ce château une allée sombre longeant la grande route, où Napoléon se promenait tous les matins. C'est au retour de ces promenades qu'il dictait les plans de la merveilleuse campagne qui aboutit à la victoire d'Austerlitz.

On trouve également au musée de Boulogne-sur-Mer un des deux seuls exemplaires connus de la médaille qui devait être frappée à Londres après la descente en Angleterre. Elle porte d'un côté une tête laurée, et de l'autre un Hercule étouffant un Antée entre ses bras, avec ces mots : « DESCENTE EN ANGLETERRE. » Exergue : « FRAPPÉE A LONDRES EN 1804. » On sait que cette fois l'ennemi traditionnel ne fut pas attaqué, et l'on détruisit ce symbole de victoire devenu inutile.

vaisseau, et s'appuyant sur le bras de tous ceux qui se trouvaient à portée pour ne pas tomber, car il était loin de savoir garder son équilibre.

Entre autres sujets dignes d'attention, je me souviens de la réponse que lui fit M. Smith, qui avait l'habitude de se promener bras dessus bras dessous avec son frère, le garde-marine, et paraissait beaucoup plus âgé que les autres : Bonaparte lui demanda combien de temps il avait été au service.

— Neuf ans, dit-il.

— Sans doute anciennement?

— Mais, Monsieur, répondit M. Smith, c'est que j'ai perdu bien du temps dans les prisons de France. J'étais prisonnier à Verdun lors de votre campagne de Russie.

Bonaparte haussa les épaules avec un sourire très significatif et rompit la conversation.

Je dois vous dire une fois pour toutes, si je ne vous l'ai pas encore dit, qu'il ne perdait pas une occasion de faire une question. Il s'avisa un jour de demander à notre aumônier, qui est orthodoxe, s'il n'était pas *puritain*. Je n'ai pas besoin de vous dire si la réponse de l'ecclésiastique fut négative. Mais vous pouvez juger du scandale que causa une pareille question à un homme revêtu des ordres, et inébranlable dans ses principes religieux.

Il désira aussi savoir ce qu'étaient en Écosse les *Johnsoniens*, qu'il croyait une secte nombreuse dans cette partie de l'Angleterre. Sa conversation consistait en questions, qui n'étaient jamais assez complètement

satisfaites pour qu'il ne pût les renouveler sur le même sujet. Impossible avec lui de répondre à une question par une autre. Il était accoutumé sur le trône à cette manière de conversation qui consiste à interrompre. Il n'y avait donc pas moyen de deviner le motif de la question sur les *Johnsoniens*. Je suis persuadé que, dans le temps de ses projets de descente sur différents points de notre île, il avait pensé que le docteur Johnson, à la faveur de ses ouvrages, avait peut-être fondé une secte qui aurait pu être favorable à ses desseins d'envahissement.

Si j'en trouve l'occasion, et que l'ex-Empereur s'humanise assez avec moi, je tâcherai de pénétrer le motif qui le faisait parler des *Johnsoniens*.

Le nom de Talleyrand vint un jour dans la conversation de nos passagers français, et il n'y eut qu'une voix sur son grand talent[1]. Je demandai à quelle époque Napoléon lui avait retiré sa confiance, et l'avait éloigné de son Conseil. On me répondit : « Lors de la guerre d'Espagne. » J'observai qu'on nous avait dit en Angleterre que c'était parce qu'il s'était opposé trop ouvertement à cette hasardeuse entreprise. Tout le monde me contredit, et m'assura positivement que le prince de Bénévent avait approuvé la guerre d'Espagne, appuyant son opinion invariable, qu'il procla-

1. Bonaparte, étant Premier Consul, écrivait au citoyen Talleyrand qu'il voyait deux ou trois fois par jour : « Venez me voir, nous causerons, vous savez tout ce que je ne sais pas, comme je sais tout ce que vous ne savez pas. » M. de Talleyrand lui disait après Marengo — quand il commençait à montrer qu'il ne pouvait s'arrêter : « Vous aimez mieux être comète que planète. »

mait hautement dans le Conseil, sur le motif que la vie de l'Empereur ne pouvait être en sûreté, *tant qu'un Bourbon règnerait en Europe.*

Je poussai un peu plus loin M[me] Bertrand sur le sujet de Talleyrand, et elle m'assura positivement que Talleyrand était en relation secrète avec Bonaparte pendant l'interrègne, et qu'il devait aller le rejoindre dans un mois. Il devait partir de Vienne sous prétexte d'aller prendre les eaux à Aix-la-Chapelle.

— Pouvez-vous croire, Madame, lui dis-je, que quand M. de Talleyrand en aurait eu le dessein, il aurait eu le pouvoir de disposer la cour de Vienne à favoriser Bonaparte?

— Lui, mener le cabinet de Vienne! s'écria-t-elle; oh! oui, oui : il a assez d'esprit pour mener tous les cabinets d'Europe. S'il avait seulement rejoint l'Empereur, nous serions encore à Paris, et la France n'aurait pas changé de maître.

A bord du *Northumberland*, je n'ai entendu personne faire l'éloge de ses vertus, mais bien de ses talents en politique.

Je demandai au comte Bertrand quel était celui de tous les généraux français qui avait acquis le plus de richesses. Il me dit que c'était *Masséna*.

— Mais tous ont fait, ajouta-t-il, des fortunes immenses. Macdonald, le duc de Tarente, est celui qui a le moins gagné[1].

1. C'est du maréchal Macdonald que le comte de Goltz écrivait de Paris au prince de Hardenberg, le 4 juin 1816 :

«... Le maréchal Macdonald est maintenant d'une grande assiduité à la cour, et se fait remarquer en portant uniquement la

A mon grand étonnement il fit un éloge pompeux de Davoust, prince d'Eckmühl. Je me récriai d'après ce que nous avions entendu dire dans notre pays des atrocités sans exemple commises à Hambourg. Il m'assura au contraire que Davoust était un général plein de dévouement, d'activité, et d'une obéissance passive; qu'il ne manquait pas d'humanité, mais que ses instructions étaient de la plus grande rigueur, et qu'il ne les avait pas outrepassées; qu'il était incapable d'une action basse, qu'il n'avait pas pris un sou, qu'au contraire il était à sa connaissance à lui, comte Bertrand, qu'on avait offert au général Davoust une somme considérable pour permettre la sortie de Hambourg à quelques bâtiments, pendant la nuit, et qu'il avait refusé avec tout le mépris d'un officier fidèle et d'un honnête homme.

Le comte de Las Cases tomba sur les maréchaux et ne les ménagea pas. Il me dit que Masséna avait été maître d'armes; mais qu'avant la campagne de Portugal, on le mettait en France au niveau de Bonaparte, et peut-être au-dessus comme général. Il ajouta que

fleur de lis à côté du crachat de la Légion d'honneur. Il m'a parlé avec une espèce d'enthousiasme de la visite que Mme la duchesse d'Angoulême a faite à l'Institution des demoiselles de Saint-Denis, et de l'excellent esprit qui y règne depuis qu'il en est le chef, en sa qualité de chancelier de la Légion d'honneur.

« Le maréchal Macdonald courtisan est une véritable singularité pour l'histoire de ce temps. »

Le comte de Goltz écrivait également le 1er juillet : «... Le maréchal Suchet a été bien reçu par le Roi; il a renouvelé à Sa Majesté ses protestations de dévouement et de fidélité; mais on s'est bien gardé à la Cour de lui donner *déjà* quelques marques particulières. »

depuis cette époque il était devenu absolument insignifiant, et très avare, quoique n'ayant qu'un fils et une fille pour héritiers de son immense fortune. Il me conta au sujet de Masséna l'anecdote suivante :

Lors du passage du Danube en 1809, on attribua le salut de l'armée française au grand talent et au courage imperturbable de Masséna.

La vérité est qu'une crue subite et considérable coupa la communication de la rive droite à la rive gauche du fleuve, qu'une moitié de l'armée avait déjà passé. Le reste n'avait pas de munitions. Masséna se maintint dans le village d'Essling, et repoussa quinze fois les Autrichiens. Il favorisa ainsi la retraite des Français, qui étaient menacés d'une perte totale.

Les louanges de toute l'armée devinrent autant de censures de la conduite de Bonaparte. Il essaya d'y obvier en conférant à Masséna le titre de prince d'Essling, en lui attribuant aussi tout le succès de cette glorieuse campagne.

— Soult, ajouta M. de Las Cases, est un excellent officier. Ney est on ne peut plus brave ; mais Suchet a beaucoup plus de moyens, de discernement et d'esprit qu'aucun des autres maréchaux[1]. Joseph et lui ont épousé les deux sœurs.

Il me parla ensuite de l'amiral Gantheaume, et me

1. Le général Lagrange étant à Vienne au moment où la paix de Presbourg fut annoncée, trouva dans le salon de service Savary, duc de Rovigo, se promenant en humeur furieuse. « Mais qu'est-ce que cela te fait donc? lui dit Lagrange (alors aide de camp de Berthier) tu seras toujours maréchal — Eh bien ! oui, mais je ne serai que cela ! »

demanda ce que les journaux anglais disent de ce marin. Je lui répondis qu'on n'en avait pas une grande opinion hors de la rade, qu'on le croyait bon pour les retraites.

— Oui, me dit-il, on le croit bon pour croiser et pour fuir. Il aima d'abord le Roi, ensuite Napoléon, ensuite le Roi. Il est, au fond, ce que vous appelez le vicaire de B...

Je l'aidai à compléter son idée :

— Vous voulez dire le *vicaire de Bray*.

— C'est cela, c'est cela,... le *vicaire de Bray*.

— Il est vieux, me dit le comte; mais il est indiscret comme un jeune homme.

Dans l'après-dîner, notre principal passager se promena sur le pont plus longtemps qu'à l'ordinaire.

Il faisait mille questions pour savoir si on avançait, si on arriverait bientôt. Il souffrait apparemment d'être ainsi renfermé, lui qui était accoutumé à faire de l'exercice. Il était plutôt maigre avant d'être Premier Consul, autrement ses campagnes d'Égypte auraient suffi pour le faire maigrir; mais, quoique ses fatigues de corps et d'esprit eussent dû altérer un autre tempérament que le sien, sa santé y gagna et il prit beaucoup d'embonpoint pendant les dix années qui suivirent.

Une singulière circonstance, c'est que le comte de Montholon, que je vous ai dit être un des aides de camp de l'Empereur, est fils d'un officier général que Bonaparte servit également comme aide de camp, pendant la Révolution; toute la famille, sauf son père et lui, ont toujours été royalistes et sont de grands

propriétaires. Mais le général est mort, et son fils a sacrifié fortune et famille pour suivre, avec sa femme et son fils, le sort du seul souverain qu'il ait connu. Il y met sa gloire, son honneur et sa conscience...

Je vous ai déjà dit qu'on avait le soin de ne pas donner à nos passagers connaissance des publications faites depuis notre départ. Le comte Bertrand eut occasion de me demander si je les avais lues? Je lui dis qu'entre autres on avait parlé d'un voyage secret qu'il aurait fait à Paris avant le départ de Bonaparte de l'île d'Elbe. Il me parut très choqué, et me dit :

— J'ai su que les journaux anglais m'ont accusé d'être venu à Paris déguisé, quelques mois avant le débarquement à Cannes. Je déclare que je n'ai jamais mis le pied à Paris à cette époque. J'aurais été en Italie, si je l'avais voulu; mais je n'ai quitté l'île d'Elbe qu'avec l'Empereur. On dit avec aussi peu de fondement que j'ai prêté serment de fidélité au roi de France. Cela n'est pas vrai; je n'ai jamais vu un seul *prince de la maison de Bourbon.*

Je vais vous raconter le retour de Bonaparte en France, comme on me l'a rapporté ici. C'est le duc de Bassano qui en a été l'agent principal; des personnes sûres allaient de France à l'île d'Elbe, et c'est ainsi que l'Empereur apprit qu'on croyait le congrès décidé à l'envoyer à Sainte-Hélène, où il va aujourd'hui; les inquiétudes étaient vagues et ne portaient pas sur des données positives. Il n'avait pas de plan arrêté : au départ de sa petite flottille, il reçut une dépêche dans laquelle on le prévenait vivement de différer d'un

mois l'expédition. Le conseil arriva trop tard, et il dit :

— *Le sort en est jeté*[1].

Le général Gourgaud nous conta une foule de détails sur la campagne de Russie et sur celle de la Péninsule, dont il avait été témoin.

Je ne choisis que deux ou trois particularités. Il nous parla du froid excessif du climat de Russie avec un étonnement qui nous surprit nous-mêmes. Vous pouvez vous figurer quel contraste c'était pour un Français accoutumé à une température belle et douce, qui de France avait passé en Espagne, de se trouver subitement transporté dans une partie du globe où les larmes se glacent sur les joues, où les soldats saisis par le froid, en voulant se mouvoir pour savoir s'ils existaient, tombaient et mouraient à l'instant.

Il nous raconta l'anecdote suivante du siège de Saragosse.

Les Français avaient miné un couvent, où un corps d'Espagnols cherchait à se maintenir. Les assiégeants ne voulaient pas détruire l'édifice, mais forcer les assiégés à se rendre par crainte de l'assaut. L'explo-

1. Le surlendemain de son arrivée (22 mars), il dit au généra Haxo : « Me voici revenu ; ce n'était pas le plus difficile, il s'agit de me maintenir. Je répète à tout le monde que nous aurons la paix, ce n'est pas vrai. Il faut faire face à l'étranger ; mais comment? *Les Bourbons m'ont gâté la bourgeoisie;* depuis Cannes jusqu'ici un million de paysans se sont pressés sur mon passage. Si je voulais leur laisser pendre les nobles et les prêtres et se partager leurs dépouilles, ces gens-là se feraient hacher pour moi, mais il ne me convient pas d'être le chef d'une *Jacquerie*. Je n'ai donc que ma fidèle armée sur laquelle je puisse compter. Tâchons d'en tirer tout le parti possible. A nos cartes, général, le travaillons... »

sion fut plus forte qu'on ne l'avait cru, et la plupart des Espagnols sautèrent avec le couvent.

Seize d'entre eux parvinrent à se sauver de la manière la plus extraordinaire : ils montèrent dans le clocher avec des armes et des munitions, et, malgré les efforts des Français, se défendirent trois jours avec toute l'intrépidité imaginable. Mais ce n'est pas tout : au grand étonnement des assiégeants, ils parvinrent à s'échapper. Les catholiques pieux attribuèrent ce miracle à l'intervention du saint protecteur de ce couvent. Le moyen d'évasion n'avait pourtant rien de surnaturel : à l'aide de ficelles qu'ils jetèrent dans une maison voisine, les soldats se procurèrent une corde assez longue pour descendre et se sauver.

Bonaparte un soir prit à partie le capitaine Beatty, officier des gardes de la marine, qui parle fort bien français : il le questionna sur les règlements, sur la discipline de son corps. Personne ne pouvait mieux le satisfaire que cet excellent officier : le capitaine Beatty avait servi en Orient avec Sydney Smith et avait été au siège de Saint-Jean-d'Acre, événement qui n'était pas de ceux dont Bonaparte pouvait se rappeler avec plaisir. Quand il apprit cette circonstance, il lui parla avec beaucoup de gaieté, et lui dit en lui prenant l'oreille :

— Ah ! monsieur le coquin, vous avez été à Saint-Jean-d'Acre !

Il s'informa alors de ce qu'était devenu sir Sydney Smith. Quand il apprit que ce brave chevalier était sur le continent, occupé à soumettre au congrès de

Vienne sa proposition d'aller détruire les Barbaresques, Bonaparte s'écria vivement :

— Il n'y a que trop longtemps, à la honte de l'Europe, que les Puissances souffrent l'existence de ces misérables.

Ceci confirme ce qu'on a dit de la proposition d'Andréossi, faite de la part de Napoléon à notre gouvernement dans le court intervalle de paix qui suivit le traité d'Amiens.

L'activité de Bonaparte est généralement connue. On sait que cet homme qui, pendant longtemps, tint tant de monde éveillé, s'accordait à peine quelques moments de repos [1]. Rien ne put donc me surprendre davantage que de voir le même personnage devenu à bord du *Northumberland* le plus déterminé dormeur. La plus grande partie du jour il restait couché sur un sofa. Il quittait la table à jouer de bonne heure le soir, ne se levait pas avant onze heures le matin, souvent déjeunait dans son lit ; mais c'est qu'il n'avait plus alors rien à faire, et qu'une historiette l'amusait.

1. Il se réveillait très souvent la nuit, demandait un de ses secrétaires, et travaillait jusqu'à ce que le sommeil revînt. On devait avoir constamment à la cuisine, de jour et de nuit, soit aux Tuileries ou en campagne, trois poulets à la broche à différents degrés de cuisson. Il fallait qu'il y en eût toujours un de prêt à être servi sur la demande de l'Empereur.

CHAPITRE XII

A CŒUR OUVERT

SUITE DE LA CORRESPONDANCE DU DOCTEUR WARDEN

Napoléon et le suicide. — A la générosité de l'Angleterre ! — Colère et bonté. — Une vision de Sainte-Hélène. — Le passage de la Ligne. — Vive Louis XVIII !

On a répandu dans beaucoup de journaux anglais que Bonaparte qui, sur le champ de bataille, avait vu la mort en face sous toutes ses formes, et dont le courage ne pouvait pas être mis en doute, ne voudrait pas finir lâchement, qu'il se tuerait plutôt que de se laisser conduire ignominieusement à Sainte-Hélène comme un banni et un prisonnier. On lui en parla un jour; il répondit avec grand sang-froid :

— *Non, non, je ne suis pas assez Romain pour me tuer moi-même.*

Il disait cela à l'occasion de M. Whitbread et de sa fin malheureuse. Napoléon connaissait les circonstances de sa mort, et son caractère politique. Il parla de lui comme d'un bon et loyal Anglais, et attribua

l'événement à l'influence du climat d'Angleterre. Il finit par dire :

— Selon moi le suicide est le plus révoltant de tous les crimes. Ma raison ne m'offre rien qui le justifie. Il tient à cette espèce de faiblesse qu'on appelle poltronnerie. Comment un homme peut-il prétendre avoir du courage quand il n'en a pas contre la fortune? Le véritable héroïsme consiste à se mettre au-dessus des malheurs de la vie; de quelque nature qu'ils soient, on doit les défier et les combattre.

Il faut que je vous fasse part d'une conversation assez piquante que j'ai eue avec le comte de Las Cases sur ce qui a déterminé Bonaparte à se livrer à la discrétion et à la générosité du gouvernement anglais. Il fit précéder son récit de ce préambule :

— Vous ne trouverez guère dans l'histoire ancienne d'événement aussi extraordinaire que celui de notre départ de France, en y joignant les détails. On les lira un jour, et vous pourrez les comparer avec ce que je vais avoir l'honneur de vous dire, qui est l'exacte vérité.

« En quittant Paris, le projet de l'Empereur était d'aller se fixer dans l'Amérique septentrionale, et de s'établir sur quelqu'un de ses grands fleuves. Un grand nombre de Français de son parti seraient venus l'y rejoindre, et comme il voulait borner là sa carrière et son ambition, il avait résolu de se retirer du monde, et, sous son figuier, de juger de loin en philosophe les tempêtes politiques qui agiteraient l'Europe.

« Je lui observai que les habitants des États-Unis ne croiraient peut-être pas à sa prétendue conversion philosophique, et ne verraient pas sans inquiétude cette colonie de philosophes.

« — Las Cases, me répondit-il, la carrière de l'ambition est finie pour Napoléon!

« A notre arrivée à Rochefort, la difficulté d'aborder à la terre promise nous parut plus grande que nous ne l'avions cru. Après beaucoup d'informations et de projets, nous ne pûmes nous arrêter à rien de praticable. Enfin on se procura deux chasse-marées, deux bâtiments à un seul mât, et nous comptions entreprendre ainsi le voyage à travers le vaste Océan Atlantique. Seize matelots s'engagèrent à nous conduire, et nous croyions pouvoir nous échapper de nuit. Nous nous réunîmes dans une chambre pour nous concerter. Je ne vous peindrai pas l'inquiétude répandue sur toutes les figures composant ce petit conseil. L'Empereur seul semblait impassible, demandait à chacun son avis. La majorité voulait qu'il retournât à son armée, parce que, dans le Midi, il paraissait encore possible de se défendre. L'Empereur s'y refusa absolument, déclarant qu'il ne voudrait jamais être la cause d'une guerre civile en France!... Il nous dit et nous a souvent répété depuis, que sa carrière politique était finie, qu'il ne désirait plus que le repos dans un asile tel que l'Amérique lui en offrait la perspective. Il me demanda, comme à un homme du métier, si je croyais qu'on pût entreprendre avec sûreté un pareil voyage sur d'aussi petits

bâtiments. Je lui répondis : « Oui et non ; au reste je ne connais pas ce genre de vaisseau-là : il y a longtemps que j'ai quitté la marine ; mais les jeunes matelots qui se sont offerts à nous conduire sont plus en état que moi de vous répondre du succès ; ils y risquent leur vie, et on peut s'en rapporter à eux. » Cependant Bonaparte laissa là le projet, qui offrait des chances si équivoques ; et nous ne vîmes d'autre parti que de nous jeter dans les bras de l'Angleterre. A minuit, au milieu des inquiétudes du conseil, Napoléon dit à l'un de nous de servir de secrétaire, et écrivit une lettre au Prince Régent. . . . . . .
Personne de nous ne doutait que nous ne reçussions au moins le même accueil qu'on avait fait à Lucien Bonaparte. »

A l'occasion de la manière dont se fait le service divin à bord des vaisseaux de Sa Majesté Britannique, Bonaparte parla religion. Il parut faire profession d'une grande tolérance ; il expliqua sa profession de foi au culte mahométan en Égypte, laquelle n'avait été qu'une pure démonstration politique pour arriver au but qu'il se proposait ; il insista avec assez de force sur cette explication pour détruire l'odieuse impression qu'elle avait inspirée contre lui en Angleterre, quand on apprit qu'il s'était fait musulman ; mais cela n'excuse ni n'explique rien [1].

1. Pendant les négociations du Concordat, Sémonville passait ses soirées chez Mme de Brignole (mère de Mme de Dalberg et de Mme Mareschalchi). Mme de Brignole était nièce du cardinal Consalvi. Elle était du dernier bien avec Sémonville. Un soir elle

Les gens de la suite de Bonaparte ne laissaient échapper aucune occasion de faire valoir à nos yeux sa personne et ses principes. On convenait de la violence de son caractère ; mais pour nous donner une idée de la manière aimable dont il revenait souvent, pour ne pas dire toujours, sur ses emportements, Las Cases nous rapporta les deux anecdotes suivantes, dont il avait été témoin oculaire.

« — J'étais à Saint-Cloud, dit-il, lorsque le capitaine M... vint faire sa cour à l'Empereur à son retour d'Angleterre. Il avait été pris sur la *Didon*, par la frégate anglaise le *Phœnix*, capitaine Baker ; je l'introduisis, et l'Empereur lui dit très haut, et très durement :

« — Comment, Monsieur, vous amenez votre pavillon devant un ennemi inférieur en force ! que pouvez-vous répondre pour justifier votre conduite ?

« — Sire, je ne puis vous dire qu'une chose, c'est que mon équipage n'a pas voulu se battre plus longtemps.

« — Monsieur, quand un officier ne sait plus se faire obéir, il ne mérite plus de commander.

« Allez-vous-en..... »

« Et six mois après, information prise de la conduite

lui dit que son oncle était dans la plus grande joie, parce que les négociateurs français *ne lui avaient pas parlé de deux points sur lesquels ses instructions l'autorisaient à céder s'il était nécessaire.*

Sémonville court charitablement aux Tuileries, et communique la découverte au Premier Consul. Celui-ci se promène en long et en large, puis revient à lui et lui dit :

— Votre Consalvi est une bête, rien qu'une bête. Il aurait cédé sur le divorce et le mariage des prêtres. Mais je n'en veux pas. Ce qu'il me faut, c'est le pape et les catholiques. Les catholiques ne voudraient pas d'un Concordat à ce prix ; et le pape ne serait plus le pape.

du capitaine M..., l'Empereur l'envoya commander une escadre à Venise.

Autre anecdote. L'Empereur avait un secrétaire intime rempli de talent, mais doué d'un tel sang-froid qu'on l'eût cru insensible à tout[1]. Le contraste de ce tempérament avec l'impétuosité du maître offrait un effet assez piquant. Bonaparte n'écrivait presque jamais; son habitude était de dicter, et avec la rapidité de la pensée. Quand il lui venait une idée au milieu de la nuit, il faisait appeler son secrétaire. Il arriva une fois à celui-ci d'oublier un mot qui lui était dicté, et sur cet accident involontaire, Bonaparte le mit à la porte de sa chambre avec les expressions les plus désagréables. Le lendemain l'Empereur le fit appeler. Le secrétaire entra avec une figure aussi calme et aussi impassible qu'à son ordinaire. L'Empereur lui demanda avec une sorte d'intérêt s'il avait bien dormi la nuit précédente? Le secrétaire répondit qu'il avait dormi comme à son ordinaire : « Alors vous avez été plus heureux que moi, lui dit l'Empereur... Prenez votre plume. » Et il lui dicta l'ordonnance d'une pension considérable qu'il lui accordait[2]. »

On cherchait aussi à détruire en nous la prévention

1. Le baron de Méneval.

2. Il était dans la logique du caractère violent de Napoléon de répugner à la paix en tout temps. M. Siméon a raconté qu'au moment de la signature du traité d'Amiens, M. de Talleyrand, entrant chez le Premier Consul, le trouva couché sur une carte, et tout hors de lui d'irritation.

Il crut que la négociation était rompue.

— Mais non! dit Napoléon. Notre f... paix est signée... Mais que vais-je devenir?

que Napoléon n'était rien moins que poli envers les dames, qualité sans laquelle les Français prétendent qu'il ne peut rien exister de généreux, de noble et de vraiment grand. Parmi les preuves qu'on nous donna de son penchant à la tendresse, on nous vantait son sincère attachement pour Marie-Louise.

... Quand nous approchâmes de l'île de Madère, l'état de l'atmosphère nous permit de découvrir cette île en totalité. On apercevait ensuite une autre île dont les rochers sont presque à pic, et qui a quelque ressemblance avec Sainte-Hélène. Je le dis à M. de Las Cases qui fit part de ma remarque à Napoléon. Il quitta le dîner plus tôt que de coutume, et rejoignit quelques-uns de nous qui étaient à regarder sur la poupe.

La ressemblance de ce qu'il voyait avec ce qu'il était destiné à voir, ne lui fit proférer aucune parole; mais il eut un sourire de dépit, haussa les épaules, et ce fut tout. Je lui présentai l'ouvrage de Jonhson *De l'influence des tropiques sur la constitution des Européens.* Il ne fait pas de grands éloges de Sainte-Hélène; mais il avoue qu'il y est resté trois jours, et toujours à l'ancre : il n'a donc pu, en si peu de temps, ni rien voir, ni rien décrire.

Je vous ai dit que Bonaparte était accessible à l'amour. Je vais laisser parler Mme Bertrand pour vous prouver qu'il est capable d'amitié.

Elle nous raconta de la manière la plus touchante la dernière entrevue de Bonaparte avec Duroc, duc de Frioul. Cet officier, qui possédait la confiance de son

maître, fut frappé une nuit par un boulet de canon pendant qu'il était occupé à reconnaître la position d'un campement; ses intestins tombèrent, et ce fut lui-même qui les ramassa et les remit en place. Dans cet état désespéré, on le porta dans une chaumière voisine, et il vécut encore vingt-quatre heures. La gangrène se mit à sa blessure, qui exhalait une odeur repoussante. Il y avait quelque temps qu'il était dans cet état lorsque Bonaparte vint le voir et le consoler. Duroc mourant lui exprima sa reconnaissance, lui renouvela ses protestations de dévouement et de fidélité, et finit en lui recommandant sa femme et sa fille, le conjurant de s'en aller parce que l'odeur de sa blessure devait être insupportable.

Elle nous parla avec enthousiasme de la douleur de Bonaparte; pour nous en donner une preuve, elle nous dit que la nuit suivante, pendant qu'on le croyait endormi, il avait été s'asseoir sur la pierre qui couvrait la fosse de son ami, et qu'il y était resté toute la nuit . . . .

Je ne vous parlerai de la cérémonie du passage de la Ligne que pour vous dire que tous les Français s'y sont soumis de la meilleure grâce du monde. Le *Neptune* et l'*Amphitrite* du jour ont eu lieu d'être satisfaits. Ils étaient dans une chaloupe pleine d'eau, leur trône était un... Neptune avait pour sceptre un grand pinceau. Ils étaient entourés de tritons au nombre de quarante ou soixante, les plus grands et les plus forts matelots de l'équipage. Ceux-ci étaient nus jusqu'à



la ceinture, et barbouillés de toutes couleurs ; chacun d'eux portait un seau d'eau de mer pour arroser plus ou moins les sujets du dieu marin ; on peut juger jusqu'à quel point va la licence dans une pareille fête, puisque M. Rosf, le capitaine du vaisseau, fut baptisé comme les autres, à sa très grande satisfaction. Bertrand, Montholôn, Gourgaud et Las Cases, avec tous leurs domestiques, se présentèrent devant le souverain du jour, et reçurent l'ablution avec tout le plaisir qu'elle est censée devoir faire. Les deux premiers étaient précédés par leurs enfants, qui présentèrent chacun, en levant leurs petits bras, un double Napoléon en offrande à la divinité des mers.

Un mousse chanta la chanson *The tight little Island*, dont quelques passages ne sont pas très flatteurs pour les ennemis de la Grande-Bretagne ; mais elle ne produisit aucun mauvais effet. Les dames regardèrent ce spectacle d'un endroit élevé, et parurent en être aussi amusées qu'étonnées. Neptune se montra un peu mortifié de ce que Napoléon n'avait pas paru, quoiqu'il eût reconnu sa suzeraineté en lui envoyant son tribut.

Je vous ai peut-être dit qu'à bord nos amusements n'étaient pas très variés, et qu'ainsi nous nous divertissions des plus petites choses ; comme vous êtes par excellence le père des enfants, je vais vous dire une petite plaisanterie qui vous fera sourire. Nous avons essayé de surprendre la naïveté des petits Bertrand, et nous avons cherché par toutes sortes de séductions à leur faire crier *Vive le Roi*, et *Vive Louis XVIII !* Les deux aînés, *Loyal* et *Trin*, n'ont jamais manqué de ré-

pondre *Vive l'Empereur!* Le plus jeune, tenté par la vue irrésistible des bonbons, fut amené à dire *Vive Louis XVIII*; mais nous n'avons jamais pu lui faire dire *Vive le Roi*. Son frère et sa sœur lui reprochaient ce cri, car l'un et l'autre restaient inébranlables. On dit que ce joli petit enfant ressemble beaucoup au jeune Napoléon. Nous l'avons appelé *John Bull*, nom dont il se trouve content, et quand on lui demande comment il s'appelle, il répond sur-le-champ *John Bull*.

Vous me connaissez depuis longtemps, vous m'avez entendu souvent former des projets pour l'avenir; mais ce que je n'aurais jamais prévu, — ni vous non plus, — c'est que je serais maître d'anglais, et le maître d'anglais du ci-devant maréchal du palais des Tuileries. J'aurais des raisons d'être fier de mon emploi. Il est plein d'amabilité, de franchise et d'instruction. Il se fait très bien entendre en anglais, quoiqu'il conserve l'accent français. Nous avons déjà lu avec un grand succès le *Vicaire de Wakefield*, nous en sommes à *Roderik Random*, le manuel des marins.

Vous direz que je n'oublie rien d'intéressant de ce qui a rapport à notre fameux passager. Je me souviens que le comte Bertrand, à l'occasion de la campagne d'Allemagne de 1807, me dit que Bonaparte n'employa presque jamais d'espions. En parlant des talents supérieurs de Napoléon, devant lequel il me dit qu'il se prosternait[1] : « La première marque de confiance

1. Les sentiments du comte Bertrand étaient tout naturels. Il aimait l'Empereur d'une profonde affection, et chacun de ses actes lui semblait un trait de génie. Il n'en était pas de même d'un

que me donna l'Empereur, me dit-il, ce fut pour une mission particulière, et je ne pêchai pas par le zèle; mais je pensais que la chose était inexécutable, et je me permis de le lui dire :

« — Cela vous paraît ainsi, mais comment comptez-vous vous y prendre?

« Je lui expliquai le moyen que je comptais employer :

« — Vous n'arriverez pas comme cela; voilà mon plan à moi : essayez-le, et vous verrez que vous réussirez.

« Il m'expliqua ses idées, je les adoptai de suite, et je réussis! »

grand nombre de ses soldats, qui, tout en l'aimant et en se dévouant sans réserve, jugeaient plus sévèrement sa conduite aventureuse et son esprit de conquête. En voici un témoignage.

Le général Roussel était, à la fin de 1812, à l'armée de Suchet, chef de bataillon dans un régiment d'infanterie (114e) commandé par le colonel Arbaud. On annonce l'entrée de Napoléon à Moscou. « Cet homme est fou, dit Arbaud, il n'en reviendra pas. » — Le lendemain, ordre du jour pour faire part de la grande nouvelle aux troupes. Cet ordre devait leur être lu rassemblées sous les armes. Arbaud se conforme à la disposition, fait mettre le régiment en carré, lit l'ordre, puis s'écrie : « Mes enfants, vous l'entendez, votre Empereur est fou... Il vient de s'enfoncer dans les glaces de la Russie... Il n'en sortira pas, prenez des crêpes, c'est un jour de deuil, c'est le jour le plus funeste pour la France. » L'étonnement est grand, le maréchal est aussitôt informé d'un incident si étrange; il est alarmé autant qu'irrité. Arbaud est mis aux arrêts forcés. — Deux jours après il s'agissait de se battre devant Alicante; Roussel et les autres chefs de bataillons vont au maréchal et demandent que pour le combat le colonel reprenne le commandement de son régiment, promettant qu'il y trouvera l'occasion de faire oublier sa faute, etc. Suchet consent — on marche — le régiment doit attaquer. Arbaud se met à la tête d'une compagnie de grenadiers et se précipite comme un homme qui cherche la mort. Il tombe percé de 7 balles.

Le général Roussel était colonel du premier régiment qui ait débarqué en Afrique.

J'ai observé que cet homme extraordinaire aime à jouer petit jeu, et ne se fâche pas quand il perd. Aux échecs, jeu savant, et non pas jeu de hasard, qui a quelques rapports avec la guerre, il n'apporte pas précisément autant d'indifférence ; aussi je soupçonne Montholon, quand il joue avec lui, de s'arranger pour perdre. J'ai lu quelque part qu'un sultan, jouant aux échecs avec un de ses officiers, fut si furieux d'avoir été fait mat, qu'il tira son sabre, et coupa la tête au vainqueur. Je ne serais pas étonné que M. l'aide de camp eût lu cette histoire-là.

Ce fut le 14 octobre 1815, au coucher du soleil, que nous aperçûmes Sainte-Hélène. Le soleil du lendemain éclaira le premier jour d'où devait partir la date de l'exil de Napoléon. Cette seconde partie de son histoire fera l'objet de mes lettres suivantes.

CHAPITRE XIII

SAINTE-HÉLÈNE

SUITE DE LA CORRESPONDANCE DU DOCTEUR WARDEN

Première nuit à Sainte-Hélène. — *The Briars*. — Le sentier des chèvres. — Un coin béni sur la terre d'exil. — Je dîne chez Napoléon. — La ferme de Master Legg. — Une nymphe champêtre.

Il est plus aisé d'imaginer que de décrire la sensation que produisit à Sainte-Hélène l'arrivée dans la colonie d'un étranger de cette nature. Curiosité, étonnement, intérêt, tout se combina pour faire sortir les habitants de leur état de calme habituel, et pour les jeter dans un mouvement, une inquiétude très naturels.

Napoléon ne sortit de sa cabine qu'une heure après que le vaisseau eut jeté l'ancre. Il parut quand il n'y eut plus personne sur le pont, monta sur l'échelle de poupe, examina les batteries qui hérissaient le fort Saint-James. La ville de *James-Town* est bâtie au fond du port qu'elle défend, et c'est la seule qu'il y ait dans l'île. Tant qu'il resta à regarder, j'ob-

servai son maintien avec la plus grande attention ; il ne se trahit par aucune démonstration, et parut tout examiner avec la simple curiosité d'un homme qui voit un objet nouveau pour la première fois. Les dames marquèrent quelque chagrin à la vue de la cage montagneuse qui allait leur servir de demeure, mais en général elles montrèrent plus de tranquillité d'esprit qu'on ne s'y était attendu.

Le premier soin de l'amiral fut de loger pour le moment Napoléon et sa suite, en attendant qu'on eût trouvé un local convenable pour lui servir de demeure habituelle et définitive; ce fut dans la maison du lieutenant du gouverneur qu'on l'établit.

Le prisonnier débarqua donc le 17 seulement. Ce fut après le soleil couché, quand tous les habitants, que la curiosité avait retenus sur le rivage, se furent retirés dans leurs maisons, que Bonaparte, qui l'avait désiré ainsi, mit pied à terre et entra *incognito* dans la maison où il devait passer la première nuit qu'il coucherait à Sainte-Hélène.

Le lendemain matin de bonne heure, le général Bonaparte monta à cheval accompagé de sir George Cockburn ; ils gravirent la montagne *Long-Wood,* destinée à être la simple et tranquille demeure où devait passer le reste de sa vie, celui qui avait possédé les plus somptueux palais des plus belles villes d'Europe !

A un mille de la ville, et à mi-côte dans la montagne, est une maison de campagne qui appartient à M. Balcambe, négociant très respectable ; elle se nomme *the Briars* ou *les Ronces.*

L'habitation est placée sur une petite esplanade qui a l'air d'avoir été créée par magie sur un site aussi escarpé. Elle peut contenir deux acres de terrain. Il s'y trouve des sources qui par leur fraîcheur entretiennent la végétation d'une quantité d'arbres à fruits, et ce petit coin de terre privilégié semble suspendu entre deux montagnes à pic qui sont au-dessus, et les effrayants précipices qui sont au-dessous. Napoléon, en descendant du Long-Wood, eut la fantaisie de s'arrêter dans cette habitation; le maître de la maison lui offrit l'hospitalité d'une manière si aimable et si pressante, qu'il renonça au projet de redescendre, et se déroba ainsi aux regards des curieux qui attendaient son retour pour le voir.

Sur une élévation, à cinquante verges de la maison, est un bâtiment gothique composé d'un appartement au rez-de-chaussée, et de deux chambres au-dessus. Napoléon s'établit dans cette maison jusqu'à ce que Long-Wood fût arrangé pour le recevoir. Il n'y avait pas de choix pour la distribution des logements dans un local aussi exigu. Bonaparte occupait le bas. M. de Las Cases le haut avec son fils qui servait de page à Bonaparte, et un domestique.

Quelques jours après son établissement aux Ronces, je fus lui faire une visite. Je le trouvai couché sur un sofa, parce que la chaleur l'incommodait apparemment. Il me dit qu'il avait été se promener dans le jardin; mais qu'à midi, il était venu se mettre au frais dans son petit réduit. Il me parut de fort bonne humeur, me fit beaucoup de politesses, me demanda

très gracieusement des nouvelles de tous les officiers du *Northumberland*. Au bout de quelques moments de conversation, il me dit :

— Je trouve qu'il y a beaucoup de forces dans votre île! ce qu'il y a dans le pays suffirait pour la défendre. Qu'est-ce qui a pu porter votre gouvernement à envoyer ici le 53e régiment? Il y avait bien assez de monde pour me garder... Mais c'est comme cela que l'Angleterre dépense son argent!

Je n'hésitai pas à lui répondre :

— Général, dès l'instant où mon gouvernement a décidé quel serait votre sort, il a dû prendre toutes les précautions nécessaires.

Je ne savais pas si ma réponse lui plairait; mais il me parut plutôt content de ma franchise que si je m'étais embarqué dans quelque compliment, dont Dieu sait comment je me serais tiré, moi qui n'ai pas l'habitude d'en faire.

Vers le commencement de novembre je retournai aux Ronces, sur une invitation que me fit M. Balcambe d'y venir dîner. Etant arrivé d'assez bonne heure, je m'amusai à examiner comment les terrains qui composaient ce petit domaine étaient cultivés. Je pris au hasard le chemin qui conduisait au jardin, et à une porte où on arrive par un sentier de chèvres, bordé des deux côtés d'une haie naturelle de poiriers sauvages, — à l'angle formé par deux sentiers, je rencontrai Napoléon qui grimpait au milieu des rochers, assez embarrassé de ses bottes d'uniforme.

Il arriva à moi avec un air de contentement et de

surprise, et me fit des reproches fort aimables sur le temps que j'avais passé sans venir le voir. Il y avait là une grosse et grande planche placée d'une pierre à une autre, comme pour servir de banc; après en avoir essuyé la poussière avec sa main, il s'assit et m'engagea à m'asseoir à côté de lui. M. de Las Cases vint nous rejoindre : comme il marchait encore plus mal que son maître, sur un terrain aussi montueux, il était resté en arrière et ne l'avait pu suivre que de loin.

De tous côtés, au-dessus de notre tête, nous voyions des rochers entassés à plus de mille pieds de hauteur, et sous nos yeux des précipices d'une égale profondeur. Je regardais ce tableau, qui a du beau dans son horreur, avec étonnement.

— Eh bien! me dit Napoléon en souriant, que dites-vous de la vue dont je jouis ici? Vous pouvez remercier vos compatriotes de m'avoir traité d'une manière aussi aimable[1]!

Je n'avais rien à répondre à cela, aussi pris-je en effet le parti de ne rien répondre.

Il me parla ensuite de l'île, remarquant que tous les livres qu'il avait lus pendant la traversée et dans les-

1. «... Parmi les choses curieuses de l'époque présente, une lettre dont le duc de Richelieu m'a entretenu, me paraît mériter d'être citée. C'est celle que le *ci-devant roi de Suède* (Gustave IV, prédécesseur de Charles XIII auquel succéda Bernadotte), vient d'écrire au roi de France Louis XVIII pour l'engager à faire tout ce qui pourrait dépendre de lui, afin que Bonaparte soit traité avec moins de rigueur à l'île de Sainte-Hélène. »

(*Extrait d'une lettre du comte de Goltz au prince de Hardenberg*. Paris, 28 mai 1817.)

quels il était question de Sainte-Hélène, en avaient fait un portrait un peu flatté, à moins que les autres parties de l'île, qu'il n'avait pas encore visitées, n'offrissent des sites plus agréables que ceux qu'il rencontrait à Long-Wood.

Sa conversation fut ce qu'elle était toujours, simple, gaie, familière, sans aucun souvenir de son ancienne grandeur, et toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion, il ne manquait jamais de mêler quelque chose d'aimable à ses remarques. Je lui parlai de l'activité de notre amiral à presser les travaux de Long-Wood, et je lui dis que selon toute apparence l'habitation serait en état de le recevoir avant un mois.

— Oh ! me dit-il, je suis convaincu que votre amiral sait combien de temps il faut pour faire un vaisseau ; mais je ne le crois pas architecte, et je pense qu'il se trompera dans son calcul.

Je l'assurai que sur terre et sur mer sir Georges Cockburn était homme à tout savoir, et de ceux qui réussissent à tout ce dont ils se chargent. J'ajoutai que les officiers étaient, sans relâche, occupés à faire transporter les matériaux par les hommes de l'équipage. Il me demanda alors des nouvelles de chacun d'eux, à mesure qu'il se rappelait leurs noms, et me dit :

— S'ils veulent bien venir me voir, je les recevrai comme je vous reçois, en plein champ, car mon appartement, qui me sert de salle à manger et de chambre à coucher, n'est pas précisément propre à tenir salon.

Ainsi les Ronces auront désormais une sorte de célébrité pour avoir servi de séjour à Napoléon, contre

toute attente. Ce sera une preuve de plus que les endroits les plus ignorés, quand le hasard le veut, peuvent devenir du jour au lendemain des lieux historiques.

Au delà d'une certaine enceinte où Bonaparte peut aller seul, il y a un cordon de sentinelles, qu'il ne peut dépasser sans être accompagné par un officier anglais.

Comme cet assujettissement lui est pénible, il borne ses promenades aux environs de la maison.

Une indisposition survenue au général Gourgaud m'a fait faire un séjour plus long à Long-Wood, la maladie ayant pris dès le commencement un caractère sérieux; mon ami M. O'Méara, comme je crois vous l'avoir dit, était chirurgien de l'Empereur, et il désira que nous suivissions ensemble le malade[1].

Ma première visite fut accompagnée de quelques particularités qui ne seront pas sans intérêt pour vous. Je sais que vous aimez les détails.

Sur les six heures du soir j'arrivai à Hutegate, petite habitation qui est sur le chemin de Long-Wood, à un mille de la ville; c'est là que loge le comte Bertrand. Il a deux appartements en bas, et deux en haut. Tout respire la santé dans cet humble réduit, au milieu d'enfants charmants : j'emplirais un volume de tout ce que j'aurais à dire du bonheur de cet intérieur.

1. Ce passage laisse penser que le docteur O'Méara n'est pas l'auteur de cette correspondance, mais un autre médecin. M. O'Méara a-t-il voulu garder l'*incognito,* en sa qualité de chirurgien attaché à l'Empereur? On m'a assuré que cette correspondance était de *John Stoke*, médecin anglais. (*Note du traducteur.*)

Pendant mon séjour à Long-Wood, tous les moments que j'avais libres, je les employais à lire de l'anglais avec le maréchal; il me disait souvent :

— Vous êtes un mauvais maître, vous voulez toujours que je parle et vous ne parlez jamais.

Napoléon, pendant la traversée, quand il voulait me désigner, ne me donnait jamais d'autre nom que l'*ami de Bertrand*.

Mme Bertrand voulut que je laissasse mon cheval et que je vinsse avec elle dans sa voiture à Long-Wood, où son mari était allé d'avance. Le jour commençait à baisser. En arrivant près de la maison, nous vîmes *son* Empereur — elle l'appelait toujours ainsi — qui causait avec Bertrand de l'autre côté de la route :

— Il faut leur faire une surprise, me dit-elle, quand nous allons passer devant eux. Montrez-vous à la portière, ils s'imagineront que j'arrive avec quelque galant chevalier, et ils se croiront à Paris.

La voiture passa comme un éclair; je fus docile aux instructions, je donnai la main à la comtesse pour descendre, et elle me laissa, sur ma bonne foi, aller dévoiler moi-même que j'étais le noble étranger.

Quelques instants après, Napoléon m'envoya prier *de sa part* de rester à dîner; j'acceptai tout de suite comme bien vous pensez, et je fus très agréablement surpris, car depuis quelque temps il n'invitait guère que ceux qui l'avaient accompagné. Je ne pouvais me présenter qu'en bottes, puisque j'étais venu à cheval, et c'est ainsi que je fis mon entrée. Le général Montholon, en grand uniforme, me reçut dans l'anti-

chambre, et m'introduisit dans la pièce voisine où Bonaparte jouait aux échecs avec le comte Bertrand.

Il me reçut avec les compliments d'usage, avec beaucoup de politesse, et m'étant mis derrière sa chaise, comme pour voir le jeu, il continua sa partie. Un peu avant le dîner, le général de Montholon vint me dire à l'oreille qu'il m'avait placé entre l'Empereur et le grand maréchal. Quel honneur, mon ami!!! Mettez-vous à ma place, et figurez-vous la position de votre très humble et très modeste serviteur.

Je ne puis pas dire que je ressemblais à Sancho Pança dans l'île de Barataria, puisque tous les mets étaient à ma disposition. Mais un morceau de *rostbeef*, ou un gigot de mouton, m'aurait autant convenu que tous ces ragoûts et toutes ces fricassées auxquelles je ne suis pas accoutumé.

Napoléon à ma droite, le maréchal à ma gauche!! Il y avait en face un fauteuil vide, par étiquette apparemment : c'était censé celui de Marie-Louise. Chaque convive avait devant lui une bouteille de bordeaux et une carafe d'eau ; mais ce n'était pas pour boire pendant le dîner, car d'un service à l'autre, si vous ne vous dépêchiez pas, la bouteille et la carafe disparaissaient en même temps. Il y avait le plus beau service de porcelaine que j'aie jamais vu ; les plats et les assiettes étaient d'argent massif, avec des aigles partout. Le dessert fut servi en or ou en vermeil.

Le dîner dura une heure; mon hôte me fit tant de questions, et si rapidement, que j'ai été fort embarrassé de trouver le temps de boire, de manger et d'y ré-

pondre. Je vais vous donner une idée de cette conversation de table.

— Avez-vous été voir le général Gourgaud?

— Oui, général, je suis venu exprès à Long-Wood.

— Comment l'avez-vous trouvé?

— Très mal.

— Quelle est sa maladie?

— La dysentérie.

— Où est le mal?

— Dans les intestins.

— Quelle en est la cause?

— La chaleur du climat et une mauvaise disposition; si on l'avait saigné tout de suite, la maladie aurait été moins forte.

— Quel remède va-t-on lui faire?

— Le foie et l'estomac font mal leurs fonctions, il faut employer le mercure pour les rétablir.

— C'est un mauvais remède.

— J'ai l'expérience du contraire.

— Hippocrate s'en servait-il? je crois que non. Moi, j'aime les remèdes simples... *ainsi allez donc vous promener avec votre mercure...*

Napoléon se leva de table, et tout le monde passa dans l'autre chambre où il y avait un whist préparé. Il demeura ce soir-là une demi-heure de plus qu'à l'ordinaire, continuant toujours à faire des questions.

— Je crains que ce ne soit pour vous une pénitence de venir dîner avec nous, s'il vous met ainsi sur la sellette, me dit le maréchal; mais soyez sûr qu'il a été

content de vos réponses, et qu'il ne vous questionnera plus autant.

Quelques jours après, il arriva un bâtiment d'Angleterre, cela me donna l'idée d'aller à cheval à la ville; à mon retour, le soir, Napoléon me fit dire qu'il désirait que j'entrasse chez le général Gourgaud aussitôt mon arrivée, et je le trouvai qui m'y attendait. Sa première question fut relative à la santé du général; mais tout de suite il changea de conversation.

— Vous avez été en ville? me dit-il. Il vient d'arriver un vaisseau d'Angleterre; il a dû apporter des lettres, des journaux?

— Oui, et j'ai jeté un coup d'œil sur le courrier.

— Le *Morning-Chronicle* n'y est pas?

— Je n'en sais rien encore; les autres, que j'ai parcourus rapidement, sont le *Times* et un journal de province.

— Dites-moi quelque chose de ce dont vous vous souvenez.

— J'ai lu quelques articles où il est question de vous.

— Y a-t-il des nouvelles de France?

— Je n'ai fait que les voir un instant... Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le procès et le jugement du maréchal Ney.

Napoléon fit un pas de plus pour se rapprocher de moi, mais sans changer de maintien.

— Quoi! le maréchal a été condamné à être fusillé? Je lui répondis que oui, qu'il avait fait des réclamations auprès des ministres étrangers.

— Il s'appuyait pour sa défense, ajoutai-je, sur l'article 1er de la convention de Paris. Il a dit dans sa justification qu'il avait été trompé par vous, que la proclamation dont on l'accusait d'être l'auteur, et qui était un des crimes qu'on lui reprochait, était de la main du major général Bertrand; que vous l'avez trompé dans ce que vous lui avez dit de l'Autriche et de l'Angleterre.

Le comte Bertrand, qui était dans la chambre, répondit tout de suite « que le maréchal avait eu le droit de se défendre comme il le pouvait, qu'on ne devait pas le blâmer, quand même il aurait inventé des mensonges pour se tirer d'affaire »; il ajouta que, « quant à la proclamation, c'était une allégation fausse et ridicule; que Ney était bien en état de la faire lui-même et n'avait besoin de personne ». Napoléon ne dit rien sur ce qui le regardait [1].

Je lui dis, relativement au maréchal, que selon les journaux anglais on craignait un mouvement à Paris quand on a mis la sentence à exécution.

— Un mouvement! dit Bonaparte avec un air de dédain. Bah! Mettez les troupes sous les armes. Le duc de Wellington a-t-il quitté Paris?

— Je ne sais pas.

— Les armées anglaises et étrangères sont-elles toujours dans le voisinage de la capitale?

1. Lorsque le maréchal Ney se retira après avoir adressé à Louis XVIII les singulières paroles que l'on connaît, le roi dit seulement d'un air très sérieux et en regardant à terre : « Il veut le ramener en cage? Ce serait un *singulier oiseau*... »

— Je crois que les Anglais y sont encore; mais il paraît que les Russes et les Prussiens se sont retirés sur le Rhin [1].

— Mais, me dit-il, comment se fait-il que dans les journaux qu'on m'envoie je lise si rarement le *Morning-Chronicle?*

1. L'empereur Alexandre, obligé par les circonstances de se joindre aux Alliés, ne laissait pas échapper une occasion de témoigner la sympathie que lui inspiraient les Français.

Viennet avait été fait prisonnier le 10 octobre devant Leipzig. Le 19, au moment où l'empereur Alexandre et le roi de Prusse entraient dans la ville, ils rencontrèrent une colonne d'officiers français dont il faisait partie. — L'empereur Alexandre leur dit qu'ils seraient bien traités, qu'il prenait Dieu à témoin qu'il aurait été l'ami sincère de Napoléon, l'ami fidèle ; que celui-ci avait voulu détruire la Russie, que le lien était rompu, et que la paix était impossible avec un homme d'une telle ambition. Voyant amener Lauriston, il courut à lui en piquant son cheval, s'informa avec intérêt de son état. « Vous devez avoir besoin d'argent, je vais vous faire envoyer 10,000 roubles — est-ce assez? »

Les officiers prisonniers au nord de Leipzig furent ensuite présentés à Bernadotte. Celui-ci déplora leur sort, la fatalité de sa position, l'ambition de Napoléon. « Mais pourquoi la France s'est-elle confiée à un Corse? N'y avait-il pas des généraux illustrés par la victoire nés en France, nés dans la patrie d'Henri IV ? »

Dans la colonne des blessés, beaucoup l'étaient à la main. Deux mois auparavant, à Dresde, le nombre de ceux qui l'étaient à la main droite, évidemment mutilés volontaires, était considérable. Napoléon les fit réunir et camper séparément.

Il voulait faire un grand exemple et les décimer. On chercha à gagner du temps, à l'adoucir; on lui dit qu'il fallait distinguer les mutilés volontaires des blessés par l'ennemi, et pour cela faire intervenir les gens de l'art. Larrey, interpellé, répondit que dans certains cas les blessures ne pouvaient se distinguer des mutilations volontaires, et qu'ainsi dans le doute il ne pouvait condamner. Grande colère de Napoléon, il voulait faire juger Larrey, au moins le destituer et le renvoyer en France.

M. de Caulaincourt s'interpose, fait sentir quel serait l'effet; l'Empereur comprend, se tait, et plus tard, craignant que Larrey ne parle, il le flatte en le traitant dans son testament du plus honnête homme qu'il ait connu.

C'est une question à laquelle je ne pouvais répondre. Je crus devoir lui apprendre qu'il paraissait, d'après les papiers, qu'un Parisien avait été condamné à payer une amende au sujet d'une caricature qui le concernait. Il me demanda ce que c'était, et je lui répétai les expressions du journal. D'un côté on voyait la figure de Louis XVIII, représenté au milieu de sa famille, et au bas on lisait : *C'ést bien*. De l'autre côté, on voyait Napoléon au milieu de tous les siens, et au bas ces mots : *C'est mieux*. « Bah ! dit-il, quelle sottise ! »

Quand Bonaparte monte à cheval, il va se promener de préférence dans une vallée couronnée de verdure et de pâturages ; la route est étroite et l'endroit solitaire, et, dans un moment sentimental et poétique, il l'a surnommée la *Vallée du silence*.

Notre promeneur solitaire aperçut un jour en s'en retournant, à sa grande surprise, la demeure d'un fermier. Il se promit d'aller le visiter à la première occasion. Son arrivée surprit la famille, et toutes les femmes s'enfuirent. Master Legg, le maître de la maison, vint le recevoir à la porte. Bonaparte descendit de cheval suivi du comte de Las Cases, entra, s'assit familièrement, et commença ses questions :

— Avez-vous une femme?

— Oui, Monsieur l'Empereur.

— Avez-vous des enfants?

— J'en ai six.

— Possédez-vous beaucoup de terres?

— Cent acres.

— Sont-ils tous en culture?

— Non, la moitié seulement.

— Cela vous rapporte-il beaucoup?

— Non, mais un peu plus qu'auparavant, depuis votre arrivée, Monsieur l'Empereur.

— Comment cela?

— C'est que vous savez qu'on ne cultive pas de blé dans cette île, nous en achetons en donnant nos fourrages en échange; nous sommes obligés d'attendre l'arrivée des flottes, et on taxe nos denrées. Aujourd'hui, Monsieur le général, nous avons une prime pour chaque article que nous apportons à la ville.

— Où est votre femme?

— Elle est timide, et vous lui avez fait peur; elle s'est sauvée avec ses enfants.

— Envoyez-les chercher que je les voie. Avez-vous ici de bonne eau, je vous prie?

— Oui, Monsieur, j'ai de bonne eau, et du vin aussi bon qu'au Cap.

Les alarmes de la bonne femme avaient eu le temps de se calmer; son mari l'engagea à se montrer, et elle entra avec autant de respect que d'étonnement. Napoléon, Las Cases, le fermier et sa femme formaient une partie carrée autour d'une table où étaient quatre verres et une bouteille de vin; ils levèrent la séance quand elle fut bue.

Le brave homme et sa famille avaient fini par se trouver si rassurés par les manières honnêtes et simples de leur hôte, que les visites qu'il leur fit ne les embarrassaient plus du tout. Les petits enfants demandaient souvent à leur mère :

— Quand est-ce que nous reverrons *Boncy*? quand reviendra-t-il?

Il y avait un autre fermier nommé Robinson, qui cultivait comme son voisin Legg quelques acres de jardin ; son terrain était divisé en clos fermés par des murs de terre bordés d'aloès et de poiriers sauvages.

Sous cette modeste demeure reposaient, comme dans l'autre, la bonhomie et la simplicité primitive qui caractérisent la vie champêtre, mais une fleur d'une beauté rare était l'ornement de cette habitation : c'était la fille de la maison, jeune personne de dix-sept ans. Soit que Bonaparte fût attiré par le spectacle de cette bonté et de cette simplicité patriarcale, ou par l'image du bonheur que cette famille lui offrait, ou par la vue des charmes naissants de cette nymphe champêtre, il est certain qu'il vint la voir si souvent, que les amis que cette honnête famille avait dans la ville se crurent obligés de les avertir de prendre garde à leur fille, et de la dérober au regard du grand homme quand il les honorait de sa visite. Il ne tarda pas à remarquer cette précaution, et il cessa d'aller chez Master Robinson.

CHAPITRE XIV

FEUILLETS D'HISTOIRE

SUITE DE LA CORRESPONDANCE DU DOCTEUR WARDEN

Le *Mémorial de Sainte-Hélène.* — Je cause avec l'Empereur. — La conspiration de Pichegru. — Une couronne dans la boue. — Le duc d'Enghien.

Il y avait à peu près six semaines que je n'avais été à Long-Wood, et que je n'avais eu de rapport avec ses habitants, lorsque le hasard me fit rencontrer dans une maison M. de Las Cases. Après avoir causé avec moi de l'arrivée du nouveau gouverneur, il me dit que son maître avait souvent regretté de ne pas me voir, qu'il avait témoigné sa surprise de mon absence.

— Nous ne l'avons pas revu, disait-il, depuis la résurrection du général Gourgaud. Il faut que nous lui ayons fait quelque chose, ou que l'amiral le lui ait défendu?

Je répondis qu'il n'y avait rien de tout cela; mais que j'étais assujetti comme tout le monde à l'ordre de l'amiral, et que je n'avais pas osé lui demander

une permission sans motif pour aller à Long-Wood.

— Mais je désire fort, me dit-il, vous consulter sur la santé de mon fils.

— Cette raison me suffit, lui dis-je; je vais aller trouver l'amiral, il est à présent chez lui, et je ne doute point de son consentement. M. de Las Cases m'invita donc à déjeuner pour le lendemain sur les onze heures de la part de Napoléon. Il survint une pluie très forte qui me dérangea un peu; mais je saisis le moment, et je partis pour remplir ma promesse.

L'heure du déjeuner était passée quand j'arrivai à Long-Wood, et le retour du beau temps avait engagé Napoléon à aller dans le jardin faire sa promenade accoutumée. Je crois qu'il m'avait vu arriver, mais que les haies m'avaient empêché de le voir. Comme j'étais de deux heures en retard pour le déjeuner et que son habitude était de rester ensuite seul dans sa chambre, je ne m'attendais pas à le voir, et n'ayant rien de nouveau à lui dire, j'éprouvai une espèce de satisfaction à voir plutôt reculé que rapproché le moment où il m'accablerait encore de ses questions en feu roulant.

Je ne tardai pas à rencontrer le comte de Las Cases, qui me dit qu'en effet le grand homme était retiré chez lui pour le moment. Il me proposa de m'emmener chez lui et ajouta :

— Après que vous aurez vu mon fils, je vous montrerai quelques feuilles de notre histoire qui vous intéresseront, comme l'ouvrage entier intéressera l'univers, si nous avons la patience de l'achever.

J'ai dû vous dire que le comte de Las Cases m'avait

assuré que Bonaparte était sérieusement occupé à écrire l'histoire de sa vie.

Il m'avait dit aussi que ses campagnes d'Égypte[1] et d'Italie, ainsi que l'époque qu'il appelle *notre règne des cent jours*[2], ou à peu près ainsi, étaient tout à fait achevés, et que l'histoire intermédiaire était également très avancée.

Je m'attendais donc à voir ma matinée remplie de la manière la plus piquante, et je me rejouissais intérieurement à la vue prochaine des manuscrits qu'on allait livrer à ma curiosité, lorsque mon attente fut trompée par un message de Napoléon qui me faisait prier de passer dans sa chambre; comme je me doutais que la visite qu'il attendait de moi ne serait pas oiseuse, je priai M. de Las Cases de m'accompagner, afin que la présence d'un tiers, et son intervention dans la conversation, m'aidassent à trouver le temps d'arranger mes réponses.

En entrant je vis Napoléon couché sur un sofa, appuyé sur le bras droit, son bras gauche tombant sur le dos du sofa. Un rideau de gaze adoucissait le jour, et il avait devant lui une table couverte de livres.

1. Il paraît, — circonstance inédite du retour d'Égypte, — que le Directoire avait expédié à Bonaparte l'ordre de revenir; mais il se croisa avec cet ordre. A son arrivée Joseph le lui dit, et il se fit montrer l'original écrit par Fain.

Il a préféré laisser ignorer cette circonstance, afin de donner à son retour quelque chose de plus extraordinaire.

2. Pendant les Cent Jours, Lucien dit à Fouché : « Nous sommes perdus. Il faudrait faire tuer Napoléon pour sauver la France et sa famille. — Je le pense aussi. Mais c'est à vous de vous en occuper, » répliqua Fouché, qui racontait volontiers cette anecdote.

Je distinguai quelques volumes sur la Révolution française. La chaleur lui avait fait ôter son habit et sa veste; dès qu'il m'aperçut il se leva, et me dit en anglais très vivement et très gaiement :

— *Ah! Werdin*, comment vous portez-vous? » Je le saluai, il me tendit son bras et me dit :

— J'ai eu de la fièvre.

L'état de son pouls, sa gaieté, ne me laissèrent pas douter qu'il ne voulût plaisanter, et je lui dis que tout ce que je souhaitais, c'est qu'il ne se portât jamais plus mal.

Il me donna un petit coup sur la joue, et me mena au milieu de la chambre, comme s'il eût voulu me parler en particulier. Je lui répétai que je le complimentais sur sa santé et sur les progrès qu'il me paraissait avoir faits dans la langue anglaise.

— Ma santé, me dit-il, je la dois au régime sobre dont j'ai l'habitude. Mon appétit me permettrait de manger à toutes les heures du jour; mais je suis réglé dans mes repas et je sors toujours de table ayant encore faim. Ensuite je ne bois jamais que du vin ordinaire. Quant à l'anglais, oui, j'y fais du progrès, je lis facilement les journaux, et j'avoue qu'ils ne m'amusent pas prodigieusement. Ils sont souvent inconséquents, ils passent les bornes. Les uns m'appellent *tyran*, les autres *monstre*, d'autres me traitent de *poltron*, — je conviens que je ne m'attendais pas à cette injure-là; ils ne peuvent toujours pas m'accuser d'avoir évité les dangers sur les champs de bataille, d'avoir fui devant l'ennemi, d'avoir craint de regarder en face

les revers de la fortune. Ils ne peuvent pas dire que j'ai manqué de présence d'esprit dans les combats, ni dans les armistices à conclure entre deux armées en présence. Ils trouvent que je ne suis pas brave, peut-être parce que je n'ai pas eu la folie de m'empoisonner, de me jeter dans la mer, ou de me brûler la cervelle. . . . .

J'étais résolu à lui parler avec la plus grande franchise, et vous pouvez croire que je me suis tenu parole. Ma bonne foi eut son approbation, et à la suite de cette discussion, il me demanda, à ma grande surprise, si je me souvenais du capitaine Wright.

— Parfaitement, lui dis-je, et l'opinion générale en Angleterre est que vous l'avez fait mourir au Temple.

Il me répondit vivement :

— Pourquoi l'aurais-je fait ? C'était peut-être de tous les hommes celui que j'aurais désiré le plus qui vécût. Il était le témoin le plus irrécusable de l'existence de la conspiration dont les magistrats cherchaient la preuve en dedans et en dehors de Paris, puisque c'était lui qui avait jeté sur la côte de France les chefs de la conspiration.

Mes regards trahissaient l'intérêt que je prenais à son récit.

— Écoutez, reprit-il, et vous m'entendrez. Le brick anglais commandé par le capitaine Wright était destiné par votre gouvernement à débarquer des traîtres et des espions sur les côtes de l'Ouest. Il y en avait soixante-dix dans Paris, mais ils marchaient si secrètement et se tenaient si bien cachés, que quoique

Réal, qui était à la tête de la police, m'eût donné ce renseignement, les noms et les maisons qui leur servaient d'asile ne pouvaient pas se découvrir. Je recevais tous les jours l'avertissement qu'on en voulait à ma vie, et sans y croire absolument, je me tenais sur mes gardes. Le brick avait été capturé auprès de Lorient, ainsi que le capitaine Wright qui le commandait; on l'avait amené à Vannes devant le préfet du département du Morbihan. C'était le général Julien qui m'avait suivi en Égypte, et qui reconnut au premier coup d'œil le capitaine Wright. La connaissance de cette particularité parvint de suite à Paris. Ordre fut donné d'interroger séparément tous les hommes de l'équipage, et de faire remettre les interrogatoires au ministre de la Police. Cet examen ne produisit rien d'abord; enfin on tira quelques lumières d'un des hommes de l'équipage. Il déclara que le brick avait débarqué plusieurs Français, parmi lesquels il y en avait un qui était un bien brave homme, qu'on appelait Pichegru. Ce mot amena la découverte du complot qui aurait replongé une seconde fois la France dans toutes les horreurs d'une révolution, s'il avait réussi. Le capitaine Wright fut amené à Paris et mis au Temple. Il devait y rester jusqu'à ce qu'on eût réuni tous les documents nécessaires pour instruire contre les conspirateurs. Les lois de France condamnaient le capitaine à la peine de mort; mais c'était là l'objet le moins important. Le grand point était de s'assurer des chefs, et je regardais le capitaine anglais comme une preuve vivante qui ne pouvait manquer de les

confondre. Je vous assure et vous affirme solennellement que le capitaine Wright est mort au Temple, qu'il s'est tué lui-même, comme l'a dit le *Moniteur*, et que la *date de sa mort est même fort antérieure á celle qu'on lui donne dans le public.*

Il m'assura qu'il en avait acquis les preuves positives. Il les chercha à l'occasion de la visite que Lord Chrington[1] lui fit à l'île d'Elbe, et il ajouta... « que cet homme respectable fut fort satisfait des explications qu'il lui donna sur cette affaire ».

Les détails dans lesquels l'ex-Empereur avait la bonté d'entrer me mirent à mon aise, et je continuai à le pousser de questions; je lui parlai avec inquiétude du temps que le capitaine Wright avait passé au Temple avant l'époque de sa mort. Pour me contenter à cet égard, Napoléon feuilleta beaucoup de pages du dernier ouvrage de Goldsmithz[2] que lui avait envoyé sir Hudson Lowe; je ne me rappelle pas le titre, mais il ne vous a pas échappé, à vous qui avez présent à l'esprit tout ce qui a rapport au gouvernement français. C'était, à ce que je crois, des extraits du *Moniteur* pendant le gouvernement impérial. Bonaparte finit par m'assurer qu'il ne doutait nullement que les données qu'il avait à l'égard du capitaine Wright ne fussent certaines.

En feuilletant cet ouvrage, il me dit *qu'il y avait des choses vraies à côté de beaucoup de négligences et d'erreurs*, et si je m'en souviens bien, il me fit cette re-

1. Il a été impossible de déchiffrer ce nom.
2. *Idem.*

marque surtout au sujet de la bataille de Marengo.

Mais il ne s'en tint pas là, et voulut me convaincre entièrement des intentions qu'il avait toujours eues : ce fut dans ce but qu'à mon grand étonnement il me parla de la mort du duc d'Enghien. C'est un sujet que je n'aurais pas mis sur le tapis. Napoléon s'anima vivement, se leva plusieurs fois du sofa sur lequel il était couché. La chaleur avec laquelle il parla, l'attention avec laquelle je l'écoutai, me permettent d'assurer que je rapporte très fidèlement ce qu'il m'a dit.

— Dans cette mémorable circonstance de ma vie, me dit-il, j'avais paru comme le restaurateur du bon ordre et de la paix dans un royaume déchiré par les factions et inondé de sang. *La nation française m'avait placé à sa tête.* Je n'y étais arrivé ni comme votre Cromwel, ni comme votre Richard III. Ce n'était pas la même chose. J'ai trouvé une couronne par terre, je l'ai ramassée dans la boue, et je l'ai mise sur ma tête. Mon existence était nécessaire au maintien de la tranquillité que je venais de rétablir et à laquelle j'avais veillé jusqu'à ce moment, en employant les moyens qui convenaient au caractère de la nation[1]. A

1. Le marquis de Castellentini ayant été invité à dîner par l'empereur François d'Autriche, celui-ci lui raconta lui-même le mot suivant:

Quelque temps après le sot mariage dont Napoléon était dans le plus grand contentement, les deux Empereurs causaient de la Révolution de 93.

— Elle arrivait de bien loin, dit Napoléon; toutefois il eût été facile d'en prévenir les grandes catastrophes, si la faiblesse n'avait pas été le fond du caractère de mon oncle.

— Je fus tout étourdi, ajouta l'empereur François, et bien autrement interdit, lorsque après un moment de réflexion je vis qu'il entendait parler de Louis XVI.

cette époque-là Réal (je crois que c'était lui) venait me parler tous les jours de conspirations qu'on tramait; on se rassemblait dans des maisons qu'il indiquait en même temps; on ne saisissait aucun fil, ils échappaient tous à la surveillance et à l'activité de la police. On soupçonnait le général Moreau, et l'on me pressait vivement de le faire arrêter. Mais je connaissais son caractère, il avait un nom si estimé, une réputation si bien établie dans le public, que je pensais qu'il n'avait rien à gagner et tout à perdre à conspirer contre moi. Il ne m'était donc pas possible de le soupçonner, et je me refusais à le faire arrêter, disant au ministre de la Police : Vous me nommez Pichegru, Georges et Moreau; donnez-moi la preuve que Pichegru est à Paris, et sur-le-champ je ferai arrêter Moreau. — Un hasard aussi bizarre que disparate me fit découvrir tout le complot.

« Une nuit que je ne pouvais pas fermer l'œil, je me jetai à bas de mon lit, et j'examinai la liste des hommes qu'on soupçonnait de conspirer. La fortune qui gouverne le monde m'offrit le nom d'un chirurgien arrivé récemment des prisons d'Angleterre : l'âge de cet homme, son genre d'éducation, sa vie antérieure, tout me porta à croire qu'un dévouement fanatique à la cause des Bourbons n'était pas le mobile qui le faisait conspirer contre moi, mais l'appât du gain. Je donnai ordre de l'arrêter. On instruisit son procès pour *la frme*, on le jugea coupable, on le condamna à mort, et on lui dit que dans six heures il serait exécuté. Cette comédie réussit comme je l'es-

pérais : la peur lui fit tout avouer. On sut alors que Pichegru avait un frère, un ancien moine qui demeurait à Paris. J'envoyai des gendarmes chez lui, me réservant de former toute espèce de soupçon si cet homme ne se trouvait pas être dans sa maison d'habitude. On trouva le vieux religieux ; mais quand il vit qu'il était question de l'arrêter, sa frayeur m'apprit tout ce que je voulais savoir. « On ne me traite ainsi, dit-il, que parce que j'ai voulu cacher mon frère. » L'objet de la conspiration était de me détrôner, et on en voulait d'abord à ma vie. Le complot avait été formé à Londres, le comte d'Artois était à la tête. Il devait envoyer le duc de Berry dans l'Ouest, et dans l'Est le duc d'Enghien.

« Vos vaisseaux débarquaient en France tous les conjurés ; Moreau paraissait être du complot[1]. Le

1. Moreau complotant n'aurait fait que suivre l'exemple donné par Bonaparte. Du reste les conspirations étaient à l'ordre du jour parmi les généraux de la République, et semblaient préoccuper certains d'entre eux autant que la conduite de leurs armées. Qui dévoilera jamais les mystères de la mort de Hoche, de Desaix, de Kléber et de Pichegru ? Mounier tenait de M. de Sémonville que son gendre, le général Joubert, n'était républicain ni de goûts ni d'instincts. Il avait du courage, de l'esprit et de la résolution, et était parti pour Novi, où il mourut en combattant Souvaroff, le plan d'un 18 brumaire tout arrêté. Voici quel était ce plan :

Le Directoire chassé, on convoquait tous les membres de l'Assemblée Constituante encore vivants, et on appelait à la couronne *Madame*, afin de faire une dynastie sans entrer dans une contre-révolution par le comte de Provence et le comte d'Artois.

Ce plan avait été concerté avec Azara, le seul étranger qui fût dans la confidence. Son exécution exigeait une victoire et un armistice.

Dans l'opinion de M. de Sémonville, tout réussissait sans la mort de Joubert.

moment était aussi pressant que le danger; j'en sentis toute la grandeur, et je résolus de tourner la foudre contre les Bourbons, et que le bruit du tonnerre fût entendu jusque dans Londres.

« Mon ministère me pressait de faire enlever le duc, quoiqu'il résidât sur un territoire neutre. J'hésitais encore; le prince de Bénévent m'en présenta l'ordre deux fois, en employant tous les moyens de me persuader.

« Ce ne fut que lorsque je fus bien convaincu de sa nécessité que je me décidai à le signer. Il était fort aisé de faire entendre raison au grand-duc de Bade. En effet, devais-je souffrir que sur la lisière de mes États on pût préparer contre moi une trame que la justice aurait punie de mort un mille plus près...

Et il ajouta :

— Excusez-vous davantage les principes de votre gouvernement, quand il a cru pouvoir s'emparer de la flotte française sur le seul soupçon qu'elle pouvait nuire à la Grande-Bretagne ?... On me répétait continuellement que ma dynastie ne pourrait jamais s'établir tant que les Bourbons existeraient. Talleyrand ne variait pas sur cette opinion : il y était inébranlablement attaché. Mais je ne me rendis pas sur-le-champ, ni de moi-même. J'examinai cette question avec tout le soin, toute l'attention qu'elle méritait, et je me convainquis de la nécessité de ce coup d'Etat. Le duc d'Enghien était dans la conspiration, et quoiqu'il demeurât sur un territoire neutre, ma sûreté, la tranquillité publique, suffisaient pour

me justifier de cette soi-disant violation du droit des gens. Je donnai l'ordre de l'arrêter et de le juger; trouvé coupable, il fut condamné à être fusillé. Sa sentence fut exécutée sur-le-champ. J'aurais fait éprouver le même sort à Louis XVIII, si je l'avais pu. Je déclare que j'ai trouvé nécessaire de tourner le tonnerre contre mes ennemis.

« Dans votre pays on m'impute aussi la mort de Pichegru ?

— Il est sûr, lui répondis-je, que c'est l'opinion générale en Angleterre qu'il a été étranglé en prison par vos ordres.

— Quelle sottise ! quelle stupide absurdité ! reprit-il vivement. Je vous demanderai pourquoi j'aurais fait mourir en secret celui que les lois allaient condamner publiquement ! Pour Moreau la position était bien différente : s'il était mort dans la prison, on n'aurait pas eu de motif pour croire qu'il se fût tué lui-même : il était très aimé du peuple, très aimé de l'armée, je ne me serais jamais lavé de cette odieuse imputation, même quand j'aurais été innocent. Il était *nécessaire, pour celui-là, que la justice de sa mort fût consacrée solennellement par un jugement et une exécution publique.*

Il s'arrêta un moment, et je repris :

— Il y a peut-être des personnes, en Angleterre, disposées à croire à la nécessité du terrible coup d'État que vous avez frappé alors par politique ; mais vous ne trouveriez personne qui excusât la précipitation avec laquelle le jeune prince a été enlevé, jugé, condamné et mis à mort.

Il me répondit sur-le-champ :

— *Je suis justifié à mes yeux, et je vous répète que j'aurais cru devoir en faire autant à Louis XVIII. Je déclare en même temps que je n'ai reçu aucun message ni aucune lettre de la part du duc d'Enghien après sa condamnation.*

On dit cependant que Talleyrand avait entre les mains une lettre du Prince adressée à Napoléon, et des gens qui se croient bien instruits assurent qu'il a pris sur lui de ne la remettre qu'après l'exécution, quand elle ne pouvait plus servir en rien à celui qui l'avait écrite. J'ai vu une copie de cette lettre entre les mains du comte de Las Cases, qui me l'a montrée comme une des pièces justificatives devant servir à l'histoire qu'il entreprenait et qu'il écrivait sous la dictée de Napoléon même.

Dans cette lettre le prince demandait la vie; *il établissait que la dynastie des Bourbons était finie, que c'était son opinion, et qu'il s'offrait de le prouver; qu'il regardait la France comme sa patrie, qu'il l'aimait comme simple particulier, comme Français; que la couronne dans l'ordre politique était très loin de lui, et qu'il lui était impossible d'y penser jamais; qu'il n'en avait pas la pensée; qu'il se bornait à demander la vie pour la consacrer au bonheur de la Franee; que comme Français il était prêt à prendre toute espèce de commandement dans l'armée, à se conduire en bon et loyal soldat, à se soumettre aux lois du gouvernement, dans quelques mains qu'il fût, et à prêter son serment de fidélité; et que si on lui accordait la vie, il la consacrerait, avec tout le courage et la fidélité*

qu'on lui reconnaissait, à défendre la France contre ses ennemis. Telle est la lettre telle qu'on me l'a montrée, celle qu'on accusait Talleyrand de n'avoir remise qu'après que la main qui l'avait écrite eut été privée de la vie [1].

1. Il résulte évidemment des pièces qui ont été communiquées à M. Pasquier que Talleyrand connaissait et conseillait le projet relatif au duc d'Enghien.

CHAPITRE XV

TERRE D'EXIL

SUITE DE LA CORRESPONDANCE DU DOCTEUR WARDEN

Pas de crimes inutiles! — Les pestiférés de Jaffa. — El-harick. — Déception de la comtesse Landon. — Médecins et malades. — Mes adieux à Bonaparte.

Napoléon continua à me parler de la maison des Bourbons.

— Si j'avais voulu avoir un Bourbon, ou tous les Bourbons, en mon pouvoir, cela eût dépendu de moi. Vos *jungleurs* m'offraient de me livrer un Bourbon pour une somme donnée, — 40 000 francs, mais avec cette exception : ils ne s'engageaient pas à remplir la convention littéralement, seulement à le *livrer mort ou vif*; mais je tenais à en avoir un vivant. Les circonstances m'ôtèrent ensuite toute espèce de crainte de me voir ébranlé sur mon trône ou dépossédé. Je repris ma tranquillité, et laissai aux Bourbons la leur. Je n'ai jamais eu pour système de faire un *crime inutile*, comme on a pu le croire et le dire en Angleterre : à quoi m'aurait servi cet hor-

rible penchant? Quand j'ai fait arrêter sir Georges Lembeck et sir Dreck, qui correspondaient avec les conspirateurs de Paris, je ne les ai pas fait mettre à mort !...

Il cessa de parler, et comme je voulais satisfaire ma curiosité aussi loin qu'il serait disposé à me laisser aller, je continuai la conversation. Je lui dis que de toutes les grandes entreprises qui avaient signalé son étonnante carrière, celle qui avait le plus surpris en Angleterre, c'était son expédition de Russie exécutée avant que la guerre d'Espagne fût terminée, guerre qui paraissait lui offrir le but qu'il voulait atteindre.

Je m'arrêtai; il ne me fit aucune réponse. Ayant même l'air de ne m'avoir pas entendu, il me dit une chose qui n'avait pas rapport à ma question, mais qui se liait à ce qu'il venait de dire, qu'il ne faisait pas de *crimes inutiles*.

— Votre peuple m'a accusé d'avoir fait périr mes malades ou mes blessés à Jaffa ; soyez sûr que si j'avais commis une action aussi terrible, j'aurais été en exécration dans mon armée, et ils auraient cessé de m'obéir. Il n'y a pas de circonstances de ma vie que j'aie eu plus à cœur de faire bien connaître que celle-là. Vous avez un officier, sir Robert Wilson, qui en a parlé avec prodigieusement de détails en racontant ma campagne d'Égypte.

Il appuya sur cette dernière phrase, ayant l'air d'y mettre de la gaieté et de l'ironie, et me demanda si j'avais lu l'ouvrage de sir Robert. Je lui répondis que oui.

— Il est possible, dit-il, qu'il ait écrit sur le témoignage de personnes aussi crédules que lui ; il ne parle point comme témoin oculaire : pourriez-vous me dire si sir Sydney Smith, dans les rapports officiels avec son gouvernement, a confirmé le témoignage de sir Robert Wilson?

— Je ne me le rappelle pas; mais je crois que non.

Ma réponse parut le satisfaire, car il reprit :

— Je suis bien sûr que non; Sydney Smith est un honnête homme et un homme impartial.

— Beaucoup d'Anglais, lui dis-je, croient que votre haine et votre jalousie contre Sydney Smith ont contribué à votre conduite à l'égard de cet officier.

Il sourit avec étonnement, peut-être de ce qu'on mettait sur la même ligne deux noms qui ne seraient pas également célèbres.

— C'est ridicule, dit-il, cela n'a pas le sens commun.

Et voici ce qu'il ajouta :

— Après la levée du siège de Saint-Jean-d'Acre, l'armée se retira sur Jaffa; il y avait nécessité urgente; il n'était pas possible de s'y maintenir même quelques jours contre les forces que Djézard-Pacha pouvait amener contre moi. J'avais beaucoup de malades et de blessés, et mon premier soin fut d'évacuer mon ambulance. Je fis prendre tout ce qu'il y avait de voitures à cet effet, et j'envoyai une partie des malades par mer à Damiette; les autres furent placés sur les voitures les plus commodes et accompagnèrent l'armée dans la traversée du désert. J'avais dans un hôpi-

tal sept hommes qui avaient la peste, à ce que me dit le médecin en chef, — je crois que c'était Desgenettes. Il me dit que la maladie avait fait de tels progrès, qu'ils ne pouvaient pas vivre plus de quarante-huit heures.

— Comment! il n y avait que sept pestiférés? m'écriai-je.

— Je sais qu'on vous a dit tout autre chose.

— Je vous assure, général, que sir Robert Wilson affirme qu'il y en avait 57 ou 77 malades ou blessés...

Il continua :

— Les Turcs étaient très nombreux ; leur cruauté avait passé en proverbe dans l'armée. Leur coutume était de mutiler, de faire éprouver toutes les barbaries aux chrétiens pris à la guerre en particulier, et tous mes soldats le savaient bien. Ce fut un motif d'humanité qui détermina ma conduite, et qui me porta à abréger les souffrances de ces malheureux. Je vous assure *qu'ils n'étaient que sept*. Leur état ne permettait pas de les transporter; je n'avais pas la ressource de les mettre sous la protection anglaise : je fis venir un officier de santé. Je lui dis que les mauvais traitements des Turcs allaient ajouter à toutes les souffrances que ces pauvres malades devaient à l'horrible fléau dont ils étaient victimes, que j'étais forcé d'abandonner la ville, et que je lui demandais conseil. Il hésita quelque temps, et me répondit que les malheureux objets de ma sollicitude paternelle ne pouvaient pas vivre plus de quarante-huit heures. — Le caractère de la véritable humanité, lui dis-je alors, est d'abréger les maux de ceux qui souffrent : il faut don-

ner de l'opium à ces sept hommes ; dans leur position j'en demanderais pour moi-même. Contre mon attente, il s'opposa à ma proposition, et elle n'eut pas de suite. En conséquence je retardai d'un jour le départ de l'armée. En quittant Jaffa, je laissai une forte arrière-garde, qui resta jusqu'au troisième jour ; elle partit au bout de ces trois jours, et j'appris que les malades étaient morts.

— Ainsi, dis-je au général, on ne leur donna pas d'opium ?

— Non, non, me répondit-il avec assurance. Le rapport dit simplement que les hommes étaient morts au moment où l'arrière-garde quitta Jaffa.

Je l'interrompis encore pour lui dire que sir Sydney Smith, en entrant à Jaffa, y avait trouvé un ou deux Français encore en vie.

— Cela se peut bien, » dit-il ; il ajouta qu'il avait dans ses papiers une lettre de sir Sydney Smith, où celui-ci parlait avec admiration et éloge du succès avec lequel il avait réussi à faire transporter les malades et les blessés français d'Acre à Jaffa, et de là à travers le désert. J'observai, à cette occasion, que nous avions, en Angleterre, un professeur à l'Université de Cambridge, homme très instruit, le docteur Clarke, qui a répandu un doute général sur cette partie de la relation de sir Robert Wilson.

— Le docteur Clarke, dis-je, a été en Turquie et à Jérusalem, par la route d'Alep et de Damas ; il a été aussi à Jaffa, où il a séjourné quelque temps ; on dit que ce savant, dont l'autorité a du poids, contredit

sir Robert quant à l'accusation qu'il vous porte. Il se contente de dire qu'il n'a pas entendu parler d'un événement aussi affreux, et que, s'il était vrai, on lui en aurait dit quelque chose pendant son séjour.

Bonaparte me dit :

— Vous a-t-il parlé d'El-barick?

— Je ne me le rappelle pas.

— Eh bien! reprit-il, je vais vous dire quelques particularités sur El-harick et la garnison de Jaffa: Vous avez vu, sans doute, que j'avais fait fusiller tous les Turcs qui étaient sous Jaffa?

— Oui, j'ai entendu parler de ce massacre en Angleterre.

— Le général Desaix était resté dans la Haute-Égypte, et Kléber près de Damiette. J'avais quitté le Caire, et traversé le désert Dambu[1] pour faire ma jonction avec Kléber à El-harick. La ville fut attaquée et capitula. Parmi les prisonniers, il se trouva beaucoup d'habitants des montagnes du Thabor, et surtout de Nazareth. On les relâcha en les priant de retourner tranquillement chez eux près de leurs femmes et de leurs enfants, et en même temps on leur dit de faire savoir à leurs amis, les habitants de Naplouse, que jamais les Français ne les traiteraient en ennemis s'ils ne se joignaient pas contre eux au pacha. On se mit en marche sur Jaffa; on prit Gaza

1. C'est pendant cette marche que l'on apporta à Bonaparte une pierre gravée d'une beauté inappréciable, trouvée dans une des Pyramides. Il l'envoya à Joséphine, qui la fit monter en ceinture avec d'autres antiques et des perles.

qui est sur la route. Cette ville présente, à première vue, l'apparence d'une ville assez forte, et sa garnison était nombreuse. Elle fut sommée de se rendre. Le parlementaire que j'envoyai n'eut pas plus tôt passé le fossé de la place qu'on lui coupa la tête, qui fut mise sur un pieu et exposée ainsi à toutes les insultes, à la vue de l'armée française. A ce spectacle l'indignation des soldats n'eut plus de bornes. Devenus furieux, ils demandèrent à grands cris qu'on les menât à l'assaut. Je n'hésitai pas un moment à en donner l'ordre ; l'attaque fut terrible, jamais je n'ai vu un carnage pareil ; la place fut emportée, et il fallut tous mes efforts et toute mon autorité pour arrêter la fureur des soldats ; la nuit mit seule fin à cette journée sanglante. Le lendemain matin, on vint me dire que 500 hommes, la plupart de ces habitants de Naplouse qui faisaient partie de la garnison d'El-harick, et à qui j'avais fait dire de retourner chez eux, s'étaient jetés dans Gaza, et étaient au nombre des prisonniers. On vérifia le fait ; je donnai ordre que les 500 fussent fusillés à l'instant.

Dans le courant de la conversation, je vis qu'il tenait beaucoup à ce que je crusse ce qu'il me disait, et il me demandait à tout moment si je l'entendais bien.

Il revint à Wilson, me demanda ce que je savais de lui comme militaire, au but de son ouvrage, — s'il lui avait rapporté beaucoup? — Je lui dis que j'en avais entendu parler avantageusement par les généraux sous les ordres desquels il avait servi ; que quant

à son ouvrage, il lui faisait en Angleterre également honneur et comme militaire et comme écrivain.

— Dites-moi, je vous prie, me dit-il, par quel motif cet officier a-t-il figuré dans l'évasion de Lavalette, l'ami déclaré de l'homme qu'il a si gratuitement calomnié ?

Je lui répondis que je ne doutais pas que ces motifs n'eussent honoré son cœur, qu'il avait pu trouver quelque chose de hardi et de romanesque à jouer le rôle de libérateur, que je n'imaginais pas qu'aucun calcul y fût entré pour rien...

... Un hasard singulier, c'est que nous avons à bord du *Northumberland* un garde-marine, fils de sir Robert Wilson.

J'interrompis la conversation et m'approchai de la cheminée pour examiner un petit buste de marbre qui me parut très bien fait.

— C'est mon fils, me dit-il.

Sa ressemblance avec son père est si frappante qu'on le reconnaît au premier coup d'œil. D'un côté est une miniature fort bien faite du jeune Prince, et un très joli portrait de sa mère.

Bonaparte se plaignit d'une douleur à l'orteil du pied droit. Il m'expliqua ce qu'il souffrait, et me demanda si ce n'était pas la goutte. Je lui demandai si elle était commune dans sa famille. Il me dit qu'aucun de ses parents ne l'avait eue, excepté cependant le cardinal Fesch, son oncle, qui en avait beaucoup souffert. Il recommença à se plaindre de ce qu'il ne pouvait se promener qu'accompagné par un officier.

— Vous connaissez l'île Sainte-Hélène, me dit-il, et vous sentez bien qu'une seule sentinelle placée sur une de ces montagnes peut ne pas me perdre de vue depuis l'instant où je quitte mon habitation jusqu'à celui où j'y rentre. Si votre gouvernement trouve que ce n'est pas assez d'une sentinelle, il peut en mettre dix, vingt, une compagnie tout entière, mais qu'on m'ôte cet officier qui est toujours dans ma poche!

La comtesse Landon arriva à Sainte-Hélène, venant de l'Inde avec une flotte anglaise. Elle fut logée à Plantation-House, résidence du gouverneur, sir Hudson. On lui donna le lendemain un dîner de cérémonie, et avec les formes les plus polies, il envoya un billet d'invitation au général Bonaparte, par l'intermédiaire du général Bertrand. Il espérait que Bonaparte accepterait. C'était la première invitation qu'il recevait. Je ne sais pas si on lui fit remarquer que c'était une politesse qu'on faisait à la comtesse plutôt qu'à lui. Je vis bien qu'au Long-Wood l'invitation fut prise dans ce sens-là.

— Sire, dit le général Bertrand, quelle réponse plaît-il à Votre Majesté de faire?

— Dites que l'Empereur n'a pas de réponse à faire!...

Dans le courant de la conversation, je lui dis que les étrangers qui étaient dans la ville seraient tous enchantés de le voir s'il voulait bien aller dîner chez le gouverneur. Mon petit à-propos ne fut pas bien reçu, et il me rendit témoin du seul mouvement de colère que j'aie vu échapper à l'ex-Empereur dans mes en-

tretiens avec lui. Il y en avait dans son ton, dans ses regards et dans ses gestes :

— J'irais dîner chez le gouverneur au milieu d'une haie de soldats! apparemment de peur que je ne m'échappe!...

Au bout de quelques minutes, il se remit et me dit tranquillement :

— Après tout on ne s'est pas attendu, je pense, que j'accepterais l'invitation. Il est trop tard... et je ne veux pas sortir du plan que l'on a tracé autour de moi, puisque je ne puis en sortir sans être accompagné d'un officier.

La comtesse Landon quitta Sainte-Hélène sans avoir vu Bonaparte, et il sut combien elle en avait été fâchée.

Si je puis hasarder mon opinion, — mais remarquez que c'est mon opinion à moi seul, — je crois qu'il en a été aussi fâché qu'elle.

Il me demanda quelques jours après si j'avais vu la comtesse. Je lui répondis que oui, qu'elle nous avait fait l'honneur de visiter le *Northumberland*, et qu'ainsi que tous ceux qui allaient voir notre vaisseau, elle s'était fait montrer la chambre que lui, Bonaparte, occupait.

Je pensai aussi que cela l'amuserait de savoir que les étrangers se faisaient un plaisir d'aller s'asseoir dans son fauteuil.

— Et la comtesse aussi, me dit-il, a fait cet honneur à mon fauteuil?

Je ne pus malheureusement pas lui en donner la certitude, ne m'étant pas trouvé dans la chambre en

même temps qu'elle. Il se réjouit beaucoup de cette fantaisie universelle de s'asseoir dans son fauteuil, et continua à me questionner.

— Aurait-il été, selon vous, humiliant pour la nation anglaise, que la comtesse Landon fût venue à Long-Wood? Y aurait-il eu rien d'inconvenant à ce que cette dame, accompagnée de Mme Bertrand, m'eût fait une visite dans le jardin? Beaucoup d'Anglaises retournant en Angleterre sont venues me voir. Si la comtesse Landon avait été fatiguée du voyage, ou indisposée le moins du monde, je me serais fait un plaisir de la reconduire.

Je me contentai de lui répondre :

— La comtesse Landon est du même pays que moi; si j'ai l'honneur de la voir et que je trouve l'occasion d'en être remarqué, je ne manquerai pas de l'informer de ce que vous me dites de poli pour elle.

Bonaparte me fit une fois une singulière question, moitié figue moitié raisin; il me dit :

— *Combien avez-vous tué de malades* depuis que vous exercez?

Je fus d'abord un peu étonné. Je lui répondis :

— Ma conscience ne me reproche d'en avoir ce qui s'appelle *tué* aucun.

Il se mit à rire et ajouta :

— Les médecins peuvent se tromper. Ils en font quelquefois trop, quelquefois pas assez. Quand vous avez traité un malade qui a mal tourné, ne dites-vous pas quelquefois : j'aurais dû saigner mon malade, — ou bien : je n'aurais pas dû le saigner, — ou bien : s'il

n'avait pas consulté le médecin, il serait encore en vie?

Je ne répondis pas, et il continua ses questions :

— Donnez-vous la préférence aux chirurgiens français sur les chirurgiens anglais?

— Je la donne aux Anglais.

— Pourquoi?

— Parce que l'on instruit mieux dans nos écoles.

— Quel est votre médecin le plus renommé à Londres? Combien le paye-t-on?... Corvisart soigne ma femme, l'Impératrice Marie-Louise, et lors de la naissance de mon fils je lui fis donner 3 000 napoléons. Je voulais que l'Impératrice fût soignée selon votre système à vous autres, mais il s'y opposa. Elle était au milieu de sa grossesse... Êtes-vous aussi occupé à terre qu'à bord des vaisseaux?

— Je donne mes soins aux malades que je connais.

— Vous payent-ils bien?

— Je n'ai jamais accepté d'honoraires dans ce cas-là.

— Combien votre Roi vous donne-t-il?

— 220 livres sterling par an.

— Vous avez été toute votre vie sur mer, n'est-ce pas?

— Oui, près de vingt ans.

— Votre Roi vous fait une pension ensuite?

— Au bout de dix ans, le Roi donne un schelling par jour à ceux qui se retirent; s'ils restent, le traitement n'augmente qu'au bout de trente ans de service.

— Je ne trouve pas que ce soit assez.

— Je vous demande pardon, général... D'ailleurs, je ne puis pas me plaindre : je sais d'avance que je me suis engagé à ces conditions-là.

— La vie est-elle chère à Sainte-Hélène?

— Très chère, un étranger ne peut pas vivre à moins de trente schellings par jour.

— Comment faites-vous donc?

— D'abord je suis logé chez un de mes intimes amis, et j'ai la ressource des provisions du vaisseau.

« Mais est-il vrai, repris-je ramenant la conversation à son début, que vous ayez été très malade à votre retour d'Égypte?

— Oui, j'étais très maigre et sujet à une mauvaise toux. Je dois mon rétablissement au docteur Corvisart, qui me saigna deux fois à la poitrine...

— On m'a dit aussi que vous étiez sujet alors à des éruptions à la peau?

— C'est votre ami Goldsmith qui a dit cela. Je vais vous dire...

Je n'oublierai jamais la manière plaisante dont il m'a raconté cette anecdote :

— Au siège de Toulon, je commandais une petite batterie de deux pièces; un de vos bâtiments serre le rivage, et, avec sa bordée, il tue deux canonniers à mes côtés. Je saisis un écouvillon qui échappait de la main toute fumante du soldat qu'on venait de tuer. Ces hommes avaient la gale, et je me trouvai en possession de la gale la mieux conditionnée, qui se déclara au bout de quelques jours. J'allai prendre des bains, cela me réussit. Cinq jours après, la même

incommodité reparut avec plus de force que jamais : je présume que la gale avait passé dans le sang; j'en ai été guéri complètement, et je n'en ai jamais entendu parler depuis.

Le *Newcastle* et l'*Oronte* parurent le 19 juin en vue de Sainte-Hélène, je ne saurais vous exprimer quel fut mon bonheur. Je dirigeai mes pas vers Long-Wood, où j'arrivai à dix heures du matin. Napoléon, dès qu'il me sut près de lui, m'envoya dire qu'il voulait déjeuner avec moi dans le jardin.

— Vous venez nous dire adieu ?

— Oui, général.

— Vous déjeunerez avec nous.

Il me montra un fauteuil qui m'attendait, et la conversation commença.

— Avez-vous reçu des nouvelles de vos amis ?

— Non, les vaisseaux n'entrent dans le port que ce soir.

— Connaissez-vous l'amiral ?

— C'est l'amiral Malcolm.

— Êtes-vous bien aise de retourner en Angleterre ?

— Très aise.

— Cela ne m'étonne pas. Vous ne savez pas de nouvelles ?

— Le dernier bâtiment venu d'Angleterre a apporté quelques ouvrages nouveaux, — les *Lettres de Paul,* et le *Bonaparte* de Boyce.

— Ressemblent-ils à l'ouvrage de Héléna-Herris William ?

— C'est très supérieur, et bien plus authentique.

— De quoi traite-t-il ?

— Des motifs qui vous ont fait quitter l'île d'Elbe et de tout ce que vous avez fait depuis votre débarquement à Cannes jusqu'à votre arrivée à bord du *Bellérophon*. D'ailleurs on vous représente comme sujet à de violents accès de colère, marchant dans votre chambre à grands pas, et donnant tous les jours les signes de l'inquiétude et du mécontentement. Il y a l'anecdote du général Salignac, quant il vint, de la part de la Chambre des députés, vous demander d'abdiquer. Il y a aussi des particularités curieuses sur la bataille de Waterloo. Vous sourirez quand vous verrez que personne n'a été oublié, jusqu'à Lacoste, un de vos guides; on le représente comme mourant de frayeur.

— Mourant de frayeur, pourquoi ?

— De la grêle de balles au milieu de laquelle il se trouvait; on dit que vous l'avez rassuré et consolé avec beaucoup de sang-froid, en lui disant qu'il était plus honorable de mourir d'une balle dans la poitrine, que dans son lit. Au reste, on le fait se plaindre d'avoir été bien mal récompensé des dangers et des fatigues de la journée, puisque vous ne lui avez donné qu'un seul napoléon.

— Ils auraient aussi bien fait de dire que je lui en ai donné 500.

— M. Boyce paraît avoir recueilli avec beaucoup de soin ce qui regarde les deux armées.

— Quel nombre donne-t-il à l'armée française?

— Il l'établit, d'après les rapports d'un officier, à 66 000 hommes.

— J'en avais 71 000. A combien fait-il monter l'armée anglaise ?

— En comptant la légion germanique, il dit qu'il y avait 30 000 Anglais, et 68 000 en y joignant les Belges, les Hanovriens et les Brunswickois.

— Combien donne-t-il de Prussiens à Bulow?

— Je crois, à peu près 50 000.

— Et combien étaient-ils le soir de l'affaire de Blücher?

— Je ne sais pas bien, mais il dit que le duc de Wellington fut fort aise de voir arriver ses vieux amis, et que ce soir-là, il n'y eut que Blücher qui fut plus heureux que lui[1].

Je n'ai pas eu d'entretien avec Napoléon, que je n'aie

1. Le jour de la bataille de Waterloo, un officier avait été envoyé de grand matin par le général Grouchy, fils du maréchal, pour requérir des vivres dans les villages voisins. Cet officier revint lui dire qu'il avait trouvé des Prussiens qui l'avaient empêché d'avancer, M. de Grouchy conclut que c'étaient des troupes de Blücher en marche pour rejoindre Wellington, et la chose lui parut tellement grave qu'il piqua des deux afin de se rendre auprès de l'Empereur. Il le trouva sur les dix heures avec Soult, auquel il conta son affaire.

Soult lui conseilla d'en informer lui-même l'Empereur. Celui-ci l'écouta, puis lui dit : « Quel est l'imbécile d'officier qui a pu vous faire un rapport semblable? Les Prussiens sont bien loin de là. » M. de Grouchy retourna à sa brigade, et faisant part à l'officier de la réflexion impériale, il lui déclara qu'il fallait aller faire des prisonniers. — L'officier partit avec quelques volontaires, et M. de Grouchy marcha pour le soutenir. Bientôt on prit deux fantassins et un hussard, M. de Grouchy s'empressa de les conduire au major-général.

L'Empereur les fit interroger, et c'est d'après leur déclaration qu'ils appartenaient aux brigades de Guttien et de Schmidt, que vraisemblablement l'Empereur donna ordre à Mouton de marcher pour couvrir sa droite. — Il était alors deux heures environ.

désiré savoir ce qu'il pensait de notre célèbre généralissime. Je crus le moment favorable, et je lui dis que les Anglais voudraient bien connaître son opinion sur les talents militaires du duc de Wellington.

— Ils attendent de vous un éloge dont Wellington ne peut manquer d'être flatté.

Il garda le silence. Je crus d'abord qu'il s'expliquerait un peu plus tard. Il s'est obstiné à se taire, c'est la seconde question que je lui ai faite qui soit restée sans réponse.

— Il y a aussi, repris-je, un autre ouvrage, que le nom célèbre de son auteur a fait remarquer : il est de l'abbé de Pradt.

Je fus confondu, quand j'entendis un rire et une exclamation générale.

— Ah ! l'abbé de Pradt !

Il paraît que ce personnage était le plus humble des très humbles serviteurs de Napoléon. Il était dans les diplomates subalternes ; mais il possédait les qualités qui font parvenir dans le temps où nous vivons.

— Il avait de l'adresse et de l'enjouement, dit Napoléon ; je l'ai emmené avec moi en Espagne ; et comme j'avais à faire la guerre aux moines, l'abbé m'a valu à lui seul un bataillon contre les *capuchons*. Las Cases vous racontera cinquante anecdotes réjouissantes sur l'abbé. Pourriez-vous me dire ce qu'il est devenu ? Moi, je n'en sais rien. Il a aussi donné sa petite relation de mon retour de Varsovie, après la campagne de Russie. *The Review* en Angleterre n'épargne pas M. l'abbé, pour avoir dit que la conquête de la Russie était infail-

lible. « Il ne fallait en croire qu'un seul homme; et cet homme, quel est-il? dit la *Revue* : ce n'était rien moins que M. l'*Abbé*. »

Bonaparte ne riait pas souvent; mais cette historiette, le souvenir de l'abbé, peut-être tous les deux ensemble, le firent éclater de rire.

Ce fut la dernière fois que je vis Bonaparte. Quand je pris congé de lui, il se leva de son fauteuil, et me dit :

— Je vous souhaite un bon voyage et une bonne santé.

J'ai été traité avec beaucoup d'égards, de soins et d'attention par toute sa petite cour tant pendant mon séjour que dans cette visite d'adieu.

Napoléon Bonaparte mourut à Sainte-Hélène, le 5 mai 1821 [1], à 6 heures moins 11 minutes du soir [2].

1. Le jour même, — 5 mai — le comte de Grote écrivait au roi d'Angleterre, qui suivait attentivement le progrès de la maladie de son prisonnier :

..... Un ecclésiastique, qui a quitté Sainte-Hélène le 18 mars, a assuré à une personne de ma connaissance que Bonaparte était à présent tout à fait usé, qu'il était attaqué du foie, et que d'après l'opinion de son médecin il n'avait pas plus de deux ans à vivre.

2. A propos des singuliers contrastes de l'esprit de Napoléon, M. de Sémonville contait à dîner chez M. Pasquier, le samedi 13 novembre 1831, l'anecdote de la comète, que j'avais entendue de la propre bouche de Montholon peu après son retour de Sainte-Hélène. Alors on s'est étendu sur ses dispositions à la superstition et sur les impressions religieuses qui lui étaient restées de son éducation première — imagination méridionale.

M. de Sémonville nous a fait part de ce qui suit : Quelques jours avant la mort de Napoléon, Montholon étant au bain, Bertrand entre et lui dit : « A quel ridicule vous exposez l'Empereur ! Quelle est cette momerie? Je viens de voir la chapelle tout arrangée, le prêtre à l'autel pour les prières des quarante heures?

— Ce n'est pas moi qui l'ai ordonné.

On appelle Marchand, on l'interroge.

Marchand répond d'un air embarrassé « qu'il a pris sur lui », et ajoute un signe qui indique le véritable auteur de l'ordre.

Pendant ce temps Montholon s'était habillé; il se rend chez l'Empereur, entre, Bertrand restant sur le seuil.

L'Empereur était dans son lit, les rideaux tirés. Montholon lui demande s'il entend que les prières soient contremandées, en lui faisant connaître les observations de Bertrand.

— Que veut donc cet imbécile de Bertrand? Qu'il me laisse tranquille! S'il ne croit pas, que lui importe que les autres croient? Si une mère priait pour son fils, irait-il la troubler? Et sait-il si ces prières que nous faisons ici ne seront pas une consolation pour ma mère? Et puis, qui connaît les liens qui unissent cette terre avec la Divinité?

Bertrand entendit, et se retira confus. Portalis avait retenu la même phrase : « Qui sait les liens qui unissent la terre et le ciel? » lors de la discussion relative au Concordat. On s'est reporté à cette époque, et il a été devisé sur les difficultés de rétablir la religion, et le service ainsi rendu à la société.

Tout l'entourage du Premier Consul était irréligieux, fanfaron d'irréligion. « Un esprit supérieur, ai-je dit alors, sait percer l'atmosphère qui l'environne. »

Sémonville a raconté qu'en revenant de Hollande le Premier Consul l'entretenait longuement de ses projets :

« J'ai fait relever, disait-il, les registres tenus secrètement par le clergé. J'ai reconnu qu'il y a eu autant de bénédictions que de mariages, autant de baptêmes que de naissances : donc la religion est toujours puissante. »

CHAPITRE XVI

APRÈS LA MORT

La mort de Napoléon. — Talleyrand indifférent. — *Sic transit gloria mundi!* — Le poison. — Les cendres de l'Empereur.

La nouvelle de la mort de Napoléon fut très diversement accueillie et appréciée, non seulement dans les différentes cours d'Europe, mais encore chez les particuliers. Le Cabinet noir nous fournit des extraits de lettres qui peignent sur le vif la situation morale de chaque milieu politique, et donnent la note bien exacte des impressions produites.

M. Strafford au comte de Carlisle à Londres.

Paris, 9 juillet 1821.

Je crois vous faire plaisir, en vous donnant quelques détails sur la sensation qu'a produite ici la nouvelle de la mort de Buonaparte.

D'abord, la dépêche télégraphique annonçant cet événement arriva, et fut communiquée à un dîner, chez un des ministres — Pasquier je crois —; le duc de Richelieu partit aussitôt chez le Roi qui venait d'arriver à Saint-Cloud. Voici maintenant ce que j'ai appris au sujet de cette affaire :

Lady Davy arriva, avec la nouvelle, à environ 9 heures. Lord Stafford alla en faire part à M. de Talleyrand, auquel elle ne pouvait être indifférente, si l'on considère combien il avait eu de rapports anciennement avec ce fameux personnage. Pozzo di Borgo, lui, qui fut longtemps un des plus grands ennemis de Buonaparte, vint ensuite assaillir Talleyrand, pour voir l'effet produit sur lui.

Talleyrand parut plus que surpris; puis il affecta de parler de Buonaparte comme s'il eût causé sur toute autre chose.

Mme de Coigny s'est écriée d'abandon que ceux à qui cet événement ferait le plus de plaisir, étaient ses vieux amis qui n'auraient plus à redouter un autre règne des Cent jours.

Pour Castel-Cicola ce fut le baume le plus cordial. « Supposons, a-t-il observé, les ministres anglais changés, et à leur place ceux qui s'étaient déclarés contre la détention de Buonaparte... qu'on s'imagine lord Grey et d'autres lui donnant plus de liberté; qu'il s'échappe en Amérique, et qu'il revienne ensuite pour mettre l'Europe à feu et à sang, et qu'on me dise si ce n'est là une grande nouvelle ! »

Enfin, malgré sa mort, je crois qu'il en a encore peur !

Plusieurs des anciens amis du Roi et quelques vieux émigrés ont paru très affectés d'un événement qui semble cependant devoir consolider la tranquillité, et plus on leur en parlait, plus ils soupiraient. Quand je comprendrai mieux cela je vous le manderai. Enfin la mort de Buonaparte — il est vrai de le dire — a produit une grande sensation qui, dans les circonstances actuelles, était curieuse et très intéressante à observer. Si, après tout cela, la nouvelle était fausse, cela produirait à coup sûr une sensation d'un nouveau genre, et pour le moins aussi curieuse à observer.

Talleyrand ne croit point que Buonaparte ait laissé de Mémoires. Il dit qu'il n'aurait pu les écrire. « Cependant, a-t-il ajouté, il aurait pu dicter quelque chose, mais c'est douteux. » Je voudrais que vous eussiez vu le jeu des diverses physionomies; rien de plus plaisant ! Nous verrons l'effet que cela produira sur le public, et plus tard dans la société ici; au résumé, c'est un grand événement, et j'espère bien qu'il ne sera pas démenti, quoique déjà quelques personnes en doutent.

M. de Souza à son fils à Londres.

Paris, 9 juillet 1821.

Comme toi, mon cher fils, je n'ai point dû aimer Buonaparte, puisqu'il a été la cause de l'état où nous sommes maintenant, mais la mort doit éteindre tout

ressentiment, et la postérité le jugera sans aucun doute plus impartialement que nous, le désignera comme le plus grand homme des temps anciens et modernes; l'histoire le peindra supérieur à Cromwell, à Charlemagne, à Frédéric. La rapidité de ses conquêtes, son élévation à la tête d'un grand empire, son génie militaire, sa profonde connaissance des hommes, son habileté prodigieuse à les exploiter à son avantage, et cependant aussi à les faire servir au bien public, son Code civil, et toutes les institutions qui furent créées sous son règne, l'influence qu'il exerça en Europe, son alliance avec la première Maison Souveraine, toutes ces choses seront la contemplation des siècles à venir. Il faudra tous les documents de l'histoire pour retracer à nos neveux qu'un simple lieutenant d'artillerie devint, par lui-même, le maître du monde, qu'il créa et renversa des trônes, que sa chute, plus rapide encore que son élévation, le présenta séparé de sa famille, expirant sur un rocher, et seulement dans les bras de deux amis. Il faut s'écrier : *Sic transit gloria mundi !!!*

Extrait d'une lettre de Mlle Elga à M. Goldsmith son père, à Londres.

Paris, 19 juillet 1821.

... Que pensez-vous de la mort de Bonaparte *l'archidespote*, comme vous l'appelez? Cela ne fait pas un très grand effet à Paris, si ce n'est chez Laffitte et Cie,

où ils avaient une figure très longue quand maman y a été.

Je vous envoie une pièce de vers au sujet de la mort de Bonaparte; elle est du chevalier Lawrence, qui est venu nous voir. Croyez-moi, etc...

Élévation et chute de Bonaparte.
A la duchesse d'Aldenbourg, puis reine de Wurtemberg, par le chevalier Lawrence

Réjouis-toi, Paulonna! reçois nos remerciments. — Réjouis-toi, Albion! car l'Europe maintenant est libre. — Maudit soit le jour où Joséphine mal inspirée — Produisit sur la scène l'ambitieux favori! — Ce fut le premier pas qui le conduisit au pouvoir suprême, — Et pourtant l'usurpateur dédaigne bientôt la main — Qui mit dans la sienne le sceptre. — Des milliers de mirmidons obéissent à sa voix, — Et la peste et la famine suivent le feu et l'épée. — Cet homme qui fut le premier à marcher à la victoire, — Fut aussi le premier à fuir honteusement. — Il fuit... et le soldat le maudit dans sa course — Au travers des villes en feu et des déserts de neige. — La vengeance est sur ses talons, et dans sa fuite — Précipitée, il effraie les vautours se repaissant — Des cadavres des morts. — La trompette sonne! Kutusoff s'avance — Et le brave Platoff agite sa lance ailée. — Alexandre, voilà le moment de satisfaire ta vengeance! — Réveille-toi, Frédéric, les Arméniens du Nord, — Les nations ne de-

mandent qu'à briser leurs fers, — Les ennemis deviennent amis et font cause commune. — Allemands! Prêtez l'oreille aux divins accents — De la liberté, qui se font entendre sur l'Elbe, — Et qui retentissent jusque sur les bords du Rhin. — Les Gaules renoncent à leurs rêves de conquêtes; — Le tyran tremble devant les dangers qui le menacent : — Tes fils, ô Rhin, ne rougiront plus : — Le double aigle flotte sur tes deux rives, — Coupable Paris, tremble pour tes crimes, — Pour les atrocités commises dans les climats lointains. — Vois les fiers Cosaks armés du feu et de l'épée — Agiter la torche pour venger Moscou. — Mais Alexandre retient leur juste courroux; — Le généreux conquérant est aussi le sauveur. — L'air retentit d'acclamations générales, — Et la France proclame son ancienne race de Rois! — Mais où est l'Ange exterminateur, lui — Qui se disait l'Enfant du destin? — Où est le chef dont l'orgueil insupportable — Rechercha la belle main d'une épouse Impériale? — Il n'est plus! Lui qui fut le premier à commettre — Le crime, et le dernier à mourir! — Nos malheurs viennent d'une femme (Joséphine), — Mais si une femme éleva le buste de l'usurpateur — Une autre plongea l'idole dans la poussière. — Réjouis-toi, Paulonna! l'Europe est libre! — Il lui dut son élévation, il te doit sa chute!

M. Fazakerley à W. Ord, esq. M. P. à Londres.

Paris, 12 juillet 1821.

Qui aurait dit, il y a huit ans, qu'on eût trouvé Talleyrand dans une réunion à Paris avec Pozzo di Borgo, et qu'à la nouvelle de la mort de Bonaparte, ils n'auraient manifesté ni étonnement, ni intérêt, que Talleyrand se serait contenté de dire, pour toute remarque, que son père était mort à peu près au même âge? Et n'est-il pas encore plus extraordinaire que cette nouvelle ait été publiée dans les rues sans qu'on ait vu à peine une personne mettre le nez à la fenêtre pour écouter ce qu'on criait? La nouvelle de la mort de l'empereur de Madagascar n'aurait pas été reçue avec plus d'indifférence. Voilà certainement de quoi occuper ceux qui aiment à se livrer à des méditations. Denon a été très affecté, et je suis fâché de voir qu'il existe parmi ses amis les Bonapartistes des espions qui tendraient à insinuer que le poison est pour quelque chose dans la mort de Bonaparte.

Cette idée semble être corroborée par des lettres de Sainte-Hélène qui disent qu'un ou deux domestiques sont malades. Les soupçons tombent sur des Italiens qui ont été envoyés il y a quelque temps de Rome. Mais on ne doit pas être surpris que l'on fasse courir de semblables bruits; et il est à désirer que Bertrand arrive pour les démentir.

Talleyrand disait l'autre jour que, depuis Charle-

magne, personne n'avait exercé plus d'influence sur la fortune et les opinions du monde; que c'était le plus grand homme qu'il eût jamais connu. Ses grandes fautes, à ce qu'il pense, furent les guerres avec l'Espagne et la Russie et sa querelle avec le Pape; quant aux autres qu'il commit, elles n'étaient pas irréparables ni nombreuses, étant données les circonstances dans lesquelles il se trouvait placé.

N'est-il pas étrange d'avoir vécu pendant que cet homme prodigieux a parcouru sa carrière, d'avoir vu des événements qui par leur nombre et leur importance auraient dû occuper plusieurs siècles, et pourtant de ne point se trouver très vieux?

Mais je sais que j'aborde une question délicate, et à l'égard de laquelle nous n'avons pas précisément la même opinion; aussi je m'abstiens de faire d'autres réflexions.

M. de Noguera à M. Collon, à Londres.

Paris, 16 juillet 1821.

... M. de Talleyrand disait avant-hier, chez lady Holland, que les Mémoires de l'Empereur ne seraient pas de lui, car il n'était pas en état de dicter une lettre; et cette belle phrase, il la répète surtout aux Tuileries. Quand il a été parti on a demandé à M. G..., qui était présent, pour quel motif M. de Talleyrand répétait une pareille folie. — Ah, répondit G... c'est que sa modestie veut détruire à l'avance tous les éloges

qu'on s'attend à trouver de lui dans ces Mémoires. En tout cas il faut être bien maladroit pour dire tant de mal d'un homme si grand, qui a été si malheureux et dont les cendres brûlent encore.

Madame de Souza à la comtesse de Flahault.

Paris, 19 juillet 1821.

.....Que pensez-vous de ces hommes rusés qui ont enterré le cadavre du patriarche empoisonné à Sainte-Hélène?

Extrait d'une lettre adressée au comte de Munster à Londres, par sa sœur.

Bordeaux, le 21 juillet 1821.

.....La nouvelle que Buonaparte est mort n'a pas fait grande sensation ici ; il l'était moralement depuis longtemps. Les compagnons d'infortune seront bien aises de quitter les tristes rochers de Sainte-Hélène. On reproche à Bertrand que sa conduite n'a pas toujours été désintéressée, sans cela il mériterait des éloges pour n'avoir point abandonné son bienfaiteur dans sa mauvaise fortune. Je suis très curieux de lire les mémoires de Buonaparte. L'ouvrage posthume de Mme de Staël ne traite pas trop bien cet homme extraordinaire. Elle a eu beaucoup à se plaindre de lui : maintenant le bourreau et sa victime reposent dans la tombe...

Extrait d'une lettre de lady Malmesbury
à la marquise de la Coste
(chez le marquis de Vérac, pair de France).

Londres, 28 juillet 1821.

... Vous me demandez, ma chère amie, des détails sur Buonaparte; je vois que vous ne les avez pas eus dans vos journaux. Il est mort tranquillement, et quoiqu'on pense qu'il a dû beaucoup souffrir, il n'a pas prononcé une seule plainte.

Dans les derniers temps de sa maladie il était persuadé qu'il avait le même mal dont son père est mort, — un *cancer à l'estomac*, — et effectivement cela a été prouvé, à l'ouverture de son corps.

Il a fait un testament, mais j'en ignore le contenu; s'il n'a pas fait un gros legs à Bertrand et à Montholon, il a été bien ingrat. J'espère que le Roi les rappellera pour récompenser un tel dévouement. De pareils caractères ne peuvent jamais être dangereux, et il en a rappelé *bien d'autres!* On a mis un grand soin à l'enterrer dans l'endroit où il avait demandé à l'être, avec toute sorte de précautions : à 14 pieds de profondeur, avec une forte maçonnerie au-dessous et au-dessus. Je ne comprends pas pourquoi cette mesure, car qui ira le déterrer à Sainte-Hélène, et à quoi bon?

Il a été inhumé avec tous les honneurs dus à un

général en chef, et accompagné du gouverneur et de tout ce qu'il y avait de distingué dans l'île.

On attend journellement tous ceux qui lui appartenaient; quelle joie pour Mme Bertrand!

Nous devons être très contents d'être quittes de la dépense énorme qu'il nous causait, et qui s'élevait à près de *dix millions de vos livres par an*. Mais cela donnait lieu à beaucoup de places à donner par le ministère, et *ils le regretteront de ce côté-là;* mais comme épouvantail, je ne vois pas que nous aurions pu nous en servir, car il était très sûr que son inimitié envers nous devait être toujours le premier de ses sentiments.

Extrait d'une lettre sans signature, au duc de Grammont, sous le couvert du prince de Léon, à Londres.

Montgermont, 24 juillet 1821.

.....Imaginez-vous l'impudence de Lafayette qui a fait une proposition à la Chambre, disant « que Buonaparte ayant été empereur des Français, il ne pouvait être enterré convenablement à son rang qu'en France, et par conséquent il demandait qu'on le réclamât et qu'on lui rendît les honneurs dus à son rang, et qu'on portât son deuil». Je ne sais l'effet que cela a produit; mais je m'étonne qu'on ne lui ait pas arraché la figure.

Rapport du comte de Grote au roi d'Angleterre.

Paris, le 26 juillet 1821.

SIRE,

.....Parmi les pétitions déposées à la Chambre, il s'en trouve une du général Lafayette, signée par plusieurs militaires et électeurs, qui sollicite l'intervention de la Chambre auprès du Gouvernement pour obtenir que le corps de Buonaparte soit réclamé et transporté en France.

Le départ prématuré et d'ailleurs inconvenant des députés, produit cette fois au moins quelque bien, en empêchant provisoirement qu'on ne s'occupe de cette pétition scandaleuse, que l'on pourra peut-être ensuite écarter complètement.

M. Schubart, ex-correspondant du Times, à M. Murray, au bureau du Times, à Londres.

Paris, 26 juillet 1821.

.....La première nouvelle de la mort de Buonaparte fit ici une grande sensation et produisit même une espèce de fermentation ; mais les esprits commencent à se calmer. Beaucoup de personnes croient encore qu'il a été empoisonné, et je pense qu'on les dissuadera difficilement. Un grand nombre de plumes sont

maintenant en mouvement pour écrire des Mémoires sur la vie de cet homme célèbre.

Rapport de police du 14 *août* 1821.

...Toutes les personnes arrivées de Sainte-Hélène ont écrit à leurs parents qu'elles attendaient un passeport du gouvernement français pour rentrer en France, et qu'elles espéraient que leur demande n'éprouverait pas de refus.

M. Marchand dit à la fin d'une lettre : « J'ai lu dans les journaux anglais que Napoléon m'avait nommé *comte*, mais c'est un *conte* qu'on a voulu faire ; car il n'a jamais été question de cela. »

Rapport de police du 29 *septembre* 1821.

...Le général Gourgaud va partir pour Munich, pour demander 500 000 francs au prince Eugène. Il fonde la légitimité de sa demande sur 4 800 000 francs que le prince Eugène doit avoir à la disposition de Napoléon. M. de Lavalette confirme sous le secret qu'effectivement le prince a reçu en dépôt cette somme. Il paraît qu'Eugène ne convient que des 800 000 francs qui ont été entièrement épuisés par des demandes successives de Sainte-Hélène.

Suivant toute apparence ceci va faire du bruit et du scandale, parmi la famille et les principaux commensaux de Napoléon.

D'autre part, on tient par un canal secret que M. Laffitte doit avoir encore deux millions appartenant à Bonaparte.

Le docteur Antomarchi a vu ici Flahaut, Gourgaud, Sebastiani, Lavalette etc. Il devait même dîner avant-hier chez le général Sebastiani, mais il est parti le même jour pour Rome.

Au reste, ce qu il a dit à Sébastiani se rapporte parfaitement à ce qu'il a dit à la préfecture de Police lorsqu'il y a été questionné.

CHAPITRE XVII

INDIGNE

Mauvaise mère, mauvaise épouse. — Mariage politique. — Promptes amours. — *La cassina dei Boschi.* — Un duché mal administré. — Le musée des souvenirs. — Fuite de Paris. — Le Trésor vide.

Peu de caractères dans l'histoire me semblent aussi méprisables que celui de Marie-Louise. Nulle, sans initiative personnelle et sans cœur, d'une lâche faiblesse, obéissant sans réserve à un impérieux besoin de jouissances matérielles, elle a été, on l'a dit, également au-dessous de sa prospérité et au-dessous de ses malheurs : elle n'a su être, en effet, ni impératrice, ni mère, ni épouse, ni veuve.

Elle avait conservé sur le trône de France des sentiments autrichiens : lorsque tout s'écroula autour d'elle, elle obéit à son père en reniant son mari, en abandonnant son fils, en faisant parvenir à la cour de Vienne non seulement tous les renseignements qui lui étaient demandés, mais encore nombre de docu-

ments et de papiers précieux appartenant tant à l'État qu'à Napoléon.

Aussi, comme nous le verrons plus loin par un acte de Me Chodron, notaire de la Couronne, quand ce dernier fut chargé de constater l'état du Trésor, à la date du 7 avril 1814, il ne trouva plus rien. Tout avait disparu, argent, papiers, et il fallut courir après les diamants de la Couronne, que Marie-Louise emportait avec elle.

Elle s'enfuit de Paris à l'approche des Alliés, laissant tout à l'abandon, aussi insoucieuse de la gloire de la France et de celle de son époux, que de l'avenir de son fils. Elle se laissa séparer d'eux sans protester, et le seul acte politique important qu'elle se sentit le courage de faire, fut... sa protestation publique, en 1815, contre le retour de Napoléon.

Quelle différence entre les deux princesses de sang royal qu'épousèrent Napoléon et son frère Jérôme !

La princesse de Wurtemberg, après avoir partagé avec ce dernier les splendeurs de l'empire et le trône de Westphalie, voulut également avoir sa part d'exil et de mauvaise fortune. En vain son père lui offrait de venir retrouver près de lui les grandeurs royales ; elle ne voulut jamais abandonner celui qui n'était vraiment devenu l'époux de son cœur que lorsqu'il fut accablé sous le poids de l'adversité.

— Vous m'avez liée à son sort contre mon gré, alors qu'il était puissant et heureux, disait-elle ; aujourd'hui que le malheur le frappe, je n'entends pas l'abandonner lâchement.

Jérôme et son fils le prince Napoléon, ont eu le rare bonheur de s'unir à des femmes d'une haute vertu; la Providence, qui a favorisé le père et le grand-père, guidera-t-elle encore les fils dans leur choix?

On a prétendu que le mariage de Marie-Louise avait été imposé à l'empereur François d'Autriche comme une des clauses secrètes du traité de Vienne.

Il est facile de mettre après coup sur le compte des *articles secrets* tout ce qu'il plaît aux historiens de concevoir et d'affirmer: on ne peut les démentir, faute de preuves. Ces affirmations deviennent bientôt des vérités historiques si les gouvernants ont intérêt à les laisser s'accréditer, soit qu'elles augmentent leur puissance, soit qu'elles flattent leur ambition.

Il me paraît très peu probable que Napoléon eût la pensée d'épouser une archiduchesse quand il signa la paix avec l'Autriche. Mais lorsque, le mariage célébré, on répandit dans le public qu'il était une des conditions du traité, l'Empereur laissa dire : il n'avait pas intérêt à atténuer les effets de la toute-puissance qu'on lui prêtait, et qui aurait été jusqu'à imposer à un père l'union de sa fille avec un conquérant déjà marié.

Mounier rapporte à ce sujet l'anecdote suivante :

« J'ai lu quelque part que M. de Sémonville avait eu le premier la pensée du mariage avec Marie-Louise. Je lui ai demandé ce qu'il en était; il m'a répondu :

« — La dernière fois qu'il y a eu souper aux Tuileries, *Joséphine régnante*, j'y rencontrai Floret, qui me dit : « Est-il vrai que ceci soit le dernier souper auquel l'Impératrice paraîtra ?

« — Oui.

« — C'est un grand événement !

« — Immense pour tous, pour nous et pour l'Europe.

« — Vous allez donc vous jeter dans les bras de la Russie ?

« — Sans doute, puisque vous ne voulez pas de nous.

« — Où prenez-vous cela ? Je me fais fort de vous assurer que vous ne seriez pas refusés, etc., etc. »

« J'allai ausssitôt faire part de ma conversation à M. Maret ; il en rendit compte à l'Empereur le lendemain matin. On se décida sur-le-champ à suivre l'indication, et Laborde fut chargé d'aller faire l'ouverture à Schwarzemberg.

« Floret avait été secrétaire de la mission d'Autriche à La Haye pendant que Sémonville était ambassadeur en Hollande. De là, liaison intime : Sémonville le fait homme d'esprit. »

La régence de l'Empire, dont Marie-Louise fut revêtue pendant les années 1812, 1813 et 1814, n'était qu'un titre : sa nullité notoire l'eût empêchée d'en exercer les droits. Aussi, tenant la Cour d'Autriche au courant de tout ce qui se passait en France, exécutant servilement ses ordres, ne chercha-t-elle aucunement à seconder dans ses efforts son trop belliqueux époux. Et dès que de sombres nuages vinrent

obscurcir l'étoile qu'il s'était choisie au firmament, l'Impératrice oublia son Empire, l'épouse son mari, la mère son enfant, Marie-Louise ne songea plus qu'à plaire au majordome que lui avait imposé son auguste père : l'amour du comte de Niepperg devint le but de sa vie.

Il faut croire que la bonne princesse autrichienne n'avait pu se soustraire à l'attraction magnétique qu'exerçait sur elle ce comte de Niepperg; tout impératrice qu'elle était, ou du moins qu'elle avait été, elle n'en subit pas moins le vulgaire coup de foudre.

Ce qu'ajoute Mounier n'est pas pour me démentir :

« Lavallette, dans ses *Mémoires*, raconte comment Napoléon était informé de la conduite de Marie-Louise à Vienne. A ce sujet je dois dire que Montholon, à son retour de Sainte-Hélène, m'a dit qu'il tenait de l'Empereur que, quand l'Impératrice partit de Rambouillet, sous la garde de Niepperg, dès la première nuit, à Grosbois, elle coucha avec lui. C'est en s'entretenant de ces promptes amours que l'empereur François disait à M. de Metternich :

« — *Il faut convenir que j'ai la main heureuse.* »

Lorsque Marie-Louise se retira à Parme, dont la souveraineté lui avait été concédée à titre de possession viagère, au congrès de Vienne, en récompense des services rendus à son pays, de son effacement, de sa docilité, — elle y mena la vie d'une riche bourgeoise. Elle habitait au pied des Apennins *la Cassina*

dei Boschi, et filait ainsi à la campagne, sans regrets, presque sans souvenirs du passé, des jours tissus d'or et de soie par les mains de l'Amour.

Non loin *dei Boschi* se trouvait *Sala*, autre cassina où furent élevés les petits Nieppe-Napo-Marie-Louise.

Pour peindre en quelques lignes la physionomie qu'avait alors le duché de Parme, j'ai de nouveau recours au journal de voyage de mon père, les descriptions de témoins oculaires impartiaux et indépendants ayant toujours une autorité et une saveur spéciale.

« M. Niepperg, *généralissime des troupes du duché*, conseiller intime placé par l'Autriche près de la fille de son souverain dans l'intérêt du bonheur de Marie-Louise, s'acquitte également bien de sa mission éclatante et de sa mission secrète. Il gouverne Marie et l'État, à la satisfaction de l'une et à l'indifférence de l'autre. Il est affable, très abordable. Un habitant était allé lui demander la permission de s'expatrier, ses idées l'entraînant au commerce, et son pays n'offrant sous ce rapport aucune chance heureuse; dans cette audience accordée sitôt demandée, il l'interrogea pour savoir s'il n'avait pas quelque autre motif, puis lui dit :

« — Vous avez bien raison ; le pays sera toujours misérable, faute de protéger le commerce. Il faut fuir quand on a deux idées d'industrie. Je vous souhaite bon voyage : à votre place je ne ferais pas autrement.

« Ceci est assez joli dans la bouche de celui qui gouverne [1].

« Au congrès de Vérone, Marie-Louise et le grand-duc reçurent injonction de retourner chacun chez eux. Les applaudissements avec lesquels on les accueillait formaient une disparate choquante aux oreilles des autres souverains. Pareille chose arriva encore à Marie-Louise lorsqu'elle suivit son père en Toscane, il n'y a pas trois ans, en 1824. Elle ne put l'accompagner plus loin, par suite de la différence des réceptions.

« Cette ex-impératrice, par habitude, dépense beaucoup dans ses voyages. Les six chevaux qu'elle emploie, elle les paie un sequin pièce; son magnifique père paie les quatre siens au *tarif;* — je le tiens de bonne source.

1. Que les duchés fussent mal administrés, c'était l'opinion générale : c'était entre autres celle du comte de Goltz, qui écrivait au roi de Prusse le 8 juillet 1818 :

« SIRE,

« ...Le marquis Alfieri de Sostegno m'a parlé, à cette occasion, encore du mariage projeté entre une des filles de S. M. Sarde et le jeune Infant, fils de l'Infante Marie-Louise, pour m'énoncer le vif désir de sa cour que les augustes Souverains alliés voulussent bien porter leurs bons offices près de la cour d'Autriche, afin que ce jeune prince, qui aura bientôt atteint l'âge de la majorité, soit mis le plus tôt possible en possession des duchés de Parme, Plaisance, et Guastalla. Il me fit observer en même temps que ces pays souffraient malheureusement beaucoup par l'administration provisoire de S. M. l'archiduchesse Marie-Louise, que les intérêts de cette princesse pouvaient être pleinement assouvis par une indemnité pécuniaire, et que toutes les considérations publiques semblaient rendre cet arrangement fort désirable. »

« Elle asperge assez adroitement son eau bénite de cour. Lui au contraire est sec et décevant. Tout cela, et bien d'autres choses, produisent leur effet.

« On ne montre du palais, ou mieux de la maison de Marie-Louise, que ce qu'on appelle le garde-meuble. On va le chercher dans un grenier par une *disornata scala*. C'est là que se trouvent tous les souvenirs de sa gloire, de sa puissance passée. Le reste est oublié par cette femme sans caractère, sans force, sans élévation, cette femme seulement femme, dans la plus niaise acception, qui apprend encore aujourd'hui à danser. Que de nobles caractères morts ignorés faute d'occasions de se produire ! mais quelles occasions furent jamais plus favorables que celles dans lesquelles s'est trouvée cette souveraine !

« Oriflamme vivante, le sentirait-elle aujourd'hui ? Sont-ce des retours vers le passé qui la poursuivent, la débilitent, l'amaigrissent au point où je l'ai vue ce matin ?

« Mais non, l'amour du borgne lui suffit. Ce seul sentiment remplit sa vie, il n'est troublé que par la crainte d'exciter la facile jalousie de son invalide. Enfin, pour que rien ne manque à cette turpitude, elle couronne l'œuvre en épousant M. Niepperg.

« Dans le garde-meuble se trouve la toilette de S. M. l'Impératrice de France, reine d'Italie, dont la Ville de Paris lui fit présent à la naissance de son royal enfant, — cette toilette vaut matériellement plus de cinq cent mille francs, — un miroir-psyché, un fauteuil, une table-toilette, un lavabo, une cassolette à parfums, et le

berceau de l'enfant né roi, aujourd'hui sujet autrichien.

« Ces diverses pièces sont du plus précieux travail, en vermeil, en or, en agate, en acajou, en velours et en soie. Je crains que MM. Perrier et Fontaine, dessinateurs impériaux de ces somptueux colifichets, n'aient glissé une pensée maligne dans les ornements qui embellissent le berceau. Deux génies en décorent le pied : celui de la Force et celui de la Justice. Le premier tourne le dos au poupon royal, alors espérance de la France ; le second, avec sa balance si peu en équilibre, représente bien la justice des souverains, — tout d'un côté, rien de l'autre.

« Je cherche à m'expliquer comment Marie-Louise, après son étrange conduite de tous les temps, peut tirer vanité de ces témoignages de ses grandeurs passées, d'un mariage qui mit à ses genoux un des plus brillants génies dont l'histoire fasse mention, et à ses pieds tous les rois de l'Europe. De là à être Mme la générale Niepperg, la chute est belle.

« Le complaisant Modénois qui m'a amené ici m'assure, — et le gardien me le confirme, — que lorsque l'empereur d'Autriche passa par les petits États de sa fille pour se rendre à Rome, il visita comme tant d'autres le curieux garde-meuble, et, tout émerveillé :

« — *Louise, t'as là de belles choses. Ça a du prix, ça pèse.*

« Il y a là dedans du mercantile de Monsieur son père, que Marie-Thérèse avait réduit au rôle de brocanteur-fournisseur. Ce fut lui qui, dans les guerres

des Français en Italie contre l'Autriche, leur fournissait des grains.

« On voit dans le musée un Hercule en bronze en action de pugilat, et à côté une petite Victoire également en bronze, élevant un bouclier. Un fade et maladroit courtisan a trouvé très ingénieux d'insérer au milieu de ce bouclier le portrait de Marie-Louise. Qui m'expliquera l'énigme me rendra service, à moins qu'elle n'ait rapport à la glorieuse conquête remportée sur le redoutable général Niepperg.

. . . .

« Marie-Louise aime le spectacle avec passion ; elle y assiste tous les soirs. La salle dont on s'est servi jusqu'à présent est bien vilaine. Si elle fait ce tort à son peuple, elle le dédommage bien d'un autre côté. Elle voyage ordinairement trois mois de l'année, et cela ne coûte jamais moins de douze millions de livres de Parme, trois millions de francs : argent qui sort de l'État pour n'y rentrer d'aucune façon.

« Le troisième duché dont Marie-Louise a l'apanage, — les deux premiers étant Parme et Plaisance, — est Guastalla.

« Guastalla est une misérable petite ville qui renferme environ trois mille âmes ; et, comme toutes celles de ces petits États, est le refuge des mendiants de la province.

« A San Petronio, une des chapelles a été achetée par ce niais de Bacciocchi, qui l'a fait refaire et décorer à grands frais pour y déposer les cendres de sa fidèle épouse. L'inscription sera curieuse.

« Les chapelles d'une église appartiennent à la fabrique, qui les vend aux familles nobles. Celles-ci les font orner, fermer d'une grille, appeler de leur nom, et elles deviennent de véritables propriétés particulières. Jadis le commerce était assez bon; il a bien baissé aujourd'hui. Quoiqu'on le sache fort riche, Bacciocchi n'a payé la sienne, dans San Petronio, que trois mille francs environ.

« Les couleurs de l'Autriche sont jaune et noir, celles de Marie-Louise rose et blanc; que de jolies choses toutes nouvelles Niepperg doit lui dire là-dessus ! »

Lorsque Marie-Louise quitta la France, presque tout ce qu'elle réclama comme lui appartenant en propre, lui fut accordé sans difficultés, et l'on dressa un état de ces mêmes meubles dont une partie devait figurer un jour dans le petit musée de Parme. Le voici :

État des meubles appartenant à l'Impératrice Marie-Louise, dressé par l'administrateur du mobilier de la Couronne.

La toilette et tout ce qui en dépend;

Le berceau avec sa garniture, etc.;

Un lit en fer avec son coucher et garniture, apporté de Vienne;

Un autre lit en fer avec une partie de ses accessoires,

dépendant d'une garniture de lit en dentelles, donnée par l'empereur Napoléon à l'impératrice Marie-Louise;

Quatre pièces de cachemire provenant des cadeaux faits par l'ambassadeur de Perse.

Depuis l'emballage de ces objets, il a été envoyé au garde-meuble, comme appartenant à l'Impératrice, les articles ci-après :

1° Par le concierge du palais de Compiègne :

Un petit miroir monté à mettre sur les genoux;
Un chevalet;
Un métier à broder riche;
Un déjeuner en porcelaine;
Ces cinq articles sont portés sur les inventaires du mobilier pour 5 978 francs.

2° Par le concierge de Fontainebleau :

Un piano apporté de Vienne.

Suivant l'état remis par M. l'administrateur du Mobilier, les objets qui étaient à l'usage de l'Impératrice Marie-Louise, tant aux Tuileries qu'à Saint-Cloud, et qui ont été demandés, sont :

Au palais des Tuileries :

Un métier à broder;
Un porte-bobines;
Une harpe;

Un chevalet;

Un écran;

Ces objets ont été fournis par le mobilier de la Couronne, et valent ensemble 8 220 francs.

Au palais de Saint-Cloud :

Un forté-piano d'Érard, forme de clavecin, nouvelle mécanique, appartenant au mobilier de la Couronne, du prix de 5 000 francs.

Il y avait encore, à l'usage de l'Impératrice ;

A Trianon :

Deux pianos;

Une harpe;

Un chevalet;

Un métier à broder;

Un miroir à la Psyché.

A Meudon :

Un piano.

Marie-Louise en s'enfuyant avait emporté avec elle, non seulement les diamants de la Couronne, mais plusieurs fourgons chargés d'argent et les papiers de Napoléon.

Le constat suivant, dont je possède un duplicata signé de la main de maître Chodron, établit en effet que le 7 avril, à neuf heures du matin, les caisses du Trésor étaient vides; que les livres de comptabilité

avaient disparu, et que dans les coffres-forts où l'on serrait les diamants de la Couronne, on ne trouva qu'un écrin également vide.

Procès-verbal constatant l'état du Trésor de la Couronne.

7 avril 1814.

« L'AN MIL HUIT CENT QUATORZE, le jeudi sept avril à neuf heures du matin,

« Sur la réquisition de Me Charles-Henry Roux, avocat au conseil d'État, nommé provisoirement trésorier du Domaine extraordinaire, et ce par arrêté du Gouvernement provisoire en date du six avril présent mois,

« Me Roux, demeurant à Paris rue Notre-Dame des Victoires n° 28;

« Claude-François Chodron, notaire à Paris, accompagné des deux témoins cy-après nommés, s'est transporté au palais des Tuileries dans les bureaux de la caisse générale du Trésor de la Couronne et du Domaine extraordinaire.

« M. Roux, qui s'était également rendu dans les bureaux et qui s'y trouvait présent, a dit que l'Arrêté du Gouvernement qui le nomme provisoirement Trésorier général de la Couronne et du Domaine extraordinaire, l'a chargé de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour la conservation des fonds, effets, registres et papiers appartenant à ces deux Trésors, et requiert ledit Me Chodron de procéder à l'inventorié des caisses, et à la reconnaissance som-

maire des registres, titres, papiers et documents qui se trouveront appartenir auxdits Trésors, et de recevoir les déclarations des diverses personnes qui y sont attachées, afin d'établir autant qu'il sera possible la situation actuelle desdits Trésors, et a signé en pareil endroit de la minute des présentes après lecture faite.

« Et à l'instant ledit M. Roux a été introduit dans le cabinet de M. le Caissier général, par MM. Joseph Lamon, teneur de livres attaché à la caisse desdits Trésors, demeurant à Paris, Faubourg Poissonnière, n° 60; Jean-Jules Gaujac, teneur de livres auxiliaire, demeurant à Paris, rue Saint-Marc, n° 8; Antoine-Hippolyte-Victor Malibran, demeurant à Paris, rue des Canettes, n° 28; tous quatre à ce présent, après serment fait par chacun d'eux individuellement dans les mains dudit Me Chodron, en présence desdits témoins, de représenter fidèlement et exactement tout ce qui appartient au Trésor.

« Dans ce cabinet se sont trouvées quatre caisses en bois de chêne dont trois se joignant, placées en face de la croisée, la première dénommée Caisse de la Couronne, la seconde Caisse des valeurs des deux Trésors, et la troisième Caisse du Domaine extraordinaire, la quatrième incrustée dans le mur à côté de la cheminée, dite Caisse des diamants de la Couronne. A l'instant est aussi comparu Claude-Armand Lemoine, portier du Trésor de la Couronne, demeurant dans les lieux où il est procédé, lequel après serment par lui fait entre les mains dudit Me Chodron en présence

desdits témoins, de représenter exactement et fidèlement tout ce qui, à sa connaissance, appartient auxdits Trésors, a représenté les clefs desdites quatre caisses qu'il déclare lui avoir eté remises par M. Dubuisson sous-caissier du Trésor de la Couronne, le mardi vingt-neuf mars dernier à sept heures du matin.

« Ouverture faite desdites quatre caisses, il ne s'y est rien trouvé que quelques cartons vides, et dans l'armoire des diamants de la Couronne un grand étui couvert en maroquin vert, intitulé « baudrier enrichi de diamants » dont l'ouverture a été faite et dans lequel il ne s'est rien trouvé.

« De chaque côté des trois armoires du fond, était un cartonnier composé de dix-huit cartons qui se sont trouvés vuides; au bas de chacun des cartonniers est une armoire dans laquelle il ne s'est rien trouvé.

« Dans cette même pièce est un bureau en bois d'acajou à tiroir et cartons; il ne s'y est rien trouvé, excepté dans le tiroir de gauche diverses clefs étiquetées en partie; dans cette même pièce est un bureau à la tronchée dont les tiroirs ont été ouverts et dans lequel il ne s'est également rien trouvé.

« Dans les deux pièces suivantes, qui sont les bureaux des sous-caissiers du Trésor de la Couronne et du Domaine extraordinaire, perquisition faite dans les tiroirs des bureaux, dans les cases, cartons et armoires qui s'y trouvaient, il ne s'est trouvé que des papiers inutiles et de rebut ne pouvant fournir aucun renseignement.

« Dans deux caveaux intitulés Caisses de réserves,

perquisition faite dans les caisses, il ne s'y est rien trouvé.

« En procédant, ledit sieur Lemoine a déclaré qu'il a connaissance qu'il y a environ un mois, les sommes en or et argent appartenant auxdits Trésors ont été chargées nuitamment sur douze caissons couverts qui ont été conduits dans une cour des écuries du Carousel, où ils sont restés jusqu'au mardi vingt-neuf mars dernier, qu'ils en sont partis sur les sept heures du matin.

« Qu'il est aussi à sa connaissance que le mercredi trente du mois de mars sur l'heure de midi, il est sorti de la caisse desdits Trésors plusieurs sacoches remplies d'or ou d'argent, qu'il ignore où elles ont été portées, mais qu'il croit qu'on en a chargé un treizième caisson qui a suivi les autres, et a signé en pareil endroit de la minute des présentes après lecture faite.

« Dans un bureau de l'entresol éclairé sur la rue de Rivoli, qui est celui de la comptabilité et de la formation des comptes du Domaine extraordinaire, est comparu M. Thomas-Louis-Marin de Verbois, chef dudit bureau demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, n° 367, après serment par lui fait entre les mains dudit Me Chodron, en présence desdits témoins, de représenter exactement et fidèlement les titres et papiers dépendant de son bureau et appartenant audit Trésor, lequel sur la réquisition de M. Roux déclare qu'il y a environ six semaines il a remis à M. Vallée, directeur des comptes desdits Trésors, les décisions

impériales et les décrets relatifs aux opérations du Trésor du Domaine extraordinaire, plus divers registres de recette et dépense; que les pièces qui lui restent sont justificatives des recettes et dépenses faites pour le Domaine extraordinaire depuis sa formation jusqu'au 31 mars dernier (à l'exception de celles concernant les opérations faites par la Caisse d'amortissement pour le compte du Domaine extraordinaire) lesquelles pièces sont restées en la possession dudit sieur Marin de Verbois, qui le reconnaît et a signé en pareil endroit de la minute des présentes après lecture faite.

« Dans un bureau au quatrième étage éclairé sur la cour, connu sous le titre de Bureau deuxième section, est comparu sur la réquisition de M. Roux, M. Louis, François-Marie Legros, chargé de toutes les opérations établissant les recettes tant du Trésor de la Couronne que du Domaine privé, de la formation des livres généraux et comptes particuliers des débiteurs de la Couronne, de toute la correspondance y relative et de la vérification des pièces de dépense; lequel après serment fait par lui entre les mains dudit Me Chodron, en présence desdits témoins, de représenter fidèlement et exactement les registres et papiers dépendant de son bureau, a déclaré qu'il a eu en sa possession tous les registres, états, matériaux et pièces de dépenses à vérifier concernant sa place, et qu'il n'en a été rien distrait, lesquelles continuent de demeurer en la possession dudit sieur Legros, qui le reconnaît et a signé en pareil endroit de la minute des présentes après lecture faite.

« Dans un autre bureau aussi au quatrième étage, éclairé sur la rue de Rivoli, intitulé Bureau de la Comptabilité, est comparu M. Jean-Joseph Mélan, chef dudit bureau, demeurant à Paris, rue de Richelieu, n° 38, lequel serment par lui fait entre les mains dudit Me Chodron en présence desdits témoins, de représenter exactement et fidèlement les registres et papiers dépendant de son bureau, a déclaré qu'il a en sa possession toutes les pièces de dépenses vérifiées relatives à la comptabilité du Trésor de la Couronne et du Domaine privé, jusqu'au trente et un octobre mil huit cent treize, lesquelles pièces continuent de demeurer en la possession dudit sieur Mélan qui le reconnaît, et a signé en pareil endroit de la présente après lecture faite.

« Dans un autre bureau au même étage, éclairé sur la cour, intitulé Bureau des Écritures, est comparu M. Georges-Chrétien Baumann, demeurant à Paris, boulevard des Italiens, n° 18, chef dudit bureau, lequel après serment par lui fait, entre les mains de Me Chodron en présence desdits témoins, de présenter exactement les titres et papiers dépendant de son bureau, a déclaré qu'il a en sa possession les copies des journaux et les balances de tous les préposés du Trésor de la Couronne, depuis le commencement de la gestion de M. de la Bouillerie, jusqu'à la fin de février dernier, lesquelles pièces continuent de demeurer en la possession dudit sieur Baumann, déclarant que les Grands-Livres et Journaux et Livres de Valeurs, ont été enlevés de son bureau dans la nuit du vingt-huit au vingt-neuf

mars dernier, et a signé en pareil endroit de la minute des présentes, après lecture faite.

« Dans un bureau au troisième étage, éclairé sur la cour, attenant le logement de M. de la Bouillerie, est comparu M. Emmanuel Wanacker, demeurant à Paris, rue Helvétius, n° 12, teneur de livres du Domaine extraordinaire de la Couronne, conjointement avec M. Lahure, lequel, après serment par lui fait, entre les mains dudit Me Chodron en présence desdits témoins, de représenter fidèlement les papiers de son bureau, déclare qu'on a enlevé audit bureau, dans la nuit du vingt-huit au vingt-neuf mars dernier, les livres constituant la comptabilité du Domaine extraordinaire jusqu'au trente décembre mil huit cent treize, qu'il reste entre ses mains, et celles dudit sieur Lahure, les écritures premières de mil huit cent treize ainsi que plusieurs pièces ayant servi à la confection des comptes, lesquelles pièces continuent de demeurer en la possession desdits sieurs Wanacker et Lahure, ainsi que ledit sieur Wanacker le reconnaît et a signé en pareil endroit de la minute des présentes, après lecture faite.

« Et aussi a comparu M. Nicolas-René Mogé, concierge du palais des Tuileries où il demeure, lequel a dit que les bureaux, tables et autres effets mobiliers étant dans le local occupé par les Trésors de la Couronne et du Domaine extraordinaire font partie du mobilier dudit château, qu'il en est chargé par un état, qu'il n'en a été rien distrait et qu'il en reste chargé conformément audit état; après serment par lui fait entre

les mains dudit Me Chodron en présence desdits témoins, que sa déclaration est exacte et fidèle, et a signé en pareil endroit de la minute des présentes après lecture faite.

« Le tout fait en présence de M. Adrien-Marie Lemaître, inspecteur du Trésor général de la Couronne, demeurant à Paris, rue Helvétius, n° 31, et de M. Joseph Nicolas Renac, teneur de livres au Trésor de la Couronne sous la direction de M. Baumann, demeurant à Paris, marché des Jacobins, n° 24, tous deux témoins requis et appelés en l'absence d'un second notaire.

« Il a été vacqué à tout ce que dessus par double vacation depuis ladite heure de neuf du matin, jusqu'à celle de cinq heures sonnées; ce fait, ne s'étant plus rien trouvé à dire ni déclarer au présent procès-verbal, il a été clos à la réquisition de M. Roux pour servir et valoir ce que de raison : et a ledit M. Roux signé avec lesdits sieurs Lamon, Gaujac, Malibran, Bault, Lemoine, et avec lesdits témoins et ledit Me Chodron, notaire, après lecture faite.

« Au bas est écrit : Enregistré à Paris le huit avril mil huit cent quatorze, folio 38, cases 1 et 2, reçu un franc dix centimes compris la subvention. : Signé Gauné.

CHODRON.

CHAPITRE XVIII

LES DIAMANTS DE LA COURONNE

Le Trésor en voyage. — La cave de réserve. — Les comédiens ordinaires de Sa Majesté. — Budget d'impératrice. — Un historien à deux visages.

Tout avait donc été emporté de nuit; et le baron Louis, commissaire général au département des Finances, était avisé par Dupont (de Nemours), secrétaire-général du Gouvernement provisoire, que le Trésor, que les diamants, se trouvaient près de Blois.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE FRANCE

A Son Excellence M. le baron Louis, Commissaire général au département des Finances.

12 avril 1814.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une lettre que M. le colonel Despinay vient d'envoyer à M. le

prince de Bénévent. Cette lettre, datée de ce jour, est relative au dépôt des diamants de la Couronne, qui, au rapport de M. Despinay, se trouvent chez Mme de Coindé, près de Blois. C'est Mme de Vène, rue Chapon, au Marais, qui a reçu la lettre d'avis.

J'ai l'honneur, etc.

Le secrétaire général du Gouvernement provisoire,

DUPONT (DE NEMOURS).

Pièce jointe.

A Son Altesse le prince de Bénévent, président du Gouvernement provisoire.

12 avril 1814.

MONSEIGNEUR,

Au retour d'avoir accompagné Son Altesse Royale Monsieur, j'ai eu l'occasion de découvrir que l'archiduchesse Marie-Louise a laissé son trésor où sont les diamants, chez Mme de Coindé, près Blois. C'est Mme de Vène, rue Chapon, au Marais, qui en a reçu la lettre d'avis. J'espère, Monseigneur, vous l'apporter, et M. le comte de Ferrière, ancien capitaine de vaisseau, qui est de ce pays-là, pourrait se charger de la mission d'être un des députés pour ravoir les diamants de la Couronne et les chevaux.

Il n'y a pas, Monseigneur, un moment à perdre pour cette opération. Il paraît, par cette lettre, que l'archiduchesse a fait un mouvement. Si Votre Altesse approuve le projet d'Arrêté, je la prie de le faire dater d'aujourd'hui, pour que ce soit une opération censée faite avant l'arrivée de Monsieur. Cela ne pourra que lui faire plaisir.

Monseigneur, vous m'aviez chargé de vous présenter ce projet et de vous donner les détails où se trouvait ce dépôt

précieux. Demain entre huit et neuf, j'espère vous remettre la lettre d'avis.

Je suis, avec une haute admiration,

de Votre Altesse, etc.

DESPINAY

Il fallait agir : le baron Louis écrivit à son tour au Commissaire des Bâtiments, le priant de faire le nécessaire afin que la Couronne rentrât en possession de ses joyaux.

« Paris, 13 avril 1814.

« Veuillez, mon cher ami, écouter M. le comte de Ferrière, qui a été, comme commissaire du Gouvernement, faire reprendre les autorités à Chartres, et qui s'offre pour aller réclamer un dépôt de diamants fait par l'Impératrice à une dame de Coindé, près Blois.

« Votre tout dévoué,

« LOUIS. »

Il fut fait selon les désirs exprimés par M. Despinay. Et afin de *mettre Monsieur à son aise,* l'Arrêté du Gouvernement provisoire, enjoignant au Directeur des Domaines de faire reprendre tout ce qui appartenait à l'État, est daté en effet du 13 avril 1814. Le voici, avec la lettre d'envoi de M. de Vitrolles :

« Paris, 13 avril 1814.

« LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE enjoint à M. le Directeur du Domaine de la Couronne de prendre les me-

sures nécessaires pour recouvrer les chevaux, voitures, vins, livres, diamants, bijoux, et tous les autres effets, qui ont été enlevés ou distraits des Maisons Royales, et de ne laisser sortir aucun de ceux qui y sont demeurés.

« Le prince DE BÉNÉVENT.
« Le duc DE DALBERT.
« Le général BOURNONVILLÉ.
« L'abbé DE MONTESQUIOU.
« FRANÇOIS DE JAUCOURT.

« Par le Gouvernement provisoire,
« Le secrétaire général du Gouvernement provisoire,
« DUPONT DE NEMOURS.

« POUR COPIE CONFORME,
« Le secrétaire d'État provisoire,
« Baron DE VITROLLES. »

A M. l'Intendant du Domaine de la Couronne.

« MONSIEUR LE BARON,

« Le Gouvernement provisoire, par son Arrêté du 13 de ce mois, dont j'ai l'honneur de vous adresser copie, vous ayant enjoint de prendre les mesures nécessaires pour recouvrer les chevaux, voitures, vins, livres, diamants, bijoux, et tous les autres effets qui ont été enlevés ou distraits des maisons royales, et de ne laisser sortir aucun de ceux qui y sont demeurés, je crois remplir les intentions du Gouvernement et celles de SON ALTESSE ROYALE MONSIEUR, lieutenant-général du

Royaume, en laissant à votre sagesse le soin de répondre ce que vous jugerez le plus convenable à la demande que le duc de Vicence vous a faite au nom de Bonaparte pour que les chevaux, les équipages, les bibliothèques des Tuileries et de Saint-Cloud et sa cave, lui fussent rendus, et toutefois en vous renfermant dans la teneur de l'Arrêté précité.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Baron DE VITROLLES. »

C'était laisser à l'intendant du Domaine le choix des termes dans lesquels devait être conçu le refus opposé à la demande de Bonaparte. On n'accorda pas en effet à l'homme qui, la veille encore, était l'arbitre de l'Europe, les livres et les quelques bouteilles de vin qu'il réclamait pour son usage personnel.

Les bibliothèques qui se trouvaient dans le cabinet de l'Empereur aux Tuileries et au palais de Saint-Cloud, étaient peu importantes, — celle des Tuileries, un millier de volumes, celle de Saint-Cloud, huit ou dix mille, — parmi lesquels se trouvaient néanmoins certains ouvrages précieux et fort rares. Quant au vin, il faisait partie d'une petite cave des Tuileries connue sous le nom de *cave de réserve*. Elle était formée de vieux vins donnés en cadeau par diverses Puissances et de quelques autres crus choisis, — entre autres de 1 210 bouteilles de Tokay dont l'empereur d'Autriche avait fait présent à son gendre, et d'une pièce de vin du Rhin, également

un présent du maréchal Kellermann. Le tout était évalué environ 60 000 francs.

Voyons maintenant comment Imbert de Saint-Amand, l'historien qui depuis quelques années a su conquérir une si grande place, justement méritée, relate, en s'appuyant sur Meneval, l'épisode des diamants[1].

« La nuit du 8 au 9 avril fut employée tout entière par l'Impératrice et par les personnages de son entourage aux préparatifs du départ qui devait s'effectuer le lendemain. Le 9 avril, de grand matin, M. de Meneval se rendit chez la souveraine.

« Il la trouva inquiète de la manière dont se passerait le voyage. Elle se fit apporter les diamants de la Couronne, dont elle ne savait trop que faire. Sachant qu'elle allait avoir à traverser des postes de cosaques, elle craignait le pillage de ses voitures; elle pensait à porter sur elle les parures, ne doutant pas que sa personne ne fût respectée. Restait le glaive impéria sur lequel avait été monté le fameux diamant qu'on appelle le *Régent*, et dont la lame était embarrassante. M. de Meneval voulut séparer cette lame de la poignée. N'ayant à sa disposition aucun instrument propre à cette œuvre, il plaça la lame sur un des chenets de la cheminée de l'appartement de l'Impératrice, et la rompit. Il cacha la poignée sous ses habits, et regagna sa voiture, non sans trembler pour la sûreté de

1. *Marie-Louise et l'Invasion de* 1814, p. 293 et 299.

son précieux fardeau. Il était dix heures du matin. Marie-Louise, accompagnée de son fils, des rois Joseph et Jérôme et de leurs femmes, ainsi que de Madame Mère, quitta Blois et prit la route d'Orléans, qu'elle trouva bordée d'une double haie de spectateurs, qui se bornant à regarder, restaient comme absorbés dans un morne silence...

. . . .

« Alors il se passa à Orléans un incident aussi douloureux pour l'Impératrice que honteux pour le Gouvernement provisoire. Marie-Louise, en partant de Paris, avait emporté le reste du trésor personnel de Napoléon, consistant en dix-huit millions et en vaisselle. A ce trésor étaient joints les diamants de la Couronne. Sur ces dix-huit millions, derniers débris des économies personnelles de l'Empereur, il avait été envoyé quelques millions à Fontainebleau, soit pour la solde de l'armée, soit pour la dépense du quartier général, et, d'après l'ordre de Napoléon, Marie-Louise avait mis environ deux millions dans les fourgons de la Cour fugitive. Le Gouvernement provisoire avait besoin d'argent. Que fit-il? Il imagina de s'emparer de ce trésor, sous prétexte que l'État en était le propriétaire, chose absolument inexacte.

« Pour présider à cette saisie, il fit choix d'un ennemi personnel de l'Empereur, M. Dudon, que le souverain avait dû expulser du Conseil d'État.

« M. Dudon, porteur d'un acte du Gouvernement provisoire en date du 9 avril, se rendit à Orléans et enleva le trésor. Rien ne fut respecté, ni la vaisselle

qui était la propriété particulière de l'Empereur, ni les tabatières et les bagues enrichies de diamants, destinées à être offertes en cadeaux, ni les habits, ni le linge de Napoléon, ni même ses mouchoirs de poche marqués d'un N et d'une couronne.

« L'émissaire du Gouvernement provisoire ne s'en tint pas là. Il s'empara encore du peu d'argenterie qu'on avait emporté pour le service de l'Impératrice et du roi de Rome; il ne lui laissa pas un couvert d'argent, et poussa les choses au point qu'on fut obligé d'emprunter les couverts et même la faïence de l'évêque, chez qui la souveraine demeurait, pour la servir pendant les deux jours qu'elle passa encore dans cette ville. L'aide de camp du général Schouvaloff, dont l'intervention fut inutilement réclamée, ne mit aucune opposition à l'exécution de la saisie.

« Quant aux diamants de la Couronne, ils furent rendus sur inventaire, avec une scrupuleuse exactitude. Il ne manquait, a dit le duc de Rovigo, que le *Régent*, qu'on mettait ordinairement à part, à cause de son grand prix et de la facilité qu'il y avait à le dérober. Tout le monde ignorait que l'Impératrice portait dans un sac à ouvrage la poignée d'une des épées de l'Empereur, dans laquelle le précieux joyau était incrusté. On vint lui rendre compte de ce qui se passait; elle tira aussitôt le *Régent* et le remit. Les diamants qui lui appartenaient personnellement étaient avec les autres, elle ne fit pas une question pour savoir si on les avait aussi enlevés. »

Il faut déduire de ce que dit M. de Saint-Amand deux conclusions :

1° Si Marie-Louise pouvait se croire en droit de prendre dans le Trésor et de faire charger de nuit dix-huit millions sur des fourgons, de les enlever avec tous les effets personnels de l'Empereur, ses papiers, la comptabilité, la vaisselle plate, etc., etc.; elle n'avait certainement aucun droit, et agissait aussi contre toutes les règles de la prudence, en emportant pêle-mêle avec ses bijoux les diamants de la Couronne.

Le *Régent* n'avait pas été acheté et payé par la France pour voyager dans un sac à ouvrage.

2° M. Dudon était porteur d'un acte du Gouvernement provisoire, en date du 9 avril; or ce Gouvernement n'ayant été prévenu par M. Despinay que le 12, l'acte en question était antidaté, et constituait ce qu'on appelle vulgairement un faux.

Mais le Gouvernement provisoire avait bien dû faire quelque chose pour complaire à *Monsieur,* qui, selon les propres expressions de M. Despinay, « *ne pouvait avoir que du plaisir à ce que cette opération fût censée avoir été faite avant son arrivée* ». . . .

Quoique Marie-Louise dût vivre et mourir à Parme comme une petite bourgeoise, elle n'en avait pas moins certains goûts de dépense, seul trait caractéristique qui révélât son origine impériale, et ne calculait pas lorsque son plaisir était en jeu. Elle entretenait une troupe de comédiens; et pendant qu'au

delà de l'Océan l'Empereur agonisait solitaire, elle se faisait donner la comédie tous les soirs. A certaines époques de l'année, la troupe devenait nomade, et faisait des tournées dans les villes d'Italie, où elle était annoncée comme *la troupe aux gages de Marie-Louise.*

Voici quelques chiffres du budget personnel de l'ex-Impératrice pendant son court passage sur le trône de France. Il faut réfléchir que l'argent avait à cette époque une plus grande valeur que de nos jours.

M. de Vitrolles constate dans une lettre du 28 avril 1814, qu'il y avait alors 2 800 personnes ayant ensemble *six millions* d'appointements, attachées, en France seulement, à la maison de Bonaparte.

Budget de 1812.

Traitement des dames d'honneur, d'atours, du palais, et du chevalier d'honneur	Fr. 346 000
Appointements et frais de bureau des secrétaires des commandements, des dépenses et de la dame d'honneur	33 000
Garde-robe, toilette et cassette de Sa Majesté	600 000
Par décret subséquent.	80 000
Gages des femmes de chambre, de garde-robe, d'atours, valets de chambre, coiffeur, filles et garçons de garde et habillement	47 660
Pour achats de diamants et bijoux destinés à être donnés en présent	660 390

Pour achat de dentelles	187 134
Pour le costume du quadrille de S. M. l'Impératrice (du 11 février 1812). . . .	24 756

La maison du roi de Rome, alors âgé d'un an, était inscrite au budget de la même année, pour les sommes suivantes :

Traitement de la gouvernante.	Fr. 40 000
— de deux sous-gouvernantes	24 000
Secrétaire des commandements . . .	6 000
Frais de bureau	6 000
Secrétaire de la gouvernante.	3 000
Frais de bureau.	6 000
Médecin	15 000
Chirurgien	12 000
3 femmes de chambre.	9 000
Nourrice du Roi	2 400
Habillement et entretien de la nourrice	5 000
Nourrices retenues	2 400
Surveillante des nourrices retenues. .	1 500
3 berceuses.	7 200
2 femmes de garde-robe	3 000
3 filles de garde-robe	3 000
2 huissiers	7 600
4 valets de chambre	13 600
Habillement des huissiers et valets de chambre	4 200
Maître d'hôtel	3 000
Tranchant	1 800

2 garçons de garde-robe	2 160
Habillement des garçons de garde-robe	800
Garde de l'Impératrice.	61 000
Entretien de la garde-robe, toilettes et atours des enfants de France	20 000
Maison de retenue des nourrices . . .	13 000
Cassette du roi.	33 990
Dépenses imprévues	30 000
Gratification aux nourrices retenues et à la personne chargée de tenir leur maison.	15 000

La maison des pages coûtait 258 000 francs.

Je ne parle pas de tous les frais accessoires, des achats considérables de matériel, etc., etc., qui portaient naturellement les dépenses à un chiffre vraiment impérial et royal. Le chauffage pour 1812, est compté 416 000 francs ; et le service des cuisines, offices et caves, qui dépendait du grand-maréchal, était à lui seul d'un million.

Marie-Louise a-t-elle été seule responsable de son attitude envers l'Empereur malheureux ? A-t-elle eu conscience de sa lâcheté ? A-t-elle été trop nulle pour prendre une décision d'elle-même, ou trop faible pour résister à de mauvais conseils? Ce sont des points auxquels la lettre que je donne plus loin, de M. de Bausset, préfet du Palais, adressée au baron Mounier, va répondre. Je la produis d'autant plus volontiers que, si elle n'est pas tout à fait à l'honneur

de Marie-Louise, elle la décharge en partie de la responsabilité de ses actes.

Cette lettre est d'ailleurs intéressante à divers points de vue. Elle donne la mesure des sentiments que Napoléon avait inspirés, — à part quelques dévoués qui le suivirent jusqu'au rocher de Sainte-Hélène, — aux gens de sa maison. Elle prouve également combien il faut se défier de ceux qui écrivent l'histoire, et combien chez eux la manière de penser de l'homme privé est différente de celle de l'homme public.

Le lecteur en jugera lui-même en comparant la lettre de M. de Bausset avec un extrait de ses *Mémoires* relatif aux mêmes événements.

« Rambouillet, ce jeudi matin 14 avril 1814.

« On m'assure, mon cher baron, que c'est à vous qu'est confié le service du grand-maréchal, et que je puis, en cette qualité, vous adresser mon adhésion aux actes du Gouvernement provisoire.

« Né sous le règne des Bourbons, attaché à leur dynastie par les services de mes ancêtres, comme eux je suis bon Français ; ainsi vous devez regarder mon adhésion comme franche et sincère. Je la dépose entre vos mains avec la promesse d'y être fidèle, quel que soit le résultat de tout ce qui peut m'être personnel.

« J'ai servi pendant l'*interpolation* qui vient de disparaître pour jamais, avec un zèle qui s'est soutenu pendant dix années. Ma position actuelle à Rambouillet

est même une suite de ma fidélité au malheur, et de mon respect pour tout ce que les vertus simples et modestes de l'Impératrice Marie-Louise ont d'attachant et d'attendrissant ; mais dans peu d'instants tous ces devoirs vont être remplis, il m'est donc permis de m'occuper un peu de moi.

« Faites-moi l'honneur de me mander si l'on a daigné penser à moi dans les arrangements provisoires de la Maison royale, en quelle qualité, et si beaucoup d'officiers de la dernière Maison seront appelés. Parlez-moi à cœur ouvert.

« Il est probable qu'il me sera fait ici quelques propositions *d'Outre-Rhin*, et je ne veux pas pousser l'oubli de moi-même jusqu'à renoncer à l'espoir d'être employé dans ma propre patrie, où l'immense fortune territoriale de ma femme, indépendamment de mes propres sentiments, doit me retenir à jamais.

« Toutefois j'ai besoin d'un guide en ce moment : mon âme est singulièrement agitée depuis quelque temps, et ce n'est pas d'aujourd'hui que la crainte de l'humiliation et du mépris a fait faire des sottises aux faibles humains.

« Si j'étais conservé dans la Maison royale, je rentrerais donc dans tous mes droits, et dans une position à laquelle ma naissance me donne des prétentions justes et fondées.

« Je vous remets donc mes vœux et mes espérances, avec toute la confiance que je trouve dans mon amitié pour vous et dans celle que vous m'avez témoignée tant de fois. Faites-moi nommer un des maréchaux de

la Cour (car ce ridicule nom de *préfet du Palais* ne saurait plus subsister) ; j'y ai des droits. Dans la supposition où la santé de M. de Luçay le ferait se retirer, je deviens le plus ancien. J'ai besoin de ne pas déchoir. Ce sera le moyen de me rendre une position forte et convenable au milieu de tous les Français qui, en rentrant avec Louis XVIII, ne manqueraient pas de chercher à nous éloigner.

« Mais surtout écrivez-moi promptement.

« Nous attendons ici l'empereur d'Autriche ; peu d'officiers de Sa Majesté ont accompagné l'Impératrice Marie-Louise.

« Cette entrevue, je l'espère, rendra pour jamais à sa famille l'Impératrice Louise, et mettra une éternelle barrière entre l'île d'Elbe et les principautés de Parme et de Plaisance.

« Depuis quelques jours, je suis occupé à fortifier ces espérances dans le cœur de l'Impératrice, et à combattre le retour d'une niaiserie sentimentale. Une conversation de quelques heures, que j'ai eue lundi dernier à Fontainebleau, m'a donné de puissantes armes pour délier ces nœuds d'une *conjugalité* que je regarde comme *expirée*.

« J'ai même contribué à venir ici sans attendre les ordres ou le consentement de Fontainebleau. Au reste, cette conversation que j'ai eue avec l'Empereur Napoléon m'a donné la plus forte preuve d'une insouciance cachée sous le nom de philosophie, et d'une confiance curieuse *dans la Fatalité qui règle tout, et à laquelle personne ne peut se soustraire. Triste chute, et*

peu digne de l'exorde. Cet homme a eu un moment tout le bonheur de *Mahomet*, ainsi que son audace et son charlatanisme.

« Adieu, mon cher baron, tout ce que je vous dis *est donc pour vous dire* que tout ce qui m'intéresse se trouvera réglé par votre réponse, que je vous prie en grâce de hâter pour mon instruction particulière. J'en conserverai une reconnaissance éternelle, quel que soit le résultat. Ce sera vous qui réglerez toutes mes démarches.

« Mon premier acte d'adhésion est de reprendre l'ancien titre de la branche aînée de ma famille, dont je me trouve être le chef. Je signe donc avec toute l'amitié que je vous ai vouée,

« Le marquis DE BAUSSET.
« Ancien préfet de Palais. »

Si la lettre de M. de Bausset, qui de baron de l'Empire redevenait tout à coup marquis de l'ancien régime, — constate chez l'Impératrice ce qu'il qualifie de *niaiserie sentimentale;* si elle intéresse en faveur de la femme que l'on voit moralement abandonnée, elle ne saurait toutefois excuser la rapidité de ses amours ni expliquer comment, neuf jours après, — le 23 avril, — elle était entre les bras de Niepperg.

Il ne faut pas non plus oublier que cette lettre est adressée par un ancien préfet du Palais à un ancien secrétaire de l'Empereur. Nous l'avons déjà dit, le caractère violent, irascible, volontaire, parfois cruel

de celui-ci, malgré ses grandes qualités indiscutables, explique le peu d'affection qu'il avait inspiré à la majorité de ceux dont le service les rapprochait de sa personne.

L'Empereur s'oubliait souvent au point de se laisser entraîner à des voies de fait, et il était reconnu parmi les gens de sa maison qu'il n'y avait qu'un seul de ses secrétaires auquel il n'eût pas donné des coups de pied... quelque part.

. . . .

Voici maintenant, copié textuellement dans les Mémoires de M. de Bausset, le passage relatif à la conversation qu'il eut avec l'Empereur le lundi 11 avril, et auquel sa lettre fait allusion.

Dans cette lettre particulière, il qualifie Napoléon d'*audacieux charlatan;* dans ses *Mémoires,* il déclare qu'il a été impressionné par son attitude, *qu'il ne l'a jamais vu si grand.*

«... Le 11 avril, je partis pour Fontainebleau à deux heures du matin, et je ne fus point obligé d'exhiber mon passeport, car personne ne demanda à le voir. Je vis sur la route une infinité de personnes qui se rendaient en grande hâte à Paris. Celle que je rencontrai la dernière fut le général *Hullin.* Il était neuf heures quand j'arrivai au Palais.

« Je fus introduit sans délai auprès de l'Empereur, auquel je présentai la lettre de l'Impératrice.

« — Bonne Louise! dit-il après l'avoir lue.

« Il me fit ensuite beaucoup de questions sur sa santé

et sur celle de son fils. Je le priai de m'honorer d'une réponse, en lui exprimant le désir que j'avais d'emporter avec moi cette consolation, dont le cœur de l'Impératrice avait besoin.

« — Restez ici aujourd'hui, ce soir je vous remettrai ma lettre.

« Je trouvai Napoléon calme, tranquille et décidé. Son âme était trempée fortement, *jamais, peut-être, il ne me parut plus grand.* Je lui parlai de l'île d'Elbe. Il savait d'avance que cette petite souveraineté lui serait donnée. Il me fit même remarquer sur la table un livre de géographie et de statistique qui renfermait sur cette résidence toutes les connaissances et tous les détails qu'il voulait acquérir.

« — L'air y est sain, me dit-il, et les habitants excellents. Je n'y serai pas trop mal et j'espère que Marie-Louise ne s'y trouvera pas mal non plus.

« Il n'ignorait pas les obstacles que l'on venait de mettre à leur réunion au palais de Fontainebleau; mais il se flattait qu'une fois en possession du duché de Parme, il serait permis à l'Impératrice de venir avec son fils s'établir auprès de lui à l'île d'Elbe... Il se flattait ! il ne devait plus revoir ces objets de la plus tendre affection.

« Je me retirais lorsque le prince de Neufchâtel entra dans le cabinet de l'Empereur [1].

1. Berthier venait d'envoyer son adhésion au nouveau gouvernement; il demande la permission de se rendre à Paris pour des affaires particulières : il promet de revenir le lendemain : « Il ne reviendra pas, dit froidement Napoléon au duc de Bassano. —

« Vers deux heures après midi, l'Empereur se promenait seul sur la terrasse adossée à la galerie de François Ier; il me fit demander et me fit de nouvelles questions sur les événements dont j'avais pu être témoin. *Il était loin d'approuver le parti que l'on avait pris, de faire quitter Paris à l'Impératrice.* Je lui parlai de la lettre qu'il avait écrite à son frère Joseph...

« — Les circonstances n'étaient plus les mêmes, me dit-il, il fallait se décider conformément aux nouvelles circonstances. La seule présence de Louise à Paris aurait suffi pour prévenir et empêcher la trahison et la défection de quelques-unes de mes troupes. Je serais encore à la tête d'une armée redoutable, avec laquelle j'aurais forcé les ennemis à quitter Paris, et à signer une paix honorable.

« Je crus pouvoir lui dire qu'il était bien à regretter qu'il n'eût pas voulu signer cette paix à Châtillon.

« — Je n'ai jamais cru à la bonne foi de nos ennemis... Chaque jour c'étaient de nouvelles exigences, de nouvelles conditions... Ils ne voulaient point la paix... et puis... j'avais dit à la France que je n'accéderais à aucune condition que je croirais humiliante, quand même l'ennemi serait sur les hauteurs de Montmartre...

« Je me permis de lui faire observer que la France,

Quoi, Sire, seraient-ce là les adieux de Berthier? reprend le ministre loyal et fidèle. — Oui, vous dis-je, il ne reviendra pas! » Dans la nuit du 19 au 20, Napoléon éprouve une dernière défection, deux personnes qui l'avaient constamment suivi l'abandonnent à jamais.

toute restreinte qu'elle aurait été, n'en aurait pas moins été un des plus beaux royaumes du monde.

« — *J'abdique et ne cède pas.*

« Telle fut la réponse qu'il me fit avec une sérénité remarquable. Pendant cette audience qui dura plus de deux heures, il me fit connaître son opinion sur quelques-uns de ses lieutenants, et s'exprima avec énergie sur l'un d'eux... Mais en parlant du duc de Tarente, il ajouta ces mots au juste éloge qu'il en fit :

« — Macdonald est un brave et loyal guerrier. Ce n'est que dans ces dernières circonstances que j'ai pu apprécier toute la noblesse de son caractère; ses liaisons avec Moreau m'avaient donné des préventions contre lui... mais je lui faisais injure, et je regrette bien de ne l'avoir pas mieux connu.

« Passant ensuite à d'autres idées :

« — Voyez, me dit-il, ce que c'est que la destinée! Au combat d'Arcis-sur-Aube, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour trouver une mort glorieuse en disputant pied à pied le sol de la patrie. Je me suis exposé sans ménagements. Les balles pleuvaient autour de moi, mes habits en ont été criblés, et aucune n'a pu m'atteindre, dit-il en soupirant. Une mort que je ne devrais qu'à un acte de mon désespoir serait une lâcheté. Le suicide ne convient ni à mes principes ni au rang que j'ai occupé sur la scène du monde... *Je suis un homme condamné à vivre*... dit-il en soupirant encore.

« Nous fîmes plusieurs tours de la terrasse, dans un silence profond et triste. « Entre nous, dit l'Empereur

avec un sourire plein d'amertume, on dit *qu'un goujat vivant vaut mieux qu'un empereur mort.* »

« L'air dont il prononça ce peu de mots me fit penser que l'équivalent de ce vieil adage pouvait bien être celui-ci : « *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.* »

Enfin, je lui parlai des différentes personnes que j'avais rencontrées sur la route en venant de Paris. Le dernier nom que je prononçai fut celui du général Hullin.

« — *Oh! pour celui-là, il arrivera toujours trop tard pour faire sa paix avec les Bourbons.*

« En disant ces mots, que je rapporte fidèlement et sans commentaire, il rentra dans ses appartements. Je ne l'ai plus revu depuis... »

Qui pourrait admettre, sans en avoir la preuve sous les yeux, que le même homme, en face des mêmes faits, pût avoir deux manières de juger si opposées? Il faut en conclure qu'on ne saurait être assez en garde contre les *Mémoires* de ceux qui, trop souvent, ne sont guidés dans leurs appréciations que par leurs intérêts du moment.

L'agonie de Napoléon a duré cinq années. Ses dernières pensées, ses dernières paroles ont été pour Marie-Louise et son fils. On eût dit qu'après les événements extraordinaires qui s'étaient entassés pendant la vie relativement courte de cet homme, existence phénoménale à tous égards, comme les vingt siècles à venir n'en verront sans doute pas surgir une semblable, — on eût dit que la fatigue, la désillusion, le

dégoût avaient tout atrophié chez ce grand fataliste, ne laissant de vivace dans son cœur que l'image de *sa bonne Louise* et de son fils chéri.

Quand la nouvelle de sa mort parvint à Parme, Marie-Louise ne montra ni trouble ni chagrin; et il faut voir, dans les *Archives de Parme*, jusqu'où fut poussée la mesquinerie et la crainte lorsqu'il fut question de célébrer un service pour le repos de l'âme de Napoléon, acte de convenance auquel on ne pouvait décemment se soustraire.

Metternich et Niepperg donnèrent des ordres pour que le nom de *Napoléon* et son titre d'*empereur* ne fussent même pas prononcés : le service eut lieu pour *le mari de Sa Majesté Madame la duchesse de Parme.*

Cependant toutes les fautes qu'avait commises ou laissé commettre Louis XVIII avaient fait renaître l'espérance dans le cœur d'un grand nombre de partisans de Napoléon. La police surveillait activement leurs manœuvres, et cette police était d'autant mieux servie qu'elle avait à ses gages plusieurs officiers supérieurs de la Grande Armée, qui affectaient avec leurs amis un bonapartisme à outrance, et une fois maîtres de leurs secrets, de leurs espérances, s'empressaient de les trahir. Quelques-uns touchaient 2 000 francs par mois pour cette jolie besogne.

Napoléon captif à Sainte-Hélène, gardé de manière que toute tentative d'évasion semblait impossible, les yeux de ses fidèles se tournaient naturellement du côté de la duchesse de Parme.

Les Sociétés secrètes qui couvraient l'Europe étaient alors dans toute leur vigueur, et tout naturellement il s'en créa une en France dans le but de ramener Marie-Louise et son fils.

Cette association avait des affiliés en Allemagne, en Angleterre, en Italie, etc.; elle avait aussi des ennemis puissants; je crois intéressant d'établir, grâce aux Rapports de la police, quels étaient à cette époque les différents buts des Sociétés dont les partisans de Marie-Louise recherchaient l'appui ou pouvaient craindre l'antagonisme.

CHAPITRE XIX

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Origine des Sociétés secrètes. — Franc-maçonnerie chrétienne. — La *Carbonaria*. — L'unité de l'Italie. — Affiliation universelle. — Résurrection de l'Empire Romain.

Il est impossible de préciser la date à laquelle remonte la formation des premières Sociétés secrètes.

Les hommes, se rendant compte de leur faiblesse dans l'isolement, et de la puissance que leur donnait l'union, ont dû, presque de tout temps, s'assembler en groupes dans le but d'améliorer le sort commun. Ces réunions sont devenues secrètes lorsque leurs intérêts étaient contraires à ceux des gouvernements auxquels elles étaient assujetties.

On retrouve, dans les temps les plus primitifs, des agglomérations humaines soumises à des impulsions occultes; ce n'est pas sans quelque vraisemblance que les francs-maçons font remonter leur

origine à la construction du temple de Salomon. L: se trouvaient réunis, dans les chantiers, les maçons les frères de divers métiers, les compagnons et le maîtres.

Lorsque, à la fin du siècle dernier, on supprima le corporations, — que l'on s'efforce d'ailleurs de réta blir de nos jours, dégagées de leurs abus, — l'artisa livré à lui-même, sans contrôle, se considéra comm un homme libre; mais bientôt, avec le sentiment d sa liberté il eut celui de sa faiblesse. Alors s'accrut l nombre des adeptes des Sociétés déjà existantes, et u grand nombre de nouvelles furent fondées. Leur per sonnel se recruta parmi les isolés, les faibles d'espri ou de corps, les coureurs d'aventures, et ces masse devinrent, entre les mains de quelques chefs habiles de puissants moyens d'action.

Les grands-maîtres étaient l'esprit, l'âme de ce armées, dont les frères, les compagnons, tout le ba monde, étaient les soldats et le corps. Les uns impri maient une impulsion; les autres obéissaient san savoir ni vers quel but ni dans quelle direction ils de vaient se mouvoir.

93 a fait surgir autant de passions que d'intérêt nouveaux, et tous ceux qui se sentaient aptes à joue un rôle de quelque importance, ont exploité à leu profit les anciennes et les nouvelles Sociétés.

Il existe bien de nos jours un assez grand nombr d'associations plus ou moins secrètes, mais en France la forme du gouvernement républicain donnant u libre accès à toutes les ambitions, leurs véritable

chefs abandonnent la direction des troupes à des sous-ordres, qui doivent faire converger les efforts en vue de remporter des victoires électorales. On peut dire qu'aujourd'hui, si l'on comprend toutes les sociétés secrètes sous un même terme générique, la « franc-maçonnerie » n'est plus qu'une vaste organisation électorale.

L'importance de son organisation au commencement du siècle, tout le parti à en tirer, n'avait pas échappé au génie de Napoléon : aussi obligea-t-il ses aides de camp à en devenir les grands-maîtres. Considérant les chrétiens comme une vaste association qui, pour ne pas être secrète, n'en célébrait pas moins dans le mystère ses cérémonies aussitôt qu'elle était persécutée, il pensa qu'il fallait encore tenir dans sa large main cette masse de croyants qui représentait la majorité de la nation. Il fit saisir le pape, leur grand-maître, lui dicta des lois, s'en fit un serviteur et un associé, avec lequel il échangeait entre temps les douces appellations de : « *Comediante, tragediante.* »

Les Concordats furent bâclés ; la religion venait par-dessus le marché, la politique faisant tous les frais du procès.

Après Napoléon, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe se sont également servis des Sociétés secrètes ; mais c'est encore un Bonaparte, Napoléon III, qui a cherché à endiguer à son profit cette grande force vive du corps social, en lui imposant des chefs choisis parmi ses conseillers intimes.

La première moitié de ce siècle a donc vu
grand nombre de ligues politiques de tout
dont la plus importante et la mieux orga
sans contredit, la *Carbonaria*.

Les *Carbonari* ont marché avec courage,
rance et abnégation, vers un but déterminé
de l'Italie. Ils sont arrivés à leurs fins après
ans d'efforts, et ont réalisé dans toute son
le programme qu'ils s'étaient imposé, en
couronne sur la tête d'un prince de la m
Savoie.

La qualification de *Carbonari* fut d'abord
par les lazzaroni de Naples en 1798, pendan
Français, sous les ordres du général Char
étaient maîtres de ce royaume. Les chefs de
dérés détestaient les Français ; ils se réunissa
des cavernes, dans des lieux écartés, sous le
ment de charbonniers, afin d'y organiser leur
de résistance et d'y comploter à l'abri des r
de l'autorité.

De 1805 à 1809, les Carbonari furent très r
ils firent même, à ces deux dates, les ouve
plus favorables au gouvernement autrichien
furent trahis dans leurs négociations par
hommes du cabinet de Vienne, vendus à l
Un ambassadeur à Paris, M. le comte de
sous les yeux du gouvernement français les
les noms des agents les plus actifs. Napoléon
quelques meneurs.

En 1812 et 1813, les Italiens qui voulaien

rer contre le pouvoir de Napoléon, trouvèrent le titre de « charbonniers » peu en rapport avec la grandeur de leurs projets, et prirent, pour relever leur considération, le nom d'*Unionistes* d'Italie.

Leur but était d'affranchir l'Italie et de la réunir tout entière sous un seul gouvernement : Rome, Naples, le Piémont et tous les petits États, formant ensemble une population de plus de dix-huit millions d'âmes, furent compris dans ce projet d'organisation, — de là leur nom d'Unionistes. Depuis cette époque, la ligue patriotique italienne n'a jamais cessé d'exister et a toujours conservé une grande vitalité. Ses plans ont été plusieurs fois communiqués aux cabinets européens, notamment à celui de Saint-James.

Au commencement de la campagne de Russie, les Unionistes, se prévalant de l'absence de troupes françaises et italiennes, devinrent plus actifs, et s'entendirent avec certains *Philadelphes* de Paris, association républicaine très vivace répandue surtout dans l'armée, qui se proposait de renverser le gouvernement impérial.

Il fut résolu comme principe fondamental, par cette vaste association, que la France et l'Italie seraient indépendantes l'une de l'autre, et que deux Consuls, l'un civil, l'autre militaire, seraient placés à la tête de chaque gouvernement. Ces gouvernements devaient être représentatifs.

Ce fut par suite de ce plan que la conspiration du général philadelphe Mallet fut organisée, et nullement,

paraît-il, comme l'ont avancé divers historiens, dans le but de restituer le trône de la France à ses héritiers dits légitimes.

On devait offrir la paix aux Alliés en cas de succès. donnant les Alpes, le Rhin, les Pyrénées pour frontières à la France, et payant un tribut à l'Autriche afin d'obtenir sa protection.

L'empire de Napoléon était alors tout-puissant, le gouvernement autrichien ne voulut point se prêter à ces vues. S'il les eût acceptées, l'Italie eût, dès cette époque, — *fatto da se,* — secoué le joug que lui avait imposé Napoléon. Les motifs que fit valoir le cabinet de Vienne furent qu'il avait sur l'Italie « des droits imprescriptibles », et qu'il ne voulait pas qu'on lui imposât de reconnaître pour la Péninsule une forme particulière de gouvernement.

Lorsque la conspiration de Mallet fut découverte, l'action des Unionistes se trouva momentanément paralysée. Mais l'association secrète s'étendit sur toute la surface de l'Italie; le Piémont, la Valteline, Venise et les Calabres, Rome et Milan eurent leurs *vente,* — lieux de réunion des Carbonari, — et constants dans leur but comme dans leurs efforts, les Unionistes tournèrent contre la domination autrichienne la haine qu'ils portaient à Napoléon et à tout ce qui émanait de lui.

Ce but était toujours l'affranchissement de l'Italie, la réunion des divers gouvernements en un seul, avec Rome pour capitale. Ils ont soutenu une lutte acharnée contre tout ce qui pouvait entraver la réalisation

de leurs espérances, ont conquis pied à pied l'indépendance du sol sacré de la patrie; et comme un des leurs, Napoléon III, après s'être servi d'eux, ne se hâtait pas de tenir ses engagements charbonniques envers la famille commune, Orsini et Pietri furent chargés de venir le tuer à Paris, — ce qui faillit arriver devant l'Opéra lors de l'*affaire des bombes*, où deux balles traversèrent son chapeau.

Napoléon III, rappelé à ses engagements, fit la guerre d'Italie, contribua puissamment en 1860 à la réalisation du rêve pour lequel tant de cœurs avaient battu. Nos malheurs, nos désastres de 1870 sacrèrent enfin Rome capitale.

Au moment où les Carbonari se formèrent en société distincte, l'Europe était couverte de sectes politiques nombreuses. En Italie, les unes étaient cléricales et conservatrices, d'autres cléricales unitaires, d'autres encore d'un anti-cléricalisme intransigeant; mais le but unanimement poursuivi était toujours l'unité nationale.

La secte des Consistoriaux recrutait ses adeptes parmi les conservateurs cléricaux. Eux aussi voulaient l'unité du pays, mais en le soumettant aux nobles et aux prêtres : quelques-uns des chefs souriaient à l'idée de rétablir l'Inquisition. Les Adelphes étaient les intransigeants de l'époque ; peu enclins à la superstition, ils plaçaient à la tête de la Fédération un prince de la maison de Savoie, qui s'engageait en retour à combattre le pape, à le déposséder de ses États et à inaugurer un gouvernement libéral.

On comptait des Adelphes dans toutes les classes de la société; mais il est digne de remarque que le peuple et les nobles y étaient fort peu représentés. La grande majorité des compagnons appartenait à la bourgeoisie, — au *mezzo-cetto*, — et, si bizarre que cela puisse paraître, au clergé. Lorsqu'ils se fondirent dans les Carbonari, un grand nombre des officiers de l'armée de Murat se firent initier.

Murat les poursuivit vivement, tant dans son armée que dans ses États, jusqu'en 1814; puis lorsqu'il voulut, en 1815, armer l'Italie contre l'Autriche, il rechercha leur appui ainsi que celui des autres associations qui suivaient l'étendard de l'indépendance italienne. Mais il était trop tard.

Pendant un grand nombre d'années, les chefs des Adelphes étaient choisis parmi les ministres de la cour de Sardaigne. Les ducs de Modène étaient les grands-maîtres des Consistoriaux, combattaient naturellement les Adelphes, et tenaient, grâce à Metternich qui servait d'intermédiaire, la cour d'Autriche au fait de leurs agissements.

Quant au roi de Sardaigne, ses ministres étaient plus royalistes que lui : désigné pour ceindre la couronne d'Italie, il n'en protégeait pas moins sous main, à l'insu de ses conseillers, mais d'accord avec le duc de Modène, les Consistoriaux. Affaire de tempérament.

Rome avait jusque dans les antichambres du pape de hauts dignitaires, des princes de l'Église, appartenant aux différentes sectes. Lorsque l'avocat Domassi fut arrêté par les ordres du gouvernement romain,

— capture importante, car Domassi était un des chefs du parti anti-clérical, — il était à supposer que pour lui aucun cachot ne serait trop obscur, aucune chaîne trop pesante.

Au contraire, à Rome, Mgr Pacca, gouverneur de la ville sainte, lui donna son propre palais pour prison ; on eut pour lui les plus grands égards, ce qui pouvait paraître d'autant plus surprenant que Metternich tenait aussi la cour de Rome au courant de tout ce qu'il apprenait sur les Carbonari, et faisait parvenir à Mgr Pacca lui-même les extraits des Rapports qui lui étaient adressés.

Les Carbonari étaient donc fort bien organisés ; et s'ils n'ont pu, dès le début, mettre à exécution leur programme jusque dans ses moindres détails ; s'ils ont dû passer par les étapes de 1860, de 1870, — c'est qu'il faut faire entrer en ligne de compte les événements inattendus que la sagesse des hommes ne saurait prévoir.

L'Italie devait être partagée en onze régions, ayant pour chefs-lieux Rome, Naples, Cosenza, Modène, Florence, Bologne, Gênes, Venise, Milan, Turin, Ancône.

Les grands-maîtres, seuls dépositaires du plan secret, cherchaient des appuis auprès de tous les Cabinets européens qu'ils supposaient disposés à les servir dans leur vaste et patriotique entreprise.

Il est instructif — et très rarement donné — de pouvoir parcourir une des pièces de la diplomatie de ces sociétés fantastiques, qui, après tout n'avaient réellement de fantastique que les « bagatelles de la

porte » destinées à frapper l'imagination du commun des mortels.

Voici un document qui fut communiqué très secrètement à lord Castelreagh en 1813 ; on pourrait le retrouver sans aucun doute dans le cabinet de Carlton House. Il prouve combien, dès cette époque, le but que poursuivaient les Carbonari était nettement déterminé.

Ce qu'ils voulaient en 1813, en 1820, en 1830, ils le voulaient encore en 1860, en 1870. Fait assez étrange, et caractéristique de l'imprévu des événements, organisés pour affranchir l'Italie en renversant un Napoléon, c'est à un autre Napoléon placé grâce à eux sur le trône de France, qu'ils durent en grande partie la réalisation de leurs espérances.

Le projet de décret suivant, rédigé dans la *venta* de Bologne et envoyé en Angleterre, fut remis à lord Castelreagh par le comte Comelli de Stuckenfeld, ancien officier autrichien, qui avait pris du service dans l'armée française lors de la première invasion de l'Italie. Il devait être présenté, et le fut en effet, à Sa Majesté Georges IV, alors prince-régent du Royaume-Uni.

DÉCRET

Nous, Georges III, par la grâce de Dieu, roi, etc., etc.

Considérant que l'Autriche, qui seule pouvait autrefois, par sa prépondérance, maintenir dans ses

limites un peuple dont l'ambition est sans bornes, et se raidir afin de surmonter tous les obstacles, n'a fait jusqu'à ce jour aucun mouvement, quoiqu'elle soit elle-même entourée de tous les côtés par l'ennemi commun;

Considérant que la cour de Vienne a trompé tous ses alliés et ses voisins en formant une alliance qui la déshonore et qui compromet plusieurs États qu'elle a provoqués à prendre les armes;

Considérant encore que la France doit l'accroissement de son pouvoir à l'inaction des Italiens, qui sont propriétaires du sol le plus avantageusement placé dans le monde pour former un empire formidable;

Considérant aussi que le Portugal, l'Espagne, la Hollande, la Prusse, le Danemark, la Suède, la Pologne et la Russie, doivent être, vu leur situation topographique, les alliés et les amis d'un peuple ingénieux, mais malheureux;

Considérant que si les Italiens ont favorisé l'invasion de leur pays par les armées françaises, ce n'a été que sur des promesses formelles et dans l'espérance de se réunir tous sous un étendard commun pour secouer le joug autrichien, et se débarrasser d'une foule de petits princes qui, au lieu de régner avec douceur et justice, n'ont fait que des actes de méchanceté en entretenant dans leurs petits États un système d'inertie et de division intérieure;

Considérant que s'étant vu tyranniser et enchaîner par ce même peuple qui s'était déclaré leur libérateur,

et le protecteur de leur liberté, les Italiens se sont tous rapprochés les uns des autres de sorte qu'il n'existe plus en Italie qu'un seul et même parti, celui de l'Union;

Considérant que l'Autriche elle-même, informée de cette opinion générale et réduite en outre à avoir des appréhensions réelles pour sa propre existence, a paru adhérer au désir des Italiens; qu'elle ne peut plus ni dominer ni protéger cette nation; que si dans des proclamations récentes elle a appelé les Italiens aux armes, elle n'a jamais répondu à la question principale, s'évadant sur ce point par des réponses vagues, des expressions tortueuses, parce qu'elle a toujours l'arrière-pensée d'exercer sa souveraineté sur toute la Péninsule;

Considérant encore que le *stàtù quo ànte bellum* à l'égard de l'Italie n'aurait d'autre effet que de la replacer sous le joug de l'Autriche, et de la reporter par conséquent entre la France et l'Empire autrichien, qui, en se disputant la possession de ce beau pays, entraîneraient de nouveau l'Europe dans des guerres sanglantes et interminables;

Considérant enfin que les vœux qui sont parvenus jusqu'au pied de notre trône sont l'expression franche des neuf dixièmes de la population italienne, volonté qui s'accorde avec les grands intérêts de notre couronne et peut seule rétablir la balance politique en Europe et maintenir la paix :

Notre conseil privé consulté et entendu, nous avons décrété et décrétons ce qui suit : . . . . . .

Article premier. — L'Italie sera libre et indépendante.

Art. 2. — Cet empire a pour limites les trois mers et les Alpes.

Art. 3. — La Corse, la Sardaigne, la Sicile et les sept îles, toutes celles situées sur les côtes de la Méditerranée, de la mer Ionienne et de l'Adriatique, feront partie intégrante de l'Empire romain.

Art. 4. — Rome sera la capitale de cet empire et la résidence des Césars.

Art. 5. — Les armoiries et les couleurs seront celles des Romains leurs ancêtres : un aigle à ailes déployées, tenant d'une serre un sceptre d'or, une épée de l'autre, au chef une couronne impériale, et supporté sur le globe, emblême du monde.

Art. 6. — Immédiatement après l'évacuation du pays par l'ennemi, les États-Généraux seront convoqués, et le peuple, conjointement avec l'armée romaine, élira un empereur. Ce souverain sera choisi dans les maisons qui règnent sur la Sardaigne, Naples ou l'Angleterre, et ils établiront, pour régir l'Italie, la constitution qui semblera la plus propre à faire le bonheur de ses peuples.

Art. 7. — Il sera en même temps nommé un Gouvernement provisoire composé d'un Consul gouverneur, d'un Consul général, d'un Secrétaire général d'État, de ministres de la Guerre, des Finances, de la Marine, d'un Grand-juge, d'un ministre de l'Intérieur, des Affaires étrangères et d'un Inspecteur général de Police.

ART. 8. — A cet effet sont nommés :

Consul gouverneur, — le marquis Asconti Visconti;

Consul général, — le général comte de Comelli de Stuckenfeld;

Secrétaire général d'État, — le duc de.....

Ministre de la Guerre, — le prince Pignatelli Moliterno.

Tous les autres seront nommés par Sa Majesté Britannique; et s'il lui est agréable, elle pourra choisir parmi les ministres ou grands dignitaires de la Sicile.

ART. 9. — L'armée sera composée de 50 légions, dont 42 seront milices et 8 régulières. Chaque légion sera composée de 5 000 hommes sur le pied de paix, et portée à 7 500 en temps de guerre. Chaque légion sera formée d'infanterie et de cavalerie, conformément à l'ordonnance qui nous sera présentée à cet effet par le Consul général.

ART. 10. — Division des pouvoirs secondaires dans le civil.

ART. 11. — Division et organisation de l'armée par le Consul général. Il dirigera pareillement toutes les opérations militaires. 50 000 hommes de troupes régulières et vingt-cinq petits vaisseaux seront tenus à sa disposition; les premiers pour appuyer et propager la révolution, et les seconds pour faciliter les opérations.

ART. 12. — Il sera formé en outre un Comité de 150 chefs de section et 50 membres, d'un Président et d'un Vice-Président, afin de conserver et d'étendre une correspondance secrète sur tous les points.

ART. 13. — Toutes les îles mentionnées à l'art. 3 et actuellement occupées par les troupes britanniques, formeront à dater de ce jour partie intégrante de l'Empire romain. Et les généraux et officiers qui y commandent en notre nom y feront arborer le drapeau rouge et blanc jusqu'à l'arrivée des garnisons romaines.

ART. 14. — A l'exception de l'Istrie et du Frioul, toutes les provinces illyriennes cédées à la France par la cour de Vienne formeront le royaume d'Illyrie, qui sera donné à la maison régnante en Sicile en indemnité de cette île, si l'on ne pouvait l'indemniser plus convenablement ailleurs. Ce nouveau royaume devra, dans tous les cas, former une barrière entre l'Empire romain et la Monarchie autrichienne.

ART. 15. — Article secret non porté au traité, mais avec un renvoi confidentiel; le gouvernement anglais en a seul connaissance.

ART. 16. — Le Tyrol allemand, aujourd'hui occupé par la Bavière, sera cédé à la Suisse, en échange des bailliages italiens et de la Valteline, etc., qui, formant une troisième barrière, complèteront la séparation des États romains des autres États européens.

ART. 17. — Il y aura alliance offensive et défensive entre Rome, l'Illyrie, le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre, et celles des autres Puissances qui auront contribué à l'affranchissement de l'Italie.

ART. 18. — Le présent Décret sera publié et affiché dans toute l'étendue du Royaume-Uni et dans tous les lieux où flottera le pavillon britannique. Il sera signi-

fié à toutes les cours alliées par l'intermédiaire de nos ambassadeurs, qui ajouteront les couleurs romaines aux nôtres, ordonnant à nos commandants de forces de terre et de mer d'accueillir et de recevoir sur tous les points les troupes, vaisseaux et sujets de l'Empire romain qui pourraient se présenter dans nos ports, camps ou lieux de garnison, dans l'objet de demander à être transférés au quartier général de l'armée romaine.

Le prince-régent fut sur le point de signer. Lorsque l'Autriche fit sa défection à Dresde, l'ambassadeur de la Carbonaria à Londres désespéra d'obtenir une solution favorable aux intérêts de son pays. Ce ne fut qu'à partir de ce moment qu'il considéra comme impossible de faire revêtir de la signature royale ce projet de décret, qui avait été chaudement accueilli par les ministres.

CHAPITRE XX

DE CHUTE EN CHUTE

Carbonari piémontais. — L'Internationale. — Un manifeste patriotique. — *Vaterland*. — Pour et contre la France. — Dévouement de dupes. — Tel valet, tel maître.

La confédération des Carbonari n'était pas moins puissante en Piémont qu'à Naples et à Rome : elle avait Turin pour siège principal. Un des premiers chambellans du prince Camille Borghèse était le chef de cette *venta*. Le banquier Nigra, Sciolla Revello, le consul milanais Cometti ; del Pozzo, président de la cour impériale de Gênes ; le Sarde Azuni, juge à la même cour ; l'avocat général Lagrave, l'avocat Ferrari, MM. Buongiovani, Mansuero, Viganego, Bisso, Balbi, et le docteur Vacanezza, étaient à Gênes les chefs de la *venta*, quoique presque tous aux gages du gouvernement français. Le docteur Amarea présidait à Savone, le juge de paix Vassallo à Ancone.

Les Carbonari du Piémont étaient chargés de corres-

pondre avec les sociétés françaises qui partageaient leurs principes de libéralisme avancé. Ils cherchaient à établir entre la venta de Turin et les *Philadelphes* français, une double confraternité.

Au premier grade de réception, on faisait à l'adepte italien les questions suivantes.

D. Chi siete[1] ?
R. Emilio.
D. Dove siete ?
R. Nelle Tenebre.
D. Chi vi libererà ?
R. Il fuoco.

Avant d'admettre le récipiendaire au deuxième grade, on lui demandait :

D. Da dove venite ?
R. Dal monte Ida.
D. Che cercate voi ?
R. ALHON.
D. Da chi rinascerete ?
R. Dall'oro e dal mercurio.

On est tout étonné, au troisième grade, qui n'est que le premier des hauts grades, de remarquer une similitude frappante entre les questions posées et celles du *der Tugendbund* prussien au degré précédent ; on y

1. Qui êtes-vous? — Émile. — Où êtes-vous? — Dans les ténèbres. — Qui vous délivrera ? — Le feu.

D'où venez-vous? — Du mont Ida. — Que cherchez-vous? — ALHON. — De qui renaîtrez-vous? — De l'or et du mercure.

trouve aussi quatre des sentences du grade d'Épopte de l'*illuminisme*. Il faut en conclure que toutes ces Sociétés n'en formaient qu'une seule dans les arrière-grades, et que les Carbonari n'ont peut-être pas eu pour unique objet la liberté et l'indépendance de l'Italie, mais ont pris part à l'essai d'organisation, plusieurs fois renouvelé depuis, du socialisme international.

Cette confédération de toutes langues, de toutes nations, formait la coalition fraternelle européenne secrètement opposée par les peuples à la Sainte-Alliance des rois. En France un de ses sous-titres était : Société des Patriotes Européens.

C'est en Angleterre, dans l'île qu'on a nommée la terre classique de la liberté, que se réunissaient les délégués et qu'avaient lieu leurs agissements. Toutes les Sociétés secrètes de l'Europe ont constamment entretenu à Londres des émissaires, et lord Sydmouth, avec son *alien bill*, n'a rien fait pour les empêcher de se réunir. Les agents supérieurs de la police anglaise faisaient eux-mêmes partie de l'association, dont les efforts tendaient sans cesse à l'affiliation universelle. Le prêtre napolitain Minichino représentait à Londres les Carbonari ; le drêtre espagnol Monteyro y représentait les Guelfes espagnols ; le comte de F. et le baron de M. étaient les ambassadeurs du *der Tugendbund* prussien ; le colonel Ellen représentait les Lithuaniens ; autour de ces différents chefs se groupaient le Sicilien Romeo, le Silésien Waltorf, le Ragusain Beltera et le Polonais Stanislaski.

Ces émissaires ne quittaient Londres que lorsqu'il y avait à fomenter quelque mouvement, quelque révolution en Europe; quand éclatèrent celles de Naples, d'Espagne et de Portugal, chacun d'eux était à son poste. Nous verrons plus loin que la Société Fraternelle Européenne en Prusse n'a pas été étrangère à l'unité du sol allemand. Pour ce qui est de la Pologne, ses généreuses aspirations d'indépendance et ses efforts n'ont pu affranchir son sol du joug de fer que lui impose la Russie.

On discutait dans des conciliabules secrets la politique internationale. L'Angleterre était représentée par les *Frères Noirs* et les *Whigs Ludd*, la France par les *Philadelphes*. Voici un spécimen du langage que parlait la Carbonaria à ses affidés. Cette proclamation fut publiée en Italie, et le comte Comelli fut chargé d'en remettre les épreuves à lord Castelreagh. Il est difficile d'exprimer en termes plus énergiques les sentiments de haine qu'inspirait aux patriotes italiens la domination étrangère.

Adresse aux Italiens.

Depuis le siècle de Charlemagne nous avons toujours été trompés, quelquefois par les Allemands, quelquefois par les Français; et néanmoins ces peuples généreux prétendent que nous sommes des traîtres, eux qui depuis qu'ils ont cessé d'être nos tributaires, n'ont jamais, même une seule fois, respecté leurs traités, leurs paroles, leurs engagements; eux qui se

font un jeu des actes de perfidie qu'ils commettent l'un envers l'autre; eux, ces Français et ces Allemands, qui ont été plus loin, qui ont dépassé en mauvaise foi les Vandales, les Sarrasins, les Maures et les nations les plus barbares; eux qui, depuis la chute du grand Empire, n'ont fait que désoler et ravager l'Europe, et, sans remonter si loin, n'avons-nous pas à citer des preuves plus récentes de leur mauvaise foi et de leur turpitude?

Que dirons-nous? Pourquoi, après avoir couvert l'Europe de sang et de carnage, l'ont-ils inondée de mille manifestes divers, proclamant tous l'indépendance des nations? Et, lorsqu'ils ont eu réussi dans leurs ténébreux complots, dans leurs trames odieuses, n'ont-ils pas eu l'impudence de nous répondre qu'ils n'avaient pas entendu dire par là que nous fussions libres de nous donner la constitution qu'il nous conviendrait d'adopter?

Méchants scélérats! ne valait-il pas mieux nous dire que les chaînes blanches que nous portions seraient simplement teintes en noir? Mais cette comparaison est encore trop honorable pour nous.

Hommes iniques!

Nos chaînes avaient été jusqu'à ce jour des chaînes trop légères; nous touchions au moment de les voir tomber de vétusté; nous allions en être débarrassés... Tandis que celles dont vous voulez nous charger aujourd'hui sont aussi lourdes que votre entendement, aussi dures que la trempe de vos armes, aussi rudes que vos caractères sont barbares et grossiers.

Hommes infâmes! tyrans du Danube!

Quelle différence faites-vous donc entre vous-mêmes et l'homme que vous appeliez naguère *tyran, oppresseur, despote?*

Il voulait envahir tous les pays; il voulait tout soumettre à son sceptre de fer; il voulait tout posséder, — mais il le disait ouvertement et sans réserve. Il l'a signifié mille fois à l'Europe armée contre lui: et s'il eût mieux su prendre ses mesures, s'il avait connu assez les hommes pour ne s'entourer que d'agents courageusement dévoués, il eût infailliblement réussi dans ses projets.

Mais vous, misérables scélérats! en vous couvrant d'un masque de fer, n'avez-vous pas cherché à vous cacher de nous, à voiler votre noire hypocrisie, votre vile ambition, votre détestable avarice, car vous êtes à la fois aussi sanguinaires que cruels, et encore plus affamés de richesses que celui que son imprévoyance plutôt que vos armes a précipité du faîte des grandeurs. Et, si comme lui, vous n'aspirez pas à l'empire universel, c'est parce que vous avez senti toute votre infériorité. Vous voudriez étendre vos champs de carnage aussi loin que celui qui plus d'une fois vous a vus humblement prosternés à ses pieds, et qui au lieu de vous pardonner comme il l'a fait, pouvait vous exterminer tous jusqu'au dernier.

Nous vous demandons maintenant si un état de guerre ouverte n'est pas préférable à ces embuscades secrètes contre lesquelles nul ne saurait se tenir en garde, si ce n'était quelques misérables de la même trempe que vous. parce qu'ils supposent toujours

dans les autres les mêmes desseins que ceux qu'ils nourrissent au fond de leurs âmes vénales?

Levez-vous donc, amis et compatriotes, hâtez-vous, courez aux armes! Battez le fer tandis qu'il est chaud, et ne laissez pas à vos membres le temps de s'engourdir. Il ne peut y avoir qu'une opinion, et on ne peut supposer de division :

L'*indépendance ou la mort*, voilà l'unique vœu de la nation italienne.

Non, nous ne vous le demandons plus, êtes-vous pour les Allemands? êtes-vous pour les Français? êtes-vous pour telle ou telle religion? L'aigle est devenu notre dieu, le drapeau blanc et rouge notre couleur, les légions notre seul élément. Plus de tendresse paternelle, plus d'affection filiale, plus d'attachement pour nos voisins... Que la haine, la rage, la vengeance remplacent dans nos cœurs tous les sentiments de la nature! Des flots de sang éteindront ces passions.

Bientôt sera confirmé ce que nous avons prédit à ces despotes barbares s'ils persistent à nous assujettir, s'ils continuent à abuser de nos lois légitimes et de notre confiance, si par leurs continuelles perfidies ils persistent à nous enchaîner et à nous pousser à la dernière extrémité. Ce sera sur eux, et non sur nous que tomberont la foudre vengeresse et la malédiction des races futures...

Après avoir puissamment contribué au salut de l'Allemagne et de ses princes, en inspirant aux diffé-

rentes nations germaniques toute l'énergie dont elles avaient besoin pour secouer le joug de Napoléon, les Sociétés secrètes devinrent après sa chûte, pour les gouvernements qu'elles avaient si bien servis, un sujet de vives inquiétudes : n'ayant rien perdu de leur influence et nourrissant toujours leurs projets de réformes, elles menaçaient nécessairement une grande partie de ce qui existait, ou du moins la forme sous laquelle se manifestait cette existence.

Elles embarrassaient plus particulièrement ceux de ces gouvernements auxquels elles avaient à rappeler des promesses faites au temps du péril, et que des obstacles sans doute imprévus n'avaient pas permis de réaliser.

Sans qu'il soit nécessaire de remonter jusqu'à Weisshaupt, qui, avec le baron de Knigge, fonda en Bavière la première société politique que l'Allemagne eût vue paraître depuis le moyen âge, on peut assurer que des débris de cette Société, dissoute et poursuivie judiciairement par l'électeur Charles-Théodore, sont sortis les *Schwartzenbrüder*, le *Schwartzbund*, le *Tugendbund*, et enfin le *Bürgenschaft*.

Dans le midi de l'Allemagne, Bade, le Wurtemberg, et surtout la Bavière, les Sociétés ont spécialement cherché à ruiner le pouvoir décrépit du vieil Empire germanique, en attaquant les petits princes, les membres de l'Ordre équestre, tous les *immédiats*, en cherchant à répandre le système de l'unité, et à former « la patrie allemande ». Travaillant sans relâche à atteindre leur objectif, elles ont été de puissants

auxiliaires entre les mains de M. de Bismarck, et l'ont aidé à fonder l'Empire d'Allemagne. Sous leur impulsion, la guerre de 1866 a permis à la Prusse de reconnaître ses forces, de préparer le groupement autour d'elle de toutes les petites nations allemandes ; le sang si abondamment répandu en 1870 devait cimenter les intérêts divers et assurer l'unité.

Napoléon Ier, qui se croyait le moteur universel et unique, n'a été en Allemagne que l'instrument inconscient des influences patriotiques occultes; en réduisant de *deux cent quatre-vingt-quatre* à *trente et une* le nombre des petites principautés, il a permis que la couronne impériale de son neveu, perdue dans les champs de bataille de Sedan, fût ramassée par M. de Bismarck, afin d'en ceindre le front du nouvel Empereur.

Dans le nord, la Prusse, le Hanovre, le Brunswick, la Hesse et leurs enclaves, n'ont peut-être dû qu'à la société des *Bürgenschaft*, qui portait alors le nom de *Tugendbund* (*Association de la Vertu*), d'avoir pu s'affranchir de la domination française.

Les Bürgenschaft se divisaient en deux partis ou opinions principales, dont le but était commun : le renversement de l'ordre établi. L'un procédait par des motifs purement matériels et humains, l'autre appuyait ses doctrines sur des principes religieux, et formait une classe de fanatiques d'autant plus à craindre que toute mesure répressive prise contre eux leur paraissait à la fois inique et impie. Il était aussi dangereux de les traiter avec rigueur que d'user envers eux d'indulgence.

La vie, l'activité, la force de ces Sociétés, provenait de l'exaltation de la jeunesse allemande, si prodigue de son dévouement pour ce qu'elle croit être le bien de la patrie, si respectueuse de la religion du serment.

Des intérêts opposés étaient représentés par une association de patriotes cis-rhénans, qui, fondée au commencement du siècle, avait pris à tâche de fomenter toute espèce de troubles en Allemagne, afin d'arriver par là à faire de nouveau partie de la France.

Quoique ses principes et sa langue politique l'assimilassent aux Sociétés dont il a été parlé plus haut, elle travailla à favoriser la réunion de la rive gauche du Rhin à la France monarchique des Bourbons, avec autant d'énergie et d'empressement qu'elle en avait mis à solliciter sa réunion à la France républicaine.

C'est dans l'intérêt du pays, non dans les systèmes politiques de ces cis-rhénans, qu'il faut chercher la raison d'un pareil état de choses. Entouré de douanes de toutes parts, il ne pouvait rien importer ou exporter sans être accablé de droits, par suite maintenu dans une espèce de misère qui rendait tout commerce impossible.

Mais ces alliés de la France étaient l'infime minorité; les sentiments nationaux se manifestaient de temps en temps par des brochures dans lesquelles les sectaires donnaient un libre cours à leurs aspirations, exprimaient hautement des vœux que, plus d'un demi-siècle après, devait exaucer le chancelier de fer.

De ces brochures je ne veux citer qu'une : Arndt

publiait à Leipzig en mars 1831 : *Die Frage über die Niederlande und die Rheinlande*[1].

Arndt entendait prouver que tous les Allemands devaient se réunir contre la France, qui voulait s'étendre jusqu'au Rhin sous prétexte de frontières naturelles. « Les fleuves, dit-il, ne sont pas des frontières. Ce qui distingue les peuples, c'est la langue, et les langues s'arrêtent aux obstacles tels que montagnes, mers et déserts. Les limites de l'Allemagne sont le Jura, les Vosges et les Ardennes, qu'on a eu le tort de ne pas reprendre en 1814-15. »

« An Preussen hat es nicht gelegen dass den Franzosen damals für lange Zeit nicht Zaum und Gebiss angelegt ist, dass Metz und Strassburg mit Elsass und Lothringen jetzt nicht deutsche Lande sind[2] ».

Cette politique, vieille de cinquante-six ans, est encore celle qui passionne toute l'Allemagne, et qui pourrait bien un jour provoquer la fameuse *revanche*.

L'auteur dont je viens de parler peint avec énergie les Français sous de noires couleurs : ils sont « légers, cupides, orgueilleux » ; il ne leur reconnaît d'autre qualité que le courage militaire.

La France et les pays voisins étaient sillonnés, à l'époque qui nous occupe, d'agents bonapartistes cherchant à établir des communications entre les

1. La question concernant les Pays-Bas et la Prusse-Rhénane.

2. « Il n'a pas dépendu alors de la Prusse que les Français ne fussent pour longtemps bridés et domptés, que Metz et Strasbourg, avec l'Alsace et la Lorraine, ne soient maintenant des pays allemands. »

Comités directeurs d'un grand nombre de Sociétés secrètes et les membres épars de la famille impériale.

Les archives de la Police sont bourrées de Rapports à ce sujet, et de délations d'affidés. Le dévouement envers l'Empereur et sa dynastie se manifestait généralement en raison inverse de l'élévation des grades de ses anciens compagnons.

Tous ceux — ou presque tous — qui avaient été comblés des bienfaits du maître, prenaient assez philosophiquement leur parti du nouvel état de choses. En effet quel repos! hier c'étaient des dangers à courir, des victoires à remporter... Aujourd'hui il ne fallait plus que plaire au roi, parader à la cour. Pour ceux qu'une telle ambition laissait indifférents et qui n'étaient mus que par l'intérêt du cœur, leurs souvenirs, leur espoir tenace dans une restauration, les poussaient à la résistance à outrance.

Decazes fut un moment si préoccupé de ce qui pourrait se produire car les petits, quoique plus faibles, sont naturellement beaucoup plus nombreux que les grands, — qu'il pensa à placer le duc de Reichstadt sur le trône de Buenos-Ayres, à supprimer les effets en supprimant la cause.

Cette combinaison, on l'a vu dans les extraits de lettres et de dépêches que j'ai produits sur le duc Decazes, souleva la colère des Anglais : en effet, il leur était bien commode de peser sur les transactions politiques européennes du poids que leur donnait la possibilité de relâcher Bonaparte à leur convenance; d'autre part cette royauté du duc de Reichstadt à

Buenos-Ayres pouvait porter une atteinte grave à leur commerce, ce cher commerce auquel ils sacrifient tout, jusqu'à l'honneur, jusqu'à la parole donnée.

Mais le duc de Reichstadt ne devait pas régner, ni à Buenos-Ayres, ni en France. L'échiquier des intérêts européens était trop compliqué pour qu'on pensât sérieusement à le sortir de son obscurité, et sa mort, à laquelle un poison intelligent n'a sans doute pas été étranger, devait affranchir les trop craintifs souverains d'une menace constante.

Les Sociétés secrètes s'agitaient cependant ; les espérances, les intérêts étaient en ébullition ; Marie-Louise seule prenait les choses avec calme et indifférence. Niepperg veillait, de son œil de cyclope, aux portes de ses États, dont l'entrée était rigoureusement interdite à quiconque était suspecté de sympathies bonapartistes. Les quelques personnes qui parvenaient jusqu'à elle ne lui trouvaient pas les sentiments dont on aurait voulu la voir animée.

Le prince d'Eckmühl, Caulaincourt, le général Sébastiani, Braunau, et quelques autres qui appartenaient à l'ancienne garde impériale, tels que le général Teste, le général Janin, étaient à la tête de la conspiration. Ils comptaient, sans avoir pourtant d'assurance positive, sur le concours de la Russie. Ils savaient que l'empereur Alexandre, dans les diverses entrevues qu'il avait eues à son arrivée à Paris avec des généraux français et avec le cardinal Fesch, leur avait dit que s'il était entré dans la capitale avant les autres alliés, les choses se seraient

arrangées différemment, parce qu'il prenait vivement à cœur les intérêts de Marie-Louise.

Un apothicaire qui avait épousé la fille d'une Corse au service de Mme Lœtizia, centralisait rue Saint-Honoré les correspondances particulières des partisans d'une restauration impériale. Il se chargeait des lettres qu'on voulait lui faire parvenir, et les courriers prenaient la route des Grisons et de la Suisse.

Il y avait à Ferney, à une lieue de Genève, un groupe de réfugiés travaillant ardemment au retour de Napoléon II, parmi eux les généraux Dupas, Beauchâteau et Chastelard. Comme il fallait se reconnaître à un signe extérieur, ils attachaient presque tous à la boutonnière de leur vêtement de drap bleu turquin un petit bouquet d'*herbe Louise*. Ils devaient de plus être munis, comme signe de ralliement, d'un morceau de parchemin sur lequel était imprimé un cachet de cire d'Espagne aux armes de l'ex-Impératrice. Enfin, un des emblèmes dont se servaient ces fidèles était un trèfle à quatre feuilles.

D'autres généraux et un grand nombre de personnes notables ne résidant pas toujours à Ferney, étaient également d'actifs serviteurs de la cause ; on y comptait d'Arnaud, le comte de Lescaréne, Baraguey d'Hilliers, Michel Braume, Morand, Morlan, Janin, Meunier, Gros.

La police, tenue au courant de leurs agissements par un traître dont je ne crois pas devoir consigner le nom, fit arrêter Mme Cécilia Monti d'Arnaud, qui lui était signalée comme une des fanatiques du parti.

Voici ses aveux au Directeur de la Police du royaume Lombard-Vénitien chargé de l'interroger :

« Je commence par déclarer que tout ce que j'ai pu faire ou dire capable de porter ombrage au gouvernement autrichien ne m'a été dicté par aucune idée de nuire à la tranquillité ni au repos des États de Sa Majesté Impériale, pour laquelle j'ai tout le respect qui lui est dû, mais seulement par le désir de contribuer au bonheur de la malheureuse France, que je regarde comme ma seconde patrie.

« Lorsque Marie-Louise régnait en France, elle m'a donné tant de preuves de sa bonté, que je croirais manquer à un sentiment sacré, celui de la reconnaissance, si je ne conservais pas pour elle l'attachement respectueux que m'ont inspiré les grâces dont elle m'a comblée. C'est dans cette intention, — je l'avouerai franchement, — que j'ai voulu lui faire connaître que tous les bons Français sont dévoués à sa cause ; de manière qu'elle n'aurait qu'à se présenter aux frontières du royaume pour être reçue à bras ouverts, — pourvu cependant qu'il plût à son auguste père de lui donner son appui souverain ; parce que, si l'on désire en France le retour de Marie-Louise, tous les bons Français n'en désirent pas moins que cela se fasse d'une manière régulière et de concert avec la cour impériale de Vienne, afin de prévenir tout désordre.

« J'ai été provoquée à faire cette démarche par plusieurs personnages puissants, qui sont maintenant

disgraciés, tels par exemple que le prince d'Eckmühl, Caulaincourt, duc de Vicence, le général Sébastien, Braunau et autres, qui appartenaient à l'ancienne garde impériale, — tels que les généraux Teste et Janin. Tous, au moment de mon départ pour l'Italie, me recommandèrent de voir, si je pouvais, l'archiduchesse Marie-Louise, et de savoir si elle voulait écouter une fois les vœux de tant de Français qui lui ont voué le plus profond attachement, en revenant régner parmi eux comme régente de son fils, qui partage avec elle l'amour des bons Français.

« Je n'ai pu réaliser ce projet, en raison des obstacles et des persécutions que m'a fait éprouver une société très dangereuse qui infeste aujourd'hui l'Italie et autres parties de l'Europe : je veux parler des Carbonari.

« Je suis venue en Italie au mois de janvier 1815; peu de moments avant de partir, je fus appelée par le général Soult, alors ministre de la Guerre. Il me dit que j'étais dans le cas de donner à la famille impériale de nouvelles preuves de mon attachement, puisqu'il était à peu près certain que Napoléon serait bientôt sorti de l'île d'Elbe et rentré en France. Il ajouta que le roi de Naples Joachim étant passé incognito dans l'île de concert avec lord Bentinck pour y traiter avec Napoléon, il avait été convenu que ce prince tiendrait prête son armée et la porterait sur les frontières du royaume de Naples, jusqu'à ce qu'il eût reçu de France des ordres ultérieurs. Le maréchal, doutant de la bonne foi de Joachim, finit par

me dire que je devrais me rendre en Italie pour surveiller sa conduite, parce qu'il s'était mis à la tête des Carbonari d'Italie. Il ajouta qu'à cet effet il avait expédié d'autres personnes dans le Ferrarois, qui devaient dépendre de moi et recevoir une direction, etc... »

En résumé, non seulement Marie-Louise ne fit rien pour encourager les efforts de ses partisans, mais elle eut soin de tenir la cour de Vienne au courant de leurs manœuvres, et de lui faire parvenir les lettres confidentielles qu'on se croyait le devoir de lui adresser.

Elle s'est consolée de la chute de Napoléon, — ou plutôt de sa propre chute, — dans les bras de Niepperg. Elle s'est consolée de la mort de Niepperg dans ceux de M. de Bombelles; de la mort de son fils par un mariage secret; et il fallait qu'elle fût, comme je l'ai dit en commençant, d'un caractère bien méprisable, pour qu'on osât lui adresser des lettres comme la suivante, que j'extrais des archives du Cabinet noir, et qui montre l'opinion de ses intimes sur les sentiments qu'elle professait à l'égard de Napoléon.

Lettre de lady Burghersh à la duchesse de Parme.

« MADAME,

« Avant de quitter Paris, j'ai eu la grande satisfaction de recevoir l'aimable lettre de Votre Majesté, qui m'a fait pleurer d'attendrissement et de reconnaissance pour tout l'attachement qu'elle daigne me témoigner.

Je suis restée quelques jours de plus que je ne voulais à Paris, à cause d'une forte attaque de bile qui m'a beaucoup fait souffrir et maigrir plus que jamais.

« Nous sommes heureusement arrivés à Londres, vendredi passé, et j'ai eu le bonheur de trouver toute ma famille en bonne santé; mais le souvenir de ma pauvre chère cousine empoisonne toute la joie que nous aurions de nous trouver ensemble.

« George a parfaitement bien supporté son grand voyage, quoiqu'il ait eu le mal de mer. Il est étonnamment fortifié et embelli depuis peu, et tout le monde l'admire beaucoup.

« J'avais écrit jusqu'ici, lorsqu'on est venu m'annoncer l'événement arrivé à Sainte-Hélène, le 5 mai dernier. Tout ce qui peut influer d'aucune manière sur le sort de Votre Majesté ne peut que m'être sensible ; aussi je voudrais bien être, dans ce moment, à portée de me rendre auprès d'Elle.

« On ne *doit* point se réjouir d'un événement de cette nature, mais comme il n'y a rien qui me tient plus au cœur que le bonheur et la tranquillité de Votre Majesté, j'espère qu'il m'est permis d'entrevoir pour Elle un avenir où il entrera plus de l'un et de l'autre qu'Elle n'a connu jusqu'à présent.

« Je commence à désirer bien impatiemment des nouvelles de Votre Majesté, et malgré tout le bonheur que je ressens en me trouvant dans le sein de ma famille, je pense avec joie à mon retour en Italie, et je puis dire que c'est uniquement pour avoir le bonheur de revoir Votre Majesté.

« Par le premier courrier qui partira, j'enverrai les couleurs à peindre et les robes, et j'espère que Votre Majesté me fera l'honneur de me donner d'autres commissions.

« En faisant mille vœux, du fond de mon cœur, pour ce qui peut rendre Votre Majesté heureuse et la consoler de tous les sacrifices qu'elle a faits jusqu'à présent, je la prie de vouloir bien recevoir les hommages respectueux, etc., etc. »

L'événement dont *on ne doit pas* se réjouir, — mais dont on se réjouit quand même, — est la mort de Napoléon ; lorsque cette nouvelle parvint à Marie-Louise, elle était à son septième mois de grossesse des œuvres du comte de Niepperg; elle n'avait donc pas attendu que Dieu la dégageât de ses liens terrestres, *pour se consoler de tous les sacrifices qu'elle avait faits jusqu'alors*, à la grande admiration de sa dame d'honneur... Seul hommage que lui réservât la postérité.

Notre tâche est terminée. Le résultat répondra-t-il à nos efforts?

Si nous sommes parvenu à provoquer un jugement plus exact sur certains faits et certains personnages historiques, notre but aura été pleinement atteint, et nous nous croirons en droit de constater que, si les envers de l'histoire ont toute la brutalité du réalisme, il ne s'en dégage pas moins une haute et consolante morale.

Ce n'est pas toujours, en effet, une curiosité malsaine qui pousse le public à rechercher des révélations où lui apparaissent dans une nudité humiliante, ceux qui hier encore étaient ses maîtres : c'est au contraire un sentiment des plus naturels et des mieux justifiés, car en découvrant chez les grands d'indignes faiblesses et des turpitudes dont la seule pensée révolte — on relève la tête, on se sent porté à s'estimer davantage.

Que les lecteurs impartiaux auxquels il s'adresse accueillent favorablement ce volume, et nous en publierons d'autres, car nous n'avons reproduit qu'une bien faible partie des précieux documents inédits que nous possédons.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

LA MORT DU DUC DE BERRY

CHAPITRE V

POLICE SECRÈTE

CHAPITRE VI

L'ENQUÊTE

CHAPITRE VII

LES PREMIERS BONAPARTES

CHAPITRE VIII

MŒURS INTIMES

CHAPITRE IX

L'ILE D'ELBE

CHAPITRE X

EN MER

CHAPITRE XI

SOUVENIRS ET ANECDOTES

CHAPITRE XII

A CŒUR OUVERT

CHAPITRE XIII

SAINTE-HÉLÈNE

CHAPITRE XIV

FEUILLETS D'HISTOIRE

CHAPITRE XV

TERRE D'EXIL

